

Couvent Saint-François



**Morgon
69910 Villié-Morgon**

Face aux propositions romaines

**Peut-on accepter
aujourd'hui une
reconnaissance canonique
de la part de la Rome
néo-moderniste ?**

— Étude doctrinale —

PRÉFACE	3	II- Avis en sens contraire.....	46
INTRODUCTION GÉNÉRALE	4	III- Réponse de fond.....	46
 QUESTION 1 : LA SITUATION À ROME NE S'EST-ELLE PAS AMÉLIORÉE DEPUIS 1988 ?	5	1) Le rôle de l'autorité dans une société.....	46
ARTICLE 1ER : N'Y A-T-IL PAS UN RÉVEIL DES CONSERVATEURS À ROME ?	5	2) Une disposition de la nature humaine.....	47
I- Raisons en faveur d'une réponse positive.....	5	3) Peut-on se protéger du pape ?.....	47
II- Avis en sens contraire.....	6	4) Alors, avons-nous le droit de nous mettre sous l'autorité d'un pape néo-moderniste ?.....	48
III- Réponse de fond.....	6	5) Les enjeux de cette question.....	49
1) Un changement substantiel dans la doctrine ?.....	6	6) Conclusion.....	50
2) Une remise en cause du « magistère » post-conciliaire ?.....	6	IV- Réponses aux objections.....	50
3) Des prélats conservateurs : une nouveauté ?.....	7	CONCLUSION SUR LES TROIS PREMIERS ARTICLES	54
IV- Réponses aux objections.....	8	ARTICLE 4 : CETTE PROPOSITION « PAS D'ACCORD PRATIQUE AVANT UN ACCORD DOCTRINAL » N'EST-ELLE PAS UN SIMPLE JUGEMENT PRUDENTIEL PLUTÔT QU'UN PRINCIPE ?	55
ARTICLE 2 : N'Y A-T-IL PAS QUELQUE CHOSE DE CHANGÉ CHEZ CEUX QUI TIENNENT LES RÊNES DE L'ÉGLISE ?	9	I- Raisons en faveur d'une réponse positive.....	55
I- Raisons en faveur d'une réponse positive.....	9	II- Avis en sens contraire.....	55
II- Avis en sens contraire.....	10	III- Réponse de fond.....	56
III- Réponse de fond.....	10	1) Faut-il nécessairement que les autorités romaines soient revenues à la Tradition pour envisager un accord ?.....	56
1) Le pape François.....	10	2) Est-ce un principe ?.....	57
2) Le cardinal Müller.....	11	3) Conclusion de tout l'article.....	60
3) Conclusion.....	12	IV- Réponses aux objections.....	60
IV- Réponse aux objections.....	12	 QUESTION 3: DIRE QU'UNE RECONNAISSANCE CANONIQUE N'EST PAS ENVISAGEABLE AVANT QUE ROME NE SOIT REVENUE À LA TRADITION, EST-CE UNE ATTITUDE SCHISMATIQUE, OU POUR LE MOINS SÉDÉVACANTISTE ?	65
ARTICLE 3 : ROME NE REMET-ELLE PAS EN HONNEUR, TOUT DE MÊME, CE QUI EST CHER AUX CATHOLIQUES FIDÈLES ?	13	ARTICLE 1ER : EST-CE UNE ATTITUDE SCHISMATIQUE ?	65
I- Raisons en faveur d'une réponse positive.....	13	I- Raisons en faveur d'une réponse positive.....	65
II- Avis en sens contraire.....	13	II- Avis en sens contraire.....	65
III- Réponse de fond.....	13	III- Réponse de fond.....	65
1) Paroles du pape.....	13	1) Qu'est-ce que le schisme ?.....	65
2) Les actes.....	14	2) Le lien de la foi est premier.....	66
IV- Réponse aux objections.....	17	3) Ce sont ceux qui s'écarteront de la foi qui font le schisme.....	66
ARTICLE 4 : L'ATTITUDE DE ROME VIS-À-VIS DE NOUS — FSSPX ET COMMUNAUTÉS AMIES — N'A-T-ELLE PAS CHANGÉ ?	17	4) Et le pape ?.....	66
I- Raisons en faveur d'une réponse positive.....	17	5) D'où notre attitude, en pratique.....	67
II- Avis en sens contraire.....	18	6) Conclusion.....	67
III- Réponse de fond.....	18	7) Précision.....	67
1) Rome semble ne plus vouloir nous imposer tout le Concile.....	18	IV- Réponses aux objections.....	68
2) Nous avons le droit de maintenir nos positions publiquement.....	21	V- Pour clore la question.....	69
3) Conclusion.....	21	ARTICLE 2 : EST-CE DU SÉDÉVACANTISME ?	70
IV Réponse aux objections.....	21	I- Raisons en faveur d'une réponse positive.....	70
 QUESTION 2: POUVONS-NOUS ACCEPTER UNE RECONNAISSANCE CANONIQUE PROPOSÉE PAR UNE AUTORITÉ NÉO-MODERNISTE ?	23	II- Avis en sens contraire.....	70
INTRODUCTION	23	III- Réponse de fond.....	70
1) Qu'est-ce qu'un « accord » ?.....	23	1) Ce qu'est le sédévacantisme.....	70
2) Qu'est-ce qu'une reconnaissance canonique ?.....	24	2) Réfutation.....	70
3) La clarté des mots.....	27	3) Par conséquent.....	71
ARTICLE 1ER : N'EST-CE PAS UN DEVOIR DE CHERCHER À ÊTRE RECONNUS OFFICIELLEMENT PAR LE PAPE ?	28	4) En revanche.....	71
I- Raisons en faveur d'une réponse positive.....	28	5) Conclusion.....	71
II- Avis en sens contraire.....	29	IV- Réponses aux objections.....	72
III- Réponse de fond.....	29	V- Pour clore la question.....	72
1) Ecclésiologie conciliaire --- le pluralisme.....	30	 CONCLUSION GÉNÉRALE	73
2) Jugement catholique sur le pluralisme.....	30	 ANNEXE I : LA PENSÉE DE MGR LEFEBVRE SUR LA POSSIBILITÉ D'UN ACCORD AVEC LA ROME NÉO-MODERNISTE	76
3) La confession de la foi.....	31	A) Première période : la FSSPX reconnue par les autorités ecclésiastiques.....	76
4) Les intentions romaines de 1988 à 2016.....	32	B) Seconde période (1975-1988) — Recherche d'un modus vivendi.....	77
5) Conclusion.....	35	1) Mgr Lefebvre intervient en privé auprès du pape.....	77
IV- Réponses aux objections.....	36	2) Mgr Lefebvre intervient en public.....	79
ARTICLE 2 : UNE RECONNAISSANCE CANONIQUE NE NOUS OUVRIRAIT-ELLE PAS UN CHAMP IMMENSE D'APOSTOLAT ?	40	3) Les tractations de 1987-1988.....	82
I- Raisons en faveur d'une réponse positive.....	40	C) Troisième période (1988-1991) : continuer la Tradition, même sans l'aval de Rome.....	86
II- Avis en sens contraire.....	40	1) Une ligne de conduite : pas d'accord possible tant que Notre-Seigneur n'est pas recouronné.....	86
III- Réponse de fond.....	41	2) L'expérience des ralliés.....	91
1) Les principes donnés par saint Thomas d'Aquin.....	41	ANNEXE II : LE DIALOGUE	92
2) Application à notre situation.....	42	1) Dialogue entre communistes et catholiques en Chine.....	92
IV- Réponse aux objections.....	43	2) Dialogue entre la Rome conciliaire et les traditionalistes.....	93
ARTICLE 3 : NE POURRIONS-NOUS PAS OBTENIR UN STATUT QUI NOUS PROTÈGE ?	45		
I- Raisons en faveur d'une réponse positive.....	45		

PRÉFACE

Dans la tourmente et la confusion actuelle, nous devons demeurer fidèles aux principes catholiques authentiques et rester enracinés en eux. Et afin qu'ils soient réellement la lumière qui nous éclaire et guide nos pas, nous devons en tirer les conséquences pratiques et les appliquer rigoureusement dans notre vie de tous les jours et dans nos attitudes quotidiennes.

La cohérence et la non-contradiction sont la conséquence logique de l'adhésion pleine et entière à la vérité.

Comme le disait le cardinal Pie, la charité, qui est le lien de la perfection, doit être dictée et réglée par la vérité, et c'est dans cet esprit de charité que nous avons voulu écrire ces lignes.

C'est surtout sous le regard de Dieu que ce travail a été réalisé, car c'est à lui que nous aurons à rendre compte de toute notre conduite ; mais c'est aussi pour faire connaître loyalement le fond de notre pensée sur la question des propositions romaines.

En effet, partageant depuis de nombreuses années le même combat que les autres communautés de la Tradition, nous avons eu à cœur de faire connaître à ceux qui nous sont plus proches la façon dont nous percevons la situation actuelle.

Nous espérons, en tous cas, que c'est dans cet esprit de paix et de compréhension que ce travail sera reçu.

Daigne Notre-Dame, Vierge fidèle et Reine de la Paix, maintenir entre nous les liens surnaturels qui nous unissent, dans la vérité et la charité, en son divin Fils, Jésus-Christ, notre Roi.

Fr. Antoine de Fleurance

Gardien du Couvent Saint-François

*A Nos Seigneurs
Lefebvre et de Castro Mayer
à l'occasion du vingt-cinquième
anniversaire de leur rappel à
Dieu, en hommage filial et
reconnaissant pour tout ce que
nous leur devons.*

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'éventualité d'une reconnaissance des œuvres de la Tradition par le pape actuel est de plus en plus souvent évoquée. Peut-on accepter cette offre ? Les réponses à cette question sont très divergentes.

D'un côté, on constate que Mgr Lefebvre a longtemps cherché une reconnaissance canonique avec la Rome de l'époque ; si l'on refusait, ne serait-ce pas du sédévacantisme, au moins pratique, voire une attitude schismatique ? Par ailleurs, la situation d'aujourd'hui n'est plus la même qu'en 1988. Il y avait alors de bonnes raisons de refuser les propositions romaines, mais maintenant un tel refus ne serait-il pas anachronique ? En effet, on a vu, ces derniers temps, surtout lors du Synode sur la famille, des réactions très fortes de certains prélats vis-à-vis de la ligne progressiste, chose inimaginable il y a quelques années. Serions-nous au début d'une réaction saine ?

Mgr Lefebvre, pourtant, n'a-t-il pas aussi affirmé qu'un accord avec une autorité néo-moderniste était impossible ? Disant cela, a-t-il pour autant versé dans le sédévacantisme ? Enfin, l'évolution de la situation dans l'Eglise, ces dernières années, constitue-t-elle un changement tel, qu'il rendrait aujourd'hui possible une reconnaissance canonique ?

Quelle que soit la réponse à ces questions, leur enjeu est de taille : elles posent un véritable *problème moral*.

En effet, si la réponse est que, désormais, la situation ayant changé, une solution canonique ne mettrait plus notre foi en danger, il n'y a plus de raison de la refuser ; plus encore, un refus nous exposerait cette fois-ci à un danger de schisme.

Si, au contraire, la réponse est que le péril pour notre foi est toujours présent, alors la sujétion aux autorités romaines nous expose à l'hérésie.

Ainsi, schisme ou hérésie : c'est une question de salut éternel.

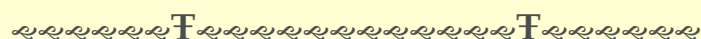
Afin de répondre à ce problème moral, nous nous poserons trois questions.

La première qui vient naturellement, est la suivante : la situation à Rome ne s'est-elle pas améliorée depuis 1988 (question 1) ? En effet, pendant tout le temps qui nous sépare des sacres, nous n'avions jamais modifié notre conduite. Si aujourd'hui on envisage une solution canonique, encore impensable il y a quelques années, n'est-ce pas qu'à Rome même il y a eu des changements conséquents ?

Tout cela nous amène à revenir sur les fondements de ce qui a été notre conduite jusqu'ici : pouvons-nous accepter une reconnaissance canonique proposée par une autorité néo-moderniste (question 2) ?

Enfin, un refus d'une telle reconnaissance ne serait-elle pas du sédévacantisme, voire une attitude schismatique (question 3) ?

Après cela, nous pourrions conclure en répondant à la question posée au début de cette étude.



QUESTION 1 : LA SITUATION À ROME NE S'EST-ELLE PAS AMÉLIORÉE DEPUIS 1988 ?

Deux questions se posent ici. Tout d'abord, la situation à Rome n'a-t-elle pas changé ? Il s'agit en premier lieu de voir si, *abstraction faite de nous*, les choses ont changé, et dans quelle mesure. Ce sera l'objet des deux premiers articles.

La deuxième question arrivera tout naturellement : dès lors, l'attitude de Rome *vis-à-vis des catholiques fidèles* n'a-t-elle pas changé ? Nous y répondrons dans les deux derniers articles.

ARTICLE 1^{ER} : N'Y A-T-IL PAS UN RÉVEIL DES CONSERVATEURS À ROME ?

I- Raisons en faveur d'une réponse positive

Il semble que si, la situation à Rome est bien différente de celle de 1988.

PREMIÈRE RAISON

En effet, la voix des conservateurs commence à se faire entendre. Certes, nous ne nions pas une certaine aggravation de la crise, tant dans la foi que dans la morale. Au niveau de la foi, jamais le pape n'était allé aussi loin dans la destruction de tous les bastions qui restaient debout : l'indissolubilité du mariage, la condamnation de l'homosexualité.

Mais par ailleurs, des prélats commencent à parler très sérieusement d'une crise doctrinale dans l'Église. Par exemple, le cardinal Burke parle d'une « désorientation » lors du déroulement du Concile et de l'apparition des réformes post-conciliaires; il dénonce la remise en cause universelle, surtout en matière liturgique¹.

De même, Mgr Schneider affirme que la crise doctrinale est à la racine de la crise de la

morale : « c'est le relativisme doctrinal d'où découle le relativisme moral et liturgique. [...] Il faut d'abord rétablir la clarté et la fermeté de la doctrine de la foi et de la morale à tous les niveaux² ».

DEUXIÈME RAISON

De ce fait, Rome est divisée. Face au modernisme galopant aux sommets, non seulement des prélats voient juste, mais ils réagissent. Certes, la hiérarchie est encore progressiste, mais il y a une restauration interne, semblable à un mouvement qui s'accroît et échappe à la hiérarchie ; et ce mouvement, on ne peut plus l'arrêter. Cette vague conservatrice se renforce, sinon en nombre, du moins en intensité. Il semblerait qu'en France, 50 % des nouveaux séminaristes aspirent à la messe traditionnelle.

Comme exemple de réaction, citons Mgr Schneider, qui a qualifié le dernier Synode de « Synode de l'adultère³ ». On y a proféré « insolemment et sans rougir des hérésies ou demi-hérésies⁴ ». En outre, il dénonce les manipulations opérées à cette occasion. Déjà il y a quelques années, il réclamait un syllabus sur les erreurs de Vatican II.

Et les prélats conservateurs se rendent compte qu'il y a un problème dans le magistère conciliaire ; ils défendent la vérité à partir de la Tradition. N'est-ce pas un changement profond ?

¹ Cardinal Raymond BURKE, *Un cardinal au cœur de l'Église*, Artège, 2015, p. 33-34.

² Mgr Athanasius SCHNEIDER, Entretien au site *Rorate caeli* ; 1^{er} février 2016.

³ *Ibid.*, *Rorate caeli*, 2 novembre 2015.

⁴ *Présent*, 13 novembre 2015.

II- Avis en sens contraire

On accusa le cardinal Burke d'être contre le concile Vatican II, suite à son opposition manifestée à l'encontre du dernier Synode. Interrogé par un journaliste, le cardinal démentit formellement cette accusation, affirmant que toute sa formation cléricale s'était faite à la lumière du Concile. Si donc il a réagi, ce n'était pas une attaque contre les principes du Concile.

Par ailleurs, un cardinal déçu par les critiques faites contre le rapport du Synode, en fit part au pape. Ce dernier répondit avec un sourire malicieux : « Détrompez-vous, car maintenant je connais mes ennemis⁵. » L'opposition ne semble donc pas le faire trembler.

Enfin, le cardinal Sarah a été nommé par le pape François lui-même à la tête de la Congrégation pour le culte divin⁶, le 24 novembre 2014. Très conservateur, « ratzinguérien », il est tout à l'opposé du style du pape actuel. C'est que ce dernier n'est pas plus gêné que cela par cette diversité de sensibilités.

Cette division à Rome, d'ailleurs, n'est pas nouvelle : « J'ai très peur, disait Mgr Lefebvre, que nous retombions de nouveau dans la même situation qu'auparavant, à cause des influences qui jouent à Rome, parce que Rome est divisée⁷. »

III- Réponse de fond

Deux questions sont soulevées par les raisons qui précèdent. D'abord celle de la doctrine : y a-t-il vraiment un changement substantiel quant à la doctrine, chez les prélats conservateurs ? Ensuite, sur le plan pratique : y a-t-il à Rome une division telle qu'elle n'a encore jamais existé depuis le Concile, et qui pourrait entraîner l'effondrement du camp progressiste⁸ ?

⁵ *Monde et vie* 899, p. 24.

⁶ *Monde et vie* 900, p. 18.

⁷ *Fideliter* 62, p. 31.

⁸ Nous répondons à cette question dans la réponse à la deuxième objection.

1) Un changement substantiel dans la doctrine ?

La perte, à Rome, de la fermeté doctrinale, inaugurée par le concile Vatican II, a entraîné une multitude de tendances et d'opinions. Néanmoins, jusqu'ici, tous les membres de la hiérarchie sont d'accord sur le Concile lui-même, au moins sur son acceptation. Mgr Lefebvre, résumant la situation, disait que la pierre d'achoppement entre eux et nous, c'est la royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Par conséquent, on pourra vraiment parler de changement substantiel lorsqu'on remettra en cause le Concile lui-même, et qu'on recommencera à prêcher le Christ-Roi. Ce n'est pas qu'il faille négliger, ou, encore moins, mépriser les réactions saines, mais il faut les apprécier à leur juste mesure.

Or, les prélats conservateurs ont-ils vraiment remis en cause le Concile lui-même ? Écoutons-les parler.

2) Une remise en cause du « magistère » post-conciliaire ?

Le cardinal Sarah, au sujet du Synode : « J'affirme donc avec solennité que l'Église d'Afrique s'opposera fermement à toute rébellion contre l'enseignement de Jésus et du magistère. Comment un synode pourrait-il revenir sur l'enseignement constant, unifié et approfondi du bienheureux Paul VI, de saint Jean-Paul II et de Benoît XVI ? Je place ma confiance dans la fidélité de François⁹. » C'est l'herméneutique de la continuité ; on a même l'impression que le magistère commence avec Paul VI. Pourquoi n'avoir cité que les papes conciliaires ? Que devient l'encyclique *Casti Connubii* de Pie XI ? Est-elle si ancienne qu'elle ne mérite même plus d'être citée comme référence ?

Quant à Mgr Schneider : « C'est le concile Vatican II qui a élargi la compréhension du mystère de l'Église selon l'enseignement des Pères de l'Église en précisant : L'Église universelle apparaît comme un peuple qui tire son unité de l'unité du Père du Fils et de l'Esprit-Saint (*Lumen gentium*). Le baptême, la véritable foi et la communion visible avec le successeur de l'apôtre Pierre sont des éléments indispensables pour être un vrai

⁹ Cité dans *Monde et vie*, 905, p. 19.

membre de l'Église¹⁰. » Bref, c'est encore l'herméneutique de la continuité. « L'œcuménisme, dit-il encore, est nécessaire pour être en contact avec nos frères séparés pour les aimer. Nous pouvons et nous devons collaborer avec des non-catholiques sérieux pour défendre la vérité divine révélée et la loi naturelle créée par Dieu¹¹. » Quel mélange ! Et avant Vatican II, n'y avait-il pas la charité missionnaire ?... puisque le prélat présente l'œcuménisme comme *nécessaire*.

Que pense-t-il du pape ? « Je remercie Dieu, dit-il dans le même entretien, que le pape François ne se soit pas exprimé de la façon que les mass media attendent de lui. Il a présenté jusqu'à présent dans ses allocutions publiques une très belle doctrine. J'espère qu'il continuera d'enseigner la doctrine catholique d'une façon très claire. »

Mais sa déclaration à propos d'*Amoris lætitia*, le 30 avril 2016, est révélatrice. Certes, il réproouve avec une grande fermeté les dérives concernant l'attitude envers les divorcés-remariés. Mais pour lui, c'est une mauvaise *interprétation* de ce document par les évêques. Certes, il reconnaît que le texte est ambigu, « que certaines affirmations sont difficiles à *interpréter* selon la doctrine traditionnelle de l'Église », que tout cela « donne l'impression qu'on assimile, non pas en théorie mais en pratique, une union de divorcés au mariage valide ». Les références au « magistère » conciliaire sont constantes : Jean-Paul II, Benoît XVI, le Concile lui-même, le *Catéchisme de l'Église catholique* (1992) et son *Compendium*. Il parle de « l'enseignement pérenne et infaillible de l'Église, [...] notamment celui confirmé par Jean-Paul II dans *Familiaris consortio* § 84 et par le pape Benoît XVI dans *Sacramentum caritatis* § 29 ».

Le cardinal Burke a, lui aussi, réagi à *Amoris lætitia*. « La seule clef d'*interprétation* correcte d'*Amoris lætitia*, dit-il, est l'enseignement constant de l'Église » : encore l'herméneutique de la continuité. « Comment donc, poursuit-il, faut-il recevoir ce document ? Avant tout, il doit être reçu avec le profond respect dû au Pontife romain en tant que Vicaire du Christ, ainsi que le définit le concile œcuménique Vatican II : " Le principe perpétuel et visible et le fondement de l'unité qui lie entre eux soit les évêques, soit la multitude des fidèles" (*Lumen gentium* 23). » Le

cardinal précise ensuite que toute déclaration du pape n'est pas nécessairement infaillible, ce en quoi il a raison. Mais il est évident qu'il tient tout le « magistère » conciliaire comme un magistère authentique ; c'est de ce magistère que l'on dit qu'il comporte différents degrés d'autorité entraînant chez les fidèles différents degrés d'adhésion. Cependant, en réalité, le « magistère » conciliaire n'est pas un magistère authentique¹².

Nous voilà fixés sur ces prélats. Certes, encore une fois, ils sont fermes sur les conclusions de la morale catholique. Mais une telle fermeté est-elle quelque chose de vraiment nouveau, chez des prélats conciliaires ?

3) Des prélats conservateurs : une nouveauté ?

Dès le Concile lui-même, on aperçoit une tendance « jusqu'au-boutiste » et une tendance modérée chez les novateurs. Parmi ces derniers, on peut citer le cardinal Daniélou et le futur cardinal Ratzinger. En 1967, ce dernier fonde la revue *Communio*, qui se démarque de la revue *Concilium* de Karl Rahner, jugée excessive. Écoutons maintenant quelques-uns des conservateurs de cette époque.

Le cardinal Siri reconnaît qu'au Concile, certains eurent « l'intention d'amener l'Église à vivre à la protestante sans Tradition ni primauté du pape. En vue du premier but, on mit beaucoup de confusion. En vue du se-

¹² On parle de magistère authentique, ou simplement authentique, pour désigner le magistère des pasteurs légitimes qui ne remplit pas les conditions de l'infaillibilité. A noter que le magistère authentique des papes et des évêques, sans être infaillible, s'impose néanmoins à l'adhésion des fidèles, parce que la foi et la prudence habituelles des pasteurs légitimes fondent normalement une présomption en faveur de leur acte d'enseignement. Mais la nouvelle notion de magistère n'a plus rien à voir avec la vérité catholique. Cela apparaît avec évidence lorsqu'on analyse l'Instruction *Donum veritatis* de la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi, du 24 mai 1990, où le magistère authentique est présenté comme donnant simplement des conclusions provisoires du dialogue pasteurs-peuple de Dieu, valables à un moment donné de l'histoire, et qu'une étape suivante pourra dépasser. Comme le dit le document au § 24 : « Les pasteurs n'ont pas toujours perçu aussitôt tous les aspects ou toute la complexité d'une question. » C'est pourquoi « certains jugements du magistère ont pu être justifiés à l'époque où ils furent prononcés, parce que les affirmations visées mêlaient inextricablement des assertions vraies et d'autres qui n'étaient pas sûres. Seul le temps a permis d'opérer le discernement et, à la suite d'études approfondies, d'aboutir à un vrai progrès doctrinal ». C'est cet état d'esprit qui permettait au cardinal Ratzinger d'affirmer avec sang-froid que le décret *Gaudium et spes* de Vatican II était comme un « contre-Syllabus » (le Syllabus est le catalogue des erreurs modernes condamnées par Pie IX, en 1864).

¹⁰ *Présent*, 10 janvier 2015.

¹¹ Entretien avec *Latin Mass Society*, 27 mai 2014.

cond, on tenta de faire jouer l'argument de la collégialité ». Mais le cardinal prend ensuite la défense du Concile ; selon lui, il fut « une grande digue contre le principe de la désagrégation » ; il se contente de remettre en cause « les événements inquiétants de la période post-conciliaire, où se prit la mauvaise habitude de faire passer des idées personnelles sous couvert de formules du Concile¹³ ».

Le cardinal Wyszyński, primat de Pologne, dénonce la période postconciliaire ; il parle d'une « Église dont le Credo est devenu élastique et la morale relativiste ; [...] une Église qui ferme les yeux devant le péché et qui craint le reproche de ne pas être moderne¹⁴ ».

Même le cardinal Poletti, Vicaire de Sa Sainteté pour la ville de Rome, d'abord enthousiaste pour les réformes conciliaires, écrivait plus tard : « Dans les années qui ont suivi le Concile, il s'est produit dans l'Église catholique [...] une forte confusion doctrinale et pastorale, qui a poussé un savant au-dessus de tout soupçon [sic], comme l'est Karl Rahner, à parler de " crypto-hérésie " (hérésie dissimulée). Il n'est que trop vrai que ce climat engendre parmi les fidèles eux-mêmes une profonde désorientation¹⁵. » D'après lui, la cause de ce trouble est le changement de l'ecclésiologie : donc il y a bien une cause doctrinale.

Le cardinal Oddi, connu pour son conservatisme, en 1983, aux États-Unis, devant un auditoire de huit cents personnes, diagnostiquait une désagrégation de la foi, citant tous les dogmes qui alors étaient mis en cause, dans les chaires d'églises et d'universités. Mais sa conclusion est bien décevante : « L'Église n'inflige plus de peines. Mais elle espère pouvoir convertir les égarés¹⁶. »

Enfin, le cardinal Ratzinger lui-même, a prononcé des paroles très fortes. « A l'historicisme de *Pierres vivantes*, dit Amerio, le cardinal Ratzinger oppose l'*immutabilité* du dogme. [...] On enseigne assurément les vérités de foi afin qu'elles deviennent une pratique et une vie, mais l'objet propre de la catéchèse est la connaissance et non pas directement la pratique¹⁷. »

¹³ *Renovatio*, 1982, p. 325. Cité dans Romano AMERIO, *Iota unum*, N.E.L., Paris, 1987, p. 591.

¹⁴ Homélie du 9 avril 1974, à Varsovie. Voir AMERIO, *ibid.*, p. 591-592.

¹⁵ *Osservatore romano*, 7 octobre 1984. Voir AMERIO, *ibid.*, p. 592.

¹⁶ *Ibid.*, p. 135.

¹⁷ *Ibid.*, p. 270.

Pour conclure, ces prélats vont plus ou moins loin dans leur critique contre les erreurs modernes. Mais le point commun est qu'aucun ne va jusqu'à remettre en cause le Concile lui-même. C'est exactement ce que nous constatons chez les conservateurs actuels. La différence que l'on peut toutefois constater, c'est que ces derniers sont peut-être plus courageux. Mais la portée de leurs critiques restera nécessairement circonscrite dans le cadre des principes sur lesquels ils s'appuient¹⁸. Pour sortir de ce cercle vicieux, ce qu'il faut, c'est dénoncer les faux principes du Concile¹⁹. Peut-être le feront-ils un jour. Mais nous n'y sommes pas, à l'heure qu'il est. Entre les deux, il y a plus qu'une différence de degrés, c'est une différence de *nature*, une différence de principes, et elle est de taille.

IV- Réponses aux objections

A LA PREMIÈRE : *DES PRÉLATS CONSTATENT UNE CRISE DOCTRINALE*

L'essentiel de la réponse a déjà été donné dans le corps de l'article. Notons toutefois que si le cardinal Burke parle de désorientation, le cardinal Poletti faisait déjà ce constat en 1984.

A LA DEUXIÈME : *NON SEULEMENT CES PRÉLATS VOIENT JUSTE, MAIS ILS RÉAGISSENT FORTEMENT*

Nous pensons aussi avoir répondu dans le corps de l'article. Notons cependant, au sujet de l'expression « Synode de l'adultère » de Mgr Schneider, qu'il faut citer la phrase complète : « On peut affirmer que le Synode s'est avéré *en un certain sens* être aux yeux de l'*opinion publique* un Synode de l'adultère, et non pas le Synode de la famille. » Les expres-

¹⁸ Comme le dit l'abbé Gleize, au sujet des conservateurs ayant réagi lors du Synode, « il s'agit [...] de maintenir les mêmes conclusions qui expriment les mêmes exigences (unité et indissolubilité du mariage, refus de la contraception et de l'avortement, refus aussi des différentes perversions contraires à la nature) mais en les faisant découler de principes différentes. » (*Nouvelles de Chrétienté* 155, octobre 2015, p. 8).

¹⁹ « La crise ne se résoudra pas par des personnes plus ou moins adéquates, dit l'abbé Toulza, si elles ne renoncent pas à des principes inadéquats. La restauration de la vérité et du bien dans l'Église n'a pas commencé et ne pourra pas se faire sans remettre en cause les principes dont Benoît XVI et François se réclament, l'un comme l'autre, quoique d'une façon indéniablement différente » (*Fideliter* 223, janvier-février 2015, p. 70).

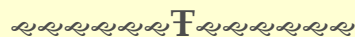
sions que nous soulignons atténuent notablement la portée de l'accusation. « Aux yeux de l'opinion publique » : donc, ce n'est pas le Synode lui-même qui est celui de l'adultère, mais ce que le monde en a interprété...

Le prélat dénonce aussi les « hérésies et demi-hérésies » proférées lors de ce Synode. Le cardinal Poletti parlait déjà de crypto-hérésies à propos de la pastorale post-conciliaire, comme nous l'avons rapporté plus haut. Reconnaissons toutefois que la réaction de Mgr Schneider est plus forte. Quant au syllabus qu'il réclamait, ce n'était certes pas un syllabus sur les erreurs de Vatican II, qu'il se garde bien d'attaquer, mais sur les erreurs répandues dans l'Église après le Concile.

Quant à la « vague de réaction » qui prend de l'ampleur, le fait est indéniable. L'intérêt pour la messe traditionnelle augmente ; il y a chez beaucoup une aspiration aux sources. Mais il y a deux choses à noter : tout d'abord, cette réaction est inévitable. En effet, la Révolution est satanique, contre nature. On ne peut indéfiniment comprimer les aspirations naturelles. De plus, la grâce divine continue à solliciter les âmes, à les attirer. Deuxième chose : une telle réaction n'est pas nouvelle. En effet, en Angleterre, c'est en répandant le sang que le protestantisme s'était imposé. Après plusieurs siècles de persécution, au 19^e siècle, une vague de sympathie pour le catholicisme a vu le jour : c'est le mouvement d'Oxford. Beaucoup se sont convertis. Craignant pour l'avenir de l'anglicanisme, le Dr Pusey, pasteur farouchement anticatholique, imagina « la théorie des trois branches », suivant laquelle l'unique Église du Christ aurait trois parties : le protestantisme, « l'orthodoxie » et l'Église catholique. Point donc n'était besoin de revenir à l'Église catholique. Mais pour satisfaire les « justes aspirations » de ceux qui regardaient vers Rome, on institua pour eux des usages catholiques : rosaire, procession du « Saint-Sacrement²⁰ » ; des monastères « bénédictins » furent même érigés. C'est ce qu'on appelle la *High Church*. Cette manœuvre stoppa la vague de conversions. Le Dr Pusey avait réussi à arrêter ce beau mouvement, en l'enfermant dans de faux principes.

L'application est très simple : il faut juger de cette vague d'après les principes qui la guident : si elle est tolérée comme une *High Church* au sein de l'Église établie, elle ne sor-

tira pas du cadre du pluralisme, et ce n'est pas d'elle qu'il faudra attendre la restauration. Si ceux qui le mènent remettent en cause les faux principes et les dénoncent publiquement, leur combat sera le bon ; pour l'instant, ce n'est pas encore le cas.



Terminons par une remarque : qu'il y ait à Rome des conservateurs, cela n'influe pas directement sur la direction de l'Église, car ce ne sont pas ceux que nous avons cités qui tiennent les rênes. D'où notre question suivante :

ARTICLE 2 : N'Y A-T-IL PAS QUELQUE CHOSE DE CHANGÉ CHEZ CEUX QUI TIENNENT LES RÊNES DE L'ÉGLISE ?

I- Raisons en faveur d'une réponse positive

Il semble bien que si.

PREMIÈRE RAISON

En effet, pour le pape, ce qui est important, c'est d'aimer Jésus ; pour lui, la doctrine n'est pas très importante. Certes, nous déplorons ce dernier fait. Mais enfin, le pape est comme quelqu'un qui voudrait que tout le monde soit sauvé, que tout le monde ait accès à Dieu ; pour cela il est prêt à braver beaucoup d'avaries.

DEUXIÈME RAISON

Les modernistes s'essouffent. Ceux qui ont fait le Concile et qui ont pour lui un attachement viscéral disparaissent peu à peu. En outre, ils n'ont plus de vocations. Donc, ils

²⁰ Bien entendu, les hosties n'étaient pas valablement consacrées, puisque les ordinations étaient invalides...

sont bien obligés d'en tenir compte dans le gouvernement de l'Église.

II- Avis en sens contraire

Le 12 octobre 2013, Mgr Fellay disait, aux États-Unis : « La situation de l'Église est une véritable catastrophe. Et le pape actuel fait que son état est 10.000 fois pire. [...] Depuis le début de ce pontificat, je dis : " il coupe les cordes [du parachute], et il accroche une fusée [dirigée vers le bas]. " [...] Si le pape actuel continue dans la voie où il a commencé, il va diviser l'Église. Il fait tout exploser²¹. »

« Nous ne pouvons pas avoir une idée précise à ce stade, dit-il le 13 octobre, mais nous avons de quoi être terrifiés. [...] Nous avons en face de nous un véritable moderniste²². »

III- Réponse de fond

Pour savoir s'il y a eu un changement, voire une amélioration, chez ceux qui tiennent les rênes, il faut commencer par examiner les faits. Deux personnes retiendront notre attention : d'abord le pape, qui a le pouvoir suprême ; puis le cardinal Müller, qui est censé être le « gardien de la foi », et de qui, en outre, dépend la commission *Ecclesia Dei*.

1) Le pape François

Le premier contraste entre le pape François et ses prédécesseurs est que ces derniers, tout modernistes qu'ils étaient, étaient conscients d'une crise ; Paul VI a parlé d'autodémolition de l'Église, Jean-Paul II d'apostasie silencieuse, Benoît XVI constatait que la barque de Pierre prenait l'eau de toutes parts. Rien de tout cela chez François : il n'éprouve aucune inquiétude au sujet de l'état de l'Église, de l'apostasie massive des âmes. Ses prédécesseurs ont cherché à préserver beaucoup de bastions, notamment ceux de la morale ; certes, c'était incohérent avec les principes qu'ils avaient eux-mêmes posés. François, au contraire, s'efforce de faire sau-

ter les bastions. Voyons cela plus précisément.

a) Le bastion de la doctrine

Si Jean-Paul II et Benoît XVI s'efforçaient, dans leurs innovations, de montrer la continuité entre elles et le passé, ce souci est loin de François : « Ouvrez les portes, dit-il à des supérieurs d'instituts religieux... ouvrez les portes ! Vous allez vous tromper, vous allez faire des gaffes, ce sont des choses qui arrivent ! Peut-être même que va vous arriver une lettre de la congrégation pour la Doctrine de la foi disant que vous avez dit telle ou telle chose... Mais ne vous inquiétez pas. Expliquez ce que vous devez expliquer, mais continuez à aller de l'avant... [...] Je préfère une Église qui se trompe parce qu'elle fait quelque chose, à une Église qui tombe malade parce qu'elle reste enfermée²³. » Ces propos rappellent ceux de Che Guevara, comparant la Révolution à un vélo : si elle s'arrête, elle tombe ; donc, il faut toujours avancer.

Ensuite, la conscience est érigée en règle absolue : il n'y a plus de vrai ou de faux, de bien ou de mal, tout est relatif à chacun. « Tout être humain possède sa propre vision du bien, mais aussi du mal. Notre tâche est de l'inciter à suivre la voie tracée par ce qu'il estime être le bien [...]. Et je suis prêt à le répéter : chacun a sa propre conception du bien et du mal et chacun doit choisir et suivre le bien et combattre le mal selon l'idée qu'il s'en fait. Il suffirait de cela pour vivre dans un monde meilleur²⁴. » Jean-Paul II cherchait à préserver encore la loi divine : « L'homme découvre au fond de sa conscience vraie et droite une loi qu'il ne s'est pas donnée à lui-même, et tend à se conformer aux normes objectives de la moralité. » Plus rien de cela avec François.

b) Le bastion de la morale

Il n'est pas besoin de revenir en détail sur le Synode de la famille. Ce Synode, et l'exhortation *Amoris lætitia* qui le conclut, sont l'arrêt de mort de la morale familiale : le divorce et l'adultère sont par là encouragés²⁵.

²¹ Cité dans DICI 283, p. 5.

²² *Ibid.*

²³ Discours du 6 juin 2013 aux responsables du CLAR. Cité dans *Le Sel de la terre* 86, p. 167.

²⁴ Interview avec E. Scalfari, 1^{er} octobre 2015. Cité dans *Le Sel de la terre* 91, p. 160.

²⁵ Et facilités par la procédure de déclaration de nullité promulguée le 8 septembre 2015.

Une autre avancée du pape, ce sont ses encouragements positifs aux homosexuels. « Qui suis-je pour le juger ? » dit-il au sujet de l'un d'eux. « Dieu, quand il regarde une personne homosexuelle, en approuve-t-il l'existence avec affection ou le repousse-t-il en la condamnant ? Il faut toujours considérer la personne²⁶. »

Après les déclarations, les faits : le pape se donne en spectacle avec des prêtres homosexuels ; il concélèbre avec l'un d'eux, Michele de Paoli, et lui baise la main, sous le regard des caméras²⁷. Ce point est très grave ; c'est l'approbation implicite des vices contre-nature, qui valurent à Sodome et à Gomorrhe un châtiment effroyable. En outre, c'est un sujet sur lequel la Révolution mondiale fait tous ses efforts aujourd'hui.

c) *Le bastion de la primauté du pape*

Le Concile et les papes conciliaires ont beaucoup parlé de la collégialité, mais jusqu'à présent, ils ont jalousement défendu la prérogative du primat pontifical.

Le pape François semble décidé à renverser cet ordre. Il parle de l'Église comme d'une « pyramide renversée²⁸ » dont « le sommet se trouve à la base ». Allant plus loin que la collégialité (qui concerne les évêques), il faut évoluer vers la synodalité (où les laïcs interviennent, à différents niveaux) ; plus encore, il faut que l'Église soit en état de synodalité.

Enfin, le pape ne veut rien trancher, et semble décidé à laisser à chaque « Église locale » une autonomie doctrinale. Oui, humainement, c'est aller vers l'explosion, ou mieux, vers l'émiettement de l'Église.

d) *Conclusion sur le pape François*

Nous sommes loin d'avoir tout dit sur ce court pontificat, mais nous en savons suffisamment pour constater l'indéniable aggravation de la crise au niveau de celui qui tient les rênes et imprime sa marque au gouvernement de l'Église.

Voyons maintenant ce qu'il en est du préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi.

²⁶ Discours à la Curie, 21 décembre 2015, *Documentation catholique* 2522, p. 14.

²⁷ Voir *Le Sel de la terre* 89, p. 201.

²⁸ *Osservatore romano* (version française) 3402, p. 6-7 ; 17 octobre 2015.

2) Le cardinal Müller

Il est l'élève de Gustavo Gutiérrez, le père de la théologie de la libération sud-américaine, dont il reste un ami intime.

Ce préfet de la congrégation de la foi, qui est présenté — surtout depuis le Synode — comme un conservateur, est intervenu en 2012 pour défendre l'université catholique « rebelle » de Lima (Pérou), dont la théologie est si dépravée que le cardinal Thorne, archevêque de Lima, lui avait fait retirer les titres d'université « catholique » et « pontificale ». Il a fallu que le cardinal secrétaire d'État — très peu traditionaliste — Bertone, réunisse d'autres cardinaux pour invalider l'intervention du cardinal Müller, et maintenir la sanction portée contre cette université ultra-progressiste²⁹.

Le cardinal Müller, qui est aussi un grand admirateur de la théologie du professeur Ratzinger, a été chargé par celui-ci, devenu pape, de faire éditer ses *Opera Omnia*. On sait que l'abbé Ratzinger avait passé sa thèse de maîtrise en 1957 (cinq ans avant le Concile) sur la théologie de l'histoire selon saint Bonaventure. Le jury réprouva sévèrement l'abbé, comme ne citant pas fidèlement les textes, et professant « un dangereux modernisme³⁰ ». Il lui fallut corriger sa thèse en conséquence. Mais c'est la thèse originale et hétérodoxe qui a été publiée par le cardinal Müller dans les *Opera Omnia* du pape Benoît XVI.

Ces deux faits à l'actif du préfet de la congrégation chargée de la défense de la foi suffiraient amplement à démontrer qu'il n'est pas plus orthodoxe que son prédécesseur à l'époque de Mgr Lefebvre³¹.

Mais si l'on examine non plus le cardinal, mais le théologien Müller, on est obligé de constater qu'il est lui aussi hérétique, et monsieur l'abbé Gaudron, alors professeur de dogme au séminaire de Zaitzkofen, n'avait pas craint de l'accuser publiquement sur ce terrain, alors qu'il était évêque de Ratisbonne.

²⁹ *La Stampa*, 18 février 2013.

³⁰ Voir *Si sí, No no*, n° 207, décembre 1998, p. 3.

³¹ « Le cardinal Ratzinger, dit Mgr Lefebvre, qui passe dans la presse pour être plus ou moins traditionnel, est en fait un moderniste » (retraite sacerdotale à Écône, septembre 1986 ; *Fideliter* 55, p. 13). L'abbé Schmidberger, supérieur général de la Fraternité, en mai de la même année, écrit dans *Fideliter* du préfet de la congrégation de la foi qu'il a « une notion de la foi complètement acatholique, c'est même tout simplement hérétique » (*Fideliter* 69, p. 6).

Résumons ici brièvement ses plus graves erreurs, ou plutôt hérésies :

— Marie est bien restée vierge avant, pendant, et après l'enfantement, mais non physiquement. Cette virginité est de l'ordre de la grâce.

— La transsubstantiation est une transformation par Dieu de l'être naturel du pain et du vin en une communion salvifique. Le corps et le sang ne représentent pas les parties physiques de Notre-Seigneur Jésus-Christ en son corps glorieux, mais plutôt un mode de présence.

— Les catholiques et les protestants, déjà unis par le sacrement du baptême, sont donc aussi déjà unis dans l'Église visible. Au sens strict, il n'y a pas plusieurs Églises, mais des divisions à l'intérieur de l'unique peuple de Dieu³².

Voilà un échantillon de la théologie de celui que Benoît XVI a choisi pour défendre la foi catholique, et que François a confirmé dans le même poste et promu cardinal. Voilà le personnage présenté par certains comme un « gardien du dogme³³ », un prélat conservateur qu'il faut soutenir dans sa lutte courageuse contre le cardinal Kasper. Sans prendre garde que tous les deux professent le même zèle œcuménique côte à côte depuis de nombreuses années, au sein de la commission œcuménique de la conférence épiscopale allemande, dans l'association pluriconfessionnelle des Églises chrétiennes d'Allemagne, puis au conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens. Ce n'est pas le cardinal Kasper, mais le cardinal Müller qui a institué une commission commune avec la Fédération luthérienne mondiale pour préparer le 500^e anniversaire de la « Réforme », en 2017, « avec l'objectif de l'unité visible de tous les chrétiens dans l'Église une, [...] réconciliation dans la pratique achevée depuis longtemps tout au long du processus œcuménique³⁴. »

3) Conclusion

Ce sont les idées qui mènent le monde. Même si le pape François affiche son mépris pour la doctrine, il a bien une pensée, une idéologie, et, comme il est un homme pratique — ce qu'il dit, il le fait — les boulever-

sements se succèdent avec une rapidité étonnante.

Le cardinal Müller est plus sur la retenue quant aux conséquences ultimes de ses principes, mais c'est un moderniste convaincu.

Ainsi, on peut conclure que la ligne qu'ils entendent imposer dans le gouvernement est parfaitement moderniste. Nous pouvons à juste titre reprendre cette parole de Mgr Lefebvre : « Ils n'ont pas changé, sinon en pire ! »

IV- Réponse aux objections

A LA PREMIÈRE : POUR LE PAPE, CE QUI EST IMPORTANT, C'EST D'AIMER JÉSUS

« La première condition de la sainteté, c'est l'orthodoxie », disait le cardinal Pie. On ne peut avoir la charité sans la foi ; car alors, ce n'est pas Dieu qu'on aime, mais une construction de notre esprit.

Mais bien plus préoccupant est le fait que le pape se contente de regarder la personne, laissant de côté la doctrine. La première mission du pape est d'enseigner les nations, et non de faire de l'humain. Le pape Paul VI avait déjà dit : « Plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme ». Mais le pape actuel, dans la pratique va jusqu'à réduire la religion à l'humain. Or, sans la foi il est impossible d'être sauvé ni d'avoir accès à Dieu. Comment le pape peut-il sauver les âmes s'il refuse de prêcher la doctrine ?

A LA DEUXIÈME : LES MODERNISTES S'ESSOUFFLENT

Certes, ils n'ont plus beaucoup de vocations, mais ceux que l'on affecte aux postes-clés sont modernistes ; ce sont eux qui impriment à tout le navire la ligne directrice, et non les conservateurs subalternes.

« Ceux qui ont fait le Concile disparaissent » : oui, mais ceux qui leur succèdent sont imbus de son esprit. C'est précisément le cas du pape François. Le Concile n'est qu'une étape de la Révolution. Ses auteurs étaient très attachés à sa lettre, ce qui se comprend ; mais leurs successeurs vivent de son esprit ; pour eux, donc, peu importe de sacrifier ou de laisser dans l'ombre tel ou tel texte, pourvu que l'essentiel de la Révolution soit intact.

³² Voir les citations complètes dans *Le Sel de la terre* 84, printemps 2013, p. 165 sq.

³³ *Monde et vie* 906, 11 avril 2015, p. 19.

³⁴ A NDR Kultur, 4 octobre 2012.

Tel est donc l'état de l'Église, spécialement à Rome ; force nous est de constater qu'il n'y a pas eu changement vers le mieux, bien au contraire.

Cependant, tout en continuant son plongeon, est-ce que l'attitude de Rome vis-à-vis des catholiques fidèles n'aurait pas changé ? C'est ce qu'il faut voir maintenant.



ARTICLE 3 : ROME NE REMET-ELLE PAS EN HONNEUR, TOUT DE MÊME, CE QUI EST CHER AUX CATHOLIQUES FIDÈLES ?

I- Raisons en faveur d'une réponse positive

Il semble que si.

PREMIÈRE RAISON

Tout d'abord, dans ses homélies — notamment à Sainte-Marthe — François utilise des expressions qu'on n'était plus habitué à entendre dans la bouche d'un pape. « Nous devons combattre le diable, dit-il, et pas à moitié ! » « Il faut combattre le relativisme. »

DEUXIÈME RAISON

Rome ne peut plus aujourd'hui utiliser envers les catholiques fidèles le rouleau compresseur. Elle est trop divisée pour cela. Ceci ne peut que contribuer, indirectement, à renforcer la vague traditionnelle.

II- Avis en sens contraire

Laissons la parole au pape lui-même : « Après cinquante ans, avons-nous fait tout ce que nous a dit l'Esprit-Saint dans le Concile, dans cette continuité dans la croissance de l'Église qu'a été le Concile ? Nous fêtons cet anniversaire³⁵ en érigeant une sorte de "monument" au Concile, mais surtout, qu'il ne nous dérange pas ! Nous ne voulons pas changer ! [...] Il y a plus : certaines voix veulent revenir en arrière. Cela s'appelle être des "nuques raides", cela s'appelle "vouloir domestiquer l'Esprit-Saint", cela s'appelle être "des cœurs lents et sans intelligence³⁶". »

III- Réponse de fond

Comme dans l'article précédent, ce sont les faits qui seuls peuvent nous permettre de répondre à la question ; d'abord les paroles, puis les actes.

1) Paroles du pape

Dans son discours au CELAM, le 29 juillet 2013, le pape mettait en garde contre certaines « tentations du démon ». Parmi elles figure « la proposition pélagienne ». « Elle apparaît fondamentalement sous la forme d'une *restauration*, dit-il. Devant les maux de l'Église, on cherche une solution seulement disciplinaire, par la restauration de conduites et de formes dépassées qui n'ont pas même culturellement la capacité d'être significatives. En Amérique latine, on rencontre dans des petits groupes, dans quelques Congrégations religieuses nouvelles qui cherchent de manière exagérée une "sécurité" doctrinale ou disciplinaire. Elle est fondamentalement statique, même si elle promet une dynamique *ad intra*, qui retourne en arrière. Elle cherche à "récupérer" le passé perdu³⁷. »

Dans la revue *Études* d'octobre 2013 : « Si le chrétien est légaliste ou cherche la restauration, s'il veut que tout soit clair et sûr, alors il ne trouvera rien. » Notons au passage que, durant le Concile, ce sont exactement les mêmes arguments qui furent utilisés pour sa-

³⁵ Il s'agit de l'anniversaire de son prédécesseur, Benoît XVI.

³⁶ Homélie du 16 avril 2013, cité dans *Fideliter* 219, mai-juin 2014, p. 25.

³⁷ Cité dans *Fideliter* 219, p. 32. Voir *Le Sel de la terre* 86, p. 167.

boter les instituts religieux : on accusait les religieux fidèles de juridisme, légalisme, d'attachement excessif à des formes périmées. Mais continuons la citation : « La tradition et la mémoire du passé doivent nous aider à avoir le courage d'ouvrir de nouveaux espaces à Dieu. Celui qui, aujourd'hui, ne cherche que des solutions disciplinaires, qui tend de manière exagérée à la "sûreté" doctrinale, qui cherche obstinément à récupérer le passé perdu, celui-là a une vision statique et non évolutive. De cette manière, la foi devient une idéologie parmi d'autres³⁸. »

Dans *Evangelii gaudium* (n° 94), il s'en prend au « néo-pélagianisme autoréférentiel et prométhéen » de ceux qui se sentent supérieurs aux autres car attachés au passé. Cette tendance s'exprime par l'ostentation dans la liturgie, dans la doctrine ou le prestige de l'Église. « De cette façon, l'Église se transforme en une pièce de musée. »

Le pape s'inquiète à propos de la messe traditionnelle : « Ce qui est inquiétant, c'est le risque de l'idéologisation du *Vetus Ordo* [soulignons l'expression peu élogieuse], son exploitation³⁹. »

Le 19 février 2013, il met en garde contre les séminaristes « traditionalistes » renvoyés d'un séminaire. Dans ces milieux, on constate souvent des problèmes psychologiques et moraux, et des « déséquilibres » qui se manifestent dans la liturgie. Les évêques doivent être vigilants, pour éviter une « hypothèque sur l'Église⁴⁰ ».

Le 6 juin de la même année, il fait part de son inquiétude à ses auditeurs, à propos du « courant pélagien qu'il y a dans l'Église en ce moment. Il y a certains groupes restaurationnistes. J'en connais quelques-uns, il m'est arrivé de les recevoir à Buenos Aires. Et l'on sent que c'est comme revenir 60 ans en arrière ! Avant le Concile ... On se sent comme en 1940... Une anecdote, seulement pour illustrer, non pas pour rire, je l'ai prise avec respect, mais cela me préoccupe ; quand je fus élu (pape), j'ai reçu une carte de l'un de ces groupes, et ils me disaient ; " Votre Sainteté, nous vous offrons ce trésor spirituel, 3525 rosaires." Pourquoi ne disent-ils pas : nous prions pour vous, nous demandons... mais cette façon de tenir des comptes... Et ces groupes reviennent à des pratiques et à des disciplines que j'ai vécues, vous non, car au-

cun n'est vieux, à des disciplines, à des choses qui à ce moment-là se vivaient, mais maintenant non, maintenant elles sont passées⁴¹. »

Le pape réserve encore d'autres épithètes aux catholiques fidèles : Ce sont des « nostalgiques », des « chicaneurs moralistes », des « chauves-souris chrétiennes qui préfèrent l'ombre à la lumière de la présence du Seigneur ».

Voilà le pape François tel qu'il est, et ce qu'il pense de ceux qui sont attachés à la Tradition. Mais après les paroles, voici les actes.

2) Les actes

a) Un événement significatif : la condamnation sauvage des Franciscains de l'Immaculée

α- Le décret du 11 juillet 2013

Le 11 juillet 2013, le cardinal João Braz de Aviz, préfet de la congrégation pour les Instituts de vie consacrée, a rendu public un décret qui relève de leurs fonctions les supérieurs des Franciscains de l'Immaculée et confie le gouvernement de l'Institut à un « commissaire apostolique, le père Fidenzio Volpi (OFM Cap.). Et afin de durcir la forme du décret, le cardinal s'est muni d'une approbation *ex audito* du pape François, ce qui retire aux Franciscains de l'Immaculée toute possibilité de recours devant le Tribunal de la Signature apostolique. Par ce même décret, injonction a été faite aux frères de célébrer la nouvelle messe, sauf autorisation spéciale du commissaire⁴² ».

β- Suite des opérations

Le père Volpi a fermé les séminaires de la communauté, repoussé les ordinations prévues, interdit les activités de leur maison d'édition, suspendu les groupes laïcs liés aux frères et interdit tous les liens avec les sœurs⁴³.

³⁸ Cité *ibid*.

³⁹ Voir *Le Sel de la terre* 91, p. 146.

⁴⁰ Agence Zenit.

⁴¹ *Le Sel de la terre* 86, p. 167.

⁴² *Fideliter* 219, p. 31-33, et *Le Sel de la terre* 86, p. 174.

⁴³ Voir *Fideliter* 219, *ibid*.

« Aujourd'hui, dit Roberto de Mattei, au nom du pape, la congrégation pour les Instituts de vie consacrée relève de ses fonctions le gouvernement de l'Institut pour le transférer à une minorité de religieux rebelles, d'orientation progressiste, sur laquelle le nouveau commissaire apostolique s'appuiera pour le normaliser, c'est-à-dire pour le conduire au désastre auquel il avait jusqu'ici échappé⁴⁴. »

γ- Au tour des sœurs

Après avoir littéralement démembré la congrégation des Franciscains de l'Immaculée revenant à la Tradition, Rome s'en prend ensuite aux religieuses de cette congrégation. Le 19 mai 2014, le cardinal João Braz de Aviz annonce à la Mère générale qu'elles vont avoir un « visiteur apostolique » avec des pouvoirs étendus. Et c'est une religieuse moderniste et féministe qui a immédiatement pris la place, pour entamer la « normalisation » de la communauté⁴⁵.

δ- Occasion et causes de cette condamnation

Un petit groupe de religieux se plaint de ce que leur congrégation revient de plus en plus à la Tradition. Et en effet, lorsqu'on lit la lettre circulaire que le père Volpi adressa à tous les frères, le 8 décembre 2013, les motifs de la condamnation apparaissent clairement : c'est leur attachement grandissant à la messe de saint Pie V, et surtout leur dérive « crypto-lefebvrisme » et « sûrement traditionaliste » qui ont donné l'alerte à Rome. Le cardinal João Braz de Aviz, progressiste, est intervenu et a pris tous les moyens pour enrayer le retour à la Tradition de cette congrégation si florissante (400 frères répartis dans 50 maisons à travers le monde, à la tête de plusieurs stations de radio, de télévision, et d'une maison d'édition ; 400 sœurs également, gérant aussi des radios et de maisons d'édition⁴⁶).

Le journaliste Antonio Socci se fait l'écho de l'indignation générale qu'a provoqué cette condamnation sauvage : « Au Vatican, il y a une nouvelle inquisition catho-progressiste.

Elle persécute avec acharnement les Franciscains de l'Immaculée parce qu'ils ont la foi et tant de vocations. C'est une honte⁴⁷ ! »

ε- Le pape est au courant

La congrégation des Franciscains de l'Immaculée est de droit pontifical ; comment le pape pourrait-il ignorer cette affaire ? Il a approuvé le décret du 11 juillet 2013, ainsi que les agissements désastreux du père Volpi, comme il l'a lui-même affirmé à cinquante membres de l'institut, le 15 juin 2014⁴⁸.

ζ- Et le *Motu proprio* de Benoît XVI ?

Résumant l'entrevue du 15 juin 2014, Andrea Tonielli rapporte que, sur le *Motu proprio*, le pape François a dit qu'il ne voulait pas s'écarter de la ligne de Benoît XVI, et il a affirmé que les frères Franciscains de l'Immaculée avaient encore la liberté de célébrer l'ancienne messe, même si pour le moment, étant donné les polémiques sur l'utilisation exclusive de ce missel — élément qui ne faisait pas partie du charisme de fondation de l'Institut — il faut un « discernement » avec le supérieur [désormais franchement progressiste] et l'évêque s'il s'agit de célébrations dans les paroisses, les sanctuaires et les maisons de formation. Le pape a expliqué qu'il doit y avoir la liberté, à la fois pour ceux qui veulent célébrer selon l'ancien rite et pour ceux qui veulent célébrer avec le nouveau rite, sans que le rite devienne une barrière idéologique⁴⁹.

η- François et la messe de saint Pie V

Comme le constate Roberto de Mattei : « Le monde catholique qui se réfère à la Tradition de l'Église [et en particulier à la messe de saint Pie V] connaît une phase de grande expansion, surtout parmi les jeunes, et ceci

⁴⁴ *Le Sel de la terre*, 86, p. 174.

⁴⁵ *Fideliter* 220, p. 63.

⁴⁶ *Fideliter* 219, p. 31-33, et 220, p. 63.

⁴⁷ Dans le quotidien *Libero*, du 5 janvier 2014. Guillaume Luyt a aussi rédigé un article très documenté, dans le journal *Présent* du 11 janvier 2014, qu'il a intitulé : *Franciscains de l'Immaculée : silence, on épure !*

⁴⁸ *Monde et vie* 894.

⁴⁹ *Ibid.*

est peut-être la principale raison de l'hostilité dont il fait aujourd'hui l'objet⁵⁰. »

Après s'être entretenu avec le Saint-Père, Mgr Graubner disait, le 14 février 2014 : « Il comprend chez l'ancienne génération qu'elle retourne à ce qu'elle a vécu [la liturgie traditionnelle], mais il ne peut pas comprendre la jeune génération qui se tourne vers elle. " Quand je me pose la question — a ajouté le pape — je conclus que c'est une sorte de mode. Et puisque c'est une mode, c'est une chose qui passera, à laquelle il ne faut pas tellement faire attention. Mais il faut garder de la patience et de la bienveillance envers ceux qui sont tombés dans cette mode⁵¹". »

A propos de la libéralisation de la messe de toujours, François déclarait : « Je pense que le choix du pape Benoît XVI fut prudentiel, lié à l'aide de personnes qui avaient cette sensibilité particulière. Ce qui est préoccupant, c'est le risque d'idéologisation du *Vetus ordo*, son instrumentalisation. » François, pour lui, reste attaché à la liturgie de la nouvelle messe, fruit du Concile, et ce qu'il veut à tout prix éviter, c'est que le rite traditionnel devienne le drapeau de ceux qui remettent en cause Vatican II. (Notons, en passant, qu'un des livres publiés par la maison d'édition des Franciscains de l'Immaculée était : *Vatican II, un débat à ouvrir*, de Mgr Brunero Gherardini⁵²).

t- Le sens d'une condamnation

D'après les témoignages et le déroulement des événements, il apparaît clairement que les Franciscains de l'Immaculée ont été condamnés à cause de leur retour progressif à la Tradition, lequel se manifestait par l'usage de plus en plus exclusif du rite traditionnel. Rome s'est rendu compte, en effet, que si la messe de saint Pie V se généralisait, cela ferait ombrage au *Novus ordo* et à l'esprit néo-moderniste qu'il véhicule. Car, quoi qu'en dise le pape, la messe traditionnelle est le fruit et l'expression de la Tradition de l'Église, tandis que la nouvelle messe est le fruit et l'expression du néo-modernisme de Vatican II.

Autrement dit, la messe est bien une « bannière » ou un « drapeau » et non une

simple « mode » liée aux « sensibilités particulières » ou au « charisme propre » d'un Institut. Si les Franciscains de l'Immaculée ont été condamnés, c'est parce que la liturgie tridentine était plus qu'une mode pour eux : elle les ramenait à la Tradition en les éloignant des erreurs conciliaires.

x- Leçons à tirer de l'événement

Le pape n'est pas disposé à remettre en question le Concile. Il s'oppose à tout retour véritable (et par conséquent exclusif) à la Tradition, c'est-à-dire à la foi de toujours et à la liturgie traditionnelle dans la mesure où elle prétend en être l'expression. Le *Vetus Ordo* n'est concédé qu'à ceux qui veulent bien le concevoir à la façon néo-moderniste, c'est-à-dire, comme un rite frère du *Novus Ordo* et exprimant la même religion. La lettre du Saint-Père adressée à la Fraternité Saint-Pierre, à l'occasion des vingt-cinq ans de sa fondation est très claire : « En célébrant les mystères sacrés selon la forme extraordinaire du rite romain, les membres de la Fraternité Saint-Pierre contribuent, dans la fidélité à la Tradition vivante de l'Église, à une meilleure compréhension et mise en œuvre du concile Vatican II⁵³. » C'est ce que nous voulons à tout prix éviter !

Tout est confus à Rome, mais une seule chose est parfaitement claire : ils ne veulent pas de la Tradition, ni de la messe traditionnelle en tant que telle, c'est-à-dire en tant qu'elle est le véhicule de la foi catholique et condamne le néo-modernisme.

b) L'éviction du cardinal Burke

Comme nous l'avons vu, le cardinal Burke est « conservateur », mais complètement acquis au Concile, à qui il doit sa formation clérical. Néanmoins, sa forte opposition au clan progressiste lors du Synode sur la famille lui a valu sa disgrâce. Il était préfet du Tribunal suprême de la signature apostolique. Le pape l'en a écarté, le 8 novembre 2014.

« La seule raison plausible, dit Roberto de Mattei, est que le pape a offert sur un plateau la tête du cardinal Burke au cardinal Kasper, et à travers lui, au cardinal Karl Lehmann, [...] ancien disciple de Karl Rahner, [...] La destitution du cardinal Burke a une signification

⁵⁰ DICI 280, p. 2.

⁵¹ *Fideliter* 219, p. 31. Le rite, semble nous dire le pape, ne serait qu'une question de forme sans importance ; et si nous lui en donnions, ce serait du formalisme.

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*, p. 33.

exemplaire, similaire à la destruction en acte des Franciscains de l'Immaculée. [...] Il ne s'agit pas de la question de la messe traditionnelle, que ni le cardinal Burke ni les Franciscains de l'Immaculée ne célèbrent régulièrement, mais de leur attitude de non-conformité à la politique ecclésiale aujourd'hui dominante⁵⁴. »

Ceux qui ne sont pas dans la « ligne du parti » sont tout simplement écartés⁵⁵. « La pratique actuelle, à Rome, dit l'abbé Toulza, est de manifester une indulgence prodigieuse pour ceux qui vivent mal, et une sévérité parfois décourageante pour les catholiques qui s'efforcent de vivre comme tels, ainsi que pour les clercs — prêtres, évêques — de la hiérarchie. La pratique actuelle est de protester qu'on ne veut pas transiger sur la doctrine, mais de donner volontiers la parole publique à ceux qui veulent transiger sur elle⁵⁶. »

IV- Réponse aux objections

A LA PREMIÈRE : *LE PAPE DIT QU'IL FAUT COMBATTRE LE DIABLE*

Les quelques paroles à saveur traditionnelle ne font pas le poids à côté du monceau de paroles par lesquelles il prêche la Révolution, et des actes qui concrétisent ces paroles.

A LA DEUXIÈME : *ROME EST TROP DIVISÉE POUR NEUTRALISER CE QUI EST TRADITIONNEL*

Même si le pape laisse en place bon nombre de ceux qui l'ont contredit, nous venons de voir qu'il a su employer la méthode forte quand il l'a voulu.

En conclusion, le pape ne semble pas bien favorable à ce qui est traditionnel ; mais à côté de cela, paradoxalement, n'est-il pas indéniable qu'il est favorable à la FSSPX ?



⁵⁴ DICI 305, p. 2-3.

⁵⁵ *Fideliter* 233, p. 70, donne d'autres exemples de « mutations-sanctions ».

⁵⁶ *Ibid.*

ARTICLE 4 : L'ATTITUDE DE ROME VIS-À-VIS DE NOUS — FSSPX ET COMMUNAUTÉS AMIES — N'A-T-ELLE PAS CHANGÉ ?

I- Raisons en faveur d'une réponse positive

Il semble que si, cette attitude est de plus en plus indulgente.

PREMIÈRE RAISON

En effet, à présent, Rome ne nous demande plus d'accepter le Concile. On nous demande de donner moins d'importance au problème que nous considérons comme capital : le Concile. Les autorités romaines elles-mêmes nous en donnent l'exemple, nous disant que nous pouvons remettre en question la liberté religieuse, l'œcuménisme, etc., tout en restant catholiques, et ceci est un grand changement.

Cela veut dire que le critère qu'ils veulent nous imposer pour prouver que nous sommes catholiques ne portera plus sur ces points. Ceci est l'approche de la Congrégation pour la Doctrine de la foi et de la Commission *Ecclesia Dei*.

DEUXIÈME RAISON

Ensuite, venons-en au pape lui-même. Alors que Benoît XVI était très attaché à la doctrine, ce n'est plus du tout le cas de François. Ce dernier met de côté les questions spéculatives ; si on cherche à savoir ce qu'il pense, on est perplexe, car il fait une chose, et le lendemain le contraire. Ce n'est donc pas par ce bout qu'il faut le prendre. Pour lui, ce qui compte, ce sont les personnes. Avec lui, il ne faut pas parler de doctrine ; alors nous parlons de sauver les âmes et des moyens

pour les sauver ; de ce fait, il nous écoute. Ceci aussi est un changement.

TROISIÈME RAISON

Alors que les relations s'étaient enlisées sous les papes précédents, François débloque la situation tout doucement, notamment par des concessions d'ordre pratique (juridiction pour les confessions, etc.).

II- Avis en sens contraire

Le 9 mai, le journal *La Croix* demandait au pape s'il était « prêt à accorder [aux « lefebvristes »] un statut de prélature personnelle ». « Ce serait une solution possible, a répondu le pape, mais auparavant, il faut établir un accord fondamental avec eux. Le concile Vatican II a sa valeur⁵⁷. »

Le 24 mai, le cardinal Müller a rappelé que si l'on « veut être pleinement catholique, il faut reconnaître le pape et le concile Vatican II », et qu'on ne peut écarter le Concile comme « un simple bavardage pastoral ». « La liberté religieuse comme droit humain fondamental, et la liberté d'une religion véridique quant à la révélation surnaturelle en Jésus-Christ, doivent être reconnus sans réserve par tous les catholiques⁵⁸. »

Il semble donc que rien de fondamental n'a changé quant à l'attitude de Rome envers nous au sujet du Concile. Mais voyons cela plus en détail.

III- Réponse de fond

Dans l'attitude de Rome vis-à-vis de nous, ce qui est nouveau peut se ramener à ceci :

- Rome semble ne plus vouloir nous imposer tout le Concile, ni la nouvelle messe.

- Nous avons le droit de maintenir nos positions publiquement.

Ce sont ces deux points qu'il va falloir maintenant examiner, à l'aide des interventions où Mgr Pozzo s'est exprimé à ce sujet : l'entretien à *Zenit* (25 février 2016) et à *La Croix* (7 avril 2016).

⁵⁷ *La Croix*, 17 mai 2016.

⁵⁸ Entretien dans la revue *Herder Korrespondenz*.

1) Rome semble ne plus vouloir nous imposer tout le Concile

a) Divers degrés d'autorité

Voyons précisément ce que dit Mgr Pozzo⁵⁹ : « Dans le concile Vatican II il y a des documents doctrinaux dont l'intention est de reformuler la vérité déjà définie de la foi ou de la vérité de la doctrine catholique (par exemple, la constitution dogmatique *Dei Verbum*, la constitution dogmatique *Lumen Gentium*), et il y a des documents qui ont pour intention de proposer des orientations ou des lignes directrices pour l'action pratique, qui sont pour la vie pastorale comme une application de la doctrine (la déclaration *Nostra aetate*, le décret *Unitatis redintegratio*, la déclaration *Dignitatis humanæ*). L'adhésion aux enseignements du magistère varie selon le degré d'autorité et selon la catégorie de la propre vérité du magistère » (25 février 2016).

Si l'on s'en tient au sens obvie de ce passage, cela veut dire que dans le Concile, il y a des textes qui ont une plus grande autorité, et d'autres une autorité moindre : mais enfin, tous ont une certaine autorité. La deuxième chose à remarquer : Mgr Pozzo affirme que *Lumen gentium* et *Dei Verbum* ne font que reformuler des vérités traditionnelles, ce qui est faux : la notion de communion à géométrie variable, la collégialité, pour ne citer que les plus manifestes, sont des éléments absolument nouveaux, qui ont d'ailleurs suscité de très fortes réactions dans l'assemblée conciliaire ; et la contradiction avec la doctrine traditionnelle fait qu'il nous est impossible d'accepter ces documents.

Toutefois, il semblerait que Mgr Lefebvre ait parlé dans ce sens. Écoutons précisément

⁵⁹ Mgr Guido Pozzo est secrétaire de la Commission *Ecclesia Dei* depuis 2009, époque où le pape Benoît XVI en a dévolu la présidence au cardinal préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi. Il est lui-même un ancien de cette congrégation, ayant longtemps travaillé avec le cardinal Ratzinger, puis avec le cardinal Levada. C'est donc un théologien rompu aux questions doctrinales, qui déclarait le 18 novembre 2009, à *l'Homme nouveau* : « Je suis sensible – cela ne date pas d'aujourd'hui – aux problèmes et controverses théologiques liées à l'interprétation du Concile Vatican II. »

C'est un « ratzinguérien », féru d'herméneutique de la continuité, qu'il applique non seulement au dogme, mais aussi « aux deux formes de l'unique rite liturgique » romain. Pour lui, comme pour Benoît XVI, « le renouveau du concile Vatican II est à comprendre en continuité avec la grande tradition doctrinale de l'Église. Dans l'histoire de la liturgie, il y a croissance et développement intérieurs, mais il faut repousser toute rupture ou discontinuité avec le passé » (*ibid.*).

ce qu'il a dit : « Évidemment, si le Concile respecte des vérités qui ont déjà été définies, [...] il est clair qu'elles restent toujours de foi définie, [...] elles portent la note théologique⁶⁰ qui leur a été donnée ! Il y a dans le Concile bien des vérités définies, mais définies *par les autres conciles*, par les autres magistères [...]. Le cardinal Felici⁶¹ a répondu qu'il fallait voir suivant les différents textes, qu'on ne pouvait pas donner de note théologique générale. [...] Et donc, par le fait même il disait : toutes les propositions du Concile ne sont pas nécessairement à croire de foi divine⁶². »

Par là, Mgr Lefebvre dit que si telle vérité contenue dans Vatican II est de foi, ce n'est pas à cause de l'autorité du Concile, mais en raison de l'autorité d'un acte magistériel antérieur. Autrement dit, le concile Vatican II n'a pas d'autorité propre. Ce n'est donc pas ce que dit Mgr Pozzo. Ensuite, Mgr Pozzo, le 2 avril, disait : « Nous pensons [...] que nous ne devons vous demander que ce que l'on demande, que ce qui est nécessaire à tout catholique, et rien de plus. [...] Le concile Vatican II, dans sa plus grande partie, n'a rien fait de doctrinal, et donc cela on n'a pas à vous le demander⁶³. » Il y a donc au moins une partie de Vatican II qu'il faut accepter.

Pour conclure sur ces divers degrés d'autorité des textes du Concile, il faut reconnaître qu'on est loin de l'époque où l'on nous demandait d'y adhérer comme à un dogme de foi. Néanmoins, il reste une zone d'ombre : les autorités romaines demandent quand même une certaine adhésion aux documents conciliaires.

b) Le point non négociable

Nous venons de voir ce que Rome n'attend plus de nous ; mais il y a là un risque de « diversion » : le fait que les autorités romaines reconnaissent que certains textes ont moins d'autorité ne doit pas nous faire oublier le point qu'elles considèrent comme essentiel.

⁶⁰ La note théologique est le degré d'autorité d'une vérité enseignée par le magistère. Ainsi, on distingue ce qui est de foi définie, de foi catholique, de foi, proche de la foi, théologiquement certain, etc.

⁶¹ Des Pères conciliaires avaient interrogé Mgr Felici, secrétaire général du Concile, pour savoir quel était le degré d'autorité des textes promulgués par Paul VI.

⁶² *Actes du quatrième symposium sur Vatican II*, 2005, p. 21. Conférence du 28 juin 1975.

⁶³ Cité par Mgr Fellay, dans DIC1 334, 22 avril 2016, p. 5.

Déjà en octobre 2014, Mgr Pozzo disait⁶⁴ : « Ce qui est essentiel, ce à quoi on ne peut pas renoncer, c'est l'adhésion à la *professio fidei* et au principe selon lequel, c'est au seul magistère de l'Église qu'a été confiée par le Seigneur la faculté d'interpréter authentiquement c'est-à-dire avec l'autorité du Christ, la parole de Dieu écrite et transmise. [...] Cela signifie que le magistère, s'il n'est certes pas au-dessus de l'Écriture et de la Tradition, est néanmoins l'instance authentique qui juge des interprétations sur l'Écriture et la Tradition, de quelque part qu'elles émanent. Par conséquent, s'il existe différents degrés d'adhésion des fidèles à ses enseignements, [...] nul ne peut se mettre au-dessus du magistère. »

L'essentiel, c'est donc l'adhésion au « magistère ». « Le magistère, qui n'est pas au-dessus de la parole de Dieu écrite et transmise, mais qui la sert, dit-il le 25 février, est l'interprète authentique aussi des textes précédents, y compris ceux de Vatican II, à la lumière de la Tradition vivante, qui se développe dans l'Église avec l'aide du Saint-Esprit, non pas comme une nouveauté contraire (ce serait nier le dogme catholique), mais avec une meilleure compréhension du dépôt de la foi, toujours dans "l'unité du dogme, de sens et de manière de voir" (voir Vatican I, *Dei Filius*, n° 4). »

Et le 7 avril : « Le concile Vatican II ne peut être compris de façon adéquate que dans le contexte de la Tradition entière de l'Église et de son magistère constant ». Il est demandé à la Fraternité « d'accepter que le magistère de l'Église soit le seul à qui est confié le dépôt de la foi pour être gardé, défendu et interprété ».

En conclusion, le magistère est au-dessus du Concile lui-même ; si donc les autorités romaines consentent à admettre que certains textes soient discutables, elles renforcent en revanche l'obligation d'adhérer au magistère actuel.

c) Quel magistère ?

Car c'est là que commence l'ambiguïté. Nous ne pouvons pas dire, sans distinction importante, que nous acceptons le magistère. S'il s'agit du *pouvoir d'enseigner*, oui, les autorités romaines le possèdent, au même titre que leurs prédécesseurs d'avant le Concile.

⁶⁴ Dans cet entretien, il disait qu'on ne pouvait forcer la Fraternité à renoncer à ses réserves sur le Concile.

Mais si par magistère on entend *l'enseignement lui-même*, nous avons des précisions importantes à donner. En 1977, Mgr Lefebvre disait que les autorités romaines avaient instauré « un magistère nouveau ou une conception nouvelle du magistère de l'Église, conception qui est d'ailleurs une conception moderniste ». Elles parlent d'un « magistère vivant ; sans doute le magistère est vivant, mais encore faut-il que ce ne soit pas un magistère qui contredise ce qui s'est dit précédemment ». Et de citer Louis Salleron : « Nous constatons qu'un magistère de plus en plus mal défini fait de sa volonté propre la norme suprême de la vie religieuse. » « C'est à cela que nous nous heurtons, poursuit l'archevêque. Et c'est toujours à cela qu'on nous dit : "Obéissez, obéissez, vous devez obéissance au pape"⁶⁵. » Voilà pour *l'objet matériel* du magistère, qui doit être traditionnel, sinon n'est plus le magistère catholique.

Quant au mode de ce nouveau magistère, comme le dit l'abbé Gleize : « Pour Jean-Paul II, le concile Vatican II a voulu inaugurer un nouveau type de magistère. [...] L'objet formel et spécifique de Vatican II et du magistère postconciliaire est donc non la vérité, mais la conscience humaine de la vérité⁶⁶. » Et comme cette conscience évolue, la vérité est évolutive.

D'où la conclusion : « Bien sûr, poursuit le même auteur, le pape conciliaire reste capable de faire un acte de magistère, en tant que pape. Mais pour qu'il le fasse en effet, il faut qu'il renonce à user du nouveau magistère redéfini à Vatican II. C'est pourquoi, le pape conciliaire, en tant que conciliaire, est incapable de faire un acte de magistère. La conception moderniste⁶⁷ du magistère adoptée à Vatican II constitue un obstacle qui empêche l'exercice du magistère du pape. Pour lever l'obstacle, il faut renoncer au Concile⁶⁸. »

Par conséquent, il est impossible de nous engager à adhérer au « magistère » comme le demande Mgr Pozzo.

d) Cette ambiguïté est-elle nouvelle ?

En réalité, les ouvertures romaines depuis 1988 sont déjà allées dans ce sens. Par exemple, le protocole du 5 mai 1988 contient, dans la déclaration doctrinale : « Nous déclarons accepter la doctrine contenue dans le numéro 25 de la Constitution dogmatique *Lumen gentium* du concile Vatican II sur le magistère ecclésiastique et l'adhésion qui lui est due » (alinéa 2).

Après seulement (alinéa 3) il est question du Concile : « A propos de certains points enseignés par le concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit, et qui nous paraissent difficilement conciliables avec la Tradition, nous nous engageons à avoir une attitude positive d'étude et de communication avec le Siège Apostolique, en évitant tout polémique. »

Le cas de l'Institut du Bon Pasteur s'inscrit dans la même logique. Dans leur déclaration du 8 septembre 2006, les prêtres dudit institut affirment : « Chaque membre fondateur reconnaît personnellement "respecter le magistère authentique" du Siège romain, dans une "fidélité entière au magistère infaillible de l'Église" (statuts II § 2). D'un point de vue doctrinal, conformément au discours du pape Benoît XVI à la Curie romaine le 22 décembre 2005, les membres de l'Institut, autant qu'il est en eux, sont engagés par une "critique sérieuse et constructive" du concile Vatican II, pour permettre au Siège Apostolique d'en donner l'interprétation authentique⁶⁹. » Autrement dit, cette critique est circonscrite dans les limites de l'herméneutique de la continuité. Or, justement, Mgr Pozzo — sans en citer le nom — évoque aussi cette herméneutique ; c'est ce qu'il faut voir maintenant.

e) Le Concile à la lumière de la Tradition ?

Cette expression vient de Jean-Paul II, « qui a dit [lors de la première audience de Mgr Lefebvre en 1978] qu'il fallait examiner le Concile et les décrets du Concile à la lumière de la Tradition et du magistère constant de

⁶⁵ Conférence du 13 janvier 1977, dans *Vu de haut* 13, p. 51-52.

⁶⁶ *Acte du quatrième symposium...*, *ibid.*, p. 77.

⁶⁷ « Ils ne sont pas capables de l'utiliser, dit Mgr Lefebvre à propos de Paul VI et Jean-Paul II, parce qu'ils ne croient pas à une vérité fixe et définitive. » Cité dans les *Actes...*, *ibid.*, p. 95.

⁶⁸ *Actes...*, *ibid.*, p. 96.

⁶⁹ *Documentation catholique* 2367, 5 novembre 2006, p. 973. On peut évoquer aussi la profession de foi de 1989, qui ne demande pas explicitement l'adhésion au Concile, mais qui, dans son troisième alinéa, exige l'adhésion au « magistère authentique, même s'ils [le pape et le collègue des évêques] n'entendent pas proclamer [ces doctrines] par un acte définitif ».

l'Église. [...] Elle est d'ailleurs, il faut le dire, dit Mgr Lefebvre, un peu ambiguë. Dans la pensée du Saint-Père et dans la pensée du cardinal Ratzinger, si j'ai bien compris, *il faudrait arriver à intégrer les décrets du Concile dans la Tradition*, s'arranger pour les y faire rentrer, à tout prix. C'est une entreprise impossible. Tandis que pour moi, pour nous, je pense, dire qu'on voit, qu'on juge les documents du Concile à la lumière de la Tradition, ça veut dire évidemment qu'on *rejette* ceux qui sont contraires à la Tradition, qu'on interprète selon la Tradition ceux qui sont ambigus, et qu'on accepte ceux qui sont conformes à la Tradition⁷⁰ ».

D'ailleurs, à juste titre, Mgr Fellay disait : « Cette expression "à la lumière de la Tradition", bien que nécessaire en soi pour comprendre le Concile, s'est avérée insuffisante. Elle est trop ambiguë, nous ne voulons plus l'utiliser⁷¹. »

Or, Mgr Pozzo, nous l'avons vu plus haut, ressort cette expression. Il faudra accepter de lire le Concile « à la lumière de la Tradition vivante, qui se développe dans l'Église⁷² ». C'est l'herméneutique de la continuité⁷³ qu'il voudrait ainsi nous imposer.

2) Nous avons le droit de maintenir nos positions publiquement

a) La critique du Concile est-elle complètement libre ?

Dans son entretien du 25 février, Mgr Pozzo affirme : « Il ne semble pas que la FSSPX ait nié les doctrines de la foi ou de la vérité de la doctrine catholique enseignée par le magistère. Les critiques émises concernent plutôt les déclarations ou les indications concernant le renouvellement de la pastorale dans la relation de l'Église et de la société, de l'Église et l'État. »

⁷⁰ Conférence du 2 décembre 1982. *Vu de haut* 13, p.57.

⁷¹ Entretien à *Nice-matin*, 11 décembre 2006.

⁷² « Un être qui vit, dit Mgr Lefebvre, mais ça c'est typiquement moderniste, et c'est cela qu'attaque le pape Pie X dans son encyclique *Pascendi*. Il dit qu'on n'a pas le droit de considérer la Tradition ou la foi comme un être qui vit et *qui se développe* » (2 décembre 1976 ; *Vu de haut* 13, p. 49). Le *Motu proprio Ecclesia Dei* reprend la définition moderniste de la Tradition comme un être « qui se développe ».

⁷³ Il s'agit de la thèse développée par Benoît XVI dans le discours du 22 décembre 2005, mais qu'il défend depuis plus de quarante ans : il y aurait parfaite continuité entre la Tradition et le Concile.

Certes, cette affirmation est erronée, car, nous l'avons déjà dit, même les deux constitutions dogmatiques contiennent des erreurs, que nous refusons. Mais en outre, les erreurs contenues dans les décrets d'ordre pastoral touchent au dogme (par exemple, à celui-ci : « Hors de l'Église, pas de salut »).

En outre, Mgr Pozzo demande aussi de « passer d'une position de confrontation polémique et antagoniste à une position d'écoute et de respect mutuel ». Les autorités romaines souhaitent limiter au maximum les critiques, et supprimer les attaques, nous accordant simplement de « maintenir nos positions ».

b) Cette ouverture est-elle une nouveauté ?

Par rapport à ce que Rome avait exigé de nous jusqu'ici oui, c'est une nouveauté. Mais la « critique constructive » de Vatican II avait déjà été accordée à d'autres instituts *Ecclesia Dei*.

3) Conclusion

De tout ce qui précède, nous pouvons conclure que, dans les propositions romaines, sur l'essentiel il n'y a rien de nouveau. C'est sur la forme que l'attitude de Rome a changé : celle-ci se déclare prête à tolérer une critique modérée, étant toujours présumée l'adhésion de principe au magistère actuel. Bref, ce serait une critique dans le style des prélats conservateurs, dont nous avons entendu les déclarations précédemment. Il va sans dire qu'une semblable avance ne peut être acceptée.

IV Réponse aux objections

A LA PREMIÈRE : ON NOUS DEMANDE DE DONNER MOINS D'IMPORTANCE AU CONCILE

Mais, comme nous venons de le voir, c'est pour renforcer la nécessité d'adhérer au magistère actuel⁷⁴.

Les autorités romaines cherchent « le critère qu'ils veulent nous imposer pour prouver

⁷⁴ Notons, au passage, que Mgr Schneider tenait le même langage en 2012, lors d'une réunion de *Réunicatho* (mouvement visant à unir les catholiques de sensibilité traditionnelle), invitant ses auditeurs « à ne pas donner trop d'importance à Vatican II, comme le font les progressistes » (*Monde et vie* 854, p. 21).

que nous sommes catholiques ». Ne serait-ce pas plutôt à ces autorités de nous prouver qu'elles sont catholiques ? Le 13 février 1975, devant les trois cardinaux qui lui faisaient subir un interrogatoire, Mgr Lefebvre répondait : « Quand je pense que nous sommes ici dans l'immeuble du Saint-Office qui est le témoin exceptionnel de la Tradition et de la défense de la foi catholique, je ne puis m'empêcher de penser que je suis chez moi, et que c'est moi, que vous appelez le "traditionaliste", qui devrais vous juger. [...] Un jour, la vérité reprendra ses droits⁷⁵. »

A LA DEUXIÈME : POUR LE PAPE, CE QUI COMPTE, CE SONT LES PERSONNES

On peut dire aussi du marxisme qu'il donne peu d'importance aux idées, puisqu'il est d'abord une praxis⁷⁶. Mais si sa doctrine est pauvre, elle existe néanmoins : c'est une forme de pensée, dit Jean Ousset, un système philosophique, une « dialectique » intellectuelle. Le pape qui a introduit la cause de Dom Helder Camâra et de Mgr Romero ne cache pas ses sympathies pour leur idéologie philo-communiste⁷⁷. Aussi, il serait extrêmement risqué, en abordant le pape, de se contenter de parler des âmes à sauver, faisant l'impasse sur la doctrine. Nous serions comme quelqu'un qui passerait un contrat avec un homme, sans examiner les clauses de ce contrat, mais seulement la personne avec qui il le passe.

A LA TROISIÈME : LA SITUATION SE DÉBLOQUE AVEC FRANÇOIS

La dernière intervention du cardinal Müller fait plutôt craindre qu'on ne revienne à la case départ. S'il est vrai que du côté pratique, le pape a fait quelques concessions (sur les confessions, etc.), sur le plan doctrinal, encore une fois, rien d'essentiel n'est changé.

~~~~~**T**~~~~~

En son temps, Mgr Lefebvre avait connu les mêmes enlisements ; afin de sortir de ce climat ambigu, il avait décidé d'attendre la conversion doctrinale des autorités romaines avant d'envisager une solution canonique. N'était-ce pas une sage conduite ? C'est ce qu'il nous faut examiner dans la question 2.

~~~~~**T**~~~~~

⁷⁵ *C'est moi, l'accusé, qui devrais vous juger*, Clovis, Étampes, 1994, p. XIV.

⁷⁶ Voir Jean OUSSET, *Le marxisme léninisme*, La Cité catholique, 1961.

⁷⁷ La théologie de la libération.

QUESTION 2: POUVONS-NOUS ACCEPTER UNE RECONNAISSANCE CANONIQUE PROPOSÉE PAR UNE AUTORITÉ NÉO-MODERNISTE ?

La réponse ne va pas de soi. En effet, pendant des années, Mgr Lefebvre a envisagé un accord comme étant possible ; plus encore, il a entrepris des démarches dans ce sens.

Après avoir défini les termes de la problématique (introduction), nous nous posons trois questions :

- La première porte sur l'acte lui-même de la reconnaissance, indépendamment de ses conséquences : N'est-ce pas un devoir de chercher à être reconnus officiellement par le pape (article 1^{er}) ?

- La seconde question porte sur les conséquences qu'une reconnaissance pourrait avoir sur notre foi, et d'abord l'influence qu'exercerait sur nous le milieu dans lequel nous serions insérés ; celle-ci serait-elle contrebalancée par les possibilités apostoliques qui nous seraient ouvertes : une reconnaissance canonique ne nous ouvrirait-elle pas un champ immense d'apostolat (article 2) ?

- Et la troisième question porte aussi sur ses conséquences, mais cette fois par rapport aux influences venant des autorités : Ne pourrait-on pas obtenir un statut qui nous protège (article 3) ?

Enfin, à titre de démarche « critique⁷⁸ », nous nous poserons une dernière question : Cette proposition : « Pas d'accord pratique avant l'accord doctrinal » n'est-elle pas un simple jugement prudentiel (article 4) ? Après quoi nous pourrions conclure. Nous plaçons en annexe l'évolution de la pensée de Mgr Lefebvre sur cette question.

⁷⁸ La démarche critique est un jugement porté sur la valeur de notre connaissance. Ici, après avoir vu qu'il est impossible de faire un accord avec la Rome néo-moderniste, nous nous posons la question : est-ce une certitude ? un principe ? ou une simple question prudentielle ?

INTRODUCTION

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important de définir les termes de la problématique. Et tout d'abord une précision : il sera plus bas question d'« accord », de « reconnaissance canonique ». Est-ce la même chose ? En quoi ces réalités diffèrent-elles ?

1) Qu'est-ce qu'un « accord » ?

L'étymologie de ce mot indique une harmonie des cœurs. Le sens courant de ce mot (dans ce contexte) est celui d'un « arrangement entre ceux qui se mettent d'accord » (Petit Robert). Le même dictionnaire, pour définir l'expression « d'accord », dit [« être d'accord »] : « Avoir la même opinion, le même avis ou la même intention (agir dans le même sens, faire cause commune, marcher la main dans la main, comme un seul homme, être unis). » Autrement dit, l'accord indique une communauté, soit dans la pensée, soit dans l'agir⁷⁹.

Appliquons cela aux relations entre Rome et nous⁸⁰. L'accord peut être doctrinal ou pratique.

D'abord doctrinal. Depuis le Concile, un fossé doctrinal s'est creusé entre la hiérarchie catholique et les fidèles qui sont restés attachés à la Tradition. Il n'y a donc plus accord mais divergence sur des questions de foi. Depuis cinquante ans, la Rome néo-moderniste

⁷⁹ Comme synonyme, le dictionnaire cite: arrangement, accommodement, compromis, transaction.

⁸⁰ A dessein, nous disons « nous », pour désigner à la fois la FSSPX et les communautés amies. D'abord parce que nous formons une même famille, celle de la Tradition ; ensuite, nous ne voulons pas donner l'impression — erronée — que nous nous désolidariserions *a priori* de toute relation de la FSSPX avec Rome.

s'efforce de rétablir un accord en entraînant les fidèles de la Tradition vers la doctrine de Vatican II : il y a accord lorsque ceux-ci adoptent les nouvelles doctrines. Quant à Mgr Lefebvre et à ses successeurs, ils se sont efforcés de ramener à la doctrine traditionnelle les autorités romaines : autrement dit, ils ont visé à un accord doctrinal dans la vérité, qui suppose la conversion de la Rome néo-moderniste.

Ensuite l'accord peut être pratique, c'est-à-dire qu'il porte non pas sur la doctrine, puisque les deux parties divergent, mais sur l'*agir* ; on trouve un arrangement pour vivre ensemble, chacun restant ce qu'il est. Or, l'*agir* est réglé par le *droit*. Donc, un tel accord est scellé par une structure canonique concédée aux communautés de la Tradition. Ce *modus vivendi* est-il possible sans que ces dernières ne changent doctrinalement ? De fait, concrètement, cela n'a jamais existé, comme le prouve l'histoire des accords successifs depuis 1984. Mais il nous faudra examiner cette question de plus près.

Enfin, l'accord peut être à la fois doctrinal et pratique. Deux cas sont à envisager : soit les autorités romaines néo-modernistes, proposant un statut canonique, exigent en même temps l'adhésion à des points de doctrine tirés du Concile ; soit ces mêmes autorités, revenues à la Tradition, reconnaissent à la FSSPX et aux communautés amies le statut canonique qu'elles avaient déjà⁸¹, après en avoir nié l'existence.

Un accord suppose que les deux parties « se mettent d'accord ». S'il s'agit d'un accord pratique, on cherche un arrangement, modifiant au besoin les conditions, jusqu'à ce qu'on tombe d'accord.

Ordinairement, un accord se fait entre deux égaux, par exemple entre deux princes, entre deux États, ou deux sociétés. On conçoit plus difficilement un accord passé entre le patron et ses ouvriers, ou entre un évêque et les prêtres de son diocèse. C'est pourquoi certains préfèrent, dans les rapports des communautés traditionnelles avec le Saint-Siège, parler de reconnaissance canonique.

2) Qu'est-ce qu'une reconnaissance canonique ?

a) La reconnaissance en général

Le sens courant du mot « reconnaissance » (dans le contexte qui nous occupe) est « le fait d'admettre (une chose) après l'avoir niée ou en avoir douté ».

Plus précisément, c'est l'« action de reconnaître formellement, juridiquement. [...] *Reconnaissance d'un gouvernement*, par laquelle un État reconnaît la légalité d'un gouvernement issu d'une révolution » (Petit Robert).

b) Nature de la reconnaissance canonique

La reconnaissance canonique est l'octroi d'une structure canonique par l'autorité ecclésiastique⁸² à une entité qui n'en a pas. En réalité, on parle plutôt d'« approbation » ou d'« érection canonique » d'un institut. Si l'on utilise ici le terme de « reconnaissance », c'est en raison de la situation particulière où nous nous trouvons : le pape reconnaît l'existence juridique de communautés qui existent déjà.

Cependant, dans l'esprit des autorités romaines, ces communautés n'ont actuellement aucune existence juridique. Par exemple, lesdites autorités ne reconnaissent pas les vœux de ces religieux comme des vœux publics⁸³ mais les considèrent comme des vœux privés. A l'occasion des divers accords (au Barroux, à Papa Stronsay), on a fait refaire les vœux aux membres de ces communautés dans les mains de l'évêque du lieu ou d'un représentant du Saint-Siège. Par conséquent, en cas de reconnaissance canonique, il faudra examiner de près ses circonstances. Si le Saint-Siège, soit par des paroles, soit par les faits, déclare légale une œuvre qu'il jugeait jusqu'alors illégale, accepter ce discours, c'est *ipso-facto*, malgré les rectificatifs postérieurs, admettre que ladite œuvre était précédemment illégale. Implicitement, c'est nier l'état de nécessité qui avait légitimé notre résistance à l'auto-démolition de l'Église.

⁸¹ Car la suppression de la FSSPX en 1975 ne vaut rien, et l'érection des communautés amies tire sa légitimité de l'état de nécessité (la suppléance de juridiction s'applique ici dans ce cas).

⁸² En général, c'est d'abord l'Ordinaire du lieu qui approuve une congrégation, mais l'assentiment du Saint-Siège est toujours préalablement requis (can. 492 § 1).

⁸³ Ne sont publics que les vœux émis dans un institut canoniquement érigé et dans les mains du supérieur légitime.

c) *Conséquences de la reconnaissance canonique*

La première conséquence est que l'institut reconnu acquiert la personnalité morale, donc une certaine autonomie dans son gouvernement interne.

La deuxième conséquence est que cet institut dépend de façon plus étroite de l'évêque du lieu⁸⁴, s'il s'agit d'un institut diocésain, ou du Saint-Siège s'il s'agit d'un institut de droit pontifical. Dans ce dernier cas, l'institut est soustrait à la vigilance de l'évêque pour tout ce qui regarde le gouvernement interne. La raison de cette vigilance (de l'évêque ou de Rome) est que c'est nécessairement sous la direction de la hiérarchie de l'Église que les instituts conduisent leurs membres à la perfection chrétienne. Cette *dépendance canonique* envers des autorités néo-modernistes est-elle compatible avec la conservation de la foi et avec sa confession publique ? Cette problématique est un des objets principaux de la question 2.

d) *Reconnaissance canonique et apostolat*

C'est l'évêque du lieu qui est responsable de tous les fidèles de son territoire. Par conséquent, tout l'apostolat des prêtres — y compris celui des membres d'instituts exempts — est réglementé par l'évêque et s'exerce sous sa dépendance et sous sa vigilance.

C'est pourquoi Mgr Lefebvre, envisageant la régularisation des œuvres de Tradition, a examiné quelles structures pourraient permettre de continuer l'apostolat auprès des fidèles dans une certaine indépendance des évêques. Cela suppose des institutions relevant directement de la juridiction du pape. Examinons spécialement le cas des prélatures personnelles, naguère envisagé par Mgr Lefebvre, et qui est encore à l'ordre du jour.

Le Concile Vatican II⁸⁵ a inauguré les prélatures personnelles. Ce sont des « entités juridictionnelles, érigées par le Saint-Siège comme instruments dans le cadre de la pastorale hiérarchique de l'Église, pour la réalisation d'activités pastorales ou missionnaires particulières⁸⁶ ». Ces tâches pastorales s'adressent à des groupes particuliers de per-

sonnes. Pour que les choses se fassent dans l'ordre, les prélatures doivent s'entendre avec les conférences épiscopales, avant leur érection, pour coordonner leur travail⁸⁷.

A la tête de la prélature, il y a un prélat qui a juridiction sur les fidèles sur lesquels les activités pastorales particulières s'exercent. Toutefois, pour pouvoir exercer son apostolat dans un diocèse, la prélature doit avoir obtenu le consentement préalable de l'Ordinaire du lieu⁸⁸. La prélature personnelle est donc un auxiliaire du clergé diocésain. Les fidèles qui profitent de son apostolat sont donc soumis principalement à l'Ordinaire du lieu, et en plus, au prélat de la prélature personnelle.

Ceci concerne les prélatures envisagées par le code de 1983. A vrai dire, la structure prévue pour la FSSPX et pour les communautés amies jouira, semble-t-il, d'une indépendance presque complète par rapport aux évêques ; en tous cas, cette indépendance sera beaucoup plus grande que celle de l'Opus Dei. Malgré tout, elle ne peut être totale, car de droit divin l'évêque diocésain est le chef du territoire confié à ses soins.

Ainsi, la simple reconnaissance juridique implique tout cela : par la reconnaissance des instituts, il y a une dépendance vis-à-vis du Saint-Siège, normalement de la Congrégation des instituts de vie consacrée (bien que le Saint-Père soit libre de les rattacher à une autre congrégation) ; pour l'érection de la prélature personnelle — le cas échéant — il y a une dépendance de la Congrégation pour les Évêques ; ensuite, il faut une certaine entente avec les Ordinaires des lieux. Enfin, la prélature dépend de la Congrégation romaine pour les évêques.

e) *Reconnaissance « unilatérale » ?*

C'est une expression que l'on entend souvent ces derniers temps. Quelle est sa signification ? Une reconnaissance peut-elle être bilatérale ?

Limitons-nous au cas de la reconnaissance canonique : la reconnaissance est l'acte de celui qui reconnaît. Or, qui reconnaît les communautés traditionnelles ? C'est le Saint-Siège⁸⁹. Ce n'est pas nous qui reconnaissons ce dernier et qui lui donnons une structure

⁸⁴ C'est-à-dire que la dépendance de cet institut envers l'évêque est plus étroite que celle qui existe entre ce dernier et les simples fidèles.

⁸⁵ Décret *Ad gentes* sur l'activité missionnaire de l'Église.

⁸⁶ *Code de droit canonique*, éd. Wilson & Lafleur Limitée, Montréal, 1990, p. 195.

⁸⁷ Can. 294 (code de 1983).

⁸⁸ Can. 297.

⁸⁹ Une prélature personnelle est normalement érigée par un *Motu proprio*, c'est-à-dire par un document émané du pape « par son propre mouvement » : c'est donc un acte unilatéral.

canonique. Par conséquent, une reconnaissance canonique est essentiellement unilatérale. Alors, pourquoi ce pléonasme ?

D'une part, cette expression semble signifier que cet acte du pape serait sans « contrepartie doctrinale ». La structure canonique proposée ne serait pas accompagnée d'une déclaration doctrinale préalable à signer. Dans ce cas, mieux vaut parler de « reconnaissance canonique sans contrepartie doctrinale ».

D'autre part, cette locution laisse à entendre que les œuvres de Tradition seront normalisées comme malgré elles, qu'elles n'y seront pour rien, et qu'elles ne pourront pas refuser⁹⁰. Or, ceci est évidemment faux ; il faut bien s'entendre sur un document, ce qui implique nécessairement une acceptation ou un refus de la part desdites œuvres⁹¹.

Ceci nous amène à un troisième sens possible de l'expression « reconnaissance unilatérale » : celle-ci laisse supposer qu'il n'y aurait pas de contrepartie sur le plan pratique ; tout continuerait comme avant, sans aucun changement, si ce n'est que nous serions officiellement reconnus. Ceci masque un aspect capital, qui est la soumission effective aux autorités romaines, et l'influence inévitable que celles-ci exerceraient sur nous. En effet, le droit n'est jamais « unilatéral » ; il règle les rapports entre personnes (physiques ou morales) en vue du bien commun, donc les rapports entre supérieurs et sujets. Il est inconcevable d'imaginer un sujet qui n'ait que des droits et un supérieur qui n'ait que des devoirs ; ce serait révolutionnaire. Donc, les sujets ont nécessairement des devoirs envers leurs supérieurs. Ainsi, si les supérieurs accordent quelque chose, et même beaucoup, les sujets concèdent leur soumission ; le droit est donc essentiellement bilatéral. D'où la question qu'il faudra examiner : cette dépendance ne risque-t-elle pas d'amener à un accord doctrinal sur le Concile ?

⁹⁰ Mgr Rifan disait en 2002 : « Le pape nous a offert la reconnaissance de notre évêque avec la promesse d'un successeur ; il ne nous restait qu'à sortir de la situation irrégulière où nous nous trouvions. Nous acceptons et, en conscience, nous ne pouvions pas refuser cette offre » (*Le Sel de la terre* 43, p. 207).

⁹¹ Ainsi, en 1988, le Monastère de la Sainte-Croix fit une déclaration refusant l'accord établi entre le Saint-Siège et Dom Gérard. « Notre Monastère da Santa Cruz, y était-il dit, a été inclus dans les termes de l'accord que nous venons ici de refuser, sans que nous ayons été consultés à ce sujet. » (*Bulletin de la Sainte-Croix* 49, p. 5-6). A l'époque, Mgr LeFebvre a pleinement approuvé cette conduite.

f) Reconnaissance de fait ?

Cette expression désigne l'acte du pape qui, voyant que les pourparlers avec la Congrégation pour la doctrine de la foi s'enlisent, passerait outre toute condition, doctrinale, canonique ou liturgique. Ce serait une reconnaissance plutôt par la voie des faits que par une voie de droit, légale, canonique. Le pape aurait déjà commencé dans ce sens (notamment en concédant la juridiction pour les confessions durant l'année de la miséricorde).

Remarquons que ce qui est appelé « reconnaissance de fait » a des conséquences juridiques. En effet, déclarer que les confessions des prêtres de la Fraternité sont valides, équivaut à dire qu'elles sont légales, conformes au droit, à la loi. Bien que le pape ne dise pas explicitement : « Je donne juridiction à ces prêtres », il s'agit bien d'une juridiction déléguée⁹² ; en effet, c'est lui qui en a fixé la durée (d'abord en la restreignant aux limites de l'année de la miséricorde, puis en décidant qu'elle continuerait par la suite). Ce qui a été fait pour les confessions peut se faire pour d'autres actes du ministère des prêtres de la Tradition. Il s'agit d'une sorte de « reconnaissance canonique par morceaux » ou « par paliers ».

Ce que veut peut-être indiquer cette distinction entre « reconnaissance de fait » et « reconnaissance de droit », c'est la différence entre la phase où quelques aspects de notre ministère sont reconnus comme légaux, et cette autre phase où tous les aspects de notre vie le seraient (ce qui implique nécessairement un statut juridique, car on ne peut être agrégé à une société sans en suivre le droit). Et ce n'est que dans cette phase que la soumission aux autorités romaines deviendrait effective.

Cette distinction laisse entendre qu'il pourrait y avoir une reconnaissance totale de notre légitimité sans dépendance envers les autorités romaines actuelles, ce qui est impossible. Mieux vaut donc parler de « reconnaissance canonique en cours » ou de « régularisation canonique en cours⁹³ » que de « reconnaissance de fait ».

⁹² La juridiction est, soit ordinaire, soit déléguée. Elle est ordinaire lorsqu'elle est attachée à un *office* (par exemple le curé a juridiction en raison de son office). Elle est déléguée lorsqu'elle est donnée à une *personne*. Ici, elle est concédée à des *personnes* (les prêtres de la FSSPX), quel que soit leur office.

⁹³ Comme le dit saint Thomas (II II, q. 1, a. 3.), les mouvements sont spécifiés par leur terme, et reçoivent de lui leur nom. Par exemple, la casserole qui chauffe sur le feu subit un réchauffement, elle tend vers l'état de chaleur, passant

g) Reconnaissance canonique et accord

Tel qu'il est entendu en ce moment, le terme « accord » désigne généralement un accord pratique, avec ou sans déclaration doctrinale (le projet actuel en comporte une). La reconnaissance canonique est incluse dans l'accord pratique.

3) La clarté des mots

Mais pourquoi faire toutes ces précisions de vocabulaire ? Elles sont nécessaires, si nous voulons être « fils de la lumière ». Dans son langage, l'Église tient souverainement à la clarté des mots. D'abord dans l'expression des dogmes⁹⁴ ; mais ceci vaut dans tout l'enseignement de l'Église, des encycliques jusqu'aux moindres cours de catéchisme pour enfants.

Au contraire, la Révolution redoute les expressions claires. « On n'a pas assez pris garde, dit l'abbé Joseph Lémann, en France et ailleurs, à la manière dont les hommes du mal sont parvenus à envahir peu à peu toutes les avenues de la société. Leur habilité a été infernale. Ils se sont emparés du langage, avant de s'emparer de vos écoles, ô catholiques, de vos hôpitaux, de vos palais de justice, de vos institutions [...]. L'invasion avait commencé dans les mots, dans les idées ; elle s'est achevée dans les institutions. C'était logique. Un profond penseur a fait cette réflexion qu'on ne saurait trop méditer : "tant qu'un peuple est envahi dans son territoire, il n'est que vaincu ; mais s'il se laisse envahir dans sa langue, il est fini." La langue d'un peuple [...] est le suprême rempart d'un peuple, son dernier sanctuaire : et plutôt que le laisser profaner, il doit savoir ber⁹⁵. » « Voilà pourquoi c'est rendre service à la cause patriotique des nations que de leur crier : Transportez, avant tout, la lutte dans le langage, en appelant les choses par leur vrai

nom, et pour cela servez-vous d'une désignation qui éclaire et désabuse les pauvres populations trompées⁹⁶. »

Hélas, la Rome moderne a abandonné cette clarté. Il ne faudrait surtout pas nous laisser imposer par elle le flou du langage.

Tel est donc l'objectif de cette introduction : établir la clarté du langage. Il faut appeler un chat un chat. Si une reconnaissance canonique passe par des tractations où chacun fait des accommodements, il faut appeler cela un « accord ». Par exemple, la régularisation des prêtres de Campos est un accord. Lors de la signature, l'abbé Rifan disait : « Ce n'est pas un accord, c'est une reconnaissance ». « Il laissait entendre par là que Rome reconnaissait le bien-fondé de la Tradition. Les fidèles étaient désorientés et ont cru à l'abbé Rifan. On criait à la victoire⁹⁷. »

Nous préférons laisser de côté les expressions de « reconnaissance unilatérale » ou de « reconnaissance de fait », et parler tout simplement de « reconnaissance canonique, avec ou sans contrepartie doctrinale » : les choses seront ainsi beaucoup plus claires.



par des étapes. Ici donc, d'après les autorités romaines, le terme, c'est le statut canonique. Le mouvement qui y conduit est la régularisation canonique. Par conséquent, le mouvement où nous nous trouvons est une *régularisation canonique en cours*.

⁹⁴ Le terme de « transsubstantiation » (pour désigner le mystère de la messe) distingue les catholiques des protestants, le terme de « consubstantiel » (à propos de la divinité de Notre-Seigneur) distingue les catholiques des ariens. Il n'est pas permis d'abandonner ces termes précis, pour leur en substituer d'autres, plus flous.

⁹⁵ Abbé Joseph LÉMANN, *La religion de combat*, Paris, 1891, p. 452-455. Voir aussi le père Henry RAMIÈRES, *Le règne social du Cœur de Jésus*, Toulouse, 1892, p. 73, 81-82, 86-87.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 456.

⁹⁷ *Le Sel de la terre* 88, p. 185.

ARTICLE 1^{ER} :

N'EST-CE PAS UN DEVOIR DE CHERCHER À ÊTRE RECONNUS OFFICIELLEMENT PAR LE PAPE ?

I- Raisons en faveur d'une réponse positive

Oui, il semble que c'est un devoir de rechercher à être reconnus officiellement par le pape.

PREMIÈRE RAISON

En effet, si les autorités romaines, et en particulier le pape lui-même, nous appellent à unir nos efforts pour rechristianiser la société, nous ne pouvons que nous en réjouir, tout en veillant à rester tels que nous sommes. Or, justement, le pape voit dans la FSSPX une force qui peut mettre la main à la pâte de la nouvelle évangélisation réclamée de toutes parts. Il apprécie que nous allions vers les « périphéries existentielles » — c'est-à-dire que nous portions secours aux âmes là où elles sont — ce qui va dans le sens de son programme. Enfin, il voit bien que tout s'effondre, alors qu'au contraire nous représentons une force vive pour l'Église. Avons-nous le droit, dès lors, de refuser une reconnaissance et de garder tous ces trésors pour nous ?

DEUXIÈME RAISON

Parmi les conservateurs, nous avons des sympathisants — même des cardinaux — dont certains ont besoin de notre aide. Cela pourrait contrebalancer le poids des progressistes.

TROISIÈME RAISON

Toute situation anormale conduit d'elle-même à la normalisation. C'est dans la nature même des choses. Il faut donc aller dans ce sens et chercher à nous rétablir dans une situation normale.

QUATRIÈME RAISON

Dans les années à venir, nous aurons un besoin urgent de nouveaux évêques. Il est certainement possible de sacrer sans mandat pontifical, en cas d'urgence, mais s'il est possible de sacrer des évêques avec la permission de Rome, ladite permission doit être recherchée.

CINQUIÈME RAISON

Ce n'est pas par œcuménisme que le pape vient vers nous, mais comme vers des catholiques. Il dit à qui veut l'entendre que nous sommes catholiques. D'ailleurs, les discussions que nous avons avec nos interlocuteurs romains ou avec ceux mandatés par le Saint-Siège, sont des discussions entre catholiques. Quoi donc de plus normal que d'être reconnus officiellement comme catholiques ?

SIXIÈME RAISON

Notre reconnaissance canonique provoquerait un trouble sain à l'intérieur de l'Église : le bien serait encouragé, les malveillants subiraient une défaite.

SEPTIÈME RAISON

D'ailleurs, justement, nos ennemis (modernistes et autres) s'opposent fortement à cette reconnaissance : c'est le signe que ce serait une bonne chose.

HUITIÈME RAISON

Saint Pie X lui-même nous en montre l'exemple. En effet, les anticléricaux, profitant de la désunion de leurs adversaires, avaient pris le pouvoir à Venise. Lors des élections suivantes, le cardinal Sarto résolut de changer la situation. « Il jeta les bases d'une alliance honorable, dit son biographe, entre les membres les plus représentatifs du parti catholique et ceux du parti modéré, alliance contractée sous le signe de la plus ample confiance⁹⁸. » La victoire fut totale. Ainsi, les papes de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle ont donné l'exemple de l'apaisement avec les pays sécularisés pour y réinsuffler une influence de l'Église. Et sur cette route du pragmatisme, tournant le dos à l'isolement,

⁹⁸ Père Jérôme DAL GAL, *Pie X*, éd. Saint-Paul, Paris, 1953, p. 198.

un des pionniers est saint Pie X, aussi célèbre pour ses réformes que pour son attachement aux principes. De même dans la crise de l'Église : après le Concile, il était important de prendre ses distances, comme le fit Mgr Lefebvre, pour montrer notre réprobation de certaines nouveautés. Maintenant, le danger est l'isolationnisme. Il faut arriver à un apaisement avec les modérés, pour réinsuffler dans l'Église les principes de la Tradition ; et cela passe nécessairement par une solution canonique.

NEUVIÈME RAISON

Mgr Lefebvre, d'ailleurs, a toujours cherché une solution canonique pour la FSSPX. Il a continué ses efforts même après les sacres, bien que, dans son réalisme, il eût peu d'espoir de succès.

DIXIÈME RAISON

Aujourd'hui, nous ne sommes pas les seuls à critiquer les dérives. A Rome même, des voix se font entendre. Cette liberté qu'on leur laisse est la garantie de celle qu'on nous laissera, après la reconnaissance canonique.

II- Avis en sens contraire

Contre les raisons qui précèdent, relevons ce qui suit⁹⁹.

Le 14 juillet 1987, Mgr Lefebvre disait au cardinal Ratzinger : « Éminence, voyez, même si vous nous accordez un évêque, même si vous nous accordez une certaine autonomie par rapport aux évêques, même si vous nous accordez toute la liturgie de 1962, si vous nous accordez de continuer les séminaires et la Fraternité, comme nous le faisons maintenant, *nous ne pourrions pas collaborer, c'est impossible, impossible*, parce que nous travaillons dans deux directions diamétralement opposées : vous, vous travaillez à la déchristianisation de la société, de la personne humaine et de l'Église, et nous, nous travail-

lons à la christianisation. On ne peut pas s'entendre¹⁰⁰. »

En décembre 1988, il disait encore : « Quand on nous pose la question de savoir quand il y aura un accord avec Rome, ma réponse est simple : *quand Rome recouronnera Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Nous ne pouvons être d'accord avec ceux qui découronnent Notre-Seigneur. Le jour où ils reconnaîtront de nouveau Notre-Seigneur roi des peuples et des nations, ce n'est pas nous qu'ils auront rejoints, mais l'Église catholique dans laquelle nous demeurons¹⁰¹. »

Enfin, dans son *Itinéraire spirituel*, qui est comme son testament, il écrit : « Tant que ce secrétariat [pour l'unité des chrétiens] gardera le faux œcuménisme pour orientation et que les autorités romaines et ecclésiastiques l'approuveront, on peut affirmer qu'elles demeureront en rupture ouverte et officielle avec tout le passé de l'Église. *C'est donc un devoir strict pour tout prêtre voulant demeurer catholique de se séparer de cette Église conciliaire, tant qu'elle ne retrouvera pas la tradition du Magistère et de la foi catholique*¹⁰². »

III- Réponse de fond

Les raisons avancées ci-dessus mettent en évidence la nature du problème : celui de la collaboration avec la hiérarchie actuelle de l'Église. Pour bien répondre à notre question, il faut rappeler que l'Église est une société, et qu'une société se définit par la fin qu'elle poursuit. L'Église est la société instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ en vue de sauver les âmes ; autrement dit, en vue d'établir le règne de Notre-Seigneur sur les intelligences, les cœurs et les institutions.

Or, est-ce vraiment là ce que poursuivent les hommes d'Église depuis le Concile ?

Pour répondre à cette question, il nous semble indispensable d'interroger le Concile lui-même sur le but qu'il assigne à l'Église (l'union du genre humain dans le pluralisme) ; il est important de souligner que ce but est dans la lettre du Concile, ce dernier étant la boussole des hommes d'Église. Il nous sera ensuite facile de savoir si nous pouvons cautionner ce but en y collaborant. Enfin, nous

⁹⁹ Les citations qui vont suivre peuvent paraître un peu fortes. On pensera naturellement qu'elles sont tirées de leur contexte, et que donc, il ne faut pas les prendre en un sens absolu. Une fois pour toutes, nous renvoyons le lecteur au texte en annexe, où nous nous sommes efforcés de replacer ces citations dans leur contexte.

¹⁰⁰ *Le Sel de la terre* 31, p. 194.

¹⁰¹ *Fideliter* 68, p. 16.

¹⁰² *Itinéraire spirituel*, p. 29.

verrons comment la Rome actuelle veut nous l'imposer.

1) Ecclésiologie conciliaire — le pluralisme

Le Concile a donné une nouvelle définition de l'Église, qui serait « le sacrement [...] de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain¹⁰³ ». L'Église catholique ne s'identifierait plus, purement et simplement, avec l'Église du Christ : « Cette Église, dit le Concile, comme société constituée et organisée en ce monde, c'est dans l'Église catholique qu'elle subsiste [*subsistit in*], gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques qui sont en communion avec lui, bien que des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de ses structures, éléments qui, appartenant proprement par don de Dieu à l'Église du Christ¹⁰⁴, appellent par eux-mêmes l'unité catholique¹⁰⁵. » Autrement dit, l'Église du Christ est plus vaste que l'Église catholique ; cette dernière a la totalité des moyens de salut ; mais les autres « Églises » séparées en ont aussi¹⁰⁶. Ces dernières sont unies à l'Église catholique, mais pas pleinement¹⁰⁷. Quant aux religions non chrétiennes, la suite du texte affirme, de façon plus ou moins voilée, qu'elles sont porteuses de salut¹⁰⁸. D'où la notion nouvelle et fautive de « communion pleine » et de « communion imparfaite ». Le décret sur l'œcuménisme est encore plus clair : « L'Esprit du Christ, en effet, ne refuse pas de se servir [des communautés séparées] comme de moyens de salut¹⁰⁹. »

Si donc toutes les religions sont des moyens de salut, que recherche l'Église catholique d'après le Concile ? « Il faut que tous les hommes, désormais plus étroitement unis entre eux par des liens sociaux, techniques, culturels, réalisent également leur pleine unité

dans le Christ¹¹⁰. » Bref, elle doit réaliser l'unité du genre humain, « *en rendant* [celui-ci] *conscient*, par l'unification grâce à la science et au progrès, de l'unité que l'Incarnation aurait déjà réalisée ontologiquement (avec le salut garanti à tout le monde). Il ne s'agit donc plus de convertir les âmes, mais de prendre conscience — moyennant le " dialogue " — du fait que le salut est déjà réalisé (implicitement !) et que l'unité qui s'est produite dans le Christ doit se *superposer* à celle produite par le développement profane¹¹¹, en le portant à son accomplissement dans cette *nouvelle unité du genre main*¹¹². » Annonçant la scandaleuse réunion interreligieuse à Assise, Jean-Paul II disait : « La tâche œcuménique vise précisément à ce but : réaliser l'Église comme sacrement d'une unité symphonique de multiples formes d'une unique plénitude, à la ressemblance de l'unité trinitaire, source et base de toute unité¹¹³ ». Ce langage séduit par le luxe des images ; mais comment peut-on parler de « symphonie », là où l'on n'entend qu'une « cacophonie » de propositions contradictoires ?

Le principe sous-jacent à cette nouvelle conception de l'Église est le pluralisme, suivant lequel pourraient coexister pacifiquement des doctrines contradictoires, toutes réduites au rang d'opinions. Personne n'aurait la vérité, mais chacun en aurait des parcelles. Ce principe est exprimé à travers cette formule chatoyante : « L'unité dans la diversité ». Il faudrait plutôt parler d'« union bancal des contradictoires ».

2) Jugement catholique sur le pluralisme

Le pluralisme met sur le même plan la vérité et l'erreur. Or, rien n'est plus injurieux pour la vérité qu'un tel traitement. Ainsi s'exprimait déjà Pie VII déplorant la Constitution française de 1815. « Notre douleur, dit-il, s'accroît à la lecture de l'article 22, qui non seulement permet la liberté des cultes et de la conscience, mais promet protection à cette liberté et aux ministres de divers cultes. Il ne faut pas vous démontrer quelle *blessure mortelle* cet article porte à la religion catholique en France. Car dès que l'on affirme la liberté

¹⁰³ Constitution *Lumen gentium* [LG], n° 1.

¹⁰⁴ Et non à l'Église catholique [NDLR].

¹⁰⁵ LG n° 8.

¹⁰⁶ C'est en tous cas l'interprétation authentique donnée par le Saint-Siège le 29 juin 2007, texte dans la *Documentation catholique* 2385, p. 717-720.

¹⁰⁷ LG n° 15.

¹⁰⁸ LG n° 16.

¹⁰⁹ Décret *Unitatis redintegratio*, n° 3. Pour la réfutation de ces erreurs, on se reportera aux Actes du III^e Congrès théologique de Si Si No No, *La tentation de l'œcuménisme*, Publications du Courrier de Rome, Versailles, 1999, notamment p. 48 sq.

¹¹⁰ LG n° 1.

¹¹¹ C'est-à-dire dans la société civile [NDLR].

¹¹² *La tentation de l'œcuménisme*, *ibid.*, p. 138-139. Intervention du professeur PASQUALUCCI.

¹¹³ Cité dans *Fideliter* 50, p. 3.

de tous les cultes sans distinction, l'on confond la vérité avec l'erreur et l'on met sur la même ligne que les sectes hérétiques et la perfidie juive la sainte et immaculée épouse du Christ, l'Église en dehors de laquelle il n'y a pas de salut¹¹⁴. »

Dans le même sens, le cardinal Pie disait : « Condamner la vérité à la tolérance, c'est la forcer au suicide. L'affirmation se tue, si elle doute d'elle-même ; et elle doute d'elle-même, si elle laisse indifféremment la négation se poser à côté d'elle. Pour la vérité, l'intolérance c'est le soin de la conservation, c'est l'exercice légitime du droit de propriété. Quand on possède, il faut défendre, sous peine d'être bientôt entièrement dépouillé. [...] Partout le vrai ne supporte pas le faux, le bien exclut le mal, l'ordre combat le désordre. [...] C'est la condition de toute vérité d'être intolérante ; mais la vérité religieuse étant la plus absolue et la plus importante de toutes les vérités, est par conséquent aussi la plus intolérante. [...] Jésus-Christ a envoyé ses apôtres prêcher toutes les nations, c'est-à-dire, renverser toutes les religions existantes, pour établir l'unique religion chrétienne par toute la terre, et substituer l'unité du dogme catholique à toutes les croyances reçues chez les différents peuples. Et prévoyant les mouvements et les divisions que cette doctrine va exciter sur la terre, il n'est point arrêté, et il déclare qu'il est venu apporter non la paix mais le glaive, allumer la guerre non seulement entre les peuples, mais dans le sein d'une même famille, et séparer, quant aux conditions du moins, l'épouse croyante de l'époux incrédule, le gendre chrétien du beau-père idolâtre. La chose est vraie, et le philosophe a raison : Jésus-Christ n'a point subtilisé sur le dogme¹¹⁵. »

Quant à l'origine du pluralisme, la franc-maçonnerie en revendique la paternité. « Les chrétiens, dit Marsaudon, ne devront pas oublier pour autant que tout chemin mène à Dieu [...] et se maintenir courageusement dans cette courageuse notion de liberté de pensée, qui, on peut vraiment parler là de révolution, partie de nos loges maçonniques, s'est étendue magnifiquement au-dessus du dôme de Saint-Pierre¹¹⁶. »

Que les ennemis du règne de Notre-Seigneur professent le pluralisme, non seulement nous le déplorons, mais nous le dénonçons. D'où la question : aurions-nous le droit de laisser croire que nous sommes d'accord avec le pluralisme ? Le problème posé est celui de la confession de la foi.

3) La confession de la foi

La confession de la foi est l'acte extérieur de cette vertu : par des paroles ou par des gestes, nous signifions extérieurement ce que nous croyons intérieurement. Or, cette profession extérieure est un devoir. « C'est en croyant de cœur qu'on parvient à la justice, dit saint Paul, et c'est en confessant de bouche qu'on parvient au salut¹¹⁷. » Ce devoir est un précepte positif¹¹⁸, qui par conséquent oblige seulement selon les circonstances.

« Il y a, dit saint Thomas, des endroits et des moments où [la confession de la foi] est nécessaire au salut : c'est quand par l'omission de cette confession on soustrairait à Dieu l'honneur qui lui est dû, ou bien au prochain l'utilité qu'on doit lui procurer. Par exemple, si quelqu'un, alors qu'on l'interroge sur la foi, se taisait, et qu'on pût croire par là qu'il n'a pas la foi ou que cette foi n'est pas vraie, ou que d'autres par son silence pussent être détournés de la foi¹¹⁹. » En ces circonstances, ne pas professer sa foi, c'est la renier.

Le docteur angélique précise que lorsque la foi est en péril, « n'importe qui est tenu de la divulguer aux autres, soit pour les instruire ou les confirmer dans la foi, soit pour réprimer l'impertinence des infidèles ».

Enfin, si toutefois l'on en espère quelque utilité, il ne faut pas craindre le trouble que causera cette confession parmi les infidèles.

Le code de droit canonique (de 1917, bien entendu) reprend ce devoir de droit divin pour en faire une loi ecclésiastique : « Les fidèles sont tenus de professer ouvertement leur foi dans toutes les circonstances où leur silence, leurs hésitations ou leur attitude si-

¹¹⁴ Cité dans Mgr DELASSUS, *La conjuration antichrétienne*, chapitre 16.

¹¹⁵ Cardinal PIE, *Œuvres sacerdotales*, Oudin, Paris, 1891, tome I, p. 359-361.

¹¹⁶ Yves MARSAUDON, *L'œcuménisme vu par un franc-maçon de tradition*, 1964. Mgr Lefebvre ne s'est pas fait faute de signaler cet ouvrage aux Pères conciliaires, pour les mettre

en garde. Voir *J'accuse le Concile*, éd. Saint-Gabriel, Martigny, 1976, p. 96.

¹¹⁷ Rm 10, 10.

¹¹⁸ Par opposition aux préceptes négatifs : « ne pas voler, etc. », qui obligent en tous temps et en toutes circonstances.

¹¹⁹ II II q. 3, a. 2. « Se taire quand on peut répondre, dit saint Bernard, c'est consentir ; et nous savons qu'un même châtement attend ceux qui font le mal et ceux qui lui donnent la complicité du consentement » (*Sermon pour la nativité de saint Jean-Baptiste*, n° 9 ; P.L. CLXXXIII, col. 402).

gnifieraient une négation implicite de leur foi, un mépris de la religion, une injure à Dieu ou un scandale pour le prochain¹²⁰. »

En conclusion, il nous est impossible d'accepter le principe du pluralisme : l'admettre, c'est renier notre foi. Laisser entendre publiquement que nous l'acceptons, c'est pécher contre la confession de la foi ; c'est renoncer à la royauté de Notre-Seigneur, exclusive des fausses religions ; c'est admettre la nouvelle ecclésiologie conciliaire ; enfin, c'est faire le jeu de la franc-maçonnerie.

Mais enfin, que Rome professe ce pluralisme, cela ne nous oblige pas à adhérer à ce principe. C'est comme la République française, qui tolère tous les cultes : demander à la mairie la permission de faire une procession, ce n'est pas adhérer au pluralisme républicain. D'où la question : Rome cherche-t-elle à nous imposer son pluralisme ?

4) Les intentions romaines de 1988 à 2016

Le 11 juin 1988, à Flavigny, Mgr Lefebvre disait : « Leurs intentions n'ont pas changé, parce que leurs principes n'ont pas changé. » En l'occurrence, il avait dû constater que les autorités romaines avaient gardé leur intention de nous ramener au Concile. Ce qui est logique : on agit d'après ses propres principes.

Près de trente ans plus tard, les principes sont toujours les mêmes, en particulier celui du pluralisme. Peut-on affirmer, d'après les faits, que Rome, durant toutes ces années, et jusqu'à aujourd'hui même, n'a cessé d'agir selon ces principes avec la Tradition ? C'est ce qu'il faut voir maintenant.

a) Jean-Paul II et la commission Ecclesia Dei

Déjà avant les sacres, Jean-Paul II avait cherché à obtenir un minimum d'adhésion au Concile¹²¹. Mais le cas de la commission *Ecclesia Dei* est particulièrement intéressant, car dans le *Motu proprio* du même nom, le pape explique de façon très claire quelle est — pour lui — la place de la Tradition dans l'Église conciliaire.

α- La définition de la Tradition

Le pape commence par condamner l'acte de Mgr Lefebvre sacrant quatre évêques. Mais il précise tout de suite qu'il ne s'agit pas simplement d'un problème disciplinaire, d'une désobéissance. « A la racine de cet acte », il y a une question doctrinale, à savoir la notion de Tradition.

Dans l'enseignement catholique, la Tradition est une des deux sources de la Révélation, laquelle est close à la mort du dernier apôtre. La Révélation est close, c'est-à-dire qu'elle ne peut s'accroître. La Tradition, comme son nom l'indique, est la simple *transmission* du dépôt révélé.

Jean-Paul II condamne cette conception, qui « ne tient pas compte du caractère vivant de la Tradition qui, comme l'a enseigné clairement le concile Vatican II, "tire son origine des apôtres, se poursuit dans l'Église sous l'assistance du Saint-Esprit : en effet, la perception des choses aussi bien que des paroles transmises s'accroît, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur, soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des choses spirituelles, soit par la prédication de ceux qui avec la succession épiscopale, reçoivent un charisme certain de vérité¹²²" ». Ainsi, d'après le Concile, la Tradition est vivante, c'est-à-dire qu'elle s'accroît, et par conséquent Vatican II en fait partie. Pour le pape, l'erreur de Mgr Lefebvre est d'avoir arrêté la Tradition à 1962, et ce serait la racine du problème. Effectivement, le nœud du problème est Vatican II, qui est en contradiction avec la Tradition catholique. Les deux ne peuvent cohabiter pacifiquement.

Ensuite, Jean-Paul II affirme « la richesse que représente pour l'Église la diversité des charismes et des traditions de spiritualité et d'apostolat qui constitue la beauté de l'unité dans la variété : telle est la "symphonie¹²³" que, sous l'action du Saint-Esprit, l'Église terrestre fait monter vers le ciel » (n° 5). Ainsi, la Tradition catholique n'est plus qu'un « charisme » et une « tradition de spiritualité » parmi d'autres. C'est bien là le principe du pluralisme.

Or, la vraie place de la Tradition catholique, c'est le trône de la reine qui triomphe de ses ennemis, et non une niche dans le

¹²⁰ Can. 1325.

¹²¹ Nous en avons donné tous les détails en annexe.

¹²² Const. *Dei verbum* n° 8. *Motu proprio Ecclesia Dei adflicta* n° 4.

¹²³ Le pape utilise le même terme au sujet de l'œcuménisme. Nous l'avons cité plus haut.

panthéon des religions, à égalité avec les faux dieux, y compris les erreurs conciliaires. Or, c'est précisément cette dernière place qui lui est dévolue par le *Motu proprio Ecclesia Dei*.

β- La stratégie *Ecclesia Dei*

Après la doctrine, le pape passe aux conclusions pratiques : il lance un appel « à tous ceux qui jusqu'à présent ont été de diverses manières liés au mouvement issu de Mgr Lefebvre, pour qu'ils réalisent leur grave devoir [...] de ne pas continuer à soutenir de quelque façon que ce soit ce mouvement ». Et de fulminer l'excommunication contre ceux qui y adhèreraient formellement¹²⁴.

Puis il demande aux évêques d'appliquer de façon large l'indult de 1984 envers ces fidèles¹²⁵ et de prendre « des mesures nécessaires pour garantir le respect de leurs justes aspirations ». Enfin, il établit une commission pour appliquer ce *Motu proprio*.

Entrer dans le système *Ecclesia Dei*, c'est donc *ipso facto* rejeter le concept catholique et « traditionnel » de la Tradition. Et ce, malgré toutes les déclarations postérieures en sens contraire. En effet, Dom Gérard avait affirmé le 18 août 1988 qu'il avait exigé et obtenu « que nulle contrepartie doctrinale ou liturgique ne soit exigée de nous¹²⁶ ». Interrogé sur ce point, le cardinal Mayer rétorquait : « L'affirmation de Dom Gérard n'est pas exacte. Il suffit de se rappeler que l'accord a été négocié *sur la base du protocole du 5 mai*, qui exigeait l'acceptation de la doctrine contenue dans la Constitution dogmatique *Lumen Gentium* (n° 25) [et le cardinal rappelle ensuite les autres alinéas]. On ne peut accepter uniquement les concessions offertes par le protocole et en oublier les obligations ! De même que dans le *Motu proprio Ecclesia Dei* du 2 juillet dernier on ne peut se limiter à voir l'ouverture à de justes aspira-

tions spirituelles et liturgiques et oublier la critique *implicite* d'un faux concept de Tradition [c'est-à-dire celui que nous défendons !]¹²⁷. » Accepter ce *Motu proprio*, c'est faire publiquement une profession de foi pluraliste. C'est donc passer à l'ennemi.

A cette lumière, on comprend mieux certaines affirmations fortes de Mgr Lefebvre au sujet des ralliés. Aujourd'hui où on a peur de leur déplaire ou de les froisser, il est bon d'entendre à nouveau ces paroles.

« Tout ce qui leur a été accordé, dit-il, ne leur a été consenti que dans le but de faire en sorte que tous ceux qui adhèrent ou sont liés à la FSSPX s'en détachent et se soumettent à Rome¹²⁸. »

« Ils nous trahissent. Ils donnent la main à ceux qui démolissent l'Église. [...] Donc, maintenant ils font le travail du diable, eux qui travaillaient avec nous pour le règne de Notre-Seigneur et pour le salut des âmes¹²⁹. »

b) Benoît XVI

Sous Jean-Paul II, c'était déjà le cardinal Ratzinger qui était responsable du dossier de Mgr Lefebvre. Une fois devenu pape, a-t-il continué avec le même principe du pluralisme ? Sa lettre du 10 mars 2009 aux évêques de l'Église catholique va nous aider à répondre¹³⁰. Le pape y explique les raisons de la levée des « excommunications » des évêques de la FSSPX.

Benoît XVI commence par rassurer les évêques progressistes : cette mesure était purement disciplinaire. Si la FSSPX veut exercer un ministère légitime dans l'Église, elle doit d'abord accepter « Vatican II et le magistère post-conciliaire des papes ».

Alors, pourquoi la levée des sanctions ? Était-ce vraiment prioritaire ? Oui, répond le pape. Aujourd'hui où partout la foi s'éteint, la priorité est de la ranimer. « D'où découle, comme conséquence logique, que nous devons avoir à cœur l'unité des croyants. En effet, leur discorde met en doute la crédibilité de ce qu'ils disent de Dieu. C'est pourquoi l'effort en vue du témoignage commun de foi des chrétiens — par l'œcuménisme — est inclus dans la priorité suprême. A cela s'ajoute la nécessité que tous ceux qui croient en Dieu

¹²⁴ Le décret déclarant l' « excommunication » de Mgr Lefebvre dit, dans le même sens : « Nous avertissons les prêtres et les fidèles de ne pas adhérer au schisme de Mgr Lefebvre, car ils encourraient *ipso facto* la peine très grave de l'excommunication » (*Fideliter* 65, p. 12). Si les mots ont un sens, cela veut dire que l'excommunication frappe tous ceux qui soutiennent les sacres de 1988 ; ils sont chassés... de l'Église conciliaire !

¹²⁵ Cet indult, dans le même sens, précisait : « Qu'il soit bien clair que ces prêtres et ces fidèles n'ont rien à voir avec ceux qui mettent en doute la légitimité et la rectitude doctrinale du Missel romain promulgué par le pape Paul VI en 1970 et que leur position soit sans aucune ambiguïté et connue de tous. » C'est-à-dire qu'il fallait reconnaître le principe du pluralisme.

¹²⁶ *Fideliter* 65, p. 18.

¹²⁷ *Fideliter* 67, p. 17.

¹²⁸ *Fideliter* 79, p. 5.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 6.

¹³⁰ *Documentation catholique* 2421, p. 318-321.

recherchent ensemble la paix, tentent de se rapprocher les uns des autres, pour aller ensemble, même si leurs images de Dieu sont diverses, vers la source de la Lumière — c'est là le dialogue interreligieux. »

Ainsi, il y a une priorité : ranimer la foi. Et les moyens : l'œcuménisme, le dialogue interreligieux. Et la « réconciliation » avec les traditionalistes fait partie de ce mouvement.

Mais pourquoi aller vers ce frère « qui a quelque chose contre toi » [ce frère, c'est nous] ? Parce qu'il faut éviter les « radicalisations » et « réintégrer leurs adhérents », « réduire les durcissements et les rétrécissements, pour donner ainsi une place à ce qu'il y a de positif et de récupérable pour l'ensemble. [...] Moi-même j'ai vu, dans les années qui ont suivi 1988, que, grâce au retour de communautés auparavant séparées de Rome, *leur climat interne a changé* ; que le retour dans la vaste et grande Église commune a fait dépasser des positions unilatérales et a atténué des durcissements de sorte qu'ensuite en ont émergé des forces positives pour l'ensemble ».

En clair, il s'agit d'une entreprise de récupération de la Tradition au profit de la Révolution conciliaire qui se concrétise dans l'œcuménisme et le dialogue interreligieux. Les mesures de clémence sont là pour atténuer et faire disparaître l'intolérance de la vérité ; finalement, il s'agit d'entrer dans le système de l'Église conciliaire où, selon le principe du pluralisme, chacun respecte l'opinion de l'autre.

c) *Le pape François*

Ce dernier semblait initialement n'avoir que peu d'intérêt pour notre dossier. Néanmoins, les démarches ont continué, et le pape s'y est personnellement impliqué, notamment en concédant aux prêtres de la FSSPX la faculté d'absoudre valablement et licitement durant l'année de la miséricorde.

Dans l'entretien déjà cité de Mgr Pozzo avec Zenit le 25 février dernier, on peut encore relever les points suivants.

α- *En chemin vers la « pleine communion »*

Le prélat commence par rappeler que « la FSSPX reste dans une situation irrégulière », n'ayant pas encore de statut canonique. « Les membres de la FSSPX sont des catholiques en

chemin vers la pleine communion avec le Saint-Siège ». Cette communion existera quand interviendra la reconnaissance canonique de la Fraternité.

Puis, il fait le bilan du chemin déjà parcouru. Il constate que les contacts entre la Commission *Ecclesia Dei* et la FSSPX « ont favorisé le développement d'un climat de confiance et de respect mutuel, qui doit être la base d'un processus de rapprochement ». « Nous sommes maintenant à un stade que je crois constructif et propre à obtenir la réconciliation souhaitée. » Dans cette perspective, les points de divergences ne doivent pas être considérés « comme des murs insurmontables, mais comme des points de discussion qui méritent d'être approfondis ».

Tout le problème est faussé à la base, dans cet exposé. Les problèmes doctrinaux soulevés par le Concile sont d'une gravité exceptionnelle : implicitement, c'est la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui en est l'enjeu. Or, ces problèmes sont relégués au rang de « points de discussion ». Dès lors, ce n'est plus qu'une question de « réconciliation ». On se réconcilie après une dispute, après une mésentente. Or, il s'agit pour nous de tout autre chose, et certainement pas d'une dispute.

Pour le Vatican, il s'agit d'établir un climat de confiance et de respect mutuel : c'est-à-dire que chacun respectera les positions de l'autre : c'est de nouveau le pluralisme. Adieu le combat de la foi !

Par conséquent la « pleine communion » n'est rien d'autre que la « fraternité pluraliste ».

Nous ne pouvons accepter un tel langage. Accepter d'entrer dans ce processus, ce serait *ipso facto* faire nôtre la vision du problème exposée par Mgr Pozzo, donc par le Vatican. On touche ici à la confession de la foi. Celle-ci devient nécessaire au salut « quand, par omission de cette confession on soustrait à Dieu l'honneur qui lui est dû, ou bien au prochain l'utilité qu'on doit lui procurer. [...] Là où la foi est en péril, n'importe qui est tenu de divulguer aux autres sa foi, soit pour les instruire, soit pour réprimer l'impertinence des infidèles¹³¹ ». Or, entrer dans ce processus, c'est mettre la lumière de la foi sous le boisseau.

¹³¹ II II q. 3, a. 2, *corpus* et ad 2. Voir aussi le canon 1325 (CIC 1917).

β- Surmonter les obstacles

Ils sont de deux ordres : « celui doctrinal » et « celui de l'attitude mentale et psychologique ».

D'abord l'obstacle doctrinal. Il s'agit bien sûr du Concile. Pour Mgr Pozzo, tout le problème viendrait de la confusion entre le Concile et son esprit ; le premier serait bon, et le second mauvais¹³². Puis il affirme faussement que la FSSPX ne rejeterait que le second mais accepterait le premier ! Mais, quoi qu'il en soit, « même après la pleine réconciliation », on continuerait à en discuter.

En attendant, il faut rechercher une convergence sur les trois points nécessaires à la pleine communion : l'intégrité du Credo, le lien des sacrements et l'acceptation du magistère suprême de l'Église. Or, dit Mgr Pozzo, sur ces trois points, la FSSPX serait d'accord¹³³. Quant aux points de divergence (l'œcuménisme, la liberté religieuse), ce seraient des questions pastorales et d'ordre prudentiel, sur lesquelles la discussion est légitime.

Ensuite, l'obstacle de l'attitude mentale et psychologique : il s'agit de « passer d'une position de confrontation polémique et antagoniste à une position d'écoute et de respect mutuel, d'estime et de confiance ». Le prélat « pense que le rapprochement entrepris a donné des fruits, en particulier pour ce changement d'attitude par les deux parties ». « Le Saint-Père a encouragé la Commission pontificale *Ecclesia Dei*, dès le début de son pontificat, à poursuivre cette méthode. »

Rien de surprenant que cette tâche soit dévolue à ladite commission. En effet, les prêtres qui y adhèrent doivent prononcer cette formule : « A l'égard de quelques points de doctrine enseignés par le concile Vatican

¹³² Cette distinction est fallacieuse. Paul VI, à de nombreuses reprises, s'est réclamé de l'esprit du Concile dans ses réformes. Lui-même a consacré certaines catéchèses du mercredi à approfondir « l'esprit du Concile ». (Voir par exemple ses audiences dans la *Documentation catholique* 1545, p. 702, 703, 705, etc.). Cet esprit est donc indissociable de la lettre du Concile.

¹³³ Sur le Credo, oui (et encore, les mots ont-ils le même sens pour eux et pour nous ? On peut en douter. Qu'entendent-ils, par exemple, par rédemption ? Voir *Le Chardonnet*, mai 2016, p. 3-5). En revanche, nous n'admettons pas la réforme liturgique touchant tous les sacrements, et surtout la messe ; nous persistons à affirmer que le *Novus Ordo Missæ*, quoique valide, est mauvais. Quant au « magistère suprême de l'Église », l'expression est ambiguë ; nous rejetons le magistère post-conciliaire. Nous avons traité cette question plus amplement dans la question 1, article 4.

II, ou à l'égard des institutions postérieures relatives soit à la liturgie, soit au droit canon, et qui semblent à quelques-uns difficilement ou nullement conciliables avec les déclarations du magistère précédent, je m'oblige à suivre la ligne positive d'une étude et d'une communication avec le Siège apostolique, en évitant toute note polémique¹³⁴. » C'est à ce même état d'esprit que Rome veut aujourd'hui nous conduire.

Le procédé est très habile. Il donne l'impression qu'on ne nous demande plus d'adhérer à Vatican II, et de fait il n'est plus requis de l'accepter explicitement. Cependant, en cessant la « confrontation » et la « polémique », autrement dit le combat de la foi, on passe à une attitude de respect¹³⁵, c'est-à-dire qu'on reconnaît comme valable l'opinion romaine sur ces « questions pastorales » ; ce qui revient à reconnaître la possibilité d'une cohabitation pacifique avec Vatican II. Souvenons-nous de la parole du cardinal Pie : « L'affirmation se tue si elle doute d'elle-même ; et elle doute d'elle-même si elle laisse indifféremment sa négation se poser à côté d'elle. » Cesser la dénonciation de l'erreur, c'est admettre qu'elle est acceptable¹³⁶ ; c'est donc admettre implicitement Vatican II.

Notons la curieuse ressemblance entre cette démarche où l'on recherche ce qui nous unit plutôt que ce qui nous divise, et la démarche œcuménique ; la méthode est identique.

5) Conclusion

Il est impossible de rechercher à être reconnus officiellement par la hiérarchie de l'Église catholique encore imbue des faux principes, et spécialement du pluralisme (lequel est consubstantiel à la religion conciliaire). Car il est impossible de ne pas être en même temps intégré dans le système qui découle de ces principes. Accepter de telles propositions, c'est « subtiliser sur le dogme »,

¹³⁴ Cité dans *Le combat de la foi* 176, p. 13.

¹³⁵ Bien sûr que nous respectons les personnes ; mais ici, le terme « respect » est mis en opposition avec la « confrontation polémique » : il s'agit donc bien de cesser les attaques contre les *erreurs* professées par les hommes d'Église, le pape compris.

¹³⁶ En bonne logique, le terme « inacceptable » a pour contradictoire « acceptable » ; tandis que le terme contraire est : « devant être accepté ». Or, l'opposition la plus radicale est la première (la contradiction). Admettre que Vatican II est acceptable, c'est ruiner radicalement tout notre combat.

c'est collaborer aux œuvres mauvaises de la hiérarchie néo-moderniste, c'est cautionner ses entreprises. Aux yeux de tous, une reconnaissance canonique voudra dire que nous sommes d'accord avec elle.

C'est ce qu'avait compris Mgr Lefebvre en 1988, lorsqu'il écrivait à Jean-Paul II : « Les colloques et entretiens avec le cardinal Ratzinger et ses collaborateurs, bien qu'ils aient eu lieu dans une atmosphère de courtoisie et de charité, nous ont convaincus que le moment d'une collaboration franche et efficace n'était pas encore arrivé. [...] Étant donné le refus de considérer nos requêtes et étant évident que le but de cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous, nous croyons préférable *d'attendre des temps plus propices au retour de Rome à la Tradition*. [...] Nous continuerons à prier pour que la Rome moderne, infestée de modernisme, redevienne la Rome catholique, et retrouve sa Tradition bimillénaire. *Alors le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être*, et l'Église retrouvera une nouvelle jeunesse¹³⁷. »

Plus que jamais est d'actualité cette parole du prélat : « Leurs intentions n'ont pas changé, parce que leurs principes n'ont pas changé¹³⁸. » Leurs principes — ceux du pluralisme — sont toujours les mêmes ; par conséquent, ils cherchent à nous intégrer à leur système pluraliste. Il faut attendre que ces principes aient été rejetés, autrement dit, que les hommes d'Église se soient convertis.

« Nous n'avons jamais voulu appartenir à ce système qui se qualifie lui-même d'Église conciliaire, et se définit par le *Novus Ordo Missæ*, l'œcuménisme indifférentiste et la laïcisation de toute société. Oui, nous n'avons aucune part, *nullam partem habemus*, avec le panthéon des religions d'Assise ; notre propre excommunication par un décret de votre Éminence [le cardinal Gantin] ou d'un autre dicastère n'en serait que la preuve irréfutable. Nous ne demandons pas mieux que d'être déclarés *ex communione* de l'esprit adultère qui souffle dans l'Église depuis vingt-cinq ans, exclus de la communion impie avec les infidèles. Nous croyons au seul Dieu, Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec le Père et le Saint-Esprit [...].

« Être donc associés publiquement à la sanction qui frappe les six évêques catholiques, défenseurs de la foi dans son intégrité

et son intégralité, serait pour nous une marque d'honneur et un signe d'orthodoxie devant les fidèles. Ceux-ci ont, en effet, un droit strict à savoir que les prêtres auxquels ils s'adressent ne sont pas de la communion d'une contrefaçon d'Église, évolutive, pentecôtiste et syncrétiste¹³⁹. »

« Quiconque aime la vérité déteste l'erreur, dit Ernest Hello [...] ; cette détestation de l'erreur est la pierre de touche à laquelle se reconnaît l'amour de la vérité. »

« Une erreur et un mensonge qu'on ne prend point la peine de démasquer acquièrent peu à peu l'autorité du vrai, dit Charles Maurras. »

« Ne pas résister à l'erreur, c'est l'approuver ; et la vérité est opprimée quand elle est défendue mollement¹⁴⁰ » (attribué au pape Innocent III).

IV- Réponses aux objections

A LA PREMIÈRE : LE PAPE NOUS APPELLE À LA NOUVELLE ÉVANGÉLISATION

Le pape, étant l'autorité, est cause efficiente de la société qu'est l'Église. S'il nous appelle, il faut bien examiner vers quelle cause finale il entend nous diriger. Quelle est cette « nouvelle évangelisation » ? Ce terme veut-il dire la même chose pour lui et pour nous ? François cherche-t-il le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ¹⁴¹ ? Si ce n'est pas le cas, nous ne pouvons répondre à son appel ; ce serait cautionner son programme, laissant entendre faussement que nous sommes d'accord sur les termes. Or, nous l'avons vu : depuis le Concile, les hommes d'Église se dirigent vers une fin tout opposée à celle fixée par Notre-Seigneur.

Quant aux « périphéries existentielles », il s'agit pour lui de se pencher sur les divorcés-remariés, les homosexuels, etc., avec un regard complaisant sur leurs désordres moraux. Est-ce cela que ce terme signifie aussi pour nous ?

¹³⁷ *Le Sel de la terre* 25, p. 153.

¹³⁸ Conférence à Flavigny, 11 juin 1988.

¹³⁹ Extrait de la « Lettre ouverte au cardinal Gantin », signée par tous les supérieurs de districts et de séminaires de la Fraternité, le 6 juillet 1988. *Fideliter* 64, p. 11.

¹⁴⁰ Ces trois citations viennent de la brochure d'Arnaud de LASSUS, *Aide-mémoire sur le concile Vatican II*, AFS supplément au n° 221, juin 2012, p. 32.

¹⁴¹ Dans la question 1, nous avons vu que non.

A LA DEUXIÈME : AVEC LES CONSERVATEURS,
NOUS POURRIONS FAIRE CONTREPOIDS

Plus que jamais il faut aider ces sympathisants. Mais la reconnaissance canonique en est-elle le moyen adéquat ? En effet, ce dont ils ont besoin, c'est qu'on leur ouvre les yeux sur les erreurs du Concile. A l'heure qu'il est, ils ne voient pas ces erreurs. En effet, d'après eux, la chose qui nous manque, c'est la reconnaissance canonique : autrement dit, ils n'ont pas compris que le problème n'est pas chez nous, mais chez eux.

Notre vraie façon de les aider, c'est de leur fournir tous les ouvrages qui leur permettront de comprendre la crise que nous vivons, et de prier pour que le Saint-Esprit les éclaire. C'est ce qui firent certains prêtres auprès de Mgr Lazo, évêque émérite de San Fernando de la Union (Philippines). Quelle magnifique conversion ils obtinrent ! Ce ne furent pas seulement des marques de sympathie de la part du prélat. Il devint confesseur de la foi. Pourquoi êtes-vous devenu traditionaliste, lui demandait-on ? « Eh bien, voici, répondait-il, c'est parce que j'ai *rejeté* la nouvelle messe¹⁴² ! » Mais il n'y a pas que la messe ; le combat de la foi est encore plus important. En 1998, il envoya à Jean-Paul II une Déclaration de foi, où il dénonçait les erreurs conciliaires. « Je suis pour la Rome catholique, y disait-il, la Rome des saints Pierre et Paul. [...] Je ne sers pas la Rome contrôlée par les francs-maçons qui sont les agents de Lucifer, le prince des démons¹⁴³. » Et lui-même est devenu apôtre auprès d'autres évêques, leur envoyant des documents. « Je le leur ai donné parce que je pense que c'est à ce niveau d'idées que doit se livrer la bataille¹⁴⁴. »

A LA TROISIÈME : TOUTE SITUATION
ANORMALE CONDUIT À LA NORMALISATION

L'expression est ambiguë. Elle peut vouloir dire que toute situation anormale doit être rendue normale à nouveau. Par exemple, après le schisme d'Orient, l'Église a fait tous les efforts, pendant des siècles, afin de ramener les dissidents au bercail.

Cependant, le sens obvie semble être que, inéluctablement, les choses doivent évoluer dans la bonne direction. Or, notre pauvre

nature humaine, livrée à elle-même, ne peut que rouler d'abîmes en abîmes, si personne ne vient la secourir. Pour reprendre l'exemple des schismatiques, malgré les nombreux efforts des papes, très peu d'entre eux sont revenus à l'Église, depuis mille ans.

En outre, l'expression utilisée insinue que nous sommes dans une situation anormale. Ce qui est effectivement anormal, c'est que les autorités romaines répandent le modernisme. Pour prendre une comparaison, lorsqu'un père de famille oblige ses enfants à voler, sous la menace de peines graves, ceux-ci sont tenus de lui désobéir et de lui résister ; certes, il est anormal que des enfants résistent à leur père ; mais le désordre premier est bien celui du père ; et si cela devient intenable et dangereux pour leur vertu, il est prudent pour eux de s'éloigner de lui. Et tant que ce désordre demeure, les enfants sont obligés de résister, ou de se tenir à l'écart. Il serait incompréhensible que les enfants reprennent des relations normales avec leur père, alors qu'ils savent pertinemment que celui-ci est toujours obstiné dans le vice.

Dans notre cas, nous nous tenons à distance de la Rome moderniste pour les raisons évoquées plus haut, et pour d'autres que nous verrons dans les articles suivants. Tant que ces raisons demeurent, nous sommes obligés de rester dans la situation où nous nous trouvons et qualifiée d'« anormale » par l'objectant.

A LA QUATRIÈME : LE BESOIN URGENT DE
NOUVEAUX ÉVÊQUES

Il faut bien distinguer les deux questions : la solution canonique et le sacre d'un évêque. Chacune se résout par ses principes propres¹⁴⁵.

Pour la première (la solution canonique), nous avons exposé les principes dans le corps de l'article. Quant à la seconde (le sacre d'un évêque), elle se résout par le principe de *l'état de nécessité*. Écoutons comment Mgr Lefebvre en parlait, peu avant sa mort.

En 1990, ayant appris que la santé de Mgr de Castro Mayer déclinait, Mgr Lefebvre lui adressa une lettre pour lui proposer le sacre d'un successeur dans l'épiscopat. « Pourquoi envisager une telle succession, se

¹⁴² *Le Sel de la terre* 21, p. 163.

¹⁴³ *Le Sel de la terre* 26, p. 166 (le texte *in extenso* p. 162-167).

¹⁴⁴ *Le Sel de la terre* 21, p. 167. Voir son autobiographie dans *Le Sel de la terre* 34, p. 89-112.

¹⁴⁵ Notons que, en 1987-1988, l'occurrence de ces deux problèmes a brouillé la question. Tout était plus clair en 1991, pour le sacre de Mgr Rangel, où seule la question du sacre était en jeu.

demandait-il, en dehors des normes canoniques habituelles ?

« 1) Parce que les prêtres et les fidèles ont un droit strict d'avoir des pasteurs qui professent dans son intégrité la foi catholique, essentielle pour le salut de leurs âmes, et des prêtres qui sont de vrais pasteurs catholiques.

« 2) Parce que l' "Église conciliaire" étant désormais répandue universellement, diffuse des erreurs contraires à la foi catholique et, en raison de ces erreurs, a corrompu les sources de la grâce que sont le Saint Sacrifice de la Messe et les sacrements. Cette fausse Église est en rupture toujours plus profonde avec l'Église catholique.

« Il résulte de ces principes et de ces faits la nécessité absolue de continuer l'épiscopat catholique pour continuer l'Église catholique. [...]

« Voilà mon opinion, je pense qu'elle repose sur les lois fondamentales du Droit ecclésiastique et sur la Tradition¹⁴⁶. »

On peut ajouter que Mgr Lefebvre avait fait auprès des autorités romaines toutes les démarches en vue des sacres épiscopaux pour la Fraternité avant 1988. Il en avait conclu que « le recours à Rome, toujours physiquement possible, est rendu moralement impossible par l'esprit dont est pénétré le Saint-Père : "communion avec les fausses religions", "esprit adultère qui souffle dans l'Église", "cet esprit n'est pas catholique". "Depuis vingt ans, dit-il, nous nous efforçons avec patience et fermeté de faire comprendre aux autorités romaines cette nécessité du retour à la saine doctrine et à la Tradition pour le renouveau de l'Église, le salut des âmes et la gloire de Dieu. Mais on demeure sourd à nos supplications, bien plus on nous demande de reconnaître le bien-fondé de tout le Concile et des réformes qui ruinent l'Église¹⁴⁷." »

Si donc se fait sentir la nécessité de sacres épiscopaux, il suffit de reprendre ces principes et d'en faire l'application : les fidèles ont toujours droit à la vraie doctrine et aux vrais sacrements ; l'Église conciliaire est toujours en rupture — et même davantage qu'en 1990 — avec l'Église catholique ; enfin, le Saint-Siège ne semble pas avoir remis en cause le bien-fondé du Concile et ne supporte pas qu'on l'attaque sur cette question. Par là on peut voir facilement « s'il est possible de sacrer des évêques avec la permission de

Rome ». Quant à savoir quand il faut sacrer, ceci relève de la « prudence royale », celle du chef. A lui d'appliquer les principes à la réalité du moment.

A LA CINQUIÈME : CE N'EST PAS DE L'ŒCUMÉNISME

Certes, les relations entre le Saint-Siège et les fidèles de la Tradition ne sont pas de l'œcuménisme. En effet, l'œcuménisme est la recherche d'une certaine union entre chrétiens (catholiques et non catholiques) sans conversion. Or, ici, les deux termes de ces relations sont catholiques, donc ce n'est pas de l'œcuménisme.

Cependant, le principe qui est à la base de l'œcuménisme est le pluralisme : en effet, dans les relations œcuméniques, chacun respecte les convictions de l'autre, les admettant comme valables.

Or, c'est le même principe que le Saint-Siège veut imposer aux relations avec nous. Donc, il ne suffit pas de dire que ce n'est pas par œcuménisme que le pape vient vers nous — ce qui est vrai —, encore faudrait-il que ce ne soit pas dans une optique pluraliste, ce qui — nous l'avons vu — n'est pas le cas.

A LA SIXIÈME : LE TROUBLE SAIN QUE CAUSERAIT NOTRE RECONNAISSANCE À L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

Tout ce qui est de tendance traditionnelle rencontre des sympathisants et des opposants (plus ou moins virulents). Par exemple, certains firent montre de leur mécontentement lors de l'érection de l'Institut du Bon Pasteur, disant que « ces gens auraient dû rester dehors » ; d'autres manifestèrent leur soutien, voyant là un pas vers la « réconciliation ». De même les Franciscains de l'Immaculée étaient appréciés de beaucoup, honnis par d'autres. Or, ce n'est pas suffisant pour dire que l'IBP avait raison et que la position doctrinale des Franciscains est irréprochable. Ce n'est pas sur la réaction des autres qu'il faut juger d'un acte, mais sur sa *nature* intime. Nous avons déjà commencé, en cet article, à examiner la nature morale d'une reconnaissance canonique avec les autorités néo-modernistes. C'est suffisant pour juger de son bien-fondé.

¹⁴⁶ *Fideliter* 82, p. 13-14.

¹⁴⁷ Cité dans Mgr TISSIER DE MALLERAIS, *Marcel Lefebvre, une vie*, Clovis, Étampes, 2002, p. 570.

A LA SEPTIÈME : NOS ENNEMIS S'OPPOSENT À
CETTE RECONNAISSANCE

La raison que nous venons de donner suffit à répondre à l'objection présente. Ajoutons simplement qu'il ne suffit pas qu'un effet soit bon, pour justifier l'acte qui l'a produit ; autrement dit, la fin ne justifie pas les moyens. Il n'est pas permis de voler de l'argent pour construire une église. Ici, de même, l'effet bon (d'ailleurs très limité) procéderait d'un moyen mauvais : l'agrégation au pluralisme conciliaire.

A LA HUITIÈME : SAINT PIE X A DONNÉ
L'EXEMPLE DE L'UNION AVEC LES LIBÉRAUX

Certes, il y avait eu union avec les libéraux pour chasser les francs-maçons. Mais, comme le dit le père Dal Gal, « observons d'ailleurs que, dans cette alliance entre les catholiques et les libéraux modérés, ce n'étaient point ceux-ci mais ceux-là qui avaient élaboré le programme d'action commune à mener dans la période des élections et après les élections. Ce n'étaient pas les catholiques qui avaient atténué leurs principes pour adhérer aux modérés, mais les modérés qui avaient adhéré au programme des catholiques¹⁴⁸ ». Or, dans notre cas présent, ce sont bien les néo-modernistes qui entendent nous imposer leurs principes.

Notons que dans le cas de la séparation de l'Église et l'État, saint Pie X a résisté au gouvernement français qui voulait imposer les associations cultuelles, lesquelles eussent conduit l'Église de France au schisme. Sa fermeté a fait reculer les sectaires. Il est donc faux de dire que le pontificat de saint Pie X s'inscrit dans une logique inéluctable de rapprochement et d'apaisement. C'est lire les événements à la lumière du « sens de l'histoire ».

En outre, l'isolement n'est pas un mal en soi : Dieu l'avait même prescrit au peuple d'Israël. Si Mgr Lefebvre a pris ses distances, c'était pour préserver ses prêtres des influences modernistes. On ne voit pas trop pourquoi, par le seul fait que trente ans soient passés, il faille nécessairement passer par une solution canonique pour réintroduire à Rome les principes de la Tradition.

¹⁴⁸ DAL GAL, *ibid.*, p. 201.

A LA NEUVIÈME : MGR LEFEBVRE A TOUJOURS
CHERCHÉ UNE SOLUTION CANONIQUE

Commençons par préciser : Mgr Lefebvre a *longtemps* cherché une solution canonique. Mais il est absolument clair — nous l'avons rappelé au début de la réponse de fond — qu'après les sacres Mgr Lefebvre jusqu'à sa mort n'a plus cherché de solution canonique¹⁴⁹.

Mais il n'est pas inutile de dire pourquoi Mgr Lefebvre avait cherché d'abord une solution sur le plan canonique. C'est qu'il a longtemps espéré et cru que les autorités romaines étaient capables de vouloir sincèrement le bien de la Tradition. « J'ai espéré jusqu'à la dernière minute, dit-il, qu'à Rome on témoignerait d'un peu de loyauté¹⁵⁰. » Cette volonté de favoriser la Tradition était indéniablement celle de Mgr Charrière, lorsqu'il approuva la FSSPX. Mais, plus tard, Mgr Lefebvre dut se rendre compte que ce n'était pas du tout celle des autorités romaines. « Ils veulent nous avoir sous leur coupe directement, dit-il, et pouvoir nous imposer justement cette politique anti-Tradition dont ils sont imbus. [...] Je me suis aperçu de cette volonté de Rome de nous imposer leurs idées et leurs manières de voir¹⁵¹. » « Rapidement nous nous sommes aperçus que nous avions affaire à des gens qui ne sont pas honnêtes. [...] Nous, nous désirions la reconnaissance [la volonté d'aider la Tradition], Rome voulait la réconciliation [que chacun fasse des concessions] et que nous reconnaissons nos erreurs¹⁵². » Le cardinal Gagnon disait lui-même à l'*Avvenire* du 17 juin 1988 : « Nous avons, de notre côté, toujours parlé de *réconciliation*, Mgr Lefebvre, par contre, de *reconnaissance*. La différence n'est pas mince. La réconciliation présuppose que les deux parties accomplissent un effort, que se reconnaissent les erreurs passées. Mgr Lefebvre entend seulement que l'on déclare que c'est lui qui a toujours eu raison, et ceci est impossible¹⁵³. » « La volonté de Rome de ne pas aider la Tradition, dit encore Mgr Lefebvre, de ne pas lui faire confiance, était évidente¹⁵⁴. » Finalement, il écrit à Jean-Paul II « que le moment d'une collaboration franche et efficace n'était pas encore arrivé », parce que « le but de

¹⁴⁹ Pour plus de documents, nous renvoyons le lecteur à l'annexe.

¹⁵⁰ *Fideliter* 79, p. 11.

¹⁵¹ *Fideliter* 66, p. 28-30.

¹⁵² *Fideliter* 70.

¹⁵³ Cité dans *La Tradition excommuniée*, Publications du Courrier de Rome, Versailles, 1989, p. 40-41.

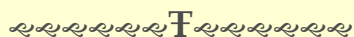
¹⁵⁴ *Fideliter* 68, p. 9. Voir p. 4 et 7.

cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous¹⁵⁵ ».

Aussi, pour lui, il n'est pas question d'entrer dans le système pluraliste : « Pour eux, tout cela [la doctrine catholique] évolue et a évolué avec Vatican II. Le terme actuel de l'évolution, c'est Vatican II. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous lier avec Rome¹⁵⁶. » « Il ne faut pas s'étonner que nous n'arrivions pas à nous entendre avec Rome. Ce ne sera pas possible tant que Rome ne reviendra pas à la foi dans le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tant qu'elle donnera l'impression que toutes les religions sont bonnes¹⁵⁷. »

A LA DIXIÈME : LA LIBERTÉ DES PRÉLATS
CONSERVATEURS EST LA GARANTIE DE LA NÔTRE

Comme nous l'avons vu, aucun des prélats conservateurs ne remet en cause le Concile et ses principes. Ce n'est qu'à condition d'admettre, nous aussi, d'une façon ou d'une autre, ces principes, que Rome pourra tolérer des critiques de notre part. Ce qui est évidemment inacceptable.



ARTICLE 2 : UNE RECONNAISSANCE CANONIQUE NE NOUS OUVRIRAIT-ELLE PAS UN CHAMP IMMENSE D'APOSTOLAT ?

Dans l'article précédent, nous avons vu que la reconnaissance canonique des œuvres de Tradition passerait inéluctablement par notre reconnaissance implicite du faux principe du pluralisme. Mais ce dernier point

¹⁵⁵ *Le Sel de la terre* 25, p. 153.

¹⁵⁶ *Fideliter* 66, p. 30.

¹⁵⁷ *L'Église infiltrée par le modernisme*, p. 71.

n'épuise pas la complexité de la question. Outre le problème du pluralisme, il y a celui des contacts qui s'établiraient entre le monde conciliaire et nous. D'où une première question : ces contacts ne seraient-ils pas une occasion de contamination de nos milieux ? Ou au contraire, ne seraient-ils pas l'ouverture d'un champ immense d'apostolat ? Tel est le sujet qui va nous occuper à présent.

I- Raisons en faveur d'une réponse positive

Il semble que oui, un champ immense d'apostolat s'ouvrirait devant nous.

PREMIÈRE RAISON

En effet, les sympathisants (prêtres, évêques, et même cardinaux) nous donneraient des églises, et peut-être même confieraient un séminaire à nos soins. Ainsi nous pourrions participer, selon notre vocation, à l'élaboration d'une génération de prêtres pleins de foi et de zèle apostolique. Mais, actuellement, vu notre situation, la barrière canonique leur rend ces démarches impossibles.

DEUXIÈME RAISON

Mgr Lefebvre a toujours eu en vue la conversion du pape et de la hiérarchie de l'Église. Or, pour le faire efficacement, nous devons avoir une place reconnue dans l'Église : c'est de ce seul endroit que nous pouvons convertir les autorités actuelles.

TROISIÈME RAISON

Certes, le danger de contamination est grand, mais nous pouvons et devons y échapper, avec la grâce de Dieu. Souvenons-nous de la parabole de l'ivraie et du bon grain.

II- Avis en sens contraire

Cependant, le 9 septembre 1988, Mgr Lefebvre disait : « Si nous nous éloignons de ces gens-là, c'est absolument comme avec les personnes qui ont le SIDA. On n'a pas envie de l'attraper. Or, ils ont le SIDA spirituel, des

maladies contagieuses. Si on veut garder la santé, il ne faut pas aller avec eux¹⁵⁸. »

Le 11 juin 1988, à Flavigny, s'adressant aux séminaristes : « Surtout s'il y avait un arrangement [avec Rome], nous serions envahis par quantité de monde : "maintenant que vous avez la Tradition et êtes reconnus par Rome, on va venir chez vous". Il y a quantité de gens qui vont garder l'esprit moderne et libéral, mais qui viendront chez nous parce que cela leur fera plaisir d'assister de temps en temps à une cérémonie traditionnelle, d'avoir des contacts avec les traditionalistes. Et cela va être très dangereux pour nos milieux. Si nous sommes envahis par ce monde-là, que va devenir la Tradition ? Petit à petit, il va y avoir une espèce d'osmose qui va se produire, une espèce de consensus. "Oh, après tout, la nouvelle messe ce n'est pas si mal que ça, il ne faut pas exagérer !" Tout doucement, tout doucement on va finir par ne plus voir la distinction entre le libéralisme et la Tradition. C'est très dangereux¹⁵⁹. »

Dans une lettre du 29 janvier 1989, Mgr Lefebvre a voulu donner quelques éclaircissements sur cette conférence de Flavigny : « Mon désir était de faire part aux séminaristes de mes appréhensions au sujet d'influences dangereuses pour le combat que nous menons en faveur de la foi catholique. Le combat demande une vigilance continuelle pour nous protéger contre les erreurs modernistes et conciliaires. [...] Je souhaitais mettre en garde les séminaristes contre ces influences qui risqueraient de diviser les Traditionalistes¹⁶⁰. »

Enfin, dans une lettre au pape, il écrivait : « Seul un milieu entièrement dégagé des erreurs modernes et des mœurs modernes peut permettre le renouveau de l'Église. Ce milieu est celui qu'ont visité le cardinal Gagnon et Mgr Perl, milieu formé de familles profondément chrétiennes, ayant de nombreux enfants, et d'où proviennent de nombreuses et excellentes vocations¹⁶¹. »

III- Réponse de fond

Le problème soulevé par toutes les raisons qui précèdent est celui des contacts avec

ceux qui n'ont pas notre foi, et des dangers possibles pour cette dernière. Dans quelle mesure ces contacts sont-ils permis ? Saint Thomas en a traité *ex professo* dans la *Somme théologique*. Laissons-lui la parole.

1) Les principes donnés par saint Thomas d'Aquin

Dans la question 10¹⁶², consacrée à « l'infidélité en général », il se demande si l'on peut avoir des rapports avec les infidèles (article 9). Comme le dit le père Bernard, OP, commentant ce traité dans la *Revue des jeunes*, les détails concrets évoqués par saint Thomas se rapportent à une société qui depuis a changé, car il n'y a plus de chrétienté. « Néanmoins, dit-il, les principes dont s'inspirait cet ancien droit tombé de vétusté, eux n'ont pas changé¹⁶³. »

Les rapports avec une personne peuvent être interdits soit pour punir celle-ci, soit « pour la précaution de ceux à qui il est interdit de communiquer avec cette autre personne ». C'est ce deuxième cas qui nous concerne ici. Mais là, il y a encore une distinction à faire. « S'il s'agit de fidèles qui sont formés dans la foi, dit saint Thomas, de sorte que de leurs rapports avec les infidèles il y ait plus à espérer la conversion de ces derniers qu'un éloignement de la foi chez les fidèles, il n'y a pas à empêcher ceux-ci de communiquer avec les infidèles qui n'ont pas reçu la foi, c'est-à-dire avec des païens ou avec des juifs, surtout quand la nécessité est urgente. Si au contraire il s'agit de gens simples, peu fermes dans la foi, et dont on puisse selon toute probabilité craindre la ruine, on doit les détourner des rapports avec les infidèles, et surtout les empêcher d'avoir une grande familiarité avec eux, même de communiquer avec eux quand il n'y a pas nécessité. »

Le père Bernard donne ces précisions : « Quant aux affaires [qui sont occasions de contacts avec les infidèles], de très sensibles différences entrent en jeu suivant la nature des relations qu'exigent ces affaires et le danger plus ou moins grand qu'elles offrent pour la foi : si les relations sont simplement de travail, de métier, de trafic ou de rencontre, ce sont les plus admissibles, les moins dangereuses ; mais des rapports de collaboration sociale, par exemple dans des unions corpora-

¹⁵⁸ Conférence à Écône, 9 septembre 1988, cité dans *Fideliter* 66, p. 28.

¹⁵⁹ *Fideliter* 68, p. 23-24.

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 24-25.

¹⁶¹ Lettre au pape, 20 mai 1988; dans *Fideliter* 59, p. 63.

¹⁶² *Somme théologique*, II II q. 10.

¹⁶³ *La foi*, t. 2, 1963, p. 286.

tives ou syndicales, sont déjà plus délicats et plus périlleux¹⁶⁴ ; à plus forte raison les rapports de collaboration ou de fréquentation doctrinale ou littéraire, par les livres, par les cercles d'étude ou d'académie, et surtout par les écoles, sont-ils l'objet des plus sages mesures de précaution ; enfin, au plus haut point peut-on dire, l'Église met ses fidèles en garde contre les périls que la foi courrait presque fatalement dans les rapports domestiques, entre mari et femme [...]. Quant aux affaires encore, il faut tenir compte, bien entendu, pour le péril de la foi, de la familiarité plus ou moins étroite qu'elles supposent, des circonstances d'urgence, ou de nécessité pour vivre, et aussi de leur affinité avec la religion¹⁶⁵. »

Si nous appliquons tout cela au domaine religieux, nous voyons que l'apostolat, pour quelqu'un qui est suffisamment formé, justifie les contacts avec les infidèles. Mais même un fidèle formé doit être prudent et demeurer sur ses gardes face à un milieu infidèle.

Au passage, remarquons qu'ici, saint Thomas traite de l'infidélité en général : il parle de ceux qui suivent de fausses religions, en tant qu'elles sont un *danger pour notre foi* ; il ne considère pas la question canonique (le fait qu'ils soient excommuniés, ou autre chose de ce genre). Par conséquent, même si les modernistes ne peuvent être *canoniquement* assimilés aux infidèles, de fait ils professent une doctrine qui est un *danger pour notre foi*, et un danger d'autant plus insidieux qu'il garde un vernis catholique. Par conséquent, tout ce que nous venons de dire sur les contacts avec les infidèles s'applique de façon générale aux modernistes sous ce rapport du *danger pour notre foi*. Cette remarque vaut pour les prochains articles (a. 10 et q. 12, a. 2), mais nous y reviendrons.

2) Application à notre situation

Une solution canonique va nécessairement mettre les fidèles de la Tradition au contact du monde conciliaire. C'est ce qu'affirmait Mgr Lefebvre à la veille des sacres, en mai 1988. Il avait envoyé aux communautés amies un exposé de la situation en vue de la réunion du 30 mai au Pointet (voir en an-

nexe). « Il faut prendre conscience, disait-il, qu'une *nouvelle situation* apparaîtra après la mise en application de l'accord. [...] Disons les inconvénients :

- [...]
- *Relations avec les évêques et un clergé et des fidèles conciliaires.* Malgré l'exemption très étendue, les barrières canoniques disparaissant, il y aura nécessairement des contacts de courtoisie et peut-être des offres de coopération, pour les unions scolaires — union de supérieurs — réunions sacerdotales — cérémonies régionales, etc. Tout ce monde est d'esprit conciliaire-œcuméniste-charismatique. [...] Nous étions jusqu'à présent protégés naturellement, la sélection s'assurait d'elle-même par la nécessité d'une *rupture avec le monde conciliaire*. Désormais il va falloir des dépistages continuels, se prémunir sans cesse des *milieux* romains, des *milieux* diocésains. » [Mais, à Rome,] « ils estiment inconcevable qu'on les traite comme un *milieu contaminé*, après tout ce qu'ils nous accordent.

« Le problème moral se pose donc pour nous :

- Faut-il prendre les *risques* de contacts avec ces milieux modernistes, avec l'espoir de convertir quelques âmes et avec l'espoir de se prémunir, avec la grâce de Dieu et la vertu de prudence, et ainsi demeurer légalement unis à Rome par la lettre, car nous le sommes par la réalité et l'esprit ?
- Ou faut-il, avant tout, préserver la famille traditionnelle pour maintenir sa cohésion et sa vigueur dans la foi et dans la grâce, considérant que le lien purement formel avec la Rome moderniste ne peut pas être mis en balance avec la protection de cette famille, qui représente ce qui demeure de la véritable Église catholique ? »

Il est donc clair qu'il y aura des contacts et des offres de coopération. Il ne s'agit pas de coopération en vue de la fabrication d'objets (ou autres œuvres relevant des métiers), ni de coopération sociale, mais de coopération dans l'ordre doctrinal ou pastoral. Par exemple, imaginons un prieur invitant un prêtre de la Fraternité Saint-Pierre prêcher le carême dans sa chapelle. Le supérieur va-t-il sanctionner ce prieur ? Si oui, et que ce prieur

¹⁶⁴ La raison en est qu'on n'est plus strictement dans le domaine du « faire » (arts et métiers, mettant en avant des techniques), mais dans le domaine du social ou politique, le domaine de « l'agir », qui est réglé par la vertu ; or celle-ci n'est vraie que si elle est réglée par la vraie religion.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 287-288.

fasse un recours à Rome, cette dernière va-t-elle donner raison au supérieur ? Ce serait admettre implicitement que le prédicateur est issu d'un milieu contaminé, et donc, que le milieu conciliaire est contaminé¹⁶⁶. Si au contraire — et c'est le plus probable — le prier n'est pas sanctionné, cela fera jurisprudence, ces incidents vont se multiplier, et la dérive doctrinale sera incontrôlable. Sans compter que bien des prêtres ne seront pas d'accord avec cette ligne de conduite, ce qui ne peut qu'augmenter le trouble et la division (car l'erreur est source de division).

Admettons donc que des prêtres conservateurs diocésains ou *Ecclesia Dei* fréquentent régulièrement nos milieux, que des « fidèles » d'autres mouvances viennent en nos chapelles (les barrières canoniques étant tombées), c'est là que s'applique ce que dit saint Thomas : ceux qui sont bien formés résisteront plus ou moins à la dérive, mais les autres (c'est-à-dire le grand nombre, il ne faut pas se faire d'illusions) se laisseront contaminer. Faut-il prendre ce « risque » ? Peut-on appeler « risque » ce qui est une quasi-certitude ?

D'ailleurs, l'expérience des communautés *Ecclesia Dei* a donné l'illusion qu'on peut garder le cap tout en étant officiellement reconnus : ces communautés ont gardé la messe de toujours ; aussi, si l'on ne regarde pas plus loin que la liturgie, on peut se laisser séduire. De fait, depuis trente ans, nous constatons un mélange de nos fidèles avec les ralliés, soit que ceux-là aillent à la messe chez ceux-ci, soit qu'ils envoient les enfants dans leurs écoles ou dans leurs camps de vacances, soit enfin par des « mariages mixtes ». On assiste alors au fléchissement des principes : voyant une certaine piété chez les ralliés, des bonnes œuvres, etc., on se remet en cause, disant : « N'est-il pas exagéré de dire qu'ils sont passés à l'ennemi ? Ils font tout de même du bon travail ! » Certes, mais cela ne suffit pas : à quoi cela nous sert, si on a abandonné le combat de la foi¹⁶⁷ ? Or, si déjà maintenant une telle osmose se produit, qu'en sera-t-il si les barrières canoniques tombent, suite à une reconnaissance par Rome ?

IV- Réponse aux objections

A LA PREMIÈRE : *LES SYMPATHISANTS NOUS DONNERAIENT DES ÉGLISES, VOIRE UN SÉMINAIRE*

« Ils nous donneraient des églises » : oui, c'est très probable¹⁶⁸. Mais quels fidèles y viendraient ? Les conservateurs de toutes les nuances ; il faudrait une grande force d'âme aux prédicateurs pour prêcher la vérité intégrale.

Toutefois, la difficulté la plus sérieuse viendrait des évêques qui nous auraient confié ces églises : pourraient-ils tolérer qu'on y dénonce les erreurs conciliaires ? Et s'ils le toléreraient, l'affaire remonterait vite à Rome ; à qui le Saint-Siège donnerait-il raison ? Citons le témoignage de l'abbé de Cacqueray en 2001, alors desservant de Toulouse :

« Lorsque je me trouvais dans mon poste précédant à Montréal-de-l'Aude et à Toulouse, en 2001, il y a eu cette explosion de l'usine AZF qui provoqua beaucoup de morts ; la chapelle que nous possédions à Toulouse se trouvait à quelques centaines de mètres de l'usine et par la force de l'explosion, le toit de la chapelle a été soulevé et notre chapelle s'est retrouvée hors d'accès pendant neuf mois ; après des péripéties que je vous passe, il a fallu trouver un lieu pour pouvoir célébrer la messe. D'un gré que je ne qualifierai pas, l'évêque de Toulouse a fini par mettre à notre disposition une chapelle dans sa maison diocésaine, la chapelle de saint Pierre et saint Paul. Nous avons célébré mes confrères et moi-même la messe dans cette chapelle pendant neuf mois. Je confesse que pendant cette période-là m'apparaissait terriblement ce dilemme : soit nous conservions cette chapelle, soit nous devenions des SDF dans les rues de Toulouse... J'ai donc fait attention à ce que je disais dans la chapelle diocésaine ; s'il y avait eu un nouvel Assise à ce moment, j'aurais mesuré mes mots de façon précautionneuse pour éviter d'être mis à la porte de l'église. [...] J'ai vécu cela et n'ai pas de mal à me représenter les conséquences d'une situation analogue sur la terre entière, et pour tout le temps. Moi, je me disais : dans neuf mois, je pourrai redire tout ce que je dois dire. Mais imaginez cela dans le monde entier : les

¹⁶⁶ Il suffit de se rappeler ce qui s'est passé avec la Fraternité Saint-Pierre en 1999. Voir *Fideliter* 132, p. 41-42 et tout le dossier intitulé « Le cynisme de Rome ».

¹⁶⁷ Dans le prochain article, nous verrons ce qu'il en est des ralliés, et de leur abandon du combat de la foi.

¹⁶⁸ C'est le cas des communautés ralliées. Par exemple, à Fribourg, en Suisse, la Fraternité Saint-Pierre s'est vu confier même une basilique en plein centre ville ; seule la messe tridentine y est célébrée.

prêtres seraient obligés de surveiller toutes les paroles qu'ils prononceraient : beaucoup de vérités ne pourraient plus être transmises, soit cachées, soit dissimulées par un discours très affaibli. A mon avis, c'est comme cela que s'expliquent les déviations et les gauchissements que nous avons vu se produire.

« Fondamentalement, par rapport à cette idée de rentrer désormais dans " le périmètre visible " de l'Église, je réponds par l'argument de la liberté : liberté d'exprimer la vérité complètement et dans son intégralité, d'autant plus que nous sommes pratiquement les derniers à exprimer cette vérité. Si nous, Fraternité Saint-Pie X, arrêtons de dire ces vérités, qui les dirait encore ? Qui pourrait les dire aux évêques, et lorsque cela est possible au pape lui-même ? Je crains fort que, dans ces conditions, le trésor qui a été confié par la Providence à la Tradition, soit un trésor qui ne soit plus communiqué au pape, aux autorités de l'Église et enfin aux fidèles. L'argument central par lequel je réponds, c'est celui de la liberté qu'il faut conserver pour exprimer toute la vérité catholique¹⁶⁹. »

On peut en dire autant des séminaires qu'on pourrait nous confier.

Enfin, concluons en disant que le mirage du succès apostolique missionnaire ne date pas d'hier. Voici comment M. l'abbé Schmidberger répondait à Dom Gérard : « S'ils pensent que leur soi-disant " suspense " nuit à leur rayonnement apostolique, ils se trompent : la Croix est plus féconde que la facilité¹⁷⁰ ».

A LA DEUXIÈME : CE N'EST QU'UNE FOIS RECONNUS QUE NOUS POURRIONS CONVERTIR LA HIÉRARCHIE

La lumière éclaire d'autant plus qu'elle est plus vive. Seule l'intégrité doctrinale est capable de dissiper les ténèbres de l'erreur ; intégrité qui suppose une lutte contre cette dernière. La priorité est donc de conserver la foi chez nous.

Mais en outre, l'intégrité doctrinale des fidèles profite aux infidèles. C'est ce qu'enseignait Mgr de Castro Mayer. Signalant les dangers des demi-hérésies (« l'hérésie progresse masquée. [...] Le démon insuffle un esprit de

confusion »), il exhorte ses prêtres à former soigneusement les fidèles. « Il pourra sembler à beaucoup [...] que vous perdez votre temps, car il leur sera difficile de comprendre pourquoi vous vous épuisez à perfectionner la foi que quelques-uns possèdent déjà tant bien que mal, alors qu'il vaudrait mieux chercher à convertir ceux qui se trouvent hors de l'Église dans l'attente de votre apostolat. [...] Montrez combien ils se trompent. [...] Avant tout, par votre exemple et vos paroles, vous pouvez prouver que ces deux attitudes ne sont pas incompatibles. [...] De plus, l'intégrité de la foi produit parmi les catholiques tant de fruits de vertu et répand si vivement dans l'Église la bonne odeur de Jésus-Christ, qu'elle attire efficacement à elle les infidèles, en sorte que le bien fait aux fils de l'Église profitera forcément à ceux qui se trouvent hors du cail¹⁷¹. »

A LA TROISIÈME : IL Y A NÉCESSAIREMENT MÉLANGE ENTRE L'IVRAIE ET LE BON GRAIN

Le sens de cette parabole est que le chef doit quelquefois tolérer certains sujets contaminés, de peur de faire plus de mal en extirpant l'ivraie. Mais l'ensemencement de l'ivraie reste un mal, et c'est un devoir grave pour les chefs de veiller à ce qu'il ne se produise pas (on vient d'entendre ce qu'en a dit Mgr de Castro Mayer). Or, une solution canonique rendrait inévitable la dissémination de l'erreur dans nos rangs, comme on l'a vu plus haut.

Par ailleurs, compter sur la grâce pour échapper à la contamination, en même temps que l'on se met dans l'occasion, c'est tenter Dieu. « Celui-là tente Dieu, dit saint Thomas, qui, pouvant se tirer d'affaire, s'expose sans raison au danger, comme pour voir si Dieu pourrait le délivrer¹⁷². » Or, y a-t-il une nécessité si impérieuse de s'exposer au danger de contamination, que l'objectant d'ailleurs estime grave ?



Mais n'y aurait-il pas moyen de supprimer toutes ces influences, grâce à un statut qui nous en protégerait ? Telle est la question qu'il faut examiner maintenant.

¹⁶⁹ Supplément à la *Lettre de la Péraudière*, « Les rapports entre Rome et la Fraternité Saint-Pie X », conférence à Paris, 27 septembre 2006, p. 13-14.

¹⁷⁰ *Fideliter* 65, p. 21.

¹⁷¹ *Lettre pastorale sur les problèmes de l'apostolat moderne*, éd. du Sel, 2006, p. 6-11, passim.

¹⁷² II II q. 97, a. 1.

ARTICLE 3 : NE POURRIONS-NOUS PAS OBTENIR UN STATUT QUI NOUS PROTÈGE ?

I- Raisons en faveur d'une réponse positive

Il semble que oui, nous pourrions obtenir un statut qui nous protège.

PREMIÈRE RAISON

En effet, on nous propose une prélatrice personnelle ; cependant, le projet offert à notre examen contient des garanties supplémentaires qui ne figurent pas dans le code de 1983, et qui nous mettent complètement à l'abri de l'influence des évêques diocésains. Bref, c'est une exemption quasi complète. Et cette structure n'a été proposée à aucune autre communauté rattachée à Rome ; par conséquent, on ne peut s'appuyer sur leur expérience pour juger de notre cas.

DEUXIÈME RAISON

Certes, cette structure, nous ne pourrions l'accepter à présent, car certaines conditions posées par les autorités romaines restent encore inacceptables. Mais peu à peu ils enlèvent ces conditions, pour parvenir à l'union : ils ont cessé d'exiger de nous la profession et le serment de 1989, l'acceptation de la légitimité de la nouvelle messe, la reconnaissance de la liberté religieuse et de l'œcuménisme. Ces points de doctrine sont présentés comme des questions ouvertes. Et même, à l'heure qu'il est, il ne nous est même plus demandé de reconnaître Vatican II de quelque manière que ce soit. On nous donne même le droit de défendre publiquement nos positions ; aussi le moment d'une normalisation de nos œuvres est-il arrivé.

TROISIÈME RAISON

En outre, nous posons comme condition *sine qua non* d'être acceptés *tels que nous sommes*. C'était déjà ce que demandait Mgr Lefebvre aux autorités romaines, en son temps. Et afin qu'ils n'y ait aucune ambiguïté

à ce sujet, nous précisons bien à nos interlocuteurs ce que cela veut dire, à savoir : que nous tenons certains nouveaux rites de sacrements (confirmation, ordre) comme douteux et, le cas échéant, nous les réitérons. Il faudra nous accepter ainsi. Aussi cette condition implique-t-elle toutes les autres, et c'est suffisant.

QUATRIÈME RAISON

Dès lors, nous continuerons à dénoncer les erreurs, avant comme après la normalisation. Rien ne sera changé.

CINQUIÈME RAISON

Mais le statut est-il suffisant ? Certes non ! Il faut encore qu'il soit respecté. Or, justement, non seulement le pape a de la sympathie pour nous, mais il prend notre défense contre ceux qui voudraient nous condamner. C'est là une réalité qui s'impose. Même s'il n'est pas d'accord avec nous sur tous les points, néanmoins, il apprécie notre travail.

SIXIÈME RAISON

Par tout qui précède, on voit combien les circonstances d'une éventuelle reconnaissance nous sont favorables, et n'ont rien à voir avec celles qui ont présidé à la fondation des autres communautés traditionnelles reconnues par Rome. Mais en outre, il y a cette circonstance, de taille : ces communautés étaient demandeuses, tandis que pour nous, c'est Rome qui fait pression. Autrement dit, c'est un signe de la Providence, que nous n'avions pas cherché. Par conséquent, nous aurons les grâces d'état pour faire face à cette nouvelle situation. D'ailleurs, la Fraternité et les communautés amies ne sont-elles pas consacrées à Notre-Dame ? La Sainte Vierge nous guidera.

SEPTIÈME RAISON

En outre, il n'est pas juste de dire que les communautés attachées à Rome ont abandonné le combat. Par exemple, la Fraternité Saint-Pierre, au moins par endroits, est restée fidèle à la messe traditionnelle, avec peu de concessions. C'est donc la preuve par les faits qu'on peut se protéger efficacement.

HUITIÈME RAISON

Si nous cherchons une reconnaissance canonique, ce n'est pas pour être unis à la personne mais à la fonction du pape. Certes, la personne peut verser en bien des erreurs — que nous continuerons à rejeter — mais la fonction qu'il exerce est sacrée.

II- Avis en sens contraire

En 1984, à ceux qui voulaient profiter de l'indult pour être réintégrés dans l'Église officielle — afin de « changer les choses de l'intérieur », selon leur expression — Mgr Lefebvre répondait : « C'est un raisonnement faux. On ne rentre pas dans un cadre sous des supérieurs, alors que ceux-ci ont tout en main pour nous juguler. " Une fois reconnus, dites-vous, nous pourrions agir à l'intérieur de l'Église ". C'est une erreur profonde et une méconnaissance totale de l'esprit de ceux qui composent la hiérarchie actuelle. [...] Nous ne pouvons pas nous placer sous une autorité dont les idées sont libérales et qui nous condamnerait, petit à petit, par la force des choses, à accepter ces idées et leurs conséquences, d'abord la nouvelle messe¹⁷³. »

Ou encore : « Se mettre à l'intérieur de l'Église, qu'est-ce que cela veut dire ? Et d'abord de quelle Église parle-t-on ? Si c'est de l'Église conciliaire¹⁷⁴, il faudrait que nous qui avons lutté contre elle pendant vingt ans parce que nous voulons l'Église, nous rentrions dans cette Église conciliaire pour soi-disant la rendre catholique. *C'est une illusion totale. Ce ne sont pas les sujets qui font les supérieurs, mais les supérieurs qui font les sujets*¹⁷⁵. »

III- Réponse de fond

Les raisons qui précèdent font ressortir deux sortes de protections qui empêcheraient que nous soyons contaminés par les milieux

conciliaires. La première, c'est l'exemption¹⁷⁶ de la juridiction des évêques ; par là, nous serions purement et simplement soustraits à leur influence directe. La deuxième est très différente : la personne — physique ou morale — reste sous l'influence du chef (en l'occurrence le Saint-Père), mais la protection consiste à obtenir de lui l'engagement qu'il n'exigera pas de nous des actes qui mettraient notre foi en péril.

La première sorte de protection — l'exemption des évêques — diminue le péril, mais ne le supprime pas, et cela pour deux raisons.

La première, c'est que l'exemption, à supposer qu'elle soit totale, nous protégerait efficacement contre des évêques hostiles à la Tradition ; mais s'il se trouve quelque évêque bienveillant offrant à nos prêtres de collaborer avec lui dans certaines œuvres, la méfiance tomberait assez facilement. Si nous acceptions ces offres, nous retomberions dans le cas traité à l'article précédent.

La deuxième raison est que, en dernier ressort, nous resterions soumis à un pape moderniste. Par conséquent, la question très précise à résoudre ici est celle-ci : Peut-on se protéger efficacement d'un pape néo-moderniste ? Pour y répondre, il sera utile de voir le rôle de l'autorité, dans toute société, et la disposition à suivre l'autorité, que l'on constate dans la nature humaine.

1) Le rôle de l'autorité dans une société

Dans toute société, le chef, détenteur de l'autorité, a raison de cause efficiente de cette société. C'est lui qui pousse et stimule ses sujets dans la poursuite du bien commun. Sans autorité, chacun est instinctivement porté à chercher ses intérêts personnels, qui lui font oublier — sans qu'il y ait nécessairement mauvaise volonté — les exigences du bien commun¹⁷⁷.

Une société parfaite — comme c'est le cas de l'Église — a en elle tous les moyens pour atteindre sa fin ; son chef a tous les

¹⁷³ Cité par Mgr TISSIER DE MALLERATS, *ibid.*, p. 561-562.

¹⁷⁴ « L'instauration de cette "Église conciliaire" imbue des principes de 89, dit-il, des principes maçonniques vis-à-vis de la religion et des religions, vis-à-vis de la société civile, est une imposture inspirée par l'Enfer pour la destruction de la religion catholique, de son magistère, de son sacerdoce et du sacrifice de Notre-Seigneur » (*Itinéraire spirituel*, 1990, p. 21-22).

¹⁷⁵ *Fideliter* 70, p. 6.

¹⁷⁶ L'exemption est un privilège par lequel une personne ou une communauté est soustraite, en tout ou en partie, à l'autorité des évêques, pour être directement sous celle du Saint-Siège.

¹⁷⁷ Lorsque celui-ci est gravement menacé, un instinct plus profond nous porte à le défendre, mais cette tendance mise en nous par le Créateur est souvent obnubilée par les conséquences du péché originel et par nos péchés personnels.

moyens nécessaires pour y conduire ses sujets. S'il s'agit de l'Église, ces moyens sont excellents en eux-mêmes ; mais si le chef — en l'occurrence le pape — ne conduit plus au bien commun¹⁷⁸ de l'Église, à savoir le règne de Notre-Seigneur dans les âmes et les institutions, et plus encore, s'il en détourne les âmes, nous avons le devoir de nous protéger de lui, et de continuer à œuvrer à ce bien commun malgré le pape. C'est dans ce sens que Mgr Lefebvre disait : « Nous disons, nous, que l'on ne peut pas être soumis à l'autorité ecclésiastique et garder la Tradition. Eux [les ralliés] affirment le contraire. C'est tromper les fidèles.¹⁷⁹ »

2) Une disposition de la nature humaine

Non seulement la droite raison nous montre que l'autorité est nécessaire pour que la société atteigne le bien commun, mais le Bon Dieu a mis en nous une disposition à suivre l'autorité. Là aussi, cette disposition peut être obnubilée par le péché (ce qui nous fait si souvent désobéir !), mais foncièrement elle demeure toujours.

Dans son livre *Machiavel pédagogue*, Pascal Bernardin relate des expériences mettant en évidence « le rôle de l'autorité dans le comportement humain. [Le professeur Milgram] a répété ses expériences sur 300.000 personnes ; elles ont été refaites dans de nombreux pays. Leurs résultats en sont indiscutés¹⁸⁰ ». C'est dire leur caractère universel ; il s'agit d'une loi qui tient à la nature humaine. Au cours de ces expériences, dans un lycée, l'autorité¹⁸¹ demande à un professeur d'envoyer une décharge électrique aux élèves donnant une mauvaise réponse¹⁸² ; ce qu'il ne fait qu'à contrecœur, contre sa conscience. Suivant les endroits, entre 60% et 85% des professeurs vont jusqu'au bout de l'expérience. Plus encore : aucun professeur n'essaie de dénoncer l'expérimentateur (donc l'autorité).

¹⁷⁸ Le bien commun est la cause finale de la société.

¹⁷⁹ *Fideliter* 68, p. 16.

¹⁸⁰ Pascal BERNARDIN, *Machiavel pédagogue*, éd. Notre-Dame des Grâces, 1995, p. 14.

¹⁸¹ L'expérimentateur dit au professeur qu'il est mandaté par le proviseur, ce qui lui donne autorité.

¹⁸² Il s'agit d'une simulation par les élèves, mais le professeur y croit, car il n'est pas au courant (c'est le cas de le dire !) de la simulation. Les élèves font semblant de se tordre de douleur.

L'auteur évoque ensuite le conformisme. Puis il montre comment on arrive à changer les idées d'un homme en lui faisant poser des actes contre ses convictions : ces actes provoquent une contradiction intérieure (appelée « dissonance cognitive »). Un homme dans cette situation cherchera à « réorganiser son psychisme pour réduire la dissonance [...] ». En d'autres termes, si un individu a été engagé dans un certain type de comportement, il aura tendance à le rationaliser¹⁸³ ».

Tout ce qui précède est constaté par des personnes qui n'ont pas nécessairement la foi, mais qui prennent acte de phénomènes tenant à la nature des choses.

3) Peut-on se protéger du pape ?

Certes, depuis le Concile, le pape détourne les âmes du bien commun de l'Église, mais n'y aurait-il pas moyen d'empêcher cette mauvaise influence sur nous, en apposant des conditions à toute reconnaissance canonique : qu'on n'exige pas de nous de reconnaître Vatican II, de célébrer la nouvelle messe, etc. ?

En théorie, cela reste toujours possible ; d'ailleurs Mgr Lefebvre l'a essayé. Mais dans la pratique c'est quasiment impossible. Et cela se comprend assez facilement. En effet, encore une fois, dans une société, tout est polarisé vers le bien commun. Or, le « bien » vers lequel les papes conciliaires dirigent les âmes et les institutions est hélas non seulement un faux bien (voir ci-dessus l'article 1^{er}), mais est diamétralement opposé à la vraie fin de l'Église : ils sont opposés au règne de Notre-Seigneur, tandis que nous sommes tout tendus vers ce règne. Comment peuvent-ils admettre une communauté qui irait contre leur « bien commun » ? Ce serait contradictoire. Foncièrement, les buts divergent. Mgr Lefebvre en faisait le constat : « Mais rapidement nous nous sommes aperçus que nous avions affaire à des gens qui ne sont pas honnêtes. [...] Nous, nous désirions la reconnaissance, Rome voulait la réconciliation et que nous reconnaissons nos erreurs¹⁸⁴. »

¹⁸³ *Ibid.*, p. 22.

¹⁸⁴ *Fideliter* 70, p. 2.

4) Alors, avons-nous le droit de nous mettre sous l'autorité d'un pape néo-moderniste ?

a) Notre situation

Pour saisir la portée de cette question, rappelons brièvement la situation où nous nous trouvons. Entre 1970 et 1975, Mgr Lefebvre a dirigé son œuvre sans être inquiété de façon majeure par les autorités romaines. Même, en 1971, le Saint-Siège est intervenu en sa faveur par un décret de louange. Peu à peu, il a dû prendre des mesures plus fermes pour se protéger des influences modernistes ; d'abord en cessant la fréquentation de l'université de Fribourg, puis en interdisant formellement l'assistance à la nouvelle messe (1974).

Sur ce, des plaintes — notamment venues de l'épiscopat français — ont prévenu le Saint-Siège contre lui, ce qui a abouti à la suppression de la Fraternité en 1975. Depuis lors, notre apostolat s'exerce en dehors de toute influence effective des autorités ecclésiastiques. D'où la question qui se pose : pouvons-nous nous *remettre* sous ces autorités, c'est-à-dire accepter l'exercice de leur autorité sur nous, sachant que cet exercice est habituellement tourné vers une fin opposée au règne de Notre-Seigneur ?

2) Les principes donnés par saint Thomas

Laissons de nouveau la parole à saint Thomas¹⁸⁵. « Les infidèles peuvent-ils avoir une autorité ou même une souveraineté sur les fidèles ? » Le docteur angélique passe du domaine social (article 9 : contacts avec les infidèles) à celui du politique. « Question de subordination, dit le père Bernard, et non plus seulement de communication. » L'auteur précité explicite le contexte de cette question : l'ordre féodal. Certes, la sujétion des serfs vis-à-vis des seigneurs n'était pas absolue, mais toujours cette autorité « conférait à celui qui en était revêtu un prestige religieux, une investiture qui parfois était un véritable sacre. Il faut se souvenir de tout cela pour comprendre ici la gravité de la question posée¹⁸⁶. »

Le cas qui nous occupe n'est-il pas semblable à celui que décrit le père Bernard ? « Qui vous écoute m'écoute¹⁸⁷ », dit Notre-Seigneur à ses apôtres. Le pape est vicaire du Christ. Le sacre des évêques, l'intronisation des papes confèrent à ceux-ci un prestige plus qu'humain, sacré¹⁸⁸. D'ailleurs, dans les contacts de Mgr Lefebvre avec les autorités romaines, ces dernières ne se sont pas fait faute de le rappeler, quand ils exigeaient de lui la soumission.

« Lorsque le seigneur a un tel pouvoir sur ses sujets, poursuit le père Bernard, les fidèles peuvent-ils avoir à leur tête un infidèle ? N'y a-t-il pas à cela un scandale pour les infidèles et un *péril* pour les fidèles. Telle est la question¹⁸⁹. »

Pour y répondre saint Thomas fait une distinction. On peut envisager deux cas différents. Soit il s'agit d'instituer à neuf une souveraineté ou une autorité des infidèles sur les fidèles. « Ceci, dit le Théologien, *ne doit être permis en aucune manière*, car ce serait un scandale et ce serait au péril de la foi. Facilement, en effet, ceux qui sont soumis à la juridiction des autres peuvent être changés par ceux qui sont au-dessus d'eux et dont ils ont à suivre les ordres, à moins que ces subordonnés ne soient *d'une très grande vertu*. » Notons que le principe ici énoncé par saint Thomas est très général, et peut s'appliquer ainsi : un moderniste à qui on confère l'autorité pourra facilement changer ses sujets.

En effet, commente le père Bernard, « il est très périlleux pour les fidèles d'être gouvernés par un infidèle, car il peut faire beaucoup de mal à leur foi par les blasphèmes qu'il dit ou laisse dire, et par les moyens de persuasion ou de persécution dont il dispose ». De même, un pape moderniste, par les scandales œcuméniques, est un péril pour la foi¹⁹⁰, y compris chez nous¹⁹¹.

Quant aux moyens de persuasion et de persécution, nous les avons peut-être oubliés, mais il suffit de se rafraîchir la mémoire en lisant les numéros d'*Itinéraires* des années

¹⁸⁵ II II q. 10, a. 10.

¹⁸⁶ *La Revue des jeunes, La foi*, t. 2, 1963, p. 288-289.

¹⁸⁷ Lc 10, 16.

¹⁸⁸ Depuis la Révolution, les gouvernants républicains ne sont plus entourés de ce prestige sacré. Néanmoins, étant chefs, ils gardent une influence, en l'occurrence mauvaise, sur leurs sujets. C'est toujours un tort d'avoir de mauvais chefs.

¹⁸⁹ *La Revue des jeunes, ibid.*

¹⁹⁰ Pour plus de détails, voir *De l'œcuménisme à l'apostasie silencieuse*, p. 33-40.

¹⁹¹ Mgr Lefebvre disait cela au sujet du scandale d'Assise.

1960-1970¹⁹². Plus proche de nous, il y a le cas des Franciscains de l'Immaculée.

« Ces raisons, continue le père Bernard, sont d'expérience et de simple bon sens : *elles tiennent à la nature même des situations* [indépendamment des bonnes intentions de tel ou tel sujet. NDLR] et ne sont donc changeables ni contestables. Aussi sont-elles toujours en vigueur¹⁹³. »

« Voilà pourquoi, conclut saint Thomas, l'Église ne permet aucunement que les infidèles acquièrent la souveraineté sur les fidèles ni qu'ils soient mis à leur tête, à quelque titre que ce soit, dans une charge. »

Ensuite, le deuxième cas pouvant être envisagé est celui d'une autorité qui existe déjà ; celui d'un prince infidèle qui a déjà l'autorité sur des fidèles ; sauf cas exceptionnels, on ne peut pour cette seule raison d'infidélité, destituer ce prince. Cette question ne regarde pas directement notre cas, car elle est réglée par des principes propres au pouvoir temporel des princes.

Plus loin¹⁹⁴, saint Thomas examine le cas d'un prince apostat. L'apostasie est plus grave que la simple infidélité, car elle implique un reniement. Voici ce qu'il dit de l'exercice de l'autorité chez un tel prince : « Un tel exercice de l'autorité pourrait en effet tourner à une grande corruption de la foi, puisque, comme on l'a dit¹⁹⁵, l'apostat médite le mal en son cœur et sème les querelles, *en cherchant à détacher les gens de la foi*. » Encore une fois, les papes conciliaires ne sont pas *canoniquement* apostats, mais combien de fois Mgr Lefebvre n'a-t-il pas parlé d'apostasie à leur sujet¹⁹⁶ ? Sur le plan objectif, ils s'écarterent de la foi, et de fait, cherchent à en écarter ceux qui sont restés fidèles.

Toutes les relations entre Écône et Rome en sont la preuve éclatante.

En conséquence de ce qui précède, il faut dire que des sujets qui se trouveraient placés sous l'autorité de supérieurs qui travailleraient à la corruption de la foi devraient, même au prix des plus grands sacrifices, essayer de

s'éloigner le plus possible du rayon de cette influence prévaricatrice.

5) Les enjeux de cette question

Ils ne sont rien de moins que la conservation de notre foi et sa confession publique.

a) La confession de la foi

D'abord la confession publique de la foi. L'expérience montre que les autorités néo-modernistes cherchent à nous bâillonner, à nous réduire au silence. C'est ce que constata Mgr Lefebvre au sujet des ralliés. « Quand ils disent qu'ils n'ont rien lâché, c'est faux, dit-il en 1991. Ils ont lâché la possibilité de contrer Rome. Ils ne peuvent plus rien dire. *Ils doivent se taire*, étant donné les faveurs qui leur ont été accordées. Il leur est maintenant impossible de dénoncer les erreurs de l'Église conciliaire. Tout doucement, ils adhèrent, ne serait-ce que par la profession de foi qui est demandée par le cardinal Ratzinger. Je crois que Dom Gérard est en passe de faire paraître un petit livre rédigé par l'un de ses moines, sur la liberté religieuse et qui va essayer de la justifier. » En fait de « petit livre », le père Basile, du Barroux, a publié une thèse de 2960 pages. C'est qu'il en faut des pages pour tenter de concilier l'inconciliable¹⁹⁷ !

« Du point de vue des idées, poursuit l'archevêque, ils virent tout doucement et finissent par admettre les idées fausses du Concile, parce que Rome leur a accordé quelques faveurs pour la Tradition. C'est une situation très dangereuse. » « Ils ont pratiquement abandonné le combat de la foi. Ils ne peuvent plus attaquer Rome¹⁹⁸. »

En 1988, après les sacres, le *Courrier de Rome* revenait sur le protocole du 5 mai. « Dans la Note diffusée le 16 juin 1988 par la Salle de Presse du Vatican, on lit que, dans le protocole "destiné à servir de base" pour la "réconciliation", Mgr Lefebvre et la Fraternité s'engageaient "à une attitude d'étude et de communication avec le Siège Apostolique, évitant toute polémique au sujet des points enseignés par Vatican II ou des réformes postérieures qui leur paraissaient difficilement conciliables avec la Tradition". *C'était clairement un "pacte de silence"*. »

¹⁹² Notamment « Les chiens » (Supplément au n° 89), et l'appel aux évêques de France de Jean MADIRAN (n° 92, p. 4-17).

¹⁹³ *La Revue des jeunes*, *ibid.*, p.290.

¹⁹⁴ II II q. 12, a. 2.

¹⁹⁵ II II q. 12 a. 1^{er} : « L'apostat sème la querelle, parce qu'il cherche à éloigner les autres de la foi comme il s'en est écarté lui-même. »

¹⁹⁶ « Rome est dans l'apostasie. Ce ne sont pas des paroles en l'air que je vous dis. C'est la vérité. Rome est dans l'apostasie » (conférence du 4 septembre 1987).

¹⁹⁷ Voir Abbé GAUDRON, *Catéchisme catholique de la crise dans l'Église*, 3^{ème} édition, éd. du Sel, Avrillé, 2009, p. 290.

¹⁹⁸ *Fideliter* 79, p. 5-6.

« Une expérience amère de plus de vingt ans a largement démontré qu'argumenter "dans une attitude d'étude et de communication" avec le Vatican était chose parfaitement inutile : le seul résultat prévisible de l' "accord" était *la réduction au silence* de l'unique voix autorisée et dérangement qui se soit fait entendre à l'heure de l'autodémolition généralisée de l'Église¹⁹⁹. »

b) La conservation de la foi

Ensuite, la foi elle-même finit par être touchée. Voici ce que dit l'abbé Gaudron au sujet des ralliés : « Ils ont commencé par un silence qu'ils jugeaient prudent. Ils ont dû, de plus en plus, donner des gages. Ils ont été soumis, sans même s'en rendre compte, à la pression psychologique du libéralisme — d'autant plus efficace qu'elle semble moins contraignante. Ils ont fini par s'interdire à eux-mêmes de penser autrement qu'il disaient et agissaient (" À force de ne pas vivre comme on pense, a dit Paul Bourget, on finit par penser comme on vit "). Bref, ils sont passés tout entiers dans l'engrenage dans lequel ils avaient imprudemment placé le doigt²⁰⁰. ».

6) Conclusion

Nous laissons la parole à Mgr Lefebvre : « Si je vis encore un peu, dit-il, en supposant que d'ici à un certain temps Rome fasse un appel, qu'on veuille nous revoir, reprendre langue, à ce moment-là, c'est moi qui poserais les conditions. Je n'accepterai plus d'être dans la situation où nous nous sommes trouvés lors des colloques. *C'est fini*. »

« Je poserais la question au plan doctrinal : " Est-ce que vous êtes d'accord avec les grandes encycliques de tous les papes qui vous ont précédés ? Est-ce que vous êtes d'accord avec *Quanta Cura* de Pie IX, *Immortale Dei*, *Libertas* de Léon XIII, *Pascendi* de Pie X, *Quas primas* de Pie XI, *Humani Generis* de Pie XII ? Est-ce que vous êtes en pleine communion avec ces papes et avec leurs affirmations ? Est-ce que vous acceptez encore le serment antimoderniste ? Est-ce que vous

êtes pour le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ ?

« Si vous n'acceptez pas la doctrine de vos prédécesseurs, *il est inutile de parler*. Tant que vous n'aurez pas accepté de réformer le concile en considérant la doctrine de ces papes qui vous ont précédés, il n'y a pas de dialogue possible. C'est inutile ". Les positions seraient ainsi plus claires²⁰¹. »

IV- Réponses aux objections

A LA PREMIÈRE : LA PRÉLATURE PERSONNELLE NOUS PROTÉGÉRAIT COMPLÈTEMENT

Contre qui nous protégera-t-elle ? Contre les évêques ? Certes, dans le meilleur des cas. Mais, comme nous l'avons dit, l'exemption nous rattache de façon plus étroite au Saint-Siège. « Il faut donc sortir de ce milieu des évêques, disait Mgr Lefebvre en 1988, si l'on ne veut pas perdre son âme. Mais cela ne suffit pas, car c'est à Rome que l'hérésie est installée. Si les évêques sont hérétiques (même sans prendre ce terme au sens et avec les conséquences canoniques), ce n'est pas sans l'influence de Rome²⁰². » Autrement dit, une exemption des évêques ne suffit pas, car on reste en dernier recours sous l'autorité du Saint-Siège.

Quant à l'autonomie, elle n'irait pas jusqu'à faire abstraction des évêques. Prenons une comparaison : nous avons parlé des religieux exempts. Or, il suffit de lire l'histoire de l'Église, et l'histoire des Ordres religieux pour s'apercevoir rapidement que les relations entre le clergé séculier et le clergé régulier n'ont pas toujours été faciles. Que de malentendus, ou même de jalousies, sources de tensions, et qui manifestent que l'équilibre est toujours fragile. Et pourtant, aucune divergence doctrinale ! Qu'en serait-il donc, vis-à-vis d'évêques si éloignés de la doctrine traditionnelle ?

A LA DEUXIÈME : LE SAINT-SIÈGE EST EN TRAIN DE SUPPRIMER TOUTES LES CONDITIONS

Il y a pour Rome deux façons différentes de nous entraîner dans le sillage de Vatican II.

¹⁹⁹ *La Tradition excommuniée*, Publications du Courrier de Rome, Versailles, 1989, p. 40.

²⁰⁰ Abbé GAUDRON, *Catéchisme catholique de la crise de l'Église*, éd. du Sel, Avrillé, 3^e édition, p. 289. Ce mécanisme est celui décrit plus haut par Pascal Bernardin.

²⁰¹ *Fideliter* 66, p.12-13.

²⁰² *Ibid.*, p. 28-30.

La première, c'est d'exiger au préalable une adhésion formelle au Concile. Ça été la méthode du Saint-Siège jusqu'à présent.

L'autre façon est pour Rome de « lâcher du lest », d'opérer un rapprochement par petits pas, par des actes de « bienveillance », le but étant de marcher ensemble en mettant de côté les principes ; peu à peu, on adhère aux principes de celui avec qui l'on agit. C'est déjà le conseil que donnait Galpérine (proche de Lénine), qui disait en substance : « Ne prêchez pas l'athéisme, vous feriez fuir les gens ; ça été l'erreur des nihilistes. Mais plutôt, entraînez les masses à lutter pour des intérêts matériels, vous en ferez des athées. »

Mais Rome peut-elle en arriver là ? Hélas oui, la Rome moderniste en est capable. D'abord, pour ce qui est des actes de « bienveillance », voici ce qu'en pensait Mgr Lefebvre : « Ils veulent nous avoir sous leur coupe directement et pouvoir nous imposer justement cette politique anti-Tradition dont ils sont imbus. [...] Je me suis aperçu de cette *volonté* de Rome de nous imposer leurs idées et leur manière de voir. [...] Ils n'accordent rien par estime de la liturgie traditionnelle, mais simplement pour tromper ceux à qui ils le donnent et diminuer notre résistance, enfoncer un coin dans le bloc traditionnel pour le détruire. C'est leur politique, leur tactique consciente. Ils ne se trompent pas et vous savez quelles pressions ils exercent. [...] Ils font des efforts considérables partout²⁰³. »

Quant aux ouvertures romaines vers la Tradition : « Je ne pense pas que ce soit un véritable retour. C'est comme dans un combat, quand on a l'impression que les troupes vont un peu trop loin, on les retient. [...] Non, c'est une tactique un peu nécessaire comme dans tout combat. [...] C'est pourquoi ce qui peut apparaître comme une concession n'est en réalité qu'une manœuvre pour parvenir à détacher de nous le plus possible de fidèles. C'est dans cette perspective qu'ils semblent donner toujours un peu plus et aller très loin. *Il nous faut absolument convaincre les fidèles qu'il s'agit bien d'une manœuvre, que c'est un danger de se mettre entre les mains des évêques conciliaires et de la Rome moderniste. C'est le plus grand danger qui les menace.* Si nous avons lutté pendant vingt ans pour éviter les erreurs conciliaires, ce n'est pas pour nous mettre maintenant dans les mains de ceux qui les professent²⁰⁴. »

²⁰³ *Fideliter* 66, p. 28-30.

²⁰⁴ *Fideliter* 70, p. 12, 13, 16.

A LA TROISIÈME : *NOUS EXIGEONS D'ÊTRE ACCEPTÉS « TELS QUE NOUS SOMMES »*

Ç'avait été la condition posée aussi par le Barroux. « Quand Rome dit à une communauté : " On vous accepte tels que vous êtes ", Rome ne pense pas cela. Rome pense en réalité : " On vous accepte tels que vous serez, tels que vous allez devenir ". Les romains savent par expérience que, lorsqu'il y a un accord, la communauté va évoluer plus ou moins vite. Donc, ils nous acceptent tels que nous *serons* dans un an, cinq ans, dix ans ; pas tels que nous *sommes* aujourd'hui, avec notre opposition à la nouvelle messe et au Concile²⁰⁵. »

Nous avons vu, à l'article 1^{er}, que Rome s'efforce d'obtenir que déjà avant la reconnaissance, nous devenions tels qu'ils veulent que nous soyons : c'est-à-dire que nous passions du combat de la foi à une attitude de discussions académiques sur le Concile. Dès lors ils n'auront plus de difficulté à nous accepter « tels que nous sommes », ou plutôt tels que nous serons si nous acceptons ce changement d'attitude.

A LA QUATRIÈME : *NOUS CONTINUERONS À DÉNONCER LES ERREURS ; RIEN NE SERA CHANGÉ*

Au moment de la reconnaissance, dans le meilleur des cas, on peut espérer que rien ne sera changé. Mais avec le temps, l'exercice de l'autorité finit par corroder les convictions, et cela peut aller vite. Ainsi, l'Institut du Bon Pasteur, deux mois après sa fondation, se voulait « porteur d'une bonne nouvelle : La guerre de 1970 est terminée. Quarante-cinq ans après le concile Vatican II, il faut cesser de ressasser la même langue de bois²⁰⁶ ».

En outre, habituellement, Rome commence par imposer des exigences qu'elle juge minimales, pour ensuite les augmenter. Par

²⁰⁵ *Le Sel de la terre* 88, « Chute et dérive du Barroux », par le père BRUNO. Toute la suite de l'article est la parfaite illustration du phénomène dont nous traitons.

²⁰⁶ « Non, répondait énergiquement Arnaud de Lassus, la guerre de 1970 — autrement dit la lutte contre les erreurs doctrinales et les désordres qui en résultent, introduits ou aggravés par le concile Vatican II — cette guerre n'est pas terminée. Les enjeux sont les mêmes aujourd'hui qu'hier : c'est le même libéralisme, [...] le même esprit conciliaire imprégné de la philosophie des lumières, la même perte du sens de la vérité auxquels il faut s'opposer [...]. On ne baisse pas les bras en plein combat, quand le combat en cause — celui de la vérité contre l'erreur — n'admet pas d'armistice. C'est à cela que nous conduit l'Institut du Bon Pasteur. Comment pourrions-nous le suivre dans cette voie ? Une voie qui s'avère irréaliste, car elle ne tient pas compte de la réalité des choses. » (*AFS* 188, p. 1-2).

exemple, lors du ralliement des prêtres de Campos, le père Cottier s'en réjouissait, tout en ajoutant : « Peu à peu il faudra prévoir des pas supplémentaires : par exemple, qu'ils participent aussi à la concélébration dans le rite réformé. Mais nous ne devons pas précipiter. [...] La communion retrouvée dans l'Église a son dynamisme interne qui mûrira²⁰⁷. » Plus loin, il ajoute que la communion enclenche tout un processus.

Ceci s'est vérifié aussi dans l'Institut du Bon Pasteur. Une certaine liberté leur avait été laissée, à sa fondation, par rapport au Concile. Lors de la première visite canonique, en 2012, la Commission *Ecclesia Dei* a demandé de retirer des statuts la mention que la messe tridentine était *exclusive* ; en outre, « plus que sur une critique, même " sérieuse et constructive ", du Concile Vatican II, les efforts des formateurs devront porter sur la transmission de l'intégralité du patrimoine de l'Église, en insistant sur l'herméneutique du renouvellement dans la continuité, et en prenant pour support l'intégrité de la doctrine catholique exposée par le *Catéchisme de l'Église catholique* [1992]²⁰⁸ ».

Le même processus s'est renouvelé avec l'Oasis de Jésus-Prêtre²⁰⁹. En 2007, le père Muñoz sollicite de Rome la reconnaissance de la congrégation. Les constitutions furent alors approuvées *ad experimentum*, moyennant quelques retouches insignifiantes. En 2016, pour les cinquante ans de la fondation, le même Mgr Pozzo qui a fait la visite de l'IBP en 2012, a accordé à l'Oasis l'approbation définitive, avec, cette fois, des modifications de taille : il n'y a pas de supérieure générale, mais chaque supérieure locale dépend de l'évêque du lieu (donc, elle est plus vulnérable ; l'unité de la congrégation est compromise) ; la messe traditionnelle n'est plus le rite exclusif, mais le « charisme » propre. C'est l'entrée dans le pluralisme conciliaire.

²⁰⁷ Cité dans *Le Sel de la terre* 40, p. 166.

²⁰⁸ Revue de presse du district de France n° 301, 16 avril 2012. Le rapport est d'un certain Mgr Pozzo...

²⁰⁹ L'Oasis de Jésus-Prêtre est une congrégation fondée par le père Muñoz, prêtre espagnol (né en 1927). Il fonda en 1966 une congrégation de religieuses contemplatives, dont les membres s'offrent pour la sanctification des prêtres et des âmes consacrées, dans l'esprit de saint François de Sales. Elle fut approuvée alors comme pieuse union. En 1986, Mgr Lefebvre en approuva les Constitutions. Voir *Le Sel de la terre* 42, p. 246-248.

A LA CINQUIÈME : LE PAPE PREND NOTRE DÉFENSE

Certes, il a lu deux fois la biographie de Mgr Lefebvre, mais pourquoi ? Est-ce parce qu'il a été enthousiasmé par son combat ? Ou est-ce pour mieux connaître le dossier, mieux cerner la « psychologie » des traditionalistes ? Lénine est allé passer des vacances en Vendée ; ce n'était certes pas pour vénérer la mémoire des héros vendéens, mais pour mieux voir sur le terrain comment la Révolution peut arriver à juguler les soulèvements ; ceci lui a été bien utile pour son coup d'État d'octobre 1917.

Le pape veut-il vraiment nous protéger ? Et contre qui ?

- Contre les évêques ? Envisageons deux cas. Dans le premier, il y a un conflit sur une question doctrinale. Le pape soutiendra-t-il l'évêque avec qui il est doctrinalement d'accord, ou le prêtre de la FSSPX qui critique le Concile ? En outre, pour les affaires courantes, ce n'est pas directement le pape qui s'en occupe, mais les congrégations romaines, qui exercent le pouvoir pontifical en son nom. C'est ce qui s'est passé en 1999 avec la Fraternité Saint-Pierre ; le pape n'est pas intervenu, et même le « cardinal Ratzinger, qui avait semblé s'engager assez nettement en faveur des catholiques *Ecclesia Dei*, se tait. En réalité, son discours du 24 octobre 1998 annonçait déjà son prudent retrait²¹⁰ ».

Deuxième cas : s'il s'agit d'un problème disciplinaire, par exemple une injustice commise contre la FSSPX, le pape aura-t-il assez d'autorité pour faire justice ? Les dernières décennies montrent que le pape n'a plus qu'un pouvoir — de fait — limité sur les évêques. Peut-on raisonnablement prévoir qu'il est prêt à se mettre à dos toute une conférence épiscopale pour nous défendre ?

-Contre... le pape lui-même ? Même un pape conservateur peut très bien nous imposer quelque chose d'inacceptable. Qui nous protégera du pape ?

Enfin, ajoutons que l'expérience des vingt-cinq dernières années prouve que Rome ne tient pas ses promesses. En 1999, c'est ce que disait Michael Davies : « Mgr Lefebvre s'est dégagé de l'accord de 1988 avec le Saint-Siège parce qu'il sentait qu'il ne pouvait pas se fier au Vatican pour garder ses pro-

²¹⁰ *Fideliter* 132, p. 20.

messes. Il semblerait qu'il y ait maintenant à la Curie des forces puissantes déterminées à prouver qu'il avait raison²¹¹. »

Rome est prête à nous promettre la lune, mais retenons les leçons de l'histoire. Un accord « blindé » devient inefficace dès lors que les détenteurs de l'autorité ne sont pas fiables. Nous imaginons trop les choses comme si nous avions affaire soit à des chefs intègres qui tiennent parole, soit à des égaux. En réalité, ce sont eux qui ont l'autorité, et une fois qu'ils ont autorité sur nous, ils ont tout en mains pour nous mettre au pas.

A LA SIXIÈME : NOTRE CAS N'EST PAS SEMBLABLE À CELUI DES AUTRES COMMUNAUTÉS UNIES À ROME, QUI ÉTAIENT DEMANDEUSES

L'objectant insinue que ces communautés ont eu un désir déréglé d'être reconnues, tandis que nous, nous savons nous maîtriser, attendre. Bref, il laisse à entendre que l'intégrité morale est une garantie suffisante pour ne pas tomber. Or, on peut être très vertueux et se laisser tromper. Combien de braves fidèles ont été trompés par leurs pasteurs après le Concile. De même, après les ralliements successifs, des religieux intègres qui avaient suivi leurs supérieurs ont parfois ouvert les yeux bien des années après. Mgr Lefebvre lui-même s'est laissé tromper en signant le protocole. On peut multiplier les exemples à l'envi : Léon XIII et son ralliement, Pie XI et l'affaire des Cristeros ainsi que celle de l'Action française, etc.

A LA SEPTIÈME : LES COMMUNAUTÉS UNIES À ROME SONT RESTÉES FIDÈLES, AU MOINS À LA MESSE TRADITIONNELLE

Oui, la plupart de ces communautés disent exclusivement la messe traditionnelle ; encore faut-il remarquer que toutes ont admis la légitimité de la nouvelle messe. C'est le minimum de ce que la Rome néo-moderniste exigeait.

Maintenant, la liturgie n'est pas tout ; pendant le Concile, on célébrait la messe traditionnelle ; pendant la Révolution française, les prêtres jureurs ne connaissaient non plus d'autre rite. Or, lesdites communautés ont-elles fait « peu de concessions » ? S'il s'agit de concessions d'ordre liturgique, oui, c'est vrai. Rome commence toutefois à vouloir im-

poser le culte des nouveaux « saints » et l'usage de nouvelles préfaces.

Mais s'il s'agit de concessions d'ordre doctrinal, on ne peut certainement pas dire qu'il y ait eu « peu de concessions ».

En effet, quant à l'œcuménisme, la Fraternité Saint-Pierre a consacré le numéro de novembre 2004 – février 2005 de *Tu es Petrus*²¹² à justifier le scandale d'Assise, et de façon générale, le dialogue interreligieux. La même revue, en 2007 (n° 108-109) a justifié la prière de Benoît XVI dans la mosquée d'Istanbul. Le père Basile, du Barroux, a écrit deux ouvrages (2013) pour justifier l'œcuménisme conciliaire. L'IBP se tait sur les scandales œcuméniques du pape ; l'abbé de Tarnoüarn a cependant pris la parole, mais pour prendre la défense de la réunion d'Assise en 2011.

Pour ce qui est de la liberté religieuse, nous avons déjà mentionné la thèse du père Basile. Même l'IBP a fait des déclarations visant à justifier la liberté religieuse. Ce sujet revient régulièrement dans les publications, notamment celles de la Fraternité Saint-Vincent Ferrier.

On pourrait ajouter encore que la Fraternité Saint-Pierre, l'IBP, les prêtres de Campos, l'Institut du Christ-Roi, le Barroux, participent aux JMJ, ou au moins encouragent à y participer.

L'œcuménisme, le dialogue interreligieux, la liberté religieuse sont des monstruosité, souverainement injurieuses envers l'adorable Trinité ; on ne peut en aucune façon dire que ce sont là « peu de concessions ». C'est tout le fondement de notre combat qui est ruiné.

Force nous est de conclure qu'il y a bien eu un ralliement²¹³ doctrinal, alors qu'au début, ces communautés n'avaient en vue qu'un ralliement stratégique. L'épithète de « raliés » leur convient donc parfaitement.

²¹² Revue du district de France.

²¹³ Le terme de ralliement a d'abord désigné l'acte des monarchistes et bonapartistes français qui adhèrent à la République à partir de 1892, sur la consigne de Léon XIII. Le but était *stratégique* : unir les forces catholiques pour combattre les lois persécutrices. De fait, l'âme de cette politique était l'esprit de conciliation avec un gouvernement qui ne demandait d'autres gages que l'acceptation des lois persécutrices. Le résultat fut que les catholiques perdirent l'esprit de combat, et finirent par adopter les idées libérales. Ainsi, le ralliement *stratégique* se solda par un ralliement *doctrinal*.

²¹¹ *Ibid.* p. 28.

A LA HUITIÈME : NOUS CHERCHONS À ÊTRE
UNIS À LA FONCTION, NON À LA PERSONNE DU PAPE

Comment est-on uni à la fonction du pape, c'est-à-dire, comment est-on en communion avec le vicaire du Christ, avec l'Église catholique ? Tout simplement par l'absence de schisme, comme l'explique très bien le cardinal Billot²¹⁴ ; si nous ne sommes pas schismatiques²¹⁵, nous sommes unis au vicaire du Christ, à sa fonction.

Maintenant, le problème qui se pose est celui de l'exercice qu'il fait de son pouvoir. Nous avons vu que cet exercice est ordonné à une fin opposée au règne de Notre-Seigneur. Or, comme le dit l'adage, *actiones sunt suppositorum*²¹⁶, les actions appartiennent au suppôt, à la personne. Donc, l'activité que déploie le pape François — activité révolutionnaire — doit être attribuée à sa personne, et non à sa fonction (car alors il n'agit pas en tant que pape). Or, c'est précisément de l'influence qu'il exerce par son activité que nous voulons nous protéger, en refusant un statut canonique. Par conséquent, nous sommes pleinement d'accord avec l'objectant en disant qu'il faut être unis à la fonction du pape et non à sa personne ; et pour ce faire, il faut refuser un statut canonique qui nous lierait à sa personne et nous livrerait à ses influences.

~~~~~T~~~~~

## CONCLUSION SUR LES TROIS PREMIERS ARTICLES

Nous pouvons à présent conclure en répondant à la question initiale : « Pouvons-nous accepter une reconnaissance canonique offerte par un pape néo-moderniste ? »

Étant donné sa nouvelle ecclésiologie, dont un des principes fondamentaux est le pluralisme, il cherche à nous faire entrer dans ce système pluraliste. Ainsi, il nous est impossible d'accepter l'acte même de la reconnaissance, même antérieurement au danger pour la foi (article 1<sup>er</sup>).

Après la reconnaissance, les barrières canoniques étant tombées, l'osmose avec les milieux conciliaires est inévitable, mettant en péril notre foi (article 2).

Enfin, une autorité néo-moderniste cherchera à nous imposer ses idées, nous faisant abandonner le combat de la foi, et nous faisant peu à peu adhérer aux erreurs modernes (article 3).

Ces trois éléments sont inclus dans le processus d'une reconnaissance. Par conséquent, nous ne pouvons pas accepter une reconnaissance canonique offerte par le pape actuel ; et par conséquent, on ne peut envisager d'accord avant une conversion doctrinale du Saint-Père.

Maintenant, il nous reste à voir si cette conclusion est une règle à tenir de façon absolue, ou si elle est simplement une mesure prudentielle.

~~~~~T~~~~~

²¹⁴ Cardinal BILLOT, *L'Église*, Publications du Courrier de Rome, Versailles, 2010, tome II, p. 68 : « Le lien de communion est rompu à cause du schisme » ; et p. 76 : « Outre le caractère du baptême, le lien de l'unité de foi et de communion catholique, aucune autre condition n'est requise pour faire partie de l'Église ».

²¹⁵ Plus bas, dans la question 3, nous établirons clairement que nous ne sommes pas schismatiques.

²¹⁶ Voir III q. 3, a. 1.

ARTICLE 4 : CETTE PROPOSITION « PAS D'ACCORD PRATIQUE AVANT UN ACCORD DOCTRINAL » N'EST- ELLE PAS UN SIMPLE JUGEMENT PRUDENTIEL PLUTÔT QU'UN PRINCIPE ?

I- Raisons en faveur d'une réponse positive

Il semble que si.

PREMIÈRE RAISON

En effet, ce n'est pas une vérité de foi. Chacun a certes le droit de la tenir comme une opinion personnelle, mais on ne peut l'imposer aux autres. Prenons garde de ne pas dogmatiser en matière d'opinion.

DEUXIÈME RAISON

On est ici dans le domaine de l'agir, donc de la prudence. Or, la prudence est la vertu du chef ; c'est à lui qu'il faut s'en remettre, sauf bien sûr si cela va contre la foi. Mais justement, on vient de voir que ce n'est pas une vérité de foi.

TROISIÈME RAISON

Comme le dit Aristote, les principes de la prudence ne sont pas immuables. Quand bien même nous admettrions qu'il s'agit d'un principe, il n'est donc pas pour autant immuable. N'en faisons pas un principe métaphysique.

QUATRIÈME RAISON

D'ailleurs, si vraiment c'était un principe immuable, Mgr Lefebvre, qui était très ferme sur les principes, ne l'aurait pas violé. Or, pendant longtemps il a cherché un accord pratique avec Rome. Il est donc évident que ce n'est pas un principe immuable.

CINQUIÈME RAISON

Mgr Lefebvre n'a jamais posé, comme condition de notre nouvelle reconnaissance par Rome, que Rome abandonne les erreurs et les réformes conciliaires. Même s'il a dit quelque chose comme ça en 1990, il ne l'aurait jamais fait, parce que cela n'avait jamais été sa ligne de conduite, sa stratégie avec la Rome moderniste. Il était pragmatique et savait saisir toutes les opportunités pour faire avancer la bonne cause ; cela fait d'ailleurs partie de la sagacité, qui est une partie de la vertu de prudence.

SIXIÈME RAISON

Si Mgr Lefebvre a refusé les accords en 1988, c'est à cause des conditions, qui étaient inacceptables : on ne voulait pas nous donner la Tradition mais on voulait nous ramener à Vatican II. Ce n'était donc pas un refus de principe. La preuve, il a signé le protocole d'accord le 5 mai 1988 : c'est qu'il n'y avait rien de contraire à la foi, ni dans le contenu, ni dans le fait de signer.

SEPTIÈME RAISON

Certes, la doctrine a la primauté sur la pratique, mais dans l'ordre du temps, la pratique souvent précède la doctrine. Par exemple, on impose des actes aux enfants avant de leur en expliquer le pourquoi. On ne voit donc pas pourquoi l'accord pratique ne pourrait pas précéder la conversion doctrinale des autorités romaines.

HUITIÈME RAISON

Une solution canonique est une chose essentiellement bonne. Ce sont simplement les circonstances qui peuvent la rendre mauvaise. Or, c'est à la circonspection — partie intégrante de la prudence — qu'il revient d'examiner les circonstances²¹⁷. Donc, un refus d'une solution canonique n'est pas un principe mais une question prudentielle.

II- Avis en sens contraire

Cependant, en novembre 2008, Mgr Fellay écrivait : « On ne comprend pas [à Rome]

²¹⁷ II II q. 49, a. 7.

pourquoi nous ne voulons pas d'une solution canonique immédiate. Pour Rome, le problème de la Fraternité serait par là même résolu, les discussions doctrinales seraient évitées ou reportées. Pour nous, chaque jour nous apporte des preuves supplémentaires de la nécessité de clarifier au maximum les questions sous-jacentes avant d'aller plus avant dans une solution canonique, qui n'est cependant pas pour nous déplaire. Mais c'est là un *ordre de nature*, et inverser les choses nous mettrait inmanquablement dans une situation invivable ; nous en avons la preuve tous les jours. [...] Nous ne pouvons pas laisser d'ambiguïté sur la question de l'acceptation du Concile, des réformes, des nouvelles attitudes tolérées ou favorisées²¹⁸. »

Et en mai 2006 : « En tous cas, il est *impossible et inconcevable* de passer à la troisième étape, donc d'envisager des accords, avant que ces discussions [sur les principes de la crise] n'aient abouti à éclairer et à corriger les principes de la crise. [...] Nous ne signerons pas d'accords si les choses ne sont pas résolues au niveau des principes. [...] Le problème de vouloir faire des accords rapidement, c'est que forcément ils seraient bâtis sur des zones grises, et qu'à peine signés, la crise ressurgirait violemment de ces zones grises. Il faudra donc, pour résoudre le problème, que les autorités romaines manifestent et expriment de façon nette, en sorte que tout le monde comprenne, que pour Rome il n'y a pas 36 chemins pour sortir de cette crise, qu'il n'y en a même qu'un seul de valable : *que l'Eglise retrouve pleinement sa propre Tradition bimillénaire*²¹⁹. »

Un « ordre de nature », cela veut dire que la doctrine précède l'action. Si c'est dans la nature des choses, on ne peut le modifier. Il s'agit donc bien d'un principe.

III- Réponse de fond

Le nœud de la question est le suivant : lorsqu'on dit qu'on ne peut faire d'accord pratique avant que Rome ne soit revenue à la Tradition, y a-t-il une connexion *nécessaire* entre les deux termes : accord, antériorité du retour à la Tradition ? Est-ce valable tout le temps, ou seulement en certaines circonstances, selon le jugement de la vertu de pru-

dence ? Autrement dit : est-ce un principe ou un simple jugement prudentiel ?

Nous verrons donc d'abord si la conversion doctrinale doit nécessairement être antérieure à un accord ; puis, s'il s'agit d'un principe.

1) Faut-il nécessairement que les autorités romaines soient revenues à la Tradition pour envisager un accord ?

Un accord pratique avec la Rome néo-moderniste entraîne trois choses : l'entrée dans le système pluraliste qu'est l'Église conciliaire ; la mise au pas par les autorités actuelles (silence imposé, contamination doctrinale) ; la contamination par le milieu.

Ces trois éléments sont-ils *nécessairement* la conséquence d'un accord pratique ? Après une réponse générale sur le fait que la connaissance précède la poursuite du bien, nous répondrons en particulier pour ces trois éléments.

a) Au préalable : la connaissance précède la poursuite du bien

Comme nous l'avons vu, dans une société, ce qui est premier, c'est la fin, le bien commun. Toute l'activité des membres de cette société est polarisée vers la fin. La fin est l'objet de la volonté. Or, dit saint Thomas, « l'intelligence meut la volonté, en lui présentant son objet²²⁰ » ; « l'intelligence meut à la manière d'une fin, en lui présentant l'objet qui la spécifie²²¹ ». Donc, tout l'agir de la société va être en fonction de la conception qu'on a de la fin. Et comme conclusion particulière : la doctrine précède la pratique, puisque celle-ci procède de celle-là. Et c'est là un ordre de nature.

b) Un accord avec la Rome néo-moderniste implique-t-il nécessairement l'entrée dans le système pluraliste ?

Pour commencer, plus de trente ans d'expérience montrent que c'est toujours dans cette perspective que la Rome conciliaire fait des propositions ; donc, *a posteriori* nous constatons qu'il en est toujours ainsi.

²¹⁸ Lettre aux amis et bienfaiteurs n° 73, novembre 2008, p. 26.

²¹⁹ *Fideliter* 171, p. 41.

²²⁰ I II q. 9, a. 1.

²²¹ I q. 82, a. 4.

Mais même *a priori*, ce comportement est logique. En effet, les autorités actuelles ont perdu le sens de la vérité, laquelle est exclusive de l'erreur. Pour elles, tout est polarisé vers un pluralisme universel. Tout y tend, tout est organisé vers ce but.

Sous Paul VI, on voyait en Mgr Lefebvre surtout un opposant aux erreurs conciliaires, aussi s'est-on efforcé d'exiger de lui l'adhésion au Concile. Sous Jean-Paul II, les autorités romaines — en particulier le cardinal Ratzinger — ont vu dans la Tradition une sensibilité qui pouvait très bien s'inscrire dans le pluralisme conciliaire, à condition que ses tenants cessent leurs attaques contre le Concile. Dans une optique pluraliste, c'est la seule place qu'on puisse assigner à la Tradition. On peut donc dire qu'un accord implique *nécessairement* l'entrée dans le système pluraliste.

c) Les autorités romaines cherchent-elles nécessairement à nous ramener au Concile ?

Il y a deux questions à distinguer ici : les autorités romaines veulent-elles nécessairement nous ramener au Concile ? Et d'autre part : les fidèles se laisseront-ils nécessairement contaminer ?

Comme nous l'avons vu, saint Thomas donne les principes de solution à ces deux questions. D'abord, pour la première, lorsqu'il dit que l'apostat cherche à entraîner ses sujets dans son apostasie. Les autorités romaines actuelles sont bien dans ce cas. On ne peut pas dire qu'elles sont seulement libérales ; il y a plus : elles sont prisonnières de tout un système erroné, le néo-modernisme, et elles cherchent à y entraîner tout le monde.

On peut donc dire que les autorités romaines cherchent *nécessairement* — étant donné leur système néo-moderniste et leur apostasie — à nous ramener à leurs idées.

Pour la deuxième question, saint Thomas dit que les fidèles se laissent facilement influencer par le prince infidèle ; cela arrive dans la plupart des cas (*ut in pluribus*), ce qui indique une disposition qui tient à la nature humaine. Ici, on ne peut pas dire que *tous* se laisseront nécessairement entraîner (car chacun reste libre), mais le *plus grand nombre* se laissera *nécessairement* entraîner.

d) Enfin, un accord amène-t-il nécessairement à une contamination par les milieux modernistes ?

Ici, il faut répondre que pour qu'il y ait société, il faut non seulement une fin commune, mais aussi un *agir commun*. Sans ce deuxième élément, il n'y a pas société. Par exemple, les passagers d'un même wagon ont la même fin : aller à Paris. Mais il n'y a pas entre eux un agir commun : ils ne constituent pas une société.

Or, si nous sommes canoniquement reconnus par les autorités romaines, nous serons régis par le même droit, lequel règle les rapports entre tous les membres de la société. Il y aura nécessairement des rapports plus ou moins étroits ; philosophiquement, c'est inévitable. Or, comme le dit saint Thomas, ces rapports sont à éviter, car dangereux pour la plupart des fidèles, mettant leur foi en péril. Donc, l'accord amènera *nécessairement* la contamination du plus grand nombre²²².

e) Conclusion

Il faut *nécessairement* que les autorités romaines soient revenues à la Tradition avant de pouvoir envisager un accord. Sans cela, nous cesserons nécessairement le combat de la foi et nous laisserons contaminer.

Cela veut-il donc dire que c'est un principe ? C'est ce qu'il reste à préciser.

2) Est-ce un principe ?

a) Qu'est-ce qu'un principe ?

Un principe est « ce dont quelque chose procède, de quelque manière que ce soit²²³ ». Par exemple, le point est le principe de la ligne : principe de géométrie. L'unité est principe du nombre : principe d'arithmétique. La source est principe du fleuve : principe physique. La nature est principe d'être et de mouvement : principe philosophique. Les prémisses sont principe de la conclusion : principe logique.

Bref, on voit que le mot « principe » est un terme analogique : il désigne des réalités

²²² Nous aurions pu ajouter une confirmation *a posteriori* : tous ceux qui ont fait un accord avec Rome ont connu cette osmose.

²²³ I q. 33, a. 1. *Id a quo aliquid procedit, quocumque modo.*

très diverses dans leur essence. Leur point commun est que chacune est « ce dont quelque chose procède ».

b) *Division des principes*

Nous nous contentons ici de parler des principes dans l'ordre de la connaissance, qui seuls nous intéressent²²⁴.

En raison de la fin, on distingue la connaissance spéculative, ordonnée au savoir ; et la connaissance pratique, ordonnée à l'action.

Les principes de la connaissance spéculative, de la science, sont les principes spéculatifs ; ils nous font connaître *ce qui est*. Ils peuvent avoir un objet spéculatif (*ce qui est* ; par exemple, la psychologie cherche à connaître la nature humaine), ou un objet pratique (*ce qu'il faut faire* : c'est la morale). En ce dernier cas, on cherche à savoir ce qu'il faut faire, en général : c'est une connaissance *universelle*.

Ensuite, la connaissance pratique dans sa fin est celle de la *prudence* : Il s'agit de savoir *hic et nunc* ce qu'il faut faire. « Le rôle de la prudence est de faire dériver les conclusions *particulières*, c'est-à-dire les actions pratiques, des règles morales universelles²²⁵. » Son rôle est donc l'application des principes universels dans l'action pratique. Comment s'y prend-elle ?

« Le raisonnement prudentiel, poursuit saint Thomas, se termine à une conclusion pratique, application des principes mêmes de la moralité à une action particulière. Or, une conclusion particulière provient d'un raisonnement formé d'une proposition supposant la connaissance d'un objet particulier. Le raisonnement de la prudence procède, lui aussi, d'une double intelligence :

- 1^o de l'intelligence des principes généraux de la moralité [...] ; par exemple : " il ne faut faire de mal à personne ".
- 2^o de l'intelligence d'une vérité particulière, mineure du syllogisme de la prudence, et qui déclare quelle action doit devenir l'expression de la loi générale²²⁶. »

René Simon²²⁷ précise que la prudence doit s'inspirer des principes suprêmes de la morale (comme celui cité par saint Thomas), mais aussi des conclusions des sciences morales ; ces conclusions restent universelles, elles sont des principes d'action. Enfin, la prudence s'inspire de l'expérience, elle doit tenir compte des circonstances particulières.

c) *Application à notre sujet*

α- Quant au pluralisme

Le mal du pluralisme, c'est qu'il met la vérité au même rang que l'erreur ; le pluralisme religieux met la vérité catholique au même rang que les fausses religions, y compris le néo-modernisme : ce que équivaut à renier notre foi.

On peut donc raisonner ainsi :

Il n'est pas permis d'entrer dans le pluralisme religieux (principe moral) — ce serait renier notre foi.

Or, un accord avec la Rome néo-moderniste entraîne nécessairement l'entrée dans ce pluralisme (principe spéculatif).

Donc, il n'est pas permis de faire un accord avec la Rome néo-moderniste (principe moral).

De deux prémisses nécessaires découle une conclusion nécessaire. De plus, la conclusion reste universelle²²⁸ : il n'est jamais permis de faire un accord avec une Rome non convertie. Cela reste donc un principe universel.

β- Quant à la sujétion à une autorité néo-moderniste

Le principe énoncé par saint Thomas est précisément qu'il n'est jamais permis de se *mettre sous* l'autorité d'un infidèle, lorsqu'on n'y est pas.

En outre, il envisage le cas d'un *prince* infidèle, donc d'un chef dans l'ordre *politique* : un chef politique peut facilement corrompre la

²²⁴ Voir l'article de l'abbé GLEIZE, dans *Le Courrier de Rome* 388, juin 2015, p. 7-8.

²²⁵ II II q. 47, a. 6.

²²⁶ II II q. 49, a. 2, ad 1.

²²⁷ René SIMON, *Morale*, éd. Beauchesne, Paris, 1961, p. 252.

²²⁸ C'est un syllogisme en « Celarent » : E-A-E : la conclusion est une universelle négative. Bien entendu, la conclusion est moins universelle — ou plutôt, elle a une moindre extension — que la majeure, puisque les relations que Rome veut avoir avec nous par une solution canonique ne sont qu'une *espèce* du pluralisme (qui est *le genre*).

foi de ses sujets (pourtant, la religion n'est pas l'objet propre de son gouvernement). A plus forte raison un chef *religieux* va influencer sur la foi de ses sujets, car c'est l'objet même de son gouvernement.

On peut donc énoncer le raisonnement de la façon suivante :

Il n'est jamais permis de se mettre sous l'autorité d'un chef religieux infidèle (principe moral).

Or, une solution canonique donnée par un pape néo-moderniste nous mettrait *nécessairement* sous la dépendance d'un chef religieux infidèle (principe spéculatif).

Donc, il n'est jamais permis d'accepter une solution canonique donnée par un pape néo-moderniste (principe moral).

Comme dans le cas de pluralisme, la conclusion est nécessaire et reste universelle²²⁹. Cette proposition reste donc aussi un principe universel.

γ- Une dernière remarque

La question de départ oppose « principe » et « jugement prudentiel ». Nous préférons parler de « refus de principe », par opposition à un « refus purement prudentiel ». Opposer à une proposition canonique un refus de principe, c'est dire que nous n'en voulons pas, parce que les autorités qui font cette avance sont modernistes, et aussi longtemps qu'elles le seront²³⁰. Dans le cas d'un refus purement prudentiel, on n'est pas opposé par principe à un accord avec une autorité moderniste, mais seulement en raison d'une circonstance²³¹ ; et ce refus peut se prolonger indéfiniment, aussi longtemps qu'est présente cette circonstance.

Pour les raisons que nous avons évoquées, notre refus d'un accord avec une autorité moderniste est un refus de principe.

²²⁹ Avec les mêmes remarques d'ordre logique (voir la note précédente).

²³⁰ Ce refus découle donc d'un principe universel.

²³¹ Par exemple, passer dans une rue est une action indifférente en elle-même. Mais si, pour un ivrogne, passer devant un bar est une occasion de péché, il ne doit pas passer dans la rue où il se trouve. La présence du bar est cette circonstance qui motive chez l'ivrogne le refus purement prudentiel de passer dans cette rue.

δ- Conclusion

Un accord (ou une solution canonique) avec une Rome néo-moderniste nous ferait nécessairement abandonner le combat de la foi, mettrait nécessairement notre foi en un péril prochain, et serait une profession de pluralisme. Donc, lorsque nous disons « Pas d'accord avec Rome avant sa conversion doctrinale », il s'agit bien d'un principe ; certes, principe subordonné à celui-ci : « il n'est jamais permis de se mettre sous un chef infidèle » ; à et cet autre : « il n'est jamais permis de professer le pluralisme ». C'est de ces deux derniers principes qu'il tire toute sa force.

C'est ce principe qui a dicté tous les refus d'accord depuis 1988 : si nous les avons refusés, c'est *parce que* Rome était encore moderniste et qu'on ne peut se mettre sous une autorité hétérodoxe. Ces refus *particuliers* procédaient de la *prudence*, qui appliquait ce principe à la proposition romaine du moment.

D'ailleurs, disons-le en passant, un jugement prudentiel est particulier, parce que la prudence a pour objet les actions individuelles. « Il ne faut pas accepter *cette* proposition romaine qu'on nous offre aujourd'hui » : ceci est un jugement prudentiel, particulier. Mais un jugement prudentiel n'est pas universel.

d) Quel rôle reste-t-il à la prudence ?

La prudence va tout simplement appliquer ce principe moral à la réalité d'aujourd'hui.

Majeure : Il ne nous est pas permis de faire un accord avec une autorité néo-moderniste.

Mineure : Or, les autorités actuelles sont — ou ne sont pas — néo-modernistes.

La conclusion s'ensuivra.

Donc, le rôle de la prudence sera surtout d'examiner où en sont les autorités romaines. A vrai dire, aujourd'hui, comme nous l'avons vu, il n'est pas bien difficile de répondre à cette question, après le Synode sur la famille, et tout le reste. Mais lorsque nous aurons un pape qui commencera à rejeter les principes fondamentaux du néo-modernisme, et à conformer son gouvernement à sa pensée, là oui, les circonstances changeront de façon importante, et ce sera le rôle de la prudence de peser tous ces éléments.

3) Conclusion de tout l'article

« Pas d'accord pratique avant un accord doctrinal » est donc un principe moral, d'où d'ailleurs a découlé tout notre comportement depuis 1988 dans la question des rapports avec Rome.

IV- Réponses aux objections

A LA PREMIÈRE : CE N'EST PAS UNE VÉRITÉ DE FOI

Certes, les vérités de foi sont des principes. En tant qu'elles sont de foi, elles s'imposent à tout catholique ; il suffit d'en nier une pour n'avoir plus la foi. Mais il n'y a que les vérités de foi qui soient des principes.

Nous concédons volontiers que ce n'est pas un principe premier, et qu'il est lié à un système particulier : le néo-modernisme. Un peu comme lorsque Pie XI affirme : « Le communisme est intrinsèquement pervers, et l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui²³². » Il s'agit d'un principe moral, quoique lié à un système particulier : le communisme. Mais la règle est universelle, elle vaut toujours, car elle est liée à l'essence (universelle) du communisme.

« On ne peut l'imposer à personne » : effectivement, il n'est pas nécessaire au salut d'y adhérer ; pareillement, ce n'est pas une vérité morale reconnue de tous ; nous n'avons plus, pour nous mettre en garde, la vigilance du pape, comme du temps du Pie XI vis-à-vis de communisme. Mais si l'on s'aperçoit que l'on se dirige vers l'abîme en s'écartant de ce principe, il serait criminel de laisser les choses se faire avec indifférence.

A LA DEUXIÈME : LA PRUDENCE EST LA VERTU DU CHEF

La prudence n'est pas l'apanage exclusif du chef. Saint Thomas l'explique très bien. En effet, celui-ci distingue plusieurs espèces — ou parties subjectives — de la prudence. Parmi elles figure d'abord la « prudence royale » qui est la « plus parfaite de toutes²³³ », parce qu'elle est ordonnée au bien commun de la cité, société parfaite. Dans l'article suivant, il traite de la « prudence politique », celle des citoyens : « une certaine rectitude du gouverne-

ment doit se trouver en eux, par laquelle ils doivent se diriger eux-mêmes dans l'obéissance qu'ils accordent à leur prince²³⁴. » Ceci est lié au fait que « tout homme, en tant qu'être raisonnable, exerce une part de gouvernement selon le jeu libre de sa raison²³⁵ ».

Le père Deman commente ainsi ces paroles : « La présente conclusion commande une conception de l'obéissance. Saint Thomas ne veut pas dire que le sujet doive passer au crible de sa critique l'ordre qu'il reçoit. Il n'est point le maître et sa prudence politique n'est point une prudence royale. Comme sujet, il est incompetent pour apprécier les nécessités du bien commun dont s'inspire son maître en son commandement. Mais d'autre part, ce sujet est un homme. *Il est responsable de l'action qu'il va commettre*. Il ne peut se décharger sur personne, pas même sur son maître, d'une responsabilité liée à sa nature d'être raisonnable. De ce chef, il lui appartient de vérifier si l'ordre qu'il reçoit est digne qu'il l'exécute. [...] Ou bien il est bon, ou bien il est mauvais pour lui d'agir comme on le lui commande — bon ou mauvais, entendons-le, à l'égard de la loi morale dont sa raison est auprès de lui le mandataire décisif. [...] Il n'est aucune condition de servitude, si entière qu'on la veuille, qui doive priver un homme de cet usage de sa raison et de sa liberté. Là se marque la limite qu'aucune souveraineté d'un homme sur un autre ne saurait franchir²³⁶. »

Cette limite est celle de la conscience. Si l'on sait pertinemment qu'une action blesse la morale, il n'est jamais permis de l'accomplir, même si elle est commandée par le chef. Or, c'est notre cas ici, à propos d'une reconnaissance canonique par une autorité néo-moderniste.

A LA TROISIÈME : LES PRINCIPES DE LA PRUDENCE NE SONT PAS IMMUABLES

Comme nous l'avons dit, le principe est un terme analogique. Les principes de la prudence sont d'une part les règles de la morale (dont notre principe), et d'autre part les circonstances particulières, qui elles peuvent changer, et de fait, changent. Mais les règles de morale sont immuables. Par exemple, il sera toujours interdit de collaborer avec le communisme ; les circonstances qui peuvent changer, c'est par

²³² *Divini Redemptoris*, n° 58.

²³³ II II q. 50, a. 1.

²³⁴ *Ibid.*, a. 2.

²³⁵ II II q. 47, a. 12.

²³⁶ Saint THOMAS D'AQUIN, *La prudence*, éd. de la Revue des jeunes, 2^e édition, 1949, p. 322-323.

exemple l'effondrement du communisme dans un pays. Dès lors, si le système qui le remplace n'est pas intrinsèquement pervers, il sera possible de collaborer avec lui, suivant les circonstances. De même ici : les autorités romaines peuvent se convertir : c'est une circonstance, qui entre dans les principes de la prudence.

A LA QUATRIÈME : *Si c'était un principe, Mgr Lefebvre ne l'aurait pas violé*

D'abord, reconnaissons que Mgr Lefebvre n'a jamais dit explicitement que c'était un principe. Il était un pasteur, quoique très ferme sur les principes et excellent théologien. Mais enfin, il n'a pas synthétisé sa pensée. Sa mission d'évêque était surtout de paître les âmes, de mettre en fuite les loups.

Ensuite, il faut dire qu'il n'était pas évident du tout pour lui qu'il était face à un système rigoureux, et que toute proposition romaine était au service de ce système. Déjà Pie XI, quant au communisme, a attendu la fin de son long pontificat pour faire une synthèse et donner la consigne absolue que nous avons rapportée plus haut. Juste avant de l'énoncer, Pie XI mettait en garde contre les tromperies du communisme, qui savait faire des propositions de paix, allant jusqu'à dire qu'il respectait la liberté des consciences²³⁷. Mais tout cela n'est que fourberie.

Mais, à la différence des communistes, ouvertement athées et ayant du sang sur les mains, les interlocuteurs romains étaient pour la plupart des hommes pieux, humainement très agréables. C'était, par exemple, le cas du cardinal Ratzinger ; Mgr Lefebvre reconnaissait lui-même, dans sa lettre au pape du 2 juin 1988, que les colloques s'étaient passés dans un climat de courtoisie. En outre, un certain nombre de prélats étaient de bonne foi²³⁸ ; c'est leur esprit qui était dévoyé par la doctrine néo-

²³⁷ *Divini Redemptoris*, n° 57.

²³⁸ Les intentions de ces prélats peuvent être pures, mais ce n'est pas suffisant. « On est assuré de la droiture de ses sentiments, dit Louis Veuillot, plus que de la justesse de ses pensées. Malheureusement, aujourd'hui, beaucoup se croient l'esprit juste parce qu'ils ont le cœur droit. Ce sont ceux qui font le plus mal parce qu'ils le font en sûreté de conscience. » Mgr Lefebvre ne parlait pas autrement : « J'entends dire : "Vous exagérez ! Il y a de plus en plus de bons évêques qui prient, qui ont la foi, qui sont édifiants..." Seroient-ils des saints, dès lors qu'ils admettent la fausse liberté religieuse, donc l'État laïque, le faux œcuménisme, [...] la réforme liturgique, [...] ils contribuent officiellement à la révolution dans l'Église et à sa destruction » (*Itinéraire spirituel*, 1991, p. 9). Un langage clair et franc ne peut qualifier d'« amis » ceux qui collaborent à la destruction de l'Église, même inconsciemment. « Innocent » n'est pas synonyme d'« inoffensif ».

moderniste ; et là encore, tous n'étaient pas touchés au même degré. Les contacts avec ces personnes agréables avaient de quoi faire croire que leurs idées n'étaient pas si tordues que cela.

Mais n'est-il pas excessif de comparer les néo-modernistes aux communistes en ce sens que les uns et les autres ont un système de pensée dévoyé ? Non ; en effet, saint Pie X disait des modernistes que leur tactique était d'éparpiller leurs doctrines, « ce qui prête à les juger ondoyants et indécis quand leur idées, au contraire, sont parfaitement arrêtées et consistantes²³⁹ ».

Cependant, même si les *textes* du Concile expriment toute l'essence du système pluraliste, les *personnes* en charge dans l'Église n'étaient pas toutes imbues de cette idéologie, tant s'en faut. Par exemple, Paul VI est le type même du libéral, lequel est inconséquent²⁴⁰ ; c'était un pape à double visage : tantôt il pouvait dire des choses parfaitement catholiques ; mais il était fasciné par la modernité. S'il a été si dur envers Mgr Lefebvre, c'est surtout parce qu'il voyait en lui un opposant à Vatican II, son concile. De même, tout porte à croire que le cardinal Wright était sincère et voulait vraiment le bien de la Fraternité, en rédigeant le décret de louange, en 1971 ; mais le même cardinal figurait parmi les accusateurs de Mgr Lefebvre, quelques années plus tard. C'est dans ce contexte-là qu'il faut lire les affirmations de Mgr Lefebvre demandant qu'on lui laisse faire l'expérience de la Tradition.

Tout autre est la situation sous Jean-Paul II. Non pas que ce dernier ne fût libéral, mais il était imbu de la philosophie conciliaire et pluraliste. Sa condescendance à tolérer une certaine « Tradition » découlait de cette pensée. Il n'a pas été évident pour Mgr Lefebvre de voir ce changement. Mais peu à peu il s'en est rendu compte. L'événement d'Assise a dissipé tout doute. « Miser sur une entente avec le pape est une illusion, écrit-il le 29 décembre 1986. Le pape nous accordera sur le plan disciplinaire et liturgique tout ce que nous voudrions, mais à la condition d'admettre ses idées modernistes sur la liberté religieuse et l'œcuménisme, c'est-à-dire de [renier] notre foi catholique. Aucun es-

²³⁹ *Pascendi*, n° 4. Voir n° 53 : Le système moderniste « ne consiste pas en théories éparses et sans lien, mais bien en un corps parfaitement organisé, dont les parties sont si bien solidaires entre elles qu'on n'en peut admettre une sans les admettre toutes ».

²⁴⁰ Voir l'homélie du 29 août 1976, à Lille, dans *Homélies « été chaud »*, éd. Saint-Gabriel, Martigny, 1976, p. 31. Le cardinal Daniélou lui-même le disait à propos de Paul VI.

poir n'est à envisager de ce côté. Rome est occupée par le modernisme et le libéralisme²⁴¹ ! »

« Plus on analyse les documents de Vatican II et l'interprétation qu'en ont donné les autorités de l'Église, dit-il en 1990, plus on s'aperçoit qu'il s'agit non seulement de quelques erreurs, la liberté religieuse, la collégialité, un certain libéralisme, mais encore d'une *perversion* de l'esprit²⁴². » Il emploie le même terme que Pie XI pour le communisme²⁴³. En conclusion, on peut dire que c'est par une longue expérience que Mgr Lefebvre a induit ce principe, qu'on ne pouvait envisager d'accord avant la conversion doctrinale des autorités romaines.

Il va sans dire qu'aujourd'hui l'idéologie conciliaire a tout verrouillé, et que les choses sont encore plus claires.

²⁴¹ *Le Sel de la terre* 96, p. 127.

²⁴² Mgr LEFEBVRE, *L'Église infiltrée par le modernisme*, éd. Fideliter, Éguelschardt, 1993, p. 141-142.

²⁴³ Voici ce que disait Mgr Sigaud, comparant libéralisme et communisme : « Beaucoup de catholiques ont la tentation de se comporter avec le communisme comme l'Église s'est comportée avec le libéralisme au siècle dernier et comme elle le fait encore aujourd'hui. Avec le libéralisme, la coexistence est possible :

- 1- Le libéralisme n'empêchait pas l'Église de prêcher sa doctrine et ne l'obligeait pas à prêcher la doctrine libérale ;
- 2- Le libéralisme permettait la condamnation de ses propres erreurs.

Mais, sous le régime communiste aucune de ces deux licences n'existe :

- a) L'Église est empêchée de propager sa doctrine ;
- b) L'Église est tenue d'enseigner les propres erreurs du communisme ;
- c) L'Église ne peut condamner les erreurs du communisme.

L'opposition du communisme à l'Église catholique est essentielle, radicale, perpétuelle et totale.

Quand le communisme accorde quelque paix à l'Église, ce n'est qu'une pause dans la lutte. Cette pause peut avoir diverses causes :

- a- La politique internationale peut exiger une telle pause ;
- b- La stratégie imposée par l'assaut donné à un nouveau pays peut occasionner une paix fictive dans le pays voisin ;
- c- La faiblesse initiale du communisme lui-même, peut expliquer une telle trêve.

Même le bourreau, avant de donner la mort à la victime, fait une pause pour mieux la frapper.

La coopération avec le communisme sera toujours pour la propre ruine de l'Église. » (*Le Sel de la terre* 94, p.44). On peut remplacer « communisme » par « néo-modernisme », et on aura une parfaite idée de ce qu'est cette hérésie et ses manœuvres.

A LA CINQUIÈME : MGR LEFEBVRE L'A DIT, MAIS NE L'AURAIT JAMAIS FAIT

Mgr Lefebvre a dit très clairement qu'il poserait lui-même les conditions, cette fois sur le plan doctrinal. Il l'a dit à plusieurs reprises, et nous en avons déjà cité tous les textes.

« Il était pragmatique ». Si, par « pragmatique », on veut dire qu'il était sagace, nous l'admettons volontiers, la sagacité étant la vertu qui permet de mieux discerner promptement ce qui convient le mieux²⁴⁴ ; elle est une partie de la prudence. Or, la prudence a pour rôle de faire passer dans la pratique les principes. En bon élève de Santa Chiara, Mgr Lefebvre avait toujours ce souci d'agir à la lumière des principes puisés dans la romanité.

Mais ce n'est pas le sens habituel du mot « pragmatique », qui désigne celui « qui accorde la première place à l'action²⁴⁵ » (Petit Robert). Aussi nous semble-t-il meilleur de ne pas employer ici ce terme.

D'ailleurs, nous ne voyons pas le rapport entre la sagacité et le fait de ne pas réaliser ce qu'on a dit.

Enfin, il est bien difficile de faire parler les morts. Ce qui compte, ce n'est pas tant ce qu'ont fait ou n'ont pas fait nos devanciers, mais les principes dont ils se sont inspirés, et de les appliquer dans les circonstances présentes. C'est ce que nous nous efforçons de faire ici.

A LA SIXIÈME : MGR LEFEBVRE N'A PAS REFUSÉ LES ACCORDS PAR PRINCIPE, MAIS EN RAISON DES CONDITIONS

Il est très juste de dire que Mgr Lefebvre, avant les sacres, n'avait pas refusé les propositions romaines par principe. A ce moment, il envisageait comme possible un accord avec une autorité néo-moderniste : la seule chose à bien établir, c'étaient les conditions. Ses refus étaient donc purement prudents.

Mais, tout de même, après les sacres et jusqu'à sa mort, il a bien affirmé qu'un accord était impossible tant que Rome ne recourrait pas Notre-Seigneur, et qu'elle ne reviendrait pas à la Tradition. Ceci est-il suffisant pour dire que c'était un refus de principe ? Il ne

²⁴⁴ II II, q. 49, a. 4.

²⁴⁵ C'est en ce sens que Mgr Tissier de Mallerais disait (entretien avec *Angelus Press*, le 21 juin 2008), à propos des ralliés : « Ces pauvres gens [...] sont des libéraux et des pragmatiques. Ce sont des gens qui étaient fatigués du long, long combat de la foi. » Ils mettaient l'action avant les principes, la solution canonique avant la solution des problèmes doctrinaux.

semble pas. Si Mgr Lefebvre n'avait dit que cela, ç'aurait pu être un refus purement prudentiel : « Étant donné que nous nous sommes enlisés, aurait-il pu dire, pour éviter de nous retrouver dans une situation inextricable, il vaut mieux attendre leur retour à la Tradition. » Et tant que cette circonstance (le modernisme des autorités romaines) demeure, le même refus prudentiel peut être légitimement maintenu.

Cependant, il y a plus : après les sacres, lorsque Mgr Lefebvre exprime ses refus d'accord, désormais, il énonce la plupart du temps un principe justifiant ce refus. Par exemple, déplorant le départ de ceux qui se rallièrent : « Nous disons, nous, que l'on ne peut pas être soumis à l'autorité ecclésiastique et garder la Tradition. [...] Nous ne pouvons pas être d'accord avec ceux qui découronnent Notre-Seigneur²⁴⁶. » « Ce ne sont pas les sujets qui font les supérieurs, mais les supérieurs qui font les sujets²⁴⁷. » « On ne peut pas à la fois donner la main aux modernistes et vouloir garder la Tradition²⁴⁸. » C'est donc très clairement un refus de principe.

Il est vrai qu'il a dit, après les sacres : « J'aurais bien signé un accord définitif après avoir signé le protocole, si nous avions eu la possibilité de nous protéger efficacement contre le modernisme de Rome et des évêques²⁴⁹. » Il décrit ensuite ces conditions²⁵⁰, (commission romaine etc.). Puis de conclure : « Je sentais bien une très nette opposition. Nous n'avions déjà qu'un évêque au lieu de trois, et deux places à la commission sur sept. Ce n'était pas possible de continuer ainsi. *La volonté de Rome de ne pas aider la Tradition, de ne pas vouloir lui faire vraiment confiance était évidente*²⁵¹. » Ce qu'on peut conclure de ce passage, c'est que, après les sacres, Mgr Lefebvre dit qu'il avait envisagé un accord comme possible, qu'il aurait alors signé. Il ne dit pas : si on m'accordait ces conditions maintenant, je signerais.

« En réalité, dit-il encore lors de cette même conférence, Rome ne veut ni soutenir, ni poursuivre [c'est-à-dire continuer] la Tradition. On veut amener tout doucement ces jeunes [de la Fraternité Saint-Pierre] et ces prêtres au Concile. C'est évident. Au cours des derniers

contacts que j'ai eus à Rome, j'ai plusieurs fois voulu sonder leurs intentions, mesurer s'il y avait un véritable changement. Cela n'apparaissait pas impossible, après le constat des échecs catastrophiques et désastreux qui ont suivi le Concile, et aussi après la visite du cardinal Gagnon et de Mgr Perl²⁵². » On en revient toujours à cela : Mgr Lefebvre a voulu « sonder les intentions », voir s'il y avait « possibilité » de se protéger. Il a bien fallu se rendre à l'évidence : leurs intentions sont de combattre la Tradition, parce qu'ils sont modernistes²⁵³. Et donc, pour qu'il y ait possibilité de s'entendre, il faut au préalable qu'ils reviennent à la Tradition.

Il est aussi vrai qu'il a dit le 9 juin 1988 : « C'est vrai, j'ai signé le protocole le 5 mai, un peu du bout des doigts, il faut bien le dire. En soi, c'est acceptable, sans quoi, je ne l'aurais même pas signé, bien sûr²⁵⁴. » Mais avec le recul du temps, on peut affirmer que ce texte était dangereux, puisqu'il a servi de base pour les accords avec le Barroux, avec la Fraternité Saint-Pierre, avec les prêtres de Campos... Ce n'est qu'aujourd'hui que l'on mesure tout le danger de cette situation. En mai-juin 1988, Mgr Lefebvre a perçu ce danger surtout par la malhonnêteté de ses interlocuteurs.

Enfin, comme nous l'avons vu, le fait que la Rome néo-moderniste cherche à nous ramener au Concile, cela tient à son système, cela découle de la nature de son système pluraliste ; ce n'est pas une *condition* extrinsèque.

A LA SEPTIÈME : DANS LE TEMPS, LA PRATIQUE PRÉCÈDE SOUVENT LA DOCTRINE

Reprenons l'exemple donné par l'objectant. On impose aux enfants des actes ou des pratiques avant de leur en expliquer le pourquoi. Certes, l'enfant ne comprendra pas tout de suite le bien-fondé de l'ordre reçu ; mais les parents sont tenus de ne donner que des ordres conformes à la morale catholique. Donc, du côté des parents, la doctrine précède bien l'action. On peut en dire autant de toute la pratique de la vertu d'obéissance. Ce n'est que lorsqu'il y a évidence que l'ordre donné va contre la loi de Dieu que l'on doit refuser d'obtempérer.

²⁴⁶ *Fideliter* 68, p. 16.

²⁴⁷ *Fideliter* 70.

²⁴⁸ *L'Église infiltrée...*, *ibid.*, p. 139.

²⁴⁹ *Fideliter* 68, p. 7-8, mars-avril 1989. Conférence de décembre 1988.

²⁵⁰ Nous les énumérons, en annexe.

²⁵¹ *Ibid.*, p. 9.

²⁵² *Ibid.*, p. 7.

²⁵³ Ainsi, leur modernisme les aveugle à la fois sur les ruines accumulées par Vatican II, où ils voient un renouveau, et sur les fruits de la Tradition, qui auraient dû leur ouvrir les yeux. Il faut d'abord que soient tombées de leurs yeux les écailles du modernisme.

²⁵⁴ Cité dans *Nouvelles de chrétienté* 158, p. 12, col 3.

Dans notre cas, la pratique dans laquelle on s'engage par un accord avec la Rome néo-moderniste n'est pas conforme à la doctrine catholique, car elle repose sur le pluralisme et expose notre foi de façon prochaine.

Certes, Mgr Lefebvre avait envisagé un accord précédant la résolution des questions doctrinales, et même, avant 1983, le réclamait. Mais il supposait deux choses : la première, c'est qu'il pensait avoir affaire à de simples libéraux dont le système est incohérent ; donc, à côté de tant d'« expériences » peu catholiques, ils pourraient bien laisser faire celle de la Tradition ; or, il a fini par réaliser que ses interlocuteurs étaient très engagés dans un système dévoyé.

La deuxième chose est qu'il espérait que les autorités romaines étaient capables de vouloir sincèrement le bien de la Tradition ; or, il s'est rendu compte que ce n'était pas le cas, et qu'ils ne voulaient que le « bien » d'une Tradition revue et corrigée à la lumière du pluralisme. Dès lors, entrer dans ce jeu, c'était collaborer à la destruction de la Tradition. Par conséquent, s'il était prêt à mettre la pratique avant la résolution des questions doctrinales, ce n'est pas n'importe quelle pratique, mais une pratique conforme aux exigences de la doctrine. Celle-ci demeure donc première.

A LA HUITIÈME : UNE SOLUTION CANONIQUE EST BONNE EN SOI

Le statut canonique établirait notre sujétion à une autorité néo-moderniste et réglerait nos rapports avec les membres de l'Église conciliaire.

Et la reconnaissance canonique est l'acte qui établirait et fonderait ces rapports, ces *relations*.

Or, ce qui spécifie une relation, c'est son terme²⁵⁵. La vraie question est donc la suivante : avec qui fait-on un accord ? Avec qui un statut canonique nous met-il en relation ? Il n'y a pas d'« accord en soi », mais toujours avec

quelqu'un, qui en est le terme et le spécifie, lui donne son *essence*.

Or, ici, la solution canonique nous mettrait en rapport avec un pape et une hiérarchie moderniste ; elle réglerait certes nos relations avec le successeur de Pierre ; mais en même temps, elle nous mettrait en relation avec ce « système monté par la Révolution » (pour reprendre l'expression du père Calmel), ce qui est une chose mauvaise.

Donc, on ne peut pas dire : « une solution canonique est une chose essentiellement bonne » ; il faut préciser avec qui elle nous met en relation, quel est le terme de cette relation. Et si c'est avec une hiérarchie moderniste, c'est une chose essentiellement mauvaise.



²⁵⁵ Dans une relation, on distingue trois choses : la relation elle-même (par exemple, la paternité) ; son fondement (ici, la génération, acte du père) ; son terme (ici : le fils). Or, comme l'explique Gredt (*Elementa philosophiae*, Herder, Fribourg, 1961, p. 176), à partir du même fondement, il peut y avoir deux relations différentes, voire opposées. Par exemple, la relation de ressemblance entre deux pierres blanches. Le sujet de la relation est l'une des pierres. Le fondement est le blanc. Le terme est l'autre pierre blanche. Or, le blanc fonde la relation de ressemblance avec la deuxième pierre blanche, et la relation de dissemblance avec une pierre noire. Donc, ce qui *spécifie* ultimement la relation, c'est son *terme*.

QUESTION 3: DIRE QU'UNE RECONNAISSANCE CANONIQUE N'EST PAS ENVISAGEABLE AVANT QUE ROME NE SOIT REVENUE À LA TRADITION, EST-CE UNE ATTITUDE SCHISMATIQUE, OU POUR LE MOINS SÉDÉVACANTISTE ?

ARTICLE 1^{ER} : EST-CE UNE ATTITUDE SCHISMATIQUE ?

I- Raisons en faveur d'une réponse positive

PREMIÈRE RAISON

Refuser la juridiction qui nous est offerte revient à nier que toute juridiction vient du pape. Or, nier le primat de juridiction du pontife romain, c'est le propre des schismatiques.

DEUXIÈME RAISON

Refuser la communion avec le pape et la plupart des fidèles pendant des années et des années nous a donné un habitus schismatique : nous ne sentons même plus le besoin d'intégrer le périmètre visible de l'Église, nous avons perdu le *sensus Ecclesiae*.

TROISIÈME RAISON

Se tenir à l'écart des autorités de l'Église quand elles nous demandent d'abandonner la foi et la liturgie de toujours, cela se comprend et excuse du schisme ; mais puisque aujourd'hui on nous accepte « tels que nous sommes », notre conduite deviendrait injustifiée et le schisme serait formel.

QUATRIÈME RAISON

La place de la Tradition doit être dans le périmètre officiel de l'Église pour que celle-ci demeure visible.

II- Avis en sens contraire

Continuer à professer la foi de toujours et à célébrer le culte traditionnel à l'écart de l'Église conciliaire n'a jamais été considéré par Mgr Lefebvre comme un schisme : « Nous représentons vraiment l'Église catholique²⁵⁶ », disait-il, et cela même après les sacres de 1988, alors que Jean-Paul II venait de l'excommunier. Pourquoi serions-nous donc schismatiques si nous gardons la même attitude que lui vis-à-vis de la Rome moderniste²⁵⁷ ?

III- Réponse de fond

1) Qu'est-ce que le schisme ?

« Le schisme, dit le cardinal Billot²⁵⁸, s'oppose à l'unité de communion. [...] Il est encouru de deux manières. Premièrement si l'on refuse directement l'obéissance au souverain pontife, en n'acceptant pas ce qu'il commande, non pas précisément du point de vue

²⁵⁶ *Fideliter* 70, p. 6.

²⁵⁷ « Maintenir la foi et les institutions qui durant deux mille ans ont sanctifié l'Église et les âmes ne peut en aucun cas être une cause de rompre la communion avec l'Église ; au contraire, c'est le critère de l'union à l'Église et au successeur de Pierre » (Mgr Lefebvre, le 19 juillet 1975, cité dans *Le coup de maître de Satan*, 1977, p. 29).

²⁵⁸ Cardinal BILLOT, *L'Église*, tome II, Publications du Courrier de Rome, 2010, p. 69-70.

de ce qui est commandé (car cela équivaudrait à une simple désobéissance), mais du point de vue de l'autorité qui commande, c'est-à-dire en refusant de reconnaître le pape comme chef et supérieur. Deuxièmement, si l'on se sépare directement de la communion des fidèles catholiques, par exemple en se comportant comme un groupe séparé ».

A première vue, les traditionalistes semblent être schismatiques des deux manières : l'absence de lien effectif de dépendance laisse présumer qu'ils ne reconnaissent pas son autorité ; et ils semblent bien former une sorte de « petite église » à part — qualifiée de « lefebvrisme » ou d' « intégriste » — refusant de se mêler aux autres fidèles.

2) Le lien de la foi est premier

Cependant, le pape Léon XIII, dans l'encyclique *Satis cognitum*, parlant de l'unité de l'Église, dit ceci : « Une si grande, une si absolue concorde entre les hommes doit avoir pour fondement nécessaire l'entente et l'union des intelligences ; d'où suivra naturellement l'harmonie des volontés et l'accord dans les actions. C'est pourquoi, selon le plan divin, Jésus a voulu que l'unité de foi existât dans son Église : car la foi est le premier de tous les liens qui unissent les hommes à Dieu et c'est à elle que nous devons le nom de fidèles. » Quelques années plus tard, dans *Mortalium animos*, sa magistrale encyclique condamnant le faux œcuménisme, Pie XI reprendra la même idée : « Puisque la charité, dit-il, a pour fondement une foi intègre et sincère, c'est l'unité de foi qui doit être le lien principal unissant les disciples du Christ. »

Il ressort de ces enseignements pontificaux qu'il y a dans l'Église une unité plus fondamentale que l'unité de communion : c'est l'unité de foi. Et pour que l'unité de communion soit véritable, il faut absolument qu'elle ait pour fondement l'unité de foi. Dès lors, il est clair que les premiers schismatiques sont les hérétiques : « L'hérésie, dit le cardinal Billot²⁵⁹, est un schisme, car elle s'oppose directement à l'unité de foi. » On peut s'opposer à l'unité de communion sans s'opposer à l'unité de foi, mais on ne saurait s'opposer à l'unité de foi sans s'opposer à l'unité de communion,

puisque la première est le fondement de la seconde.

3) Ce sont ceux qui s'écartent de la foi qui font le schisme

Or, lorsqu'on considère la situation de l'Église depuis le concile Vatican II, on constate que les personnes qui occupent les postes d'autorité sont imbues de libéralisme et de modernisme. Elles ont imposé des réformes qui détruisent l'Église, parce qu'elles s'opposent à la foi et au culte traditionnels. Ainsi, elles ont rompu avec la Tradition multi-séculaire, c'est-à-dire, en définitive, avec l'unité de la foi ; et l'unité de communion qu'elles essaient de réaliser n'est qu'une pseudo-unité, parce qu'elle a perdu son vrai fondement.

La hiérarchie moderniste, en tant que moderniste, est hérétique : elle s'oppose à l'unité de foi par la prédication de ses erreurs, et par conséquent à l'unité de communion. Autrement dit, c'est l'Église conciliaire qui est schismatique, parce qu'elle cherche à réaliser une unité qui n'est plus l'unité catholique.

Mgr Lefebvre le disait clairement : « L'Église conciliaire est pratiquement schismatique. [...] C'est une Église virtuellement excommuniée, parce que c'est une Église moderniste²⁶⁰. » « Le pape veut faire l'unité en dehors de la foi. C'est une communion. Une communion à qui ? à quoi ? en quoi ?... Ce n'est plus une unité. Celle-ci ne peut se faire que dans l'unité de la foi²⁶¹. »

4) Et le pape ?

Comme l'explique le cardinal Journet dans *L'Église du Verbe Incarné*²⁶², le pape lui-même peut pécher contre la communion ecclésastique en brisant l'unité de direction, ce qui se produirait s'il n'accomplissait pas son devoir et refusait à l'Église l'orientation qu'elle est en droit d'attendre de lui au nom d'un plus grand que lui, le Christ, son fondateur et chef invisible. Et c'est malheureusement la situation pénible dans laquelle nous nous trouvons depuis le Concile. Si Mgr Lefebvre a voulu rester à l'écart de la hiérarchie moderniste et de l'Église conciliaire, c'est par fidélité à la Tradi-

²⁶⁰ *Fideliter* 70, p. 8.

²⁶¹ *Fideliter* 79, p. 8.

²⁶² Cardinal JOURNET, *L'Église du Verbe Incarné*, Desclée de Brouwer, Fribourg, 1962, vol. II, p. 839 sq.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 68.

tion, refusant de faire schisme et rupture avec l'unité de foi telle qu'elle a toujours été dans l'Église.

L'Église, disait le père Calmel²⁶³, n'est pas le corps mystique du pape mais du Christ. Si donc le pape manque à sa charge au point de promouvoir l'hérésie et le schisme, alors il vaut mieux obéir au Christ et rester fidèle à l'Église de toujours, quitte à endurer les foudres des autorités en place. Mgr Lefebvre a préféré se tenir à l'écart de cette hiérarchie et de cette fausse communion : « Sortir, donc, de l'Église officielle? Dans une certaine mesure, oui évidemment. Si les évêques sont dans l'hérésie, il faut sortir de ce milieu des évêques si l'on ne veut pas perdre son âme. Si nous nous éloignons de ces gens-là, c'est absolument comme avec les personnes qui ont le SIDA. On n'a pas envie de l'attraper. Or ils ont le SIDA spirituel, des maladies contagieuses. Si on veut garder la santé, il ne faut pas aller avec eux²⁶⁴ ».

5) D'où notre attitude, en pratique

Le catholique ne doit ni ne peut être en communion avec une hiérarchie qui favorise le modernisme, le libéralisme, l'œcuménisme condamnés par les papes, et qui oriente les fidèles dans des voies étrangères à la Tradition. Il vaudrait mieux supporter les persécutions, les critiques, les sobriquets de « schismatiques » et d' « excommuniés », plutôt que de collaborer à leur entreprise et à la perte des âmes.

6) Conclusion

Ainsi, ce ne sont pas ceux qui s'attachent à la Tradition qui sont schismatiques en réalité, ce sont ceux qui s'en éloignent. Si les traditionalistes ne sont pas « en communion », ce n'est qu'avec l'Église conciliaire en tant que telle ; mais cela, c'est leur titre de gloire. La communion sera retrouvée naturellement le jour où Rome reviendra à la Tradition et « recouronnera Notre-Seigneur Jésus-Christ ». Mais rechercher l'union avec Rome avant que les autorités ne soient revenues à l'unité de la foi, c'est abandonner notre combat, c'est — d'une certaine manière — trahir la vérité en la

faisant entrer dans le système pluraliste et indifférentiste orchestré par la hiérarchie infidèle à sa charge. Ce serait le triomphe de la nouvelle ecclésiologie du concile Vatican II, avec son « *subsistit in* »... Pour nous, il ne suffit pas que Rome admette : « l'Église du Christ subsiste dans la Tradition » ; il faut qu'elle avoue : « la véritable Église du Christ, c'est la Tradition ».

Enfin, à la suite de Mgr Lefebvre, nous ne voulons pas constituer une « petite Église²⁶⁵ », indépendante par principe de la grande, et c'est pourquoi nous ne cherchons pas à établir de hiérarchie parallèle ni à vivre repliés sur nous-mêmes et fermés aux autres. Nous voulons simplement continuer en toute sécurité notre témoignage pour la foi et le culte de toujours. Seuls les contacts compromettants ou dangereux pour la suivie de la Tradition sont évités. Nos chapelles sont ouvertes à tous les fidèles et nous ne refusons à personne notre témoignage. Nous ne refusons pas d'aller vers les autres, avec la prudence requise, pour les ramener à la Tradition ; mais nous ne nous émouvons pas non plus de la « marginalisation » (pour reprendre l'expression du père Calmel), conséquence de notre fidélité à foi de toujours.

7) Précision

Lorsque nous disons que les autorités de l'Église sont hérétiques et schismatiques, nous ne voulons pas dire qu'elles aient rompu avec la société qu'est l'Église²⁶⁶, car il faudrait pour cela que leur hérésie et leur schisme soient déclarés notoires de droit, ce qui semble bien impossible puisque c'est à elles-mêmes qu'il revient de le faire. Cependant, leur hérésie et leur schisme n'en sont pas moins véritables, rompant avec la Tradition, détruisant la foi et la liturgie de toujours, et favorisant grandement la perte des âmes. Une hérésie et un schisme qui ne sont pas encore notoires de droit peuvent continuer leurs ravages à l'intérieur de l'Église sans que les fidèles soupçonnent le danger, ce qui les rend

²⁶³ Père Roger-Thomas CALMEL O.P., *De l'Église et du pape*, dans *Itinéraires* 173, mai 1973, p. 28.

²⁶⁴ Conférence à Écône, 9 septembre 1988, cité dans *Fideliter* 66, p. 28.

²⁶⁵ « Nous ne sommes ni schismatiques, ni excommuniés, nous ne sommes pas contre le pape. Nous ne sommes pas contre l'Église catholique. Nous ne faisons pas d'Église parallèle. Tout cela est absurde. Nous sommes ce que nous avons toujours été, des catholiques qui continuent. C'est tout. Il n'y a pas à chercher midi à quatorze heures. Nous ne faisons pas une "petite Église". » *Fideliter* 70, p. 8.

²⁶⁶ Autrement dit, ce n'est pas au sens canonique du mot, nous l'avons déjà dit plus haut.

d'autant plus redoutables²⁶⁷. Il nous faut donc nous tenir à l'écart de ceux qui les promeuvent et continuer à les dénoncer : telle a été notre conduite jusqu'à ce jour.

IV- Réponses aux objections

A LA PREMIÈRE : CE SERAIT REFUSER LE PRIMAT DU PAPE

Nous ne nions pas que le pape puisse donner la juridiction et même que — en temps normal — c'est de lui que toute juridiction est reçue dans l'Église. Le problème n'est pas là. Il est dans le fait que la juridiction est un pouvoir, et que ce pouvoir implique la sujétion effective à celui qui le confère, à savoir le pape. Et ce dernier est en droit de contrôler la façon dont ce pouvoir est exercé par ses sujets.

Or, cette sujétion à une autorité néo-moderniste étant un péril immédiat pour notre foi et pour sa confession publique, nous ne pouvons l'accepter, comme nous l'avons vu dans la question 2.

Certes, la juridiction est nécessaire pour l'exercice légitime du ministère ecclésiastique et pour la validité de certains actes. Aussi, n'ayant pas la juridiction par la voie ordinaire, nous continuons à nous appuyer sur la suppléance de juridiction, que l'Église confère directement dans les cas de nécessité, et sur laquelle nous nous sommes toujours appuyés, ces dernières décennies. Ce droit de nécessité prendra fin le jour où Rome retrouvera la Tradition.

²⁶⁷ Citons aussi les paroles de celui qui fut le théologien de Mgr Lefebvre lors du concile Vatican II : « Qu'est-ce qu'un moderniste ? C'est un homme qui, n'ayant plus la foi (puisque par définition le modernisme est une hérésie), a sa manière propre de ne plus l'avoir [...]. Il retient toutes les expressions dogmatiques en en changeant radicalement la signification ou en les accompagnant de leurs contradictoires — il ne s'embarrasse pas de contradictions. Il n'éprouve pas le besoin de sortir de l'Église : au contraire, sa manière propre d'être hérétique comporte qu'il y demeure. Un moderniste hors de l'Église n'est plus un moderniste. C'est un protestant libéral ou rationaliste ; c'est un philosophe incroyant, ou un exégète incroyant ou un historien incroyant, tout ce qu'on voudra sauf un moderniste. La note spécifique du modernisme c'est d'être une hérésie intérieure à l'Église. L'entreprise du modernisme est de miner le dogme du dedans, comme les termites font d'une poutre [...]. Le moderniste est d'autant plus difficilement reconnaissable qu'il est plus moderniste, c'est-à-dire qu'il sait mieux sauver les apparences. » Abbé BERTO, document extrait des archives personnelles de Mgr Lefebvre.

A LA DEUXIÈME : NOTRE ATTITUDE NOUS A DONNÉ UN HABITUS SCHISMATIQUE

Un habitus se contracte par la répétition des actes. Pour contracter un habitus schismatique, il faudrait poser des actes schismatiques. Mais nous avons vu que nos refus d'obtempérer aux directives de la Rome moderniste ne sont en aucune manière des actes schismatiques, à cause des raisons justes et graves qui les motivent.

De plus, il faut comprendre que notre conduite vis-à-vis de Rome ne dépend pas du temps. Il ne nous appartient pas de savoir combien de temps va encore durer la crise : Dieu seul le sait. Pour nous, nous continuerons aussi longtemps qu'il le faudra, sans nous décourager ni nous lasser. Nous éviterons toujours le schisme si nous continuons à suivre les recommandations de Mgr Lefebvre, « de demeurer attachés au Siège de Pierre, à l'Église romaine, Mère et maîtresse de toutes les Églises, dans la foi catholique intégrale, exprimée dans les symboles de la foi, dans le catéchisme du concile de Trente²⁶⁸ [...] ». Le fait que la crise dure depuis de nombreuses années cause un danger beaucoup plus réel que celui d'un schisme : c'est celui de l'abandon du combat, par lassitude. C'est contre ce danger surtout qu'il faut nous prémunir.

Enfin, ce ne sont pas ceux qui gardent le véritable « *sensus fidei* » qui doivent être accusés d'avoir perdu le « *sensus Ecclesiae* ». Ce dernier en effet serait faux s'il devait mettre en péril la fidélité à la Tradition.

A LA TROISIÈME : ON NOUS ACCEPTE « TELS QUE NOUS SOMMES »

Nous pouvons lire, dans la déclaration de Dom Gérard, suite aux sacres de 1988 et à son ralliement à Rome : « Ce que nous demandions depuis le début (messe de saint Pie V, catéchisme, sacrements, le tout conforme au rite de la Tradition séculaire de l'Église), nous était octroyé, *sans contrepartie doctrinale, sans concession, sans reniement*. Le Saint-Père nous offrait donc d'être intégrés dans la Confédération bénédictine *tels que nous sommes*. [...] Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire, *la foi et les sacrements étant saufs*, il est meilleur d'être en accord avec les lois de l'Église plutôt que d'y contre-

²⁶⁸ *La Tradition « excommuniée »*, Publications du Courrier de Rome, juin 1989, p. 45.

venir. » Ainsi, pour éviter de tomber dans le « *résistantialisme* », de faire schisme et de constituer une « petite église », Dom Gérard rallie Rome, non sans poser la condition : « *Que nulle contrepartie doctrinale ou liturgique ne soit exigée de nous et que nul silence ne soit imposé à notre prédication anti-moderniste*²⁶⁹. »

Toutes les précautions semblaient prises pour que ce ralliement soit prudent et permette au Barroux de rester fidèle à la Tradition. Mais voilà, l'histoire a prouvé que le ralliement pratique à la Rome moderniste se termine par un ralliement doctrinal : Nous avons amplement montré, plus haut, que nous ne serions pas acceptés « tels que nous sommes ».

Ainsi, tant que Rome ne sera pas revenue à la Tradition, notre conduite reste justifiée, et se tenir à distance des autorités modernistes ne constitue pas un schisme.

A LA QUATRIÈME : LA PLACE DE LA TRADITION EST DANS LE PÉRIMÈTRE OFFICIEL DE L'ÉGLISE

L'Église catholique est visible par ses quatre notes : elle est une, sainte, catholique et apostolique. Si l'Église officielle perd cette visibilité, c'est parce qu'elle s'éloigne de la foi traditionnelle. Mgr Lefebvre le disait très clairement : « Il n'y a plus chez eux d'unité de la foi, or c'est la foi qui est la base de toute visibilité de l'Église. La catholicité, c'est la foi une dans l'espace. L'apostolicité, c'est la foi une dans le temps. Et la sainteté, c'est le fruit de la foi. » Dès lors, la solution apparaît clairement : si l'Église officielle veut retrouver sa visibilité, il faut qu'elle revienne à la Tradition. Mais demander aux traditionalistes d'intégrer l'Église officielle pour qu'elle retrouve sa visibilité, c'est prendre le problème à l'envers, et l'expérience des communautés *Ecclesia Dei* montre que ce serait une erreur, comme le pressentait Mgr Lefebvre : « Ces derniers temps, on nous a dit qu'il était nécessaire que la Tradition entre dans l'Église visible [il ne s'agit pas de l'Église visible, il s'agit de l'Église officielle]. Je pense qu'on a fait là une erreur très, très grave. [...] C'est nous qui avons les marques de l'Église visible. »

La conclusion de l'archevêque est claire : « Ce n'est pas nous, mais les modernistes qui sortent de l'Église²⁷⁰ ».

V- Pour clore la question

Terminons par ces paroles très claires de Mgr Lefebvre : « Nous ne sommes pas dans le schisme, nous sommes les continuateurs de l'Église catholique. Ce sont ceux qui font les nouveautés qui vont dans le schisme²⁷¹. » En effet : « L'anomalie dans l'Église n'est pas venue de nous, mais bien de ceux qui se sont efforcés d'imposer une orientation nouvelle à l'Église, orientation contraire à la Tradition et même condamnée par le Magistère de l'Église. Si nous paraissions être dans une situation anormale, c'est parce que ceux qui ont l'autorité aujourd'hui dans l'Église brûlent ce qu'ils adoraient autrefois et adorent ce qui était brûlé autrefois. *Ce sont ceux qui se sont écartés de la voie normale et traditionnelle qui auront à revenir à ce que l'Église a toujours enseigné et toujours accompli.* Comment cela pourra-t-il se faire ? Humainement parlant, il semble bien que seul le pape, disons un pape, pourra rétablir l'ordre détruit dans tous les domaines. Mais il est préférable de laisser ces choses à la Providence²⁷². »

Ainsi, la solution de la crise ne consistera pas dans un prétendu retour de la Tradition à une unité qu'elle n'a jamais brisée, mais dans le retour de la hiérarchie et de l'Église conciliaire à la foi et au culte traditionnels. Ce retour serait davantage empêché que favorisé, si nous entrions dans leur unité qui n'en est pas une, dans leur « communion » pluraliste. Notre identité serait noyée dans ce tout hétérogène : notre témoignage serait offusqué et nous aurions trahi le Christ-Roi. « Ce qui nous intéresse d'abord, c'est de maintenir la foi catholique. C'est cela notre combat. Alors la question canonique, purement extérieure, publique dans l'Église, est secondaire. [...] D'être reconnus publiquement, cela est secondaire. Il ne faut pas rechercher le secondaire en perdant ce qui est primaire, ce qui est le premier objet de notre combat²⁷³. »



²⁷¹ Mgr Lefebvre à Lille, le 29 août 1976.

²⁷² *Le coup de maître de Satan*, Réponses à diverses questions d'actualité, 1977, p. 47.

²⁷³ Mgr LEFEBVRE, Conférence à Écône, le 21 décembre 1984.

²⁶⁹ *Fideliter* 65, p. 17-18.

²⁷⁰ *Fideliter* 66, p. 27-28.

ARTICLE 2 : EST-CE DU SÉDÉVACANTISME ?

I- Raisons en faveur d'une réponse positive

PREMIÈRE RAISON

Prier pour le pape ne suffit pas à prouver qu'on reconnaît son autorité. Il faut donner des marques plus patentes de soumission. Or, nous refusons d'en donner, même lorsque des occasions favorables se présentent.

DEUXIÈME RAISON

Refuser systématiquement tout ce que dit ou fait le pape équivaut à considérer qu'il n'est pas pape. *A fortiori* rejeter l'offre d'une reconnaissance canonique lorsqu'aucun compromis doctrinal ou liturgique ne nous est demandé. Or, c'est ce que nous ferions en refusant aujourd'hui les propositions romaines.

II- Avis en sens contraire

Nous continuons à déclarer que nous reconnaissons les papes conciliaires pour légitimes successeurs de saint Pierre et vrais chefs de l'Église. « Tant que je n'ai pas l'évidence que le pape ne serait pas le pape, disait Mgr Lefebvre, eh bien ! j'ai la présomption pour lui, pour le pape. Je ne dis pas qu'il ne puisse pas y avoir des arguments qui peuvent mettre en doute dans certains cas. Mais il faut avoir l'évidence que ce n'est pas seulement un doute, un doute valable. Si l'argument était douteux, on n'a pas le droit de tirer des conséquences énormes²⁷⁴ ! » Nous comptons bien garder nous aussi cette conduite prudentielle. Par conséquent nous refusons la théorie du sédévacantisme.

III- Réponse de fond

1) Ce qu'est le sédévacantisme

Le sédévacantisme est l'opinion selon laquelle le pape qui occupe actuellement le Siège de Rome n'est pas véritablement pape²⁷⁵.

Au premier abord, cette opinion paraît avoir quelque vraisemblance. En effet, comment admettre qu'un vrai pape puisse prêcher à temps et à contre-temps de faux principes (liberté religieuse, œcuménisme, collégialité, etc.) qui sont en opposition formelle avec la Tradition et favorisent la ruine de l'Église et la perte des âmes ? C'est pourtant ce que fait le pape François, à la suite de Paul VI, de Jean-Paul II et de Benoît XVI.

2) Réfutation

Cependant, le sédévacantisme reste une simple opinion théologique, qui n'est d'ailleurs pas la plus probable.

En effet, lorsqu'on étudie la chose de près, on se rend compte que le pape régnant, tout comme ses prédécesseurs imbus des erreurs conciliaires, n'exerce jamais son infaillibilité, et que sa fausse conception de sa propre fonction l'empêche même certainement d'exercer un véritable magistère²⁷⁶. Par conséquent, il n'enseigne pas l'Église avec une vraie autorité et il peut se tromper, car un pape peut errer lorsqu'il ne remplit pas sa fonction de docteur de l'Église universelle avec l'assistance du Saint-Esprit. Ainsi, la prédication par le pape François de nouveautés étrangères et même contraires à la Tradition s'explique, et elle ne semble pas incompatible avec le souverain pontificat.

²⁷⁵ Le sédévacantisme diffère du schisme, car il ne nie pas *par principe* que l'occupant du Siège de Rome soit chef de l'Église universelle et qu'il faille être en communion avec lui, mais il nie *de fait* que l'occupant *actuel* du Siège de Rome — à cause de son intention habituelle et objective contraire au bien commun de l'Église — soit pape légitime ; et par conséquent il affirme qu'on doit rompre toutes relations avec lui.

²⁷⁶ Selon la conception moderniste, qui transparaît dans la constitution *Lumen Gentium* du concile Vatican II, le Souverain Pontife exerce un service : il doit se mettre à l'écoute du sentiment religieux du Peuple de Dieu et en assurer l'unité au fur et à mesure de son évolution à travers les siècles. Sa fonction n'est plus d'enseigner avec autorité les fidèles en imposant à leur foi ce qui est contenu dans la Tradition immuable de l'Église.

²⁷⁴ Mgr Lefebvre, le 16 janvier 1979.

Ensuite, si le pape régnant est hérétique, son hérésie n'est pas pour autant *notoire*, ni de fait — car la majorité des pasteurs et des fidèles ne le considèrent pas comme hérétique ; ni surtout de droit — car nulle autorité dans l'Église ne peut *a priori* le déclarer tel, le pape n'étant jugé par personne sur la terre. C'est pourquoi il demeure malgré tout membre et chef de la société qu'est l'Église²⁷⁷. Voilà ce qui semble théologiquement le plus probable²⁷⁸.

3) Par conséquent

Nous ne suivons pas l'hypothèse aventureuse du sédévacantisme, mais nous préférons imiter la conduite prudentielle de Mgr Lefebvre : tant qu'il n'y a pas évidence que le pape n'est pas pape, nous continuons à le reconnaître pour le vrai vicaire du Christ sur la terre. C'est pourquoi nous n'admettons pas l'étiquette de « sédévacantistes ».

4) En revanche

Nous refusons de suivre les orientations nouvelles que les pontifes donnent à l'Église depuis le Concile, parce qu'elles s'opposent à la volonté de son divin Fondateur et Chef invisible, Jésus-Christ. Nous rejetons les hérésies divulguées par les autorités modernistes et nous refusons d'obtempérer aux directives destructrices de l'Église.

Il faut en effet distinguer l'autorité pontificale de son exercice qui, depuis le Concile, est devenu révolutionnaire. La situation est vraiment exceptionnelle et on ne peut la résoudre selon les règles ordinaires, comme l'expliquait bien le père Calmel : « Les traités spirituels ne nous enseignent à peu près rien

²⁷⁷ « L'opinion la plus commune des théologiens est que l'hérésie et le schisme détruisent l'appartenance à l'Église précisément en tant qu'ils sont notoires [...]. La rupture de l'unité de l'Église se produit en effet au niveau qui est le sien : puisqu'il s'agit de la rupture d'un lien social, elle se produit seulement à la faveur d'actes susceptibles de priver d'un pareil lien [...], c'est-à-dire à la faveur d'actes sociaux, qui sont des actes non seulement externes, mais encore publics et *notoires de droit*. De tels actes sont tous ceux (et seulement ceux-là) que l'autorité hiérarchique de l'Église dénonce juridiquement comme incompatibles avec le bien commun de la société catholique. » (Abbé GLEIZE, professeur d'ecclésiologie au séminaire d'Écône, dans le *Courrier de Rome*, septembre 2013). Ainsi, tant qu'il n'y a pas constatation juridique de son hérésie par l'autorité, un hérétique reste membre de la société ecclésiastique.

²⁷⁸ Pour une réfutation plus complète et détaillée du sédévacantisme, on pourra consulter le n° 79 du *Sel de la terre* ou le *Courrier de Rome* de février 2016.

[...] sur les formes révolutionnaires de l'exercice de l'autorité, ni, par suite, sur la pratique de l'obéissance dans cette situation sans précédent. [...] Soit dans l'acceptation, soit dans le refus, nous sommes en dehors des catégories ordinaires de l'obéissance et de la désobéissance. [...] [L'obligation d'obéir] n'existe pas à l'égard du système monté par la Révolution, quelle que soit l'autorité qui la patronne²⁷⁹. » Nous ne pouvons rentrer dans le système conciliaire, qui est orienté tout entier vers une fin étrangère et même opposée à celle de l'Église catholique.

5) Conclusion

Ainsi, si nous refusons la reconnaissance canonique proposée par Rome, ce n'est pas parce qu'elle vient de l'occupant actuel du Siège de Pierre, car nous reconnaissons l'autorité du pape régnant et sommes conscients du devoir de soumission que nous avons vis-à-vis du successeur de Pierre ; mais c'est à cause du danger prochain qu'il y aurait pour nous de dépendre d'un pape moderniste : nous risquerions en effet de perdre l'intégrité de la foi. Et comme nous le disions plus haut, l'acceptation d'une reconnaissance canonique serait par elle-même une trahison, puisque la Tradition serait comme noyée dans l'amalgame que cherchent à constituer les papes fêrus de pluralisme (« unité dans la diversité²⁸⁰ »).

Ainsi, notre ligne de conduite ne ressemble à celle des sédévacantistes que matériellement, et non formellement. Comme eux, nous nous tenons à l'écart du pape moderniste, mais nos raisons ne sont pas les mêmes : eux ne veulent pas reconnaître l'autorité d'un tel pape, tandis que nous cherchons seulement à échapper à l'exercice de son autorité afin de protéger notre foi et de continuer à rendre témoignage à la Tradition. Ce n'est donc pas l'inexistence du pape qui fonde notre conduite, mais la défense et la proclamation de notre foi catholique²⁸¹.

²⁷⁹ *Itinéraires* 148, p. 14 et 17.

²⁸⁰ Mgr Fellay, dans son sermon lors du pèlerinage du Puy, le 10 avril 2016, ne pouvait que constater qu'à Rome régnait la *confusion*. Comment irions-nous nous plonger dans ce milieu ? Le démon pêche en eaux troubles.

²⁸¹ « Ce n'est pas l'inexistence du pape qui fonde ma conduite, mais la défense de ma foi catholique » (Réponse de Mgr Lefebvre au père Guérard des Lauriers).

Enfin, contrairement aux sédévacantistes, nous continuons à prier pour le pape, afin que Dieu l'éclaire et qu'il redevienne fidèle à sa charge.

IV- Réponses aux objections

A LA PREMIÈRE : PRIER POUR LE PAPE NE SUFFIT PAS

Nous ne nous contentons pas de prier pour le pape, mais nous vénérons sa personne, à cause de Celui dont il est le vicaire sur la terre. Nous plaçons un cadre de lui dans nos sacristies et nous évitons de mal parler de sa personne, même lorsque nous devons dénoncer publiquement ses erreurs. Nous ne refusons pas de parler avec lui, et nous lui témoignons de notre fidélité en essayant de l'éclairer par notre combat en faveur de la Tradition, persuadés que c'est là le meilleur service que nous puissions lui rendre. Nous sommes disposés à lui donner toutes les marques de soumission qui nous seront moralement possibles. Mais pour la reconnaissance canonique, nous ne pouvons l'envisager, en conscience, tant qu'il n'aura pas manifesté un désir sincère de revenir à la Tradition, en renonçant aux erreurs qu'il continue de répandre à l'heure actuelle avec plus de zèle que jamais.

A LA DEUXIÈME : REFUSER SYSTÉMATIQUEMENT CE QUE FAIT LE PAPE, C'EST NE PAS LE RECONNAÎTRE COMME PAPE

Il est faux de dire que nous refusons systématiquement tout ce que dit ou fait le pape. Nous nous réjouissons lorsque nous le voyons condamner l'avortement et la contraception, interdire le sacerdoce des femmes, maintenir la loi du célibat sacerdotal, etc., parce que tout cela est conforme à la doctrine de toujours²⁸².

En réalité notre résistance est restreinte aux points sur lesquels le pape s'éloigne de la Tradition. Et si, de fait, cette résistance est quasi systématique, c'est parce que sa prédication est quasi systématiquement entachée d'erreurs, et que l'orientation donnée à l'Église depuis le Concile ne varie pas.

Quant à la reconnaissance canonique « unilatérale », nous avons déjà expliqué pourquoi nous ne pouvons l'accepter.

V- Pour clore la question

Terminons en reprenant à notre compte la déclaration que faisaient les prêtres de Campos, en l'an 2000, avant leur défection : « Quand les autorités ecclésiastiques reviendront sans condition à enseigner et faire ce que l'Église a toujours enseigné et fait, nous, évêque, prêtres et fidèles, nos séminaires, maisons religieuses, églises, chapelles, écoles, tout sera à l'entière disposition de ces mêmes autorités. *Dans l'attente*, le meilleur service que nous puissions rendre à l'Église, au pape et aux évêques, est de résister, et de continuer notre ministère sacerdotal, en conformité avec l'Église de toujours²⁸³. » Voilà notre ligne de conduite.



²⁸² Notre joie est cependant limitée, car les principes sur lesquels le pape s'appuie ne sont pas forcément les bons... (Droits de l'homme, dignité humaine, Vatican II, etc.).

²⁸³ *Catholiques, Apostoliques, Romains ; notre position dans l'actuelle situation de l'Église* ; Union Sacerdotale saint Jean-Baptiste-Marie Vianney, Campos, Brésil. Plaquette éditée par les Publications saint Jean Eudes, juin 2000.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le processus de régularisation canonique actuellement en cours peut se comparer au processus d'inflammation d'une bûche de bois vert. Lorsqu'on jette celle-ci sur la flamme, elle est incapable de prendre feu, car il y a un obstacle : la sève. Alors, la flamme commence à lécher la bûche pour la réchauffer et faire sortir la sève. Cette dernière une fois sortie, la bûche s'enflamme.

De même, dans notre cas, il y aurait un obstacle au statut canonique, c'est la méfiance réciproque entre le monde conciliaire et nous. Les gestes de « bienveillance » de la part du pape ont pour rôle de faire tomber cet obstacle²⁸⁴. Ces gestes n'impliquent pas formellement de dépendance canonique envers les autorités romaines. L'obstacle de la méfiance une fois tombé, plus grand-chose n'empêchera l'octroi du statut définitif, cette fois avec dépendance effective envers le Saint-Siège. Pouvons-nous entrer dans une telle structure canonique ?

Pour répondre à cette question, en cette conclusion, reprenons les éléments de cette étude.

Nous nous sommes demandés si la situation à Rome avait changé à un point tel, qu'on pourrait aujourd'hui envisager une solution canonique, chose que nous regardions comme impossible, il y a peu. Force nous a été de constater que rien d'essentiel n'avait changé : les actes du pape sont de plus en plus graves ; la réaction des conservateurs, si elle est courageuse et mérite d'être saluée, ne remet cependant pas en cause les principes de la crise, au contraire ; l'attitude du Saint-Siège vis-à-vis de ce qui est traditionnel n'est pas bienveillante ; enfin, les exigences de Rome vis-à-vis de nous sont fondamentalement toujours les mêmes (question 1).

Alors, quels sont précisément les fondements de nos refus antérieurs d'un accord avec Rome ? Plus exactement, pouvons-nous accepter un accord avec une Rome néo-moderniste ? Une telle acceptation nous ferait entrer dans le pluralisme conciliaire, ferait taire nos attaques contre les erreurs modernes et mettrait notre foi en un danger prochain. Par conséquent, la solution canonique ne peut être envisageable qu'avec une Rome convertie doctrinalement, et ayant prouvé sa conversion en œuvrant au règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ et en luttant contre les adversaires de ce règne (question 2).

En nous mettant entre les mains des autorités romaines, nous mettrions en péril notre bien particulier non moins que le bien commun de l'Église.

Notre bien particulier : car nous sommes responsables de notre âme, et donc de notre foi ; or, sans la foi on ne peut être sauvé²⁸⁵. Et nul ne peut se décharger de cette responsabilité sur les autres.

Le bien commun de l'Église : en effet, nous ne sommes pas maîtres de la foi, en ce sens que nous ne pouvons la modifier à notre gré. Elle est le *bien* de l'Église, car c'est par la foi que celle-ci vit de la vie de son divin Époux. Elle est un bien *commun*²⁸⁶, non seulement parce qu'elle est commune à tous les catholiques, mais parce

²⁸⁴ Quant à nous, nous entendons bien ne pas nous départir de cette juste méfiance envers des autorités hostiles à la Tradition car hostiles au règne de Notre-Seigneur.

²⁸⁵ Voir He 11, 6.

²⁸⁶ On se rapportera au traité *de caritate* de saint THOMAS, où celui-ci montre comment la béatitude éternelle, tout en étant le bonheur de chaque saint, est un bien commun. Voir aussi Charles DE KONINCK, *De la primauté du bien commun contre les personnalistes*, Québec, 1942.

qu'il faut le concours de tous — bien que pas dans la même mesure pour tous — afin de la conserver. La confirmation²⁸⁷ fait de nous des soldats du Christ : tout chrétien doit être prêt à s'exposer pour défendre la foi. Et le caractère sacerdotal joint à la mission de l'Église donne aux prêtres le devoir sacré de la prêcher et de la défendre publiquement en combattant l'erreur.

Nous sommes dans l'Église militante, attaquée de toutes parts par l'erreur. Ne plus élever publiquement la voix contre celle-ci, c'est devenir son complice.

Donc, il nous est impossible, aujourd'hui, de nous mettre par une solution canonique entre les mains des autorités néo-modernistes, à cause de leur néo-modernisme. C'est là le véritable obstacle à notre reconnaissance par ces autorités.

Ce faisant, loin de remettre en cause l'autorité du pape, nous sommes convaincus de lui rendre le premier des services, qui est celui de la vérité (question 3). Par nos prières, nous supplions le Cœur Immaculé de Marie de lui obtenir la grâce de la conversion doctrinale, afin qu'à nouveau il « confirme ses frères dans la foi²⁸⁸ ».

Nous sommes conscients que beaucoup d'amis ne partagent pas notre avis sur toute cette question. Certes, ces amitiés nous sont d'un très grand prix, et nous espérons qu'elles demeureront. Mais l'amitié avec Jésus-Christ l'emporte sur elles, et nous préférons cette dernière aux amitiés humaines, si celles-ci devaient la mettre en péril.

Non, nous ne pouvons pas — *non possumus* — entrer dans une structure canonique nous soumettant à une autorité moderniste. Nous ne disons pas cela contre nos amis qui estiment pouvoir y entrer. Mais nous le disons parce que c'est notre devoir.

C'est notre devoir d'abord vis-à-vis de Notre-Seigneur et de sa sainte Église ; nous n'avons pas le droit de nous exposer à faire la paix avec ceux qui les trahissent.

C'est notre devoir ensuite pour nous-mêmes, parce que nous avons notre âme à sauver, et qu'on ne peut se sauver sans la foi intègre.

C'est notre devoir à l'égard des frères qui sont entrés dans notre communauté. Ils sont entrés pour devenir des saints, à l'école de saint François. Or, la première condition de la sainteté, c'est l'orthodoxie²⁸⁹, laquelle est mise en un péril prochain par une solution canonique.

C'est notre devoir à l'égard de nos sœurs Clarisses. Elles nous ont fait confiance en s'installant auprès de nous, dépendant de notre communauté pour les sacrements et l'aumônerie. Nous ne pouvons tromper leur confiance et les mettre dans une situation inextricable.

C'est notre devoir à l'égard de nos tertiaires. Ils ont à lutter dur dans ce monde. Eux aussi nous ont fait confiance pour les soutenir dans ce rude combat.

Enfin, c'est notre devoir à l'égard des fidèles qui ont recours à notre ministère. Nous n'avons pas le droit de les conduire tout doucement vers les pâturages empoisonnés de Vatican II.

²⁸⁷ C'est pour tout chrétien un devoir de recevoir ce sacrement.

²⁸⁸ Lc 22, 32.

²⁸⁹ Ainsi parlait le cardinal Pie au comte Albert de Mun : « On n'est apôtre qu'à la condition de travailler à être saint ; et la première condition de la sainteté, c'est l'orthodoxie. La plus généreuse ardeur n'y saurait suppléer. Nous ne pouvons rien sans la grâce, et l'on n'amènera point la grâce à divorcer avec la doctrine. Chez le serviteur de Dieu et de la cause divine, l'erreur, même inconsciente et qui ne constitue pas le péché formel, est encore un très grave obstacle à la fécondité de la parole et de l'action. »

Nous savons que certains de ceux qui nous ont fait confiance souhaiteraient que nous suivions le mouvement et entrions dans la structure canonique, si Rome nous la concède. Autrefois, ces chers amis pensaient comme nous ; nous déplorons qu'ils aient changé. Mais nous ne leur en voulons pas du tout ; nous comprenons que la situation est très délicate et qu'il n'est vraiment pas facile d'y voir clair. Puissent les pages qui précèdent leur avoir apporté quelques lumières. En tous cas, nous prions pour eux. Mais nous prions aussi pour nous-mêmes : « Veillez et priez, nous dit le divin Maître, afin que vous n'entriez pas en tentation ; l'esprit est prompt, mais la chair est faible²⁹⁰. »

Oui, veiller : c'est une condition fondamentale dans ce combat. La foi ne suffit pas, il faut encore lucidité et prudence.

Mais cela non plus n'est pas suffisant : en effet, combien de nos devanciers, depuis le Concile, avaient vu clair et pourtant sont tombés. C'est qu'en plus de la lucidité, il faut la force, pour tenir envers et contre tout, quand bien même tout le monde irait contre ce que nous voyons être la volonté de Dieu. Il faut une force persévérante, pour tenir à l'usure du temps. Et la persévérance est avant tout une grâce.

Vierge forte comme une armée en bataille, Vierge fidèle, obtenez-nous la grâce de la force et de la persévérance ; accordez-la à tous ceux que nous aimons ! Saint Joseph, Patron de l'Église universelle, protégez-nous.

~~~~~T~~~~~T~~~~~

*Morgon, le 3 juin 2016,*  
*en la fête du Sacré-Cœur de Jésus,*  
*Roi et centre de tous les cœurs,*  
*Roi des nations.*

~~~~~T~~~~~T~~~~~

²⁹⁰ Mc 14, 38.

ANNEXE I : LA PENSÉE DE MGR LEFEBVRE SUR LA POSSIBILITÉ D'UN ACCORD AVEC LA ROME NÉO-MODERNISTE

Le problème qui s'est posé à Mgr Lefebvre dès le projet de séminaire à Fribourg était : d'une part, transmettre la foi et le sacerdoce aux jeunes gens qui recouraient à lui, et donc se protéger des erreurs conciliaires ; et d'autre part, faire œuvre d'Église. Les autorités actuelles étant imbues des erreurs conciliaires, toute la difficulté est dans ces rapports avec lesdites autorités.

On peut distinguer trois périodes dans l'histoire de ces rapports. La première (1970-1975), où la Fraternité était reconnue par les autorités romaines. La seconde (1975-1988), période d'intimidation, où Rome cherche à empêcher l'œuvre d'Écône de se répandre, et où Mgr Lefebvre se montre ouvert à des arrangements, pourvu qu'on le laisse continuer son œuvre telle quelle. Enfin, la troisième (1988-1991), où Mgr Lefebvre, constatant l'impossibilité d'un arrangement tant que Rome est moderniste, continue son œuvre paisiblement, en attendant la conversion des autorités en place.

A) Première période : la FSSPX reconnue par les autorités ecclésiastiques

Le 1^{er} novembre 1970, S.E. Mgr Charrière, évêque de Fribourg, érige canoniquement la FSSPX « à titre de *pia unio*²⁹¹ ». Le 18 février 1971, le cardinal Wright rédige « le décret de louange », qui élève la FSSPX au rang d'institut de droit pontifical²⁹². Plus encore, le cardinal Antoniutti, préfet de la Sacrée Congrégation des religieux, a permis au

père Snyder et à un autre religieux américain d'être incardinés directement dans la FSSPX. Ces actes sont encore plus importants que le décret de louange. Le 6 mai 1975, Mgr Mamie, successeur de Mgr Charrière, supprime la FSSPX. Il semble que cette suppression soit illégale²⁹³ ; néanmoins, *de facto*, depuis lors, la FSSPX est considérée par toutes les autorités de l'Église comme n'existant plus juridiquement.

Quant aux raisons de cette suppression, elles sont clairement exposées par Mgr Lefebvre dans le *Fideliter* déjà cité²⁹⁴ : c'est essentiellement la question liturgique, le refus de la nouvelle messe, le refus de l'application des orientations et décisions du concile Vatican II. La goutte d'eau faisant déborder le vase a été la déclaration du 21 novembre 1974. « Cette déclaration, dit Mgr Mamie, a été pour moi la confirmation que je ne pouvais plus, en conscience, soutenir votre Fraternité²⁹⁵. » Mgr Lefebvre fit un appel qui fut rejeté sans forme de procès. « Les attaques contre Écône, dit-il, apparaissent clairement comme une manifestation de ce que S.S. Paul VI a dénoncé sous le nom d' " autodestruction " de l'Église. Dans ce cas, au-delà de nos indignes personnes, notre devoir est de combattre pour l'honneur de Dieu, la foi catholique et une relève sacerdotale aussi compromise que vitale pour la sainte Église. [...] C'est pourquoi [...] je continuerai de former dans la fidélité à l'Église romaine de nombreux jeunes gens qui m'ont fait confiance, tout heureux d'avoir enfin trouvé un séminaire où ils puissent apprendre à devenir, tout simplement, des prêtres catholiques²⁹⁶. »

Jusqu'à sa mort, ce sera une constante chez Mgr Lefebvre : jusqu'au bout il cherche à respecter la légalité (faisant appel, etc.). Mais s'il n'obtient pas gain de cause, constatant

²⁹³ Voir à ce sujet le *Courrier de Rome*, mars 2016.

²⁹⁴ *Ibid.*, p. 6-7.

²⁹⁵ Lettre du 6 mai 1975, dans *Itinéraires* 205 ter, p. 29.

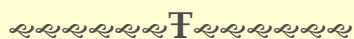
²⁹⁶ *Itinéraires* 205 ter, p. 55-56 ; lettre de Mgr LEFEBVRE à la « *Libre Belgique* ».

²⁹¹ Décret d'érection dans *Fideliter* 53, p. 6.

²⁹² *Fideliter* 55, p. 3. Fac-similé du décret, p. 5.

qu'il a affaire à des gens qui détruisent l'Église, il passe outre, sans états d'âme.

Jean Madiran concluait sur cette affaire : Ces documents « confirment (s'il en était besoin) qu'il n'y a guère d'espoir, humainement, que la Fraternité sacerdotale de Mgr Lefebvre puisse retrouver une existence canonique aussi longtemps que le pouvoir administratif dans l'Église restera confisqué par le parti sectaire et persécuteur qui tient Rome sous la botte de son occupation étrangère [...]. Par fidélité à l'Église, [Mgr Lefebvre] persévère dans la formation de vrais prêtres²⁹⁷ ». Il suffit de préciser que cette occupation continuera tant que les autorités romaines n'auront pas repris la tradition et rejeté la doctrine conciliaire, et l'on a les conclusions que tirera Mgr Lefebvre en été 1988.



B) Seconde période (1975-1988) — Recherche d'un modus vivendi

1) Mgr Lefebvre intervient en privé auprès du pape

a) Paul VI

Lors du consistoire du 24 mai 1976, Paul VI déclare Mgr Lefebvre « hors de l'Église », pour avoir désobéi²⁹⁸. « Hors de quelle Église, demande Madiran. [...] Il y en a deux. Et Paul VI n'a pas encore renoncé à être le pape de ces deux Églises simultanément. Dans ces conditions, " hors de l'Église " ne tranche rien. Qu'il y ait présentement deux Églises avec un seul et même Paul VI à la tête de l'une et de l'autre, nous n'y sommes pour rien, nous ne l'inventons pas, nous constatons qu'il en est ainsi²⁹⁹. »

Suite aux ordinations du 29 juin 1976, le 1^{er} juillet, Mgr Lefebvre est suspens a divinis.

²⁹⁷ *Ibid.*, p. 57.

²⁹⁸ *Ibid.*, p. 108.

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 113.

Cette mesure est suivie, pour les prêtres de la FSSPX, des premiers refus de juridiction³⁰⁰. « A partir des mois de juillet, dit Jean Madiran, la guerre n'est plus masquée ni freinée. La faction qui tient l'Église militante sous le joug de son occupation étrangère veut une victoire rapide. Elle a besoin d'écraser toute résistance catholique (*ibid.*). »

Malgré les condamnations, Mgr Lefebvre cherche à agir auprès des autorités romaines pour remédier à la situation, en obtenant la liberté d'action pour la FSSPX, et en faisant entendre la voix de la Tradition.

De façon inespérée, Mgr Lefebvre est reçu en audience par Paul VI le 11 septembre. Il lui demande de laisser aux traditionalistes faire ce qu'ils ont toujours fait. « Vous n'avez qu'un mot à dire et tout rentre dans l'ordre. [...] Qu'on nous laisse faire cette expérience. Mais je veux bien rentrer en relations normales et officielles avec le Saint-Siège, avec les congrégations. Au contraire, je ne demande que cela³⁰¹. »

En venant aux problèmes de fond, il lui dit : « Mais revoyez les textes de la liberté religieuse, deux textes qui se contredisent formellement, mot pour mot. Et des textes importants, dogmatiques. Celui de Grégoire XVI et celui de Pie IX, *Quanta Cura*, et celui de la liberté religieuse, mot pour mot ils se contredisent. Qu'est-ce qu'il faut choisir ? » — « Ah, répond Paul VI, laissez ces choses-là, n'entrons pas dans les discussions³⁰². » Bref, Rome fait l'impasse sur la doctrine et exige l'obéissance à la personne de Paul VI. C'est le refus de toute discussion³⁰³. De son côté, tant pis, Mgr Lefebvre continuera. « Alors, quoi qu'il arrive, même si demain je devrais être excommunié, eh bien, qu'est-ce que vous voulez, je serai excommunié, mais excommunié peut-être, sinon par des francs-maçons [...] eh bien, je dirais que c'est un brevet de fidélité à l'Église de toujours³⁰⁴. »

b) Le cardinal Seper

« Cependant, les années passèrent. L'abus de pouvoir était si évident que l'opinion publique manifestait de jour en jour plus de

³⁰⁰ *Ibid.*, p. 149.

³⁰¹ *Itinéraires* 207 bis, p. 109.

³⁰² *Ibid.*, p. 117.

³⁰³ Voir spécialement la lettre de PAUL VI du 11 octobre 1976, qui ferme toutes les portes (*Itinéraires* 207 bis, p. 121).

³⁰⁴ Conférence du 20 août 1976 (COSPEC 32 B).

sympathie pour les victimes [...]. Il fallut attendre trois ans et demi pour que fût décidée une enquête plus approfondie sur la doctrine professée par Mgr Lefebvre et enseignée à Écône. Le 28 janvier 1978, le cardinal Seper, préfet de l'ex-Saint-Office, envoyait à Écône un abondant questionnaire³⁰⁵. » Pour longtemps, c'est désormais la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (CDF) qui prend le dossier. On daignait enfin aborder les questions de doctrine, semblait-il.

Dès son accession au Siège de Pierre, Jean-Paul II reçoit Mgr Lefebvre en audience. Le pape se dit prêt à « lire le Concile Vatican II à la lumière de la Tradition ». Mgr Lefebvre trouve cette expression passable à la rigueur. Dans une lettre qu'il lui envoya juste après, le 24 décembre 1978, Mgr Lefebvre réitéra ce qu'il avait demandé à Paul VI : « Nous vous conjurons de dire un seul mot [...] aux évêques du monde entier : " Laissez faire " ; " Nous autorisons le libre exercice de ce que la tradition multiséculaire a utilisé pour la sanctification des âmes ". » Il préfère cette entente pratique à des discussions. « Je crains que des discussions prolongées et subtiles n'aboutissent pas à un résultat satisfaisant et fassent traîner une solution qui, j'en suis persuadé, doit vous apparaître urgente. La solution ne peut, en effet, se trouver dans un compromis qui pratiquement ferait disparaître notre œuvre³⁰⁶. »

A ce stade, il est donc exact de dire que Mgr Lefebvre préfère une solution pratique ; c'est ce qui ressort des discussions des mois précédents avec la Congrégation pour la doctrine de la foi ; les discussions se sont enlisées³⁰⁷ ; le cardinal Seper semble ne pas comprendre, exige d'accepter le Concile sans discuter... Ce que demande Mgr Lefebvre est donc un « accord pratique » sans contrepartie doctrinale. Mgr Lefebvre suppose chez le pape et les évêques la bonne volonté et la sincérité pour aider fidèles et prêtres de la tradition.

A la demande du pape, Mgr Lefebvre rencontre le cardinal Seper pour le bilan sur le questionnaire. L'entretien a été un vrai « interrogatoire ». Les relations entre Écône et Rome en resteront là.

³⁰⁵ *Itinéraires* 233, p. 4-5.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 139-140. Voir aussi la lettre du 13 avril 1978 au cardinal Seper, p. 116.

³⁰⁷ Mgr Lefebvre estime également qu'il a déjà tout dit, que ses interlocuteurs savent ce qu'il pense (voir conférence du 21 juin 1978, COSPEC 60 A). Ce sera à son tour de leur demander de quelle Église ils sont, et s'ils acceptent les encycliques des papes d'avant le Concile.

Lors des ordinations de 1980, il réaffirme sa position : rester ce que nous sommes, prêcher la Vérité, continuer l'Église. Puis, « si le Bon Dieu le veut, il nous réintégrera dans l'Église officielle, tels que nous sommes. [...] Nous rentrerons dans l'Église officielle puisqu'on nous a jetés hors de cette Église officielle qui n'est pas l'Église réelle, une Église officielle qui a été infestée de modernisme. [...] Nous en sommes persuadés, [...] les choses s'arrangeront bientôt. [...] Nous sommes peut-être plus près que jamais de cette solution de pouvoir être reconnus officiellement dans la sainte Église, comme FSSPX, et avec tout ce que nous sommes, tout ce que nous pensons, tout ce que nous croyons, tout ce que nous faisons³⁰⁸ ». En novembre, à Angers, il redit : « Nous demandons simplement, peut-être, de ne pas trop discuter les problèmes théoriques, de laisser les questions qui nous divisent, comme celle de la liberté religieuse. On n'est pas obligé de résoudre tous ces problèmes maintenant, le temps apportera sa clarté, sa solution. Mais dans la pratique, comme je l'ai dit maintes fois, qu'on nous laisse faire l'expérience de la Tradition³⁰⁹. »

c) « L'ouverture » du cardinal Ratzinger

A la mort du cardinal Seper, début 1982, le cardinal Ratzinger lui succède à la tête de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Dès le 25 mars, Mgr Lefebvre le rencontre à Rome. Il lui expose clairement sa position. « Ah, m'a dit le cardinal, c'est très ennuyeux, il faudrait quand même qu'on trouve une solution. Ma solution, lui ai-je dit, elle est très simple : acceptez ce que nous vous demandons depuis de années [la liturgie traditionnelle]. Donnez-nous ce que nous désirons. C'est tout. Sans solution, nous sommes passés à une *autre chose* : la question canonique³¹⁰. » C'est-à-dire la question des ordinations sans autorisation. Il semble qu'à ce stade, quand Mgr Lefebvre parle d'« expérience de la tradition », c'est distinct de la solution canonique. Mais il l'évoque toutefois juste après : « Si notre Société est de nouveau reconnue par Rome [...] nous acceptons. Nous pourrions très bien dépendre d'une société ou d'une congrégation romaine. Nous

³⁰⁸ *Fideliter* 16, p. 9-10.

³⁰⁹ *Quinze ans après Vatican II*, conférence à Angers, 23 novembre 1980.

³¹⁰ *Fideliter* 29, p. 45.

n'y voyons pas d'inconvénient. La question canonique serait immédiatement et totalement réglée³¹¹. » Notons bien les éléments : qu'on nous laisse faire ce qui a toujours été fait, et de surcroît, qu'on nous reconnaisse, comme nous avons été reconnus jadis.

Le cardinal écrit à Mgr Lefebvre suite à leur entretien. Il n'évoque pas du tout la solution proposée par Mgr Lefebvre, mais l'informe que le pape a créé une commission cardinalice pour étudier et trouver la bonne formule (*ibid.*).

Le 23 décembre 1982, la commission ayant achevé son travail et le pape l'ayant approuvé, le cardinal envoie à Mgr Lefebvre la réponse romaine. Le pape veut bien nommer un visiteur si l'archevêque accepte de signer une déclaration doctrinale en deux paragraphes : on demande à Mgr Lefebvre d'adhérer à Vatican II à la lumière de la tradition ; reconnaître que la nouvelle messe « a été promulguée par la légitime et suprême autorité du Saint-Siège, [...] et que, *par voie de conséquence*, ce missel est en lui-même légitime et catholique. *En conséquence de quoi*, je n'ai pas nié et je ne nierai pas la validité des messes célébrées fidèlement selon le Nouvel Ordo. Enfin, je ne veux pas insinuer que ces messes soient de quelque manière hérétiques ou blasphématoires et je tiens à affirmer qu'elles ne doivent pas être refusées par les catholiques ». Le cardinal précise que ces deux points ne peuvent être modifiés. La visite aura comme but de trouver un statut canonique adéquat ; la conséquence sera l'acceptation du droit canonique³¹². Notons tout de suite que, pour le Saint-Siège, reconnaître que la nouvelle messe a été légitimement promulguée, entraîne nécessairement sa légitimité, et donc, qu'on ne peut en détourner les fidèles.

Commentant cette lettre, Mgr Lefebvre montre que les relations se tendent. Sur la reconnaissance de la promulgation légitime du nouveau missel : « en conséquence, dit-il, je dois cesser d'en détourner les fidèles par mes critiques. » Il commence à flairer le piège de l'expression : « Le Concile à la lumière de la tradition ». « Pour le cardinal Ratzinger, il ne s'agirait pas d'interpréter le Concile à la lumière de la tradition, mais plutôt d'intégrer le Concile au sein de la tradition. C'est facile à

dire, mais il faut pouvoir le faire³¹³ ! » Mgr Lefebvre affirme que toutes les divergences se cristallisent autour de la messe (*ibid.*).

Ainsi, le 5 avril, Mgr Lefebvre répond directement au pape, par le refus du paragraphe sur la messe, et en exposant en quel sens précis il entend l'interprétation du Concile « à la lumière de la tradition ». Il y demande la liberté de dire la messe traditionnelle, la réforme du *Novus Ordo Missæ* pour le rendre conforme à la foi catholique, et la réforme des textes du Concile contraires au Magistère officiel de l'Église³¹⁴.

Le 20 juillet, le cardinal Ratzinger répond à la lettre du 5 avril. Il y dit la déception du Saint-Père du refus de la proposition romaine³¹⁵. Le cardinal explique notamment sa surprise de voir la divergence sur l'expression « le Concile interprété à la lumière de la Tradition ». « Aussi le Saint-Père est-il étonné que même votre acceptation du Concile interprété selon la tradition demeure ambiguë, puisque vous affirmez immédiatement que la Tradition n'est pas compatible avec la Déclaration sur la Liberté religieuse. » Commentaire de Mgr Lefebvre : « Cela signifie que les textes du Concile peuvent tous être intégrés dans la Tradition. Que devient alors la " Lumière " de la Tradition³¹⁶ ? »

2) Mgr Lefebvre intervient en public

a) Lettre ouverte au pape

Le 21 novembre 1983, étant donné que les quinze années de démarches faites en privé sont restées vaines, Mgr Lefebvre publie une lettre ouverte au pape, cosignée par Mgr de Castro Mayer. Il y dénonce les principales erreurs véhiculées par le Concile et causes de la situation tragique où est l'Église³¹⁷. Pour en donner publicité, il organise le 9 décembre, à l'aéroport de Roissy, une conférence de presse où il présente cette lettre aux journalistes. L'un d'entre eux s'inquiète : si les relations se tendent avec Rome, la situation est

³¹¹ *Ibid.*, p. 45-46.

³¹² On est alors à la veille de la promulgation du nouveau code. Voir *Fideliter* 35, p. 51-53.

³¹³ *Ibid.*, p. 59.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 55-57.

³¹⁵ *Fideliter* 45, p. 6 à 20, publie cette lettre *in extenso*, mettant en regard des commentaires ainsi que des textes de Mgr Lefebvre et du père Calmel, manifestant qu'on est en plein dialogue de sourds.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 17.

³¹⁷ *Fideliter* 36, p. 3-12. Il le supplie d'user de son pouvoir pontifical pour confirmer ses frères dans la foi.

bloquée, et l'avenir des communautés traditionnelles est compromis... « Pour nous, cela ne fait pas de problème, répond-il. Nous avons des vocations dans nos séminaires. Nous sommes demandés dans le monde entier, par les communautés de fidèles qui veulent quand même sauver leurs âmes et qui veulent continuer l'Église catholique. Alors, de ce côté-là, nous n'avons aucune difficulté. Nous n'avons pas de problèmes intérieurs. Mais bien sûr, du côté de Rome je ne sais pas. J'avoue que la situation est très sombre, puisque Rome est occupée par les modernistes³¹⁸. » Enfin, il évoque la possibilité de sacrer un jour des évêques, si la gravité de la situation le demande.

Ainsi, par ce manifeste épiscopal, on entre dans une nouvelle phase où Mgr Lefebvre s'adresse publiquement au pape, pour le bien de l'Église. Notons qu'il ne fait pas de complexe de culpabilité vis-à-vis de Rome : les problèmes sont chez eux, pas chez nous. Il s'agit de faire résonner la voix de la vérité. Bref, toute sa démarche est en vue du bien commun de l'Église, non pour son bien personnel ou celui de son œuvre.

Le 3 octobre 1984, le Saint-Siège publie l'indult autorisant la célébration de la messe traditionnelle, moyennant certaines conditions, notamment : « Qu'il soit bien clair que ces prêtres et ces fidèles n'ont rien à voir avec ceux qui mettent en doute la légitimité et la rectitude doctrinale du missel romain promulgué par le pape Paul VI en 1970, et que leur position soit sans aucune ambiguïté et publiquement reconnue³¹⁹. » Déjà un an plus tôt, Mgr Lefebvre disait : « Or, comment l'autorité religieuse pourrait-elle s'assurer qu'un prêtre ne célèbre pas l'ancien rite par mépris du nouveau³²⁰ ? En lui demandant de dire la messe nouvelle, au moins une fois de temps en temps. Il est difficile de ne pas pressentir dans l'aménagement de ces dispositions une manœuvre destinée à faire pression sur les prêtres traditionalistes pour les convaincre de célébrer la messe nouvelle ; cela au nom d'un esprit de conciliation qui signifierait leur perte³²¹. »

Six mois plus tard, le 17 mars 1985, lors d'une conférence donnée à l'Institut Saint-Pie

X, à Paris, Mgr Lefebvre montre que, malgré quelques aspects traditionnels de Jean-Paul II, Rome n'a pas changé ; il répondait ainsi aux journalistes qui lui disaient : « Vous devriez tout de même arriver à vous entendre [avec Jean-Paul II] !³²² » « Quand Rome abandonnera cette liberté religieuse et reviendra à la Tradition, en condamnant l'erreur et par conséquent qu'aucun homme ne peut avoir le droit de choisir sa religion, alors là, vraiment, on pourra dire qu'il y a du changement³²³. »

Puis, il montre que Rome veut trouver un arrangement sur des formules ambiguës. Il refuse cet arrangement, qui serait un compromis avec l'erreur. « Et puis je dis quelquefois : nous ne voulons pas de mariage mixte. Nous ne voulons pas être mariés avec des gens qui n'ont pas notre religion. Si j'acceptais ses erreurs [celles du cardinal Ratzinger] et même disons presque ses hérésies, eh bien je me marierais avec une Église qui n'est pas l'Église catholique³²⁴ ! »

Par ces paroles, Mgr Lefebvre n'exclut pas une solution canonique, mais refuse le compromis proposé par le cardinal Ratzinger ; il refuse la solution telle qu'elle est présentée alors. Comme on l'a vu et qu'on le verra encore, à ce stade, il est encore ouvert à une solution où on nous laisserait la liberté de continuer ce que nous faisons.

« Alors, que faut-il faire ? » Continuer ce que nous faisons, même si nous sommes frappés ; développer notre action, soutenue par la prière et le sacrifice ; combattre sans accepter de trêve avec ceux qui détruisent l'Église. Le Bon Dieu bénit ces efforts³²⁵. Telles sont les consignes de l'archevêque.

Un mois jour pour jour après cette conférence, le 17 avril 1985, Mgr Lefebvre propose au cardinal Ratzinger une nouvelle déclaration remplaçant celle proposée le 23 décembre 1982 par ce dernier ; en outre, il demandait que soit rendue à la Fraternité la reconnaissance officielle de 1970, et que celle-ci soit reconnue de droit pontifical ; il propose que la Fraternité réponde à l'appel que les évêques pourraient faire de ses prêtres³²⁶. Mais cette proposition sera rejetée par le pape, en raison

³¹⁸ *Fideliter* 37, p. 15.

³¹⁹ *Fideliter* 42, p. 19.

³²⁰ Il y a manifestement une « coquille » dans le texte de *Fideliter* qui écrit : « ... qu'un prêtre ne célèbre pas le nouveau rite par mépris de l'ancien ? », ce qui va contre le contexte et rend le propos inintelligible. NDLR.

³²¹ *Fideliter* 35, p. 60.

³²² *Fideliter* 45, p. 23.

³²³ *Ibid.*, p. 26.

³²⁴ *Ibid.*, p. 28.

³²⁵ *Ibid.*, p. 30-32.

³²⁶ *Fideliter* 46, p. 2-3.

du refus des nouveautés conciliaires, de la nouvelle messe et du nouveau code³²⁷.

En janvier 1985, dans le même sens, l'abbé Schmidberger, supérieur général, lançait une pétition au Saint-Père, demandant la liberté pour tout prêtre de dire la messe traditionnelle sans condition ; la cessation des sanctions portées contre Mgr Lefebvre et ses prêtres ; et que la Fraternité soit reconnue comme société de droit pontifical et prélature personnelle³²⁸. Mise à part la prélature personnelle, cette pétition est le reflet de la lettre de Mgr Lefebvre du 17 avril. Les signatures furent remises par le supérieur général au cardinal Ratzinger le 26 mars³²⁹.

b) Lettre ouverte aux catholiques perplexes

Après la lettre ouverte au pape, Mgr Lefebvre adresse cette fois une *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*³³⁰.

A la fin de cette année 1985 devait avoir lieu un Synode extraordinaire, à l'occasion des 20 ans de la clôture du Concile³³¹. Mgr Lefebvre saisit cette occasion pour supplier le pape de profiter du Synode pour faire marche arrière. Il lui envoie une solennelle mise en garde cosignée par Mgr De Castro Mayer³³², datée du 31 août. Les deux évêques disaient, entre autres : « Si le Synode, sous votre autorité, persévère dans cette orientation, vous ne serez plus le Bon Pasteur. » Jean-Paul II prit cela à la légère, et dit en plaisantant à Mgr Schwery, évêque de Sion : « Attention, maintenant je ne suis plus un bon pasteur ! » « La mesure de l'indifférence vis-à-vis de l'apostasie est archicomble, s'écriait l'abbé Schmidberger, un dernier cri venant de l'âme torturée de deux évêques catholiques a été ridiculisé avec une ironie qui ne se laisse plus surpasser³³³. »

Et le 6 novembre, Mgr Lefebvre confie à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi un recueil de 39 doutes (objections) sur la liberté

religieuse, espérant que Rome acceptera enfin d'aborder les questions de fond³³⁴.

c) Après le Synode de 1985 : aveuglement et obstination

Rome devait rester sourde à ces avertissements, et entrer dans une nouvelle phase. Le Synode refuse de constater la crise et parle au contraire de nombreux fruits du Concile³³⁵. Pis : un mois plus tard, le 25 janvier 1986, Jean-Paul II annonce la réunion interreligieuse d'Assise, profitant de l'année 1986 choisie par l'ONU comme année de la paix. Le 13 avril 1986, il fait une visite à la Synagogue de Rome. « Le scandale des chrétiens est consommé », commente *Fideliter* ; « Le baiser de la honte » : ainsi la revue commente l'accolade fraternelle avec le grand rabbin de Rome³³⁶.

Le 27 août, Mgr Lefebvre envoie à huit cardinaux une lettre pour les supplier de protester publiquement contre la réunion d'Assise³³⁷. Et au pape lui-même il enverra des dessins en vue de lui faire toucher du doigt la gravité de cet acte³³⁸.

Faisant le bilan sur ces événements, l'abbé Schmidberger disait : « Au cours des années 1977-1983 s'accomplit un processus de clarification : Monseigneur déclare à l'adresse de qui veut bien l'entendre que, malgré toutes ses critiques de la Rome moderniste, il ne rompra jamais avec le successeur de Pierre. [...] La formule " ni hérétiques, ni schismatiques " traduit bien sa ligne de conduite [...]. Enfin, depuis 1983, sous la pression des événements [...], Mgr Lefebvre attaque, avec une véhémence qui n'a rien d'exagéré ni d'irrespectueux, les responsables de la ruine de l'Église dans leurs actes scandaleux, en premier lieu le pape Jean-Paul II, sans toutefois, jusqu'à présent, tirer aucune conclusion juridique³³⁹. »

Tous ces événements ne pouvaient que confirmer Mgr Lefebvre dans cette conviction : ce n'est pas nous qui sommes dans l'illégalité, ce sont eux ! « Ce sont eux qui en fait s'éloignent de la légalité de l'Église et [...]

³²⁷ *Ibid.*, p. 4-5. Lettre du cardinal RATZINGER, 29 mai 1985.

³²⁸ *Fideliter* 43, p. 16-17. La reconnaissance comme institut de droit pontifical réglerait la situation de la FSSPX vis-à-vis de Rome ; la prélature personnelle réglerait l'apostolat des prêtres.

³²⁹ Le total s'élève à 130 000 signatures. *Fideliter* 45, p. 21-22.

³³⁰ *Fideliter* 48, p. 2-3, Mai-juin 1985.

³³¹ *Fideliter* 48, p. 16-17. Déclaration sur le Synode de 1985.

³³² Texte dans *Fideliter* 49, p. 4-6.

³³³ *Ibid.*, p. 2-3.

³³⁴ *Ibid.*, p. 7-8. Présentation de ces doutes.

³³⁵ *Fideliter* 50, p. 2. « C'est de l'aveuglement volontaire, commente la revue. La plaie devient tout à fait inguérissable. »

³³⁶ *Fideliter* 51, p. 4.

³³⁷ *Fideliter* 54, p. 3.

³³⁸ *Ibid.*, p. 17-20.

³³⁹ *Ibid.*, p. 23-24.

nous, au contraire, nous demeurons dans la légalité et la validité. Considérant objectivement qu'ils accomplissent des actes dans un esprit qui détruit l'Église, dans la pratique nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'agir d'une façon qui paraît contraire à la légalité de l'Église. [...] Dès lors, nous avons agi selon les lois fondamentales de l'Église *pour sauver les âmes, sauver le sacerdoce, continuer l'Église*. Ce sont effectivement bien celles-là qui sont en cause. Nous nous opposons à certaines lois particulières de l'Église pour garder les lois fondamentales. En faisant jouer les lois particulières contre nous, ce sont les lois fondamentales qui sont détruites : c'est aller contre le bien des âmes, contre les fins de l'Église³⁴⁰. »

Arrive 1987. Le 9 mars, Mgr Lefebvre reçoit la réponse aux doutes sur la liberté religieuse³⁴¹. L'archevêque voit dans cette réponse qui réaffirme la doctrine conciliaire sur le sujet, ainsi que dans la réunion d'Assise, des signes que le moment est venu de sacrer des évêques. Il l'annonce publiquement lors des ordinations, le 29 juin³⁴². Rome s'enferme dans ses erreurs et n'écoute plus la voix de la vérité ; il faut donc penser à l'avenir : il faut que l'Église continue et pour cela il faut des évêques.

3) Les tractations de 1987-1988

a) Une ouverture inespérée

Face à la « menace » de sacrer des évêques, Rome s'émeut. Mgr Lefebvre est convoqué au Vatican. Il rencontre le cardinal Ratzinger le 14 juillet. Le 28 du même mois, le cardinal lui envoie une lettre où il propose la liberté à la FSSPX, sans déclaration doctrinale préalable³⁴³. D'abord méfiant, Mgr Lefebvre accepte cette ouverture. « Si Rome veut bien nous donner une véritable autonomie, celle que nous avons maintenant, mais avec la soumission, nous le voudrions. [...] Évidemment, cela demande des solutions qu'il faut examiner, qu'il faut discuter et qui ne sont pas faciles à régler dans les détails. Mais

avec la grâce du Bon Dieu il est possible d'aboutir à une solution qui nous permette de continuer notre travail sans abandonner notre foi. » « C'est un petit espoir. Oh ! Je ne suis pas d'un optimisme exagéré parce que précisément ces deux courants que j'ai décrits et qui s'opposent, il est bien difficile de les raccorder³⁴⁴. »

La revue *Fideliter*, se demandant quelle solution canonique serait l'idéal, évoque la prélature personnelle ; mais celle-ci présentait plus d'inconvénients que d'avantages. Autre solution possible : être reconnu comme un rite propre « semblerait davantage adapté au rôle singulier confié à la Fraternité par la Providence³⁴⁵ ». Mgr Lefebvre envisageait aussi une solution semblable aux ordinariats militaires³⁴⁶.

Rome envoie alors le cardinal Gagnon et Mgr Perl faire la visite de tous les prieurés de France de la FSSPX et des communautés amies (19 novembre — 8 décembre). Cela faisait des années que Mgr Lefebvre avait demandé cela³⁴⁷.

La visite s'est très bien passée, mais Mgr Lefebvre n'a que peu d'espoir. « A cause du poids actuel dans toute cette Église modernisée et moderniste, dit-il le 13 décembre, cinq jours après la fin de la visite, je ne serais pas surpris qu'ils cherchent par tous les moyens à faire en sorte que nous nous rapprochions d'eux et de cet esprit conciliaire. Je redoute cela³⁴⁸. » « J'ai très peur que nous retombions de nouveau dans la même situation qu'auparavant [c'est-à-dire avec exigence de concessions sur Vatican II], à cause des influences qui jouent à Rome, parce que Rome est divisée³⁴⁹. »

Le 18 janvier, Mgr Lefebvre est à Rome. Là, il se rend compte que les choses risquent de n'avancer pas aussi vite que cela s'annonçait. Cependant, il semble acquis qu'on donnera à la FSSPX la liberté « sans contrepartie ». Le 30 janvier, il annonce à quelques amis qu'il sacrera trois ou quatre évêques le 30 juin³⁵⁰.

³⁴⁰ *Fideliter* 55, p. 7. Conférence, septembre 1986.

³⁴¹ *Fideliter* 58, p. 8.

³⁴² *Ibid.*, p. 2 et 6.

³⁴³ *Fideliter* 60, p. 4. Cela faisait deux ans que, vu la dégradation apocalyptique de la situation, Mgr Lefebvre avait interrompu ses démarches en vue d'une solution canonique.

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 18-19.

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 9.

³⁴⁶ *Fideliter* 62, p. 3.

³⁴⁷ *Fideliter* 61, p. 4. Récit de la visite dans *Fideliter* 62, p. 5-26.

³⁴⁸ *Fideliter* 61, p. 7.

³⁴⁹ *Fideliter* 62, p. 31.

³⁵⁰ *Ibid.*, p. 2. Le 2 février il confirme cette nouvelle : « Je suis décidé à sacrer au moins trois évêques le 30 juin, en espérant avoir l'approbation de Jean-Paul II, mais s'il ne devait pas me la donner, je passerais outre pour le bien de

Le 8 avril, le Saint-Siège rend publique une lettre du pape au cardinal Ratzinger, où Jean-Paul II exprime son souhait que les efforts en vue d'un accord soient poursuivis, mais en même temps, il y maintient l'exigence de reconnaître le Concile Vatican II³⁵¹. La revue *Fideliter* conclut à juste titre : « Si un tel accord se réalise, ce sera un véritable miracle³⁵². »

b) Une contradiction ?

Arrivés à ce point de notre étude, il y a une petite difficulté à résoudre. D'une part, comme nous l'avons vu, Mgr Lefebvre se montre enclin à régler canoniquement sa situation. D'autre part, en particulier à partir de 1984, il commence à dire qu'il n'est pas possible de se mettre sous une autorité moderniste. Ainsi, après la publication de l'indult de 1983, certains fidèles souhaitaient être réintégrés dans l'Église officielle, pour pouvoir changer les choses de l'intérieur. « C'est un raisonnement faux, réplique Mgr Lefebvre. On ne rentre pas dans un cadre sous des supérieurs, alors que ceux-ci ont tout en main pour nous juguler. " Une fois reconnus, dites-vous, nous pourrions agir à l'intérieur de l'Église ". C'est une erreur profonde et une méconnaissance totale de l'esprit de ceux qui composent la hiérarchie actuelle. [...] Nous ne pouvons pas nous placer sous une autorité dont les idées sont libérales et qui nous condamnerait, petit à petit, par la force des choses, à accepter ces idées et leurs conséquences, d'abord la nouvelle messe³⁵³. »

Le 14 juillet, il dit au cardinal Ratzinger : « Éminence, voyez, même si vous nous accordez un évêque, même si vous nous accordez une certaine autonomie par rapport aux évêques, même si vous nous accordez toute la liturgie de 1962, si vous nous accordez de continuer les séminaires et la Fraternité, comme nous le faisons maintenant, *nous ne pourrions pas collaborer, c'est impossible, impossible*, parce que nous travaillons dans deux directions diamétralement opposées : vous, vous travaillez à la déchristianisation de la société, de la personne humaine et de

l'Église, et nous, nous travaillons à la christianisation. On ne peut pas s'entendre³⁵⁴. »

« Tout l'été [1987], dit son biographe, le réalisme de la foi qui pénètre l'archevêque [...] lui fait dire intérieurement : nous ne pouvons pas collaborer avec ces adversaires du règne de Notre-Seigneur³⁵⁵. »

Pourtant, malgré ces paroles, Mgr Lefebvre a continué les pourparlers pour deux raisons qui lui paraissaient suffisantes. La première et la principale était la nécessité de pourvoir la Fraternité et les fidèles de la Tradition d'évêques catholiques, et par là sauver l'épiscopat. Une fois les signes du ciel obtenus, il était prêt à procéder aux sacres sans plus attendre. Mais Rome ayant proposé d'arranger les choses, il a voulu éviter tout ce qui aurait pu donner jusqu'à l'apparence d'un schisme. En même temps qu'il disait à ses interlocuteurs romains qu'il était ouvert aux avances, il réitérait qu'il sacrerait le 30 juin. L'autre raison, c'est que Mgr Lefebvre a longtemps cru possible — quoique difficile — de trouver un dispositif pour se protéger des autorités modernistes tout en ayant retrouvé des relations normales avec elles. Les conditions, ou « exigences » qu'il posait en 1987, étaient au nombre de trois : « pour garantir l'exemption des évêques diocésains, un ordinarat dont l'Ordinaire soit le Supérieur général de la Fraternité ; une commission romaine présidée par un cardinal mais dont tous les membres, y compris l'archevêque secrétaire général, soient présentés par le Supérieur général ; enfin, trois évêques, dont le Supérieur général lui-même³⁵⁶. »

c) Le protocole du 5 mai 1988

Nous pouvons maintenant reprendre le fil des événements. A la demande du Saint-Siège, les 12 et 13 avril a lieu une réunion au Saint-Office entre experts romains et experts de la Fraternité, pour envisager les propositions concrètes. On y rédige une « déclaration en cinq points, que Mgr Lefebvre, après quelques corrections le 4 mai, jugera pouvoir signer, puisqu'on lui permet d'exprimer que " certains points du concile et des réformes de la liturgie et du droit lui semblent difficilement conciliables avec la Tradition³⁵⁷". » En revanche, aucune des trois exigences n'est ac-

l'Église, pour la pérennité de la Tradition. » (Mgr TISSIER DE MALLERAI, *Marcel Lefebvre, une vie*, Clovis, Étampes, 2002, p. 581).

³⁵¹ Lettre dans *Fideliter* 63, p. 3-5.

³⁵² *Ibid.*, p. 1.

³⁵³ Mgr TISSIER DE MALLERAI, *ibid.*, p. 561-562.

³⁵⁴ *Le Sel de la terre* 31, p. 194.

³⁵⁵ Mgr TISSIER DE MALLERAI, *ibid.*, p. 577.

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 580-581.

³⁵⁷ *Ibid.*, p. 582.

cordée ; on lui dit seulement, de vive voix, qu'on pourrait envisager de sacrer un évêque. Se raccrochant à cette parole, croyant la chose assurée, Mgr Lefebvre demande un deuxième évêque. Quant à la commission, elle sera composée de membres des diocèses romains... L'archevêque insiste auprès du cardinal, disant qu'il souhaiterait faire partie de la commission. Face à cette insistance, le cardinal Ratzinger reste évasif, et fait traîner les choses. Bousculant ce dernier, le 3 mai, Mgr Lefebvre donne les noms des quatre évêques qu'il veut sacrer, annonçant qu'il va lui envoyer leur dossier. Le lendemain 4 mai, a lieu la réunion décisive entre les deux. C'est à cette occasion que le cardinal dira : « Je trouverais bon qu'à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à côté des messes de la Fraternité, il y ait une messe de la paroisse ; l'Église est une³⁵⁸. » « Ah ! se dit Mgr Lefebvre, c'est la cohabitation qu'ils veulent, au sein de l'Église... conciliaire. » Pour la commission de cinq membres, deux seulement seraient de la Fraternité, dont un travaillerait au secrétariat. Un seul évêque serait concédé. Sur la date, le cardinal reste évasif. Durant le repas, Mgr Lefebvre dit à un de ses collaborateurs : « Arrêtons là, je ne veux pas continuer. »

Jetons un coup d'œil sur le protocole d'accord qui vient d'être élaboré. Il contient deux parties : une déclaration doctrinale et une partie réglant les questions juridiques. La déclaration doctrinale n'est pas sans poser de graves problèmes, notamment les points suivants :

- « Nous déclarons accepter la doctrine contenue dans le n° 25 de la Constitution dogmatique *Lumen Gentium* du concile Vatican II sur le Magistère ecclésiastique et l'adhésion qui lui est due » (n° 2). De quel Magistère est-il question ? Dans l'optique des autorités romaines, c'est évidemment le magistère conciliaire ; dans celle de Mgr Lefebvre, cela suppose la conception catholique du magistère traditionnel. La formule est donc ambiguë et dangereuse : lesdites autorités auront beau jeu de s'appuyer sur elle pour contraindre à accepter les nouveautés, ou au moins à se taire à leur sujet. Nous aurons à y revenir.
- « A propos de certains points enseignés par le concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit, et qui nous paraissent difficilement

conciliables avec la Tradition, nous nous engageons à avoir une attitude positive d'étude et de communication avec le Siège apostolique, en évitant toute polémique » (n° 3). Autrement dit, pas question de dénoncer en chaire les erreurs conciliaires — ce qui serait une attitude combative et polémique — mais se contenter d'exprimer ses doutes au Saint-Siège, à huis clos. C'est une arme pour sanctionner les prédicateurs trop « hardis ».

- « Nous déclarons en outre reconnaître la validité du Sacrifice de la messe et des sacrements célébrés avec l'intention de faire ce que fait l'Église et selon les rites indiqués dans les éditions typiques du missel romain et des rituels des sacrements promulgués par les papes Paul VI et Jean-Paul II » (n° 4). Au premier abord, la formule semble inoffensive, car telle quelle, nous ne l'avons jamais niée.

Mais voyons la déclaration des prêtres de Campos (18 janvier 2002). « Nous reconnaissons, disent-ils, la validité du *Novus Ordo Missæ*, chaque fois qu'il est célébré correctement et avec l'intention d'offrir le véritable sacrifice de la sainte messe³⁵⁹. » Certes, la formulation est moins claire que celle du Protocole, mais les deux sont substantiellement identiques. Or, voici ce que disait le père Cottier — futur cardinal — théologien du pape, à propos de la déclaration des prêtres de Campos : « Beaucoup de lefebvristes tiennent que "notre" messe de Paul VI ne serait pas valide. Maintenant ce groupe, au moins, ne pourra plus penser une chose semblable. Peu à peu il faudra prévoir des pas supplémentaires : par exemple, qu'ils participent aussi à la concélébration dans le rite réformé. Mais nous ne devons pas précipiter. La chose importante est que dans leur cœur il n'y ait plus ce *rejet*. La communion retrouvée dans l'Église a son dynamisme interne qui mûrira³⁶⁰. » Nous aurons également à revenir sur ce « dynamisme interne », celui de la Révolution ; le père Cottier s'exprime prudemment, et alors ne pensait pas que ce dynamisme agirait si vite : les prêtres de Campos professent la légitimité de la nouvelle messe, Mgr Rifan a concélébré en 2004.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 583.

³⁵⁹ *Le Sel de la terre* 40, p. 160.

³⁶⁰ Interview du 19 janvier 2002, dans *Le Sel de la terre* 40, p. 166.

- « Enfin nous promettons de respecter la discipline commune de l'Église et les lois ecclésiastiques, spécialement celles contenues dans le Code de droit canonique promulgué par le pape Jean-Paul II, restant sauve la discipline spéciale concédée à la Fraternité par une loi particulière » (n° 5) : c'est l'acceptation du nouveau code³⁶¹.

Quant aux questions canoniques, notons les points suivants :

- La commission romaine réglant les rapports avec les autres dicastères ne compterait que deux membres de la Fraternité sur cinq (alinéa 2).
- Les communautés amies seraient rattachées à leurs Ordres respectifs, donc mises au pas (alinéa 3).
- Les fidèles seraient soumis à la juridiction de l'Ordinaire du lieu (*Ibid.*).
- On accorderait à Mgr Lefebvre la levée de la suspension et la dispense des irrégularités encourues du fait des ordinations (alinéa 6). C'est reconnaître la validité de ces peines, donc implicitement de leur fondement.

Malgré cela, Mgr Lefebvre se dit qu'il aura un évêque. Aussi se rend-il à Rome le 5 mai pour signer le protocole d'accord. En quittant Albano, il croise une sœur du Cénacle, et lui dit : « Si don Putti était là, que dirait-il ? » Monseigneur, où allez-vous ? Que faites-vous ? » Au retour, il n'est pas tranquille. « La tête entre les mains pendant tout le cha-pelet et le salut à la chapelle, l'archevêque prie, il soupire parfois, puis sans rien dire, il se retire³⁶². » Il ne dort pas de la nuit, écrit au cardinal Ratzinger une lettre pour retirer sa signature. Il lui affirme qu'il sacrera quatre évêques le 30 juin, avec ou sans autorisation.

« La fixation d'une date est, pour Mgr Lefebvre, *le test de la sincérité* de Rome, la preuve qu'on ne le berne pas, que Rome ne va pas attendre simplement sa belle mort³⁶³. » « Le 30 juin est la date limite, dit-il. Je le sens, j'arrive à la fin de ma vie, mes forces diminuent, j'éprouve de la difficulté à voyager en voiture. Je ne puis plus remettre, ce serait mettre en danger la continuation de la Fraternité et de nos séminaires. »

Le 20 mai, il écrit au pape pour lui dire qu'il lui faut plusieurs évêques pour le 30 juin. Le 24 mai, il est pour la dernière fois à Rome,

et demande qu'on lui donne la réponse pour le 1^{er} juin.

d) Rupture des colloques — Les sacres

Le 30 mai, il réunit au Pointet les prêtres grands défenseurs de la foi et les supérieurs de communautés amies pour avoir leur avis. Si les avis sont partagés parmi les prêtres, les religieuses sont unanimes pour rejeter les avances romaines. « Nous ne pouvons plus traiter avec des évêques qui ont perdu la foi. » Il y a là un « risque pour la foi et la cohésion de la Tradition ». « C'est un cheval de Troie dans la Tradition. » C'est à ce dernier avis que Mgr Lefebvre se rangera : « Le lien officiel avec la Rome moderniste n'est rien à côté de la préservation de la foi³⁶⁴. »

Le même jour, 30 mai, le pape répond négativement aux demandes de Mgr Lefebvre. Aussi le 2 juin, jour de la Fête-Dieu, Mgr Lefebvre écrit au pape. « Les colloques et entretiens avec le cardinal Ratzinger et ses collaborateurs, bien qu'ils aient eu lieu dans une atmosphère de courtoisie et de charité, nous ont convaincus que le moment d'une collaboration franche et efficace n'était pas encore arrivé. [...] Étant donné le refus de considérer nos requêtes et étant évident que le but de cette réconciliation n'est pas du tout le même pour le Saint-Siège que pour nous, nous croyons préférable *d'attendre des temps plus propices au retour de Rome à la Tradition*. [...] Nous continuerons à prier pour que la Rome moderne, infestée de modernisme, rede-vienne la Rome catholique, et retrouve sa Tradition bimillénaire. *Alors le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être, et l'Église retrouvera une nouvelle jeunesse*³⁶⁵. »

Le 11 juin, il expose la situation aux séminaristes de Flavigny, et leur dit, entre autres choses : « Ils n'ont pas changé d'intention [c'est-à-dire nous ramener au Concile], parce qu'ils n'ont pas changé de principes [les erreurs conciliaires]³⁶⁶. »

La veille des sacres, un envoyé de la nonciature lui donne un télégramme du cardinal Ratzinger lui demandant de se rendre immédiatement à Rome et de ne pas procéder aux sacres. Il dit à un prêtre : « Si aujourd'hui

³⁶¹ Voir ce que nous en avons dit plus haut.

³⁶² *Ibid.*, p. 584.

³⁶³ *Ibid.*, p. 585.

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 589.

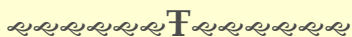
³⁶⁵ *Le Sel de la terre* 25, p. 153.

³⁶⁶ Conférence donnée à Flavigny le 11 juin 1988, diffusée par Écône en 2008 (CD) sous le titre : « Pourquoi j'ai refusé les accords avec Rome. »

même on m'apportait le mandat pontifical dûment signé, je remettrais le sacre au 15 août et l'annoncerai demain³⁶⁷. »

Dans le sermon des sacres, Mgr Lefebvre précise : « Et pourquoi, Monseigneur, me dit-on, avez-vous arrêté ces colloques qui semblaient cependant avoir un certain succès ? Précisément parce que, en même temps que je donnais la signature pour le protocole, à la même minute, l'envoyé du cardinal Ratzinger qui m'apportait ce protocole à signer, me confiait ensuite une lettre, dans laquelle il me demandait de solliciter le pardon pour les erreurs que je faisais [...]. Quelle est cette vérité, pour eux, sinon la vérité du Vatican II, sinon la vérité de cette Église conciliaire ? [...] C'est l'esprit d'Assise. Voilà la vérité aujourd'hui. Et cela nous n'en voulons pas pour rien au monde. C'est pourquoi, constatant cette volonté ferme des autorités romaines actuelles, de réduire à néant la Tradition et de ramener tout le monde dans cet esprit de Vatican II et cet esprit d'Assise, nous avons préféré nous retirer. J'ai dit : non, nous ne pouvons pas. C'est impossible. [...] Nous nous mettons [...] dans les mains de ceux qui veulent nous ramener à l'esprit du Concile, à l'esprit d'Assise. Ce n'est pas possible. [...] Nous préférons continuer dans la Tradition et la garder *en attendant qu'elle retrouve sa place à Rome et dans l'esprit des autorités romaines* [...]. »

« Aujourd'hui cette journée c'est l'opération survie, et si j'avais poursuivi avec Rome, en continuant les accords que nous avons signés et en poursuivant la mise en pratique de ces accords, je faisais l'opération suicide. Je ne le peux pas³⁶⁸. »



C) Troisième période (1988-1991) : continuer la Tradition, même sans l'aval de Rome

Cette troisième période, les choses sont beaucoup plus claires, pour plusieurs raisons. D'abord, avant les sacres, il n'était pas facile de déceler les *intentions* romaines ; ces derniers événements ont fait tomber le masque. Ensuite, l'expérience des ralliés ne fera que confirmer la sagesse de la décision prise par Mgr Lefebvre.

1) Une ligne de conduite : pas d'accord possible tant que Notre-Seigneur n'est pas recouronné

a) Mgr Lefebvre donne les raisons de la rupture des colloques

« J'ai longtemps espéré, dit Mgr Lefebvre en 1987, un accord avec Rome, qui aurait manifesté une certaine tolérance, qui nous aurait "laissé faire l'expérience de la Tradition". [...] Mais, au fil des années, il a bien fallu se rendre à l'évidence ; la perspective d'un accord s'éloignait davantage³⁶⁹. »

On peut dire que c'est cette espérance qui l'a poussé à continuer les colloques romains et à présumer la loyauté de ses interlocuteurs. « Nos vrais fidèles, dit-il, ceux qui ont compris le problème et qui nous ont justement aidés à poursuivre la ligne droite et ferme de la Tradition et de la foi, craignaient les démarches que j'ai faites à Rome. Ils m'ont dit que c'était dangereux et que je perdais mon temps. Oui, bien sûr, *j'ai espéré jusqu'à la dernière minute qu'à Rome on témoignerait d'un petit peu de loyauté*. On ne peut pas me reprocher de n'avoir pas fait le maximum. Aussi maintenant, à ceux qui viennent me dire : il faut vous entendre avec Rome, je crois pouvoir dire que je suis allé plus loin même que je n'aurais dû aller³⁷⁰. »

³⁶⁷ Mgr TISSIER DE MALLERAIS, *ibid.*, p. 593.

³⁶⁸ *Fideliter* 64, p. 5-6.

³⁶⁹ *Fideliter* 59, p. 70.

³⁷⁰ *Fideliter* 79, p. 11.

Saluons l'humilité de Mgr Lefebvre en cette circonstance.

Cette espérance, jointe au pressentiment de sa mort prochaine, et de l'autre côté, la mauvaise volonté romaine restant dans l'ambiguïté, tout cela explique que Mgr Lefebvre ait fini par signer le 5 mai ; mais en quelles conditions, on s'en souvient. Il n'était pas serein. Ce qui contraste avec la grande paix qui caractérise les trois dernières années de sa vie.

b) Les conditions d'une reprise des colloques

Afin de ne plus se retrouver dans la situation ambiguë des démarches précédentes, Mgr Lefebvre donne les conditions d'une reprise de contact avec Rome : « Si je vis encore un peu, dit-il, en supposant que d'ici à un certain temps Rome fasse un appel, qu'on veuille nous revoir, reprendre langue, à ce moment-là, c'est moi qui poserais les conditions. Je n'accepterai plus d'être dans la situation où nous nous sommes trouvés lors des colloques. *C'est fini*.

« Je poserais la question au plan doctrinal : " Est-ce que vous êtes d'accord avec les grandes encycliques de tous les papes qui vous ont précédés ? Est-ce que vous êtes d'accord avec *Quanta Cura* de Pie IX, *Immortale Dei*, *Libertas* de Léon XIII, *Pascendi* de Pie X, *Quas primas* de Pie XI, *Humani Generis* de Pie XII ? Est-ce que vous êtes en pleine communion avec ces papes et avec leurs affirmations ? Est-ce que vous acceptez encore le serment antimoderniste ? Est-ce que vous êtes pour le règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ ?

« Si vous n'acceptez pas la doctrine de vos prédécesseurs, *il est inutile de parler*. Tant que vous n'aurez pas accepté de réformer le concile en considérant la doctrine de ces papes qui vous ont précédés, il n'y a pas de dialogue possible. C'est inutile ". Les positions seraient ainsi plus claires³⁷¹. »

Le 9 septembre 1988, il revenait sur les derniers événements. « Il faut donc sortir de ce milieu des évêques, si l'on ne veut pas perdre son âme. Mais cela ne suffit pas, car c'est à Rome que l'hérésie est installée. Si les évêques sont hérétiques (même sans prendre ce terme au sens et avec les conséquences canoniques), ce n'est pas sans l'influence de

Rome. » Autrement dit, une exemption des évêques ne suffit pas, car on reste en dernier recours sous l'autorité du Saint-Siège. « Si nous nous éloignons de ces gens-là, c'est absolument comme avec les personnes qui ont le SIDA. On n'a pas envie de l'attraper. Or ils ont le SIDA spirituel, des maladies contagieuses. Si on veut garder la santé, il ne faut pas aller avec eux. [...] Les autorités [romaines] n'ont pas changé d'un iota leurs idées sur le Concile, le libéralisme et le modernisme. Ils sont anti-Tradition, la Tradition telle que nous l'entendons et que l'Église la comprend. [...] Pour eux, tout cela évolue et a évolué avec Vatican II. Le terme actuel de l'évolution, c'est Vatican II. *C'est pourquoi* nous ne pouvons pas nous lier avec Rome. Nous aurions pu, si nous étions arrivés à nous protéger complètement comme nous l'avions demandé. Mais ils n'ont pas voulu. [...] Ils veulent nous avoir sous leur coupe directement et pouvoir nous imposer justement cette politique anti-Tradition dont ils sont imbus. [...] Je me suis aperçu de cette *volonté* de Rome de nous imposer leurs idées et leur manière de voir. [...] Ils n'accordent rien par estime de la liturgie traditionnelle, mais simplement pour tromper ceux à qui ils le donnent et diminuer notre résistance, enfoncer un coin dans le bloc traditionnel pour le détruire. C'est leur politique, leur tactique consciente. Ils ne se trompent pas et vous savez quelles pressions ils exercent. [...] Ils font des efforts considérables partout³⁷². » Dans ce texte dense, Mgr Lefebvre affirme qu'on ne peut se lier avec ces gens, *parce qu'ils sont anti-Tradition*, et de fait, cherchent à nous détruire. Les ouvertures ne sont que des tactiques. D'où cette exigence d'attendre leur conversion doctrinale avant de pouvoir se remettre entre leurs mains.

Et en décembre 1988, à Flavigny : « Nous disons, nous, que *l'on ne peut pas être soumis à l'autorité ecclésiastique et garder la Tradition*. Eux [les ralliés] affirment le contraire. C'est tromper les fidèles. [...] Nous devons être indemnes de compromission tant à l'égard des sédévacantistes qu'à l'égard de ceux qui veulent être absolument soumis à l'autorité ecclésiastique. [...] Aussi, quand on nous pose la question de savoir quand il y aura un accord avec Rome, ma réponse est simple : *quand Rome recouronnera Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Nous ne pouvons être d'accord avec ceux qui découronnent Notre-Seigneur. Le jour où ils reconnaîtront de nou-

³⁷¹ *Fideliter* 66, p.12-13.

³⁷² *Fideliter* 66, p. 28-30.

veau Notre-Seigneur roi des peuples et des nations, ce n'est pas nous qu'ils auront rejoints, mais l'Église catholique dans laquelle nous demeurons³⁷³. »

Un an après les sacres, Mgr Lefebvre explicite sa pensée sur ce point. Il revient sur les démarches de 1987-1988. « Mais personnellement, disait-il à propos de la main tendue, je n'ai aucune confiance. Cela fait des années et des années que je fréquente ce milieu, des années que je vois la manière dont ils agissent. Je n'ai plus aucune confiance. Mais je ne voudrais pas, quand même, qu'ensuite dans la Fraternité et dans les milieux de la Tradition, on dise : vous auriez bien pu essayer. Cela ne vous coûtait pas de discuter, de dialoguer. Cela a été leur avis³⁷⁴. [...] »

« Mais rapidement nous nous sommes aperçus que *nous avons affaire à des gens qui ne sont pas honnêtes*. [...] Nous, nous désirions la reconnaissance, Rome voulait la réconciliation et que nous reconnaissons nos erreurs. [...] »

« Je suis quand même allé à Rome pour ces colloques, mais en n'ayant pas confiance. [...] En fait, j'ai voulu aller aussi loin que possible pour montrer la bonne volonté qui était la nôtre. »

Et plus loin : « Encore une fois, je ne crois pas possible pour une communauté de rester fidèle à la foi et à la Tradition, si les évêques n'ont pas cette foi et cette fidélité à la Tradition. C'est impossible. L'Église est quand même faite avant tout des évêques. On a beau avoir des prêtres, les prêtres sont influencés par les évêques. »

Une question est alors posée à archevêque : à l'intérieur, on aurait pu agir plus efficacement. « Ce sont des choses faciles à dire, rétorque-t-il. Se mettre à l'intérieur de l'Église, qu'est que cela veut dire ? Et d'abord de quelle Église parle-t-on ? Si c'est de l'Église conciliaire³⁷⁵, il faudrait que nous qui avons lutté contre elle pendant vingt ans parce que nous voulons l'Église, nous rentrions dans cette Église conciliaire pour soi-

disant la rendre catholique. *C'est une illusion totale. Ce ne sont pas les sujets qui font les supérieurs, mais les supérieurs qui font les sujets*. »

Quant aux ouvertures romaines vers la Tradition : « Je ne pense pas que ce soit un véritable retour. C'est comme dans un combat, quand on a l'impression que les troupes vont un peu trop loin, on les retient. [...] Non, c'est une tactique un peu nécessaire comme dans tout combat. [...] C'est pourquoi ce qui peut apparaître comme une concession n'est en réalité qu'une manœuvre pour parvenir à détacher de nous le plus possible de fidèles. C'est dans cette perspective qu'ils semblent donner toujours un peu plus et aller très loin. *Il nous faut absolument convaincre les fidèles qu'il s'agit bien d'une manœuvre, que c'est un danger de se mettre entre les mains des évêques conciliaires et de la Rome moderniste. C'est le plus grand danger qui les menace*. Si nous avons lutté pendant vingt ans pour éviter les erreurs conciliaires, ce n'est pas pour nous mettre maintenant dans les mains de ceux qui les professent. »

Parlant de la profession de foi de 1989 : « Telle qu'elle est, cette formule est dangereuse. Cela démontre bien l'esprit de ces gens *avec lesquels il est impossible de s'entendre*³⁷⁶. »

En novembre 1988, à Sierre, il évoquera le fondement de notre position, le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. « C'est pourquoi, dit-il, il ne faut pas s'étonner que nous n'arrivions pas à nous entendre avec Rome. *Ce ne sera pas possible tant que Rome ne reviendra pas à la foi dans le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tant qu'elle donnera l'impression que toutes les religions sont bonnes*³⁷⁷. »

c) En attendant : prendre nos distances

Dans l'*Itinéraire spirituel*, qui est comme son testament, il revient sur ces sujets. « Ces autorités romaines conciliaires ne peuvent donc que s'opposer farouchement et violemment à toute réaffirmation du Magistère traditionnel. [...] Je pouvais [après l'approbation de la Fraternité en 1970] penser à juste titre que cette Fraternité qui se voulait attachée à toutes les traditions de l'Église, doctrinales,

³⁷³ *Fideliter* 68, p. 16.

³⁷⁴ On voit ici une raison supplémentaire pour laquelle Mgr Lefebvre a poursuivi les colloques : ses jeunes collaborateurs ont poussé dans ce sens.

³⁷⁵ « L'instauration de cette "Église conciliaire" imbue des principes de 89, dit-il, des principes maçonniques vis-à-vis de la religion et des religions, vis-à-vis de la société civile, est une imposture inspirée par l'Enfer pour la destruction de la religion catholique, de son magistère, de son sacerdoce et du sacrifice de Notre-Seigneur » (*Itinéraire spirituel*, 1990, p. 21-22).

³⁷⁶ *Fideliter* 70, p. 2, 4, 5, 6, 12, 13, 16.

³⁷⁷ *L'Église infiltrée par le modernisme*, éd. *Fideliter*, 1993, p. 70-71.

liturgiques, disciplinaires etc., ne demeurerait pas longtemps approuvée par les démolisseurs libéraux de l'Église³⁷⁸. » Autrement dit, parce qu'ils sont modernistes, ils ne peuvent pas ne pas vouloir la destruction de la Tradition.

La conséquence est logique : « Tant que ce secrétariat [pour l'unité des chrétiens] gardera le faux œcuménisme pour orientation et que les autorités romaines et ecclésiastiques l'approuveront, on peut affirmer qu'elles demeureront en rupture ouverte et officielle avec tout le passé de l'Église. *C'est donc un devoir strict pour tout prêtre voulant demeurer catholique de se séparer de cette Église conciliaire, tant qu'elle ne retrouvera pas la tradition du Magistère et de la foi catholique*³⁷⁹. »

Enfin, terminons en citant une conférence de septembre 1990. « Certains voudraient [...] se rallier quand même à Rome, au pape... *Nous le ferions, bien sûr, s'ils étaient dans la Tradition.* [...] Mais eux-mêmes reconnaissent qu'ils ont pris une voie nouvelle. [...] "Oh, [disent certains], pourvu qu'on nous accorde la bonne messe, on peut donner la main à Rome ; il n'y a pas de problèmes". Voilà comment ça marche ! Ils sont dans une impasse *car on ne peut pas à la fois donner la main aux modernistes et vouloir garder la Tradition*³⁸⁰. »

Après toutes ces citations, il est indéniable qu'il y a eu une évolution dans la pensée de Mgr Lefebvre, non pas certes quant aux doctrines défendues, ni dans sa fermeté à l'égard des autorités romaines, mais dans la perception de leurs *intentions profondes*. A partir de 1988, il est convaincu que les prélats néo-modernistes, *à cause de leurs principes, ne peuvent pas* vouloir le bien de la Tradition ; que se mettre entre leurs mains, c'est s'exposer à être contaminé par leur libéralisme ; que par conséquent il est impossible d'envisager un accord tant qu'ils ne seront pas revenus à la Tradition.

d) Une question d'intention

Il semble que Mgr Lefebvre ait accordé une certaine importance à l'évaluation des *intentions* de ses interlocuteurs romains, et que l'idée qu'il s'en est faite a été ensuite déterminante. N'est-on pas dans le subjectivisme ?

De plus, l'Église ne juge pas les intentions³⁸¹. N'est-il pas périlleux de régler sa conduite sur une question d'intention ? Et d'ailleurs, ces intentions peuvent changer. Enfin, qu'on ait une bonne ou une mauvaise intention, qu'est-ce que cela change, dans le concret ?

Pour répondre à cette difficulté, il y a quelques distinctions à faire. Tout d'abord, entre l'intention non coupable et l'intention coupable. L'intention est coupable lorsque l'on veut sciemment quelque chose de contraire à la loi éternelle. Lorsque la volonté se porte sur un tel objet mais sans avoir conscience de son opposition à la loi éternelle, l'intention n'est pas coupable. Or, ici, il n'est pas déterminant, et même, il importe peu de savoir si les intentions des autorités romaines sont coupables ou non. En effet, que ce soit consciemment ou non, ce qu'elles recherchent est quelque chose d'objectivement mauvais.

Mais on distingue aussi l'intention au sens moderne, synonyme de velléité, s'opposant à la réalisation³⁸² ; et d'autre part l'intention au sens que lui donne saint Thomas. Pour lui, « l'intention est le mouvement de la volonté vers la fin par l'action ». Ainsi entendue, l'intention est comme le moteur qui accompagne l'action jusqu'à la fin. Au contraire, « ce sera une faiblesse de l'intention de ne pouvoir déboucher dans l'action³⁸³ ». L'intention est toute tournée vers la fin ; or, rien n'est plus objectif que la fin, dans l'action. En ce dernier sens, « intention » est synonyme de « volonté ferme ».

C'est bien en ce dernier sens que Mgr Lefebvre entendait le mot « intention » dans le contexte qui nous occupe : par les faits, il s'est rendu compte que les autorités romaines étaient *tendues vers*³⁸⁴ une *fin* diamétralement opposée au règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ, cherchant à l'y entraîner.

Ces intentions peuvent-elles changer ? Certes, mais il faut le prouver par les faits. La suite de cette étude nous montrera ce qu'il en est.

³⁷⁸ *Itinéraire spirituel, ibid.*, p. 8.

³⁷⁹ *Ibid.*, p. 29.

³⁸⁰ *L'Église infiltrée...*, *ibid.*, p. 137 et 139.

³⁸¹ *De internis Ecclesia non judicat*, dit l'adage de droit canon.

³⁸² En ce sens on dit : « L'enfer est pavé de bonnes intentions. »

³⁸³ Note du père PINCKAERS, dans « La revue des jeunes », *Les actes humains*, Cerf, Paris, 1962, p. 344. Voir I II q. 12, a. 1. Voir aussi le père Achille DESURMONT, *La charité sacerdotale*, 1901, tome 1, p. 92 sq.

³⁸⁴ *In-tendere*: tendre vers. D'où le mot « intention ».

e) *Une objection*

Cependant, il y a une objection, que l'on pourrait formuler ainsi : Mgr Lefebvre a dit : « S'ils m'avaient donné les conditions que j'avais posées, j'aurais signé ». Et quant au protocole : « Si j'ai signé le protocole, c'est parce qu'il n'y avait rien de contraire à la foi ».

Il est exact que Mgr Lefebvre a dit cela. Voilà ses propos : « J'aurais bien signé un accord définitif après avoir signé le protocole, si nous avions eu la *possibilité* de nous protéger efficacement contre le modernisme de Rome et des évêques³⁸⁵. » Il décrit ensuite ces conditions, que nous avons d'ailleurs rapportées plus haut (commission romaine etc.). Puis de conclure : « Je sentais bien une très nette opposition. Nous n'avions déjà qu'un évêque au lieu de trois, et deux places à la commission sur sept. Ce n'était pas possible de continuer ainsi. *La volonté de Rome de ne pas aider la Tradition, de ne pas vouloir lui faire vraiment confiance était évidente*³⁸⁶. »

« En réalité, dit-il encore lors de cette même conférence, Rome ne veut ni soutenir, ni poursuivre [c'est-à-dire continuer] la Tradition. On veut amener tout doucement ces jeunes [de la Fraternité Saint-Pierre] et ces prêtres au Concile. C'est évident. Au cours des derniers contacts que j'ai eus à Rome, *j'ai plusieurs fois voulu sonder leurs intentions*, mesurer s'il y avait un véritable changement. Cela n'apparaissait pas impossible, après le constat des échecs catastrophiques et désastreux qui ont suivi le Concile, et aussi après la visite du cardinal Gagnon et de Mgr Perl³⁸⁷. » On en revient toujours à cela : Mgr Lefebvre a voulu « sonder les intentions », voir s'il y avait « possibilité » de se protéger. Il a bien fallu se rendre à l'évidence : leurs intentions sont de combattre la Tradition, parce qu'ils sont modernistes³⁸⁸. Et donc, pour qu'il y ait possibilité de s'entendre, il faut au préalable qu'ils reviennent à la Tradition.

Dans la même conférence, il déplore l'attitude des ralliés. « S'ils n'ont pas dit explicitement : nous acceptons le Concile et tout

ce que Rome professe actuellement, *implicitement ils le font*. En se mettant entièrement entre les mains de l'autorité de Rome et des évêques, ils seront pratiquement obligés d'en arriver à être d'accord avec eux³⁸⁹. »

Quant au protocole, voici ce qu'il en disait, avec le recul des temps : « Tout en signant le protocole, Rome a refusé de nous donner ces évêques. Et si nous avions poursuivi, dans la pratique nous aurions eu toutes les peines du monde³⁹⁰. » « Si nous avions accepté, dit-il le 13 juin 1988, nous serions morts ! Nous n'aurions pas duré un an³⁹¹. » Si l'on se met dans la dépendance d'autorités modernistes, on sera influencé par elles. Et ceci — soit dit en passant — malgré les meilleures intentions : ce n'est certes pas nécessairement du libéralisme de signer un accord, cela peut être un manque de lucidité sur la situation, une imprudence. Ce qu'il importe de voir ici, c'est l'*objectivité* de la situation, et non les intentions subjectives — bonnes ou mauvaises. Dans une situation objectivement mauvaise on expose sa foi³⁹².

Terminons en montrant que cette ligne de conduite a bien été intégrée par la Fraternité, après les sacres. « *Tant que régnera cet esprit libéral*, dit l'abbé Schmidberger, il ne faut attendre aucun changement, *donc aucun arrangement*, parce que nos différends ne sont ni humains, ni politiques, *mais doctrinaux*. » « Aucun accord possible avec Rome aux mains des libéraux et des humanistes³⁹³. » En 1992, il dira de même : « Si une reprise de contacts avait lieu, elle devrait tout d'abord porter sur la doctrine. Il est hors de question de parler pour l'instant de solution juridique ou canonique, on ne parlerait que de doctrine. [...] Cela s'arrangera un jour, mais ce ne peut être que dans la vérité de la foi. Toute autre solution nous conduirait sur le même terrain où se trouve aujourd'hui la Fraternité Saint-Pierre, à savoir une impasse³⁹⁴. »

En 2006, le successeur de l'abbé Schmidberger, Mgr Fellay, réaffirme la nécessité de régler les problèmes doctrinaux avant d'aborder les questions canoniques. « En tous

³⁸⁵ *Fideliter* 68, p. 7-8. Mars—avril 1989. Conférence de décembre 1988.

³⁸⁶ *Ibid.*, p. 9.

³⁸⁷ *Ibid.*, p. 7.

³⁸⁸ Ainsi, leur modernisme les aveugle à la fois sur les ruines accumulées par Vatican II, où ils voient un renouveau, et sur les fruits de la Tradition, qui auraient dû leur ouvrir les yeux. Il faut d'abord que soient tombées de leurs yeux les écailles du modernisme.

³⁸⁹ *Ibid.*, p. 4.

³⁹⁰ *Fideliter* 70, p. 17.

³⁹¹ *Le Sel de la terre* 28, p. 167.

³⁹² Ainsi, les bonnes intentions des ralliés se heurtent aux intentions des conciliaires ; c'est l'histoire du pot de fer et du pot de terre ; c'est ce dernier qui en fait les frais. Les autorités romaines ont tous les moyens pour imposer leur but à elles.

³⁹³ *Fideliter* 69, p. 5.

³⁹⁴ *Fideliter* 86, p. 3-4.

cas, il est impossible de passer à la troisième étape, donc d'envisager des accords, avant que ces discussions n'aient abouti à éclairer et corriger les principes de la crise. [...] Il est clair que nous ne signerons pas d'accords si les choses ne sont pas résolues au niveau des principes. [...] Il faudra, donc, pour résoudre le problème, que les autorités romaines manifestent et expriment de façon nette, en sorte que tout le monde comprenne, que pour Rome il n'y a pas 36 chemins pour sortir de cette crise, qu'il n'y en a même qu'un seul de valable : que l'Église retrouve pleinement sa propre Tradition bimillénaire. Du jour où cette conviction sera claire chez les autorités romaines, et même si sur le terrain tout est loin d'être réglé, des accords seront très faciles à réaliser³⁹⁵. »

Le chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X de 2006 réaffirmait, dans sa déclaration : « Les contacts que [la FSSPX] entretient épisodiquement avec les autorités romaines ont pour *seul but* de les aider à se réapproprier la Tradition que l'Église ne peut renier sans perdre son identité, et non la recherche d'un avantage pour elle-même, ou d'arriver à un " accord " purement pratique. Le jour où la Tradition retrouvera *tous* ses droits, " le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être et l'Église retrouvera une nouvelle jeunesse³⁹⁶ ".³⁹⁷ »

2) L'expérience des ralliés

Mgr Lefebvre a pu, de son vivant, constater les fruits amers du ralliement. La divine Providence a permis qu'il vive assez longtemps — trois ans — pour pouvoir juger l'arbre à ses fruits.

« Quand ils disent qu'ils n'ont rien lâché, c'est faux, dit-il en 1991. Ils ont lâché la possibilité de contraindre Rome. Ils ne peuvent plus rien dire. *Ils doivent se taire*, étant donné les faveurs qui leur ont été accordées. Il leur est maintenant impossible de dénoncer les erreurs de l'Église conciliaire. Tout doucement, ils adhèrent, ne serait-ce que par la profession de foi qui est demandée par le cardinal Ratzinger. Je crois que Dom Gérard est en passe de faire paraître un petit livre rédigé par l'un de ses moines, sur la liberté religieuse et qui va essayer de la justifier. » En

fait de « petit livre », le père Basile, du Barroux, a publié une thèse de 2960 pages. C'est qu'il en faut des pages pour tenter de concilier l'inconciliable³⁹⁸ !

« Du point de vue des idées, poursuit l'archevêque, ils virent tout doucement et finissent par admettre les idées fausses du Concile, parce que Rome leur a accordé quelques faveurs pour la Tradition. C'est une situation très dangereuse³⁹⁹. » « Ils ont pratiquement abandonné le combat de la foi. Ils ne peuvent plus attaquer Rome. » Évoquant le fait, pour Dom Gérard et le père de Blignières, de s'être ralliés, il ajoute : « J'estime en tous cas qu'ils ont fait une grave erreur. Ils ont *péché gravement* en agissant comme ils l'ont fait, sciemment et avec une désinvolture invraisemblable⁴⁰⁰. »

Tout ce que Mgr Lefebvre exprime en cette troisième période est le fruit d'une longue induction. Les règles qu'il dégage sont tirées de l'expérience. Lorsque, par des expériences, on a induit une règle générale, il n'est plus besoin ensuite de renouveler indéfiniment la même expérience.

Principalement, ce que Mgr Lefebvre a induit, c'est qu'un supérieur moderniste cherchera inéluctablement à amener ses sujets au modernisme. Pendant longtemps, il a espéré que les autorités romaines étaient capables de faire confiance à la Tradition — suivant son expression —, mais il a dû conclure que leurs intentions ne pouvaient être qu'opposées à la Tradition.

D'où, la seule solution qui reste : chercher à réintroduire à Rome les principes de la Tradition. Humainement, c'est presque impossible, car ce sont les principes qui ont été abandonnés. Et, comme le dit Mgr Freppel, on ne se relève jamais de l'abandon des principes. Il faudrait une autorité supérieure au pape pour lui montrer ses erreurs. Ce que peuvent faire de simples prêtres et même des évêques, c'est faire résonner la voix de la vérité ; Dieu peut ensuite faire un miracle, se servant de cette voix qui crie dans le désert. Les discussions doctrinales de 2009-2011 ont fait retentir cette voix ; à travers elle, la grâce de Dieu peut maintenant toucher les intelligences.



³⁹⁵ *Fideliter* 171, p. 41.

³⁹⁶ Lettre de Mgr LEFEBVRE du 2 juin 1988 au pape Jean-Paul II.

³⁹⁷ Déclaration du chapitre, dans *Nouvelles de Chrétienté* 100, p. 6.

³⁹⁸ Voir Abbé GAUDRON, *Catéchisme catholique de la crise dans l'Église*, 3^{ème} édition, éd. du Sel, Avrillé, 2009, p. 290.

³⁹⁹ *Fideliter* 79, p.5.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 6.

ANNEXE II : LE DIALOGUE

Par « dialogue », nous n'entendons pas ici la conversation, ou la discussion, mais une entente et des échanges entre personnes dont la pensée est divergente, moyennant des concessions doctrinales.

On peut dire que les maîtres en la matière, au 20^{ème} siècle, ont été les communistes. Malgré les atrocités qu'ils ont pu commettre, ils ont réussi par cette arme à séduire une multitude de chrétiens qui avaient pourtant été témoins de leurs exactions.

Le père Dufay⁴⁰¹ a fait une analyse détaillée du mécanisme du dialogue entre communistes et catholiques, en Chine. On est frappé de constater la quasi identité des méthodes communistes avec celles employées par la Rome moderniste à l'égard des communautés traditionnelles. Après avoir résumé l'explication du père Dufay, nous ferons le parallèle avec le dialogue entre Rome et ces communautés.

1) Dialogue entre communistes et catholiques en Chine

a) Principe général

Tout d'abord, le principe général est que tout ce qui émane des communistes est à interpréter dans le sens marxiste. Quand ils parlent de « patriotisme », c'est en fonction des principes marxistes, dans un but marxiste, donc matérialiste.

b) Faire glisser les catholiques sur le terrain politique

Pour attirer les chrétiens à adhérer à leurs mouvements et embarquer l'Église dans la Révolution, ils commencent par l'accuser d'être complice de l'impérialisme. Ils cherchent ainsi à l'attirer sur le terrain politique, transformant la religion en une question politique. Ainsi, le problème est faussé à la base. Les catholiques sont invités à militer « en tant

que catholiques ». Dès lors, l'autorité civile revendique le droit et le devoir de contrôler la politique du groupe religieux, procédant aux épurations nécessaires. Tout opposant sera non plus un défenseur de la foi, mais un réfractaire politique. Dès lors, le gouvernement fait combattre les catholiques fidèles par les progressistes ; ils sèment la méfiance vis-à-vis des premiers, soulèvent les seconds contre eux. Comme le terrain est profane, il n'est plus question de martyre, aussi la volonté de résistance disparaît.

c) Des formules ambiguës

La séduction du dialogue vient des formules ambiguës employées par les communistes : ceux-ci se présentent comme d'ardents défenseurs du patriotisme. Le patriotisme n'est-il pas un impératif du christianisme ? Entendre les communistes devenus patriotes, n'est-ce pas déjà une victoire du catholicisme ?

Les propositions avancées par les communistes ont *toujours* une interprétation catholique possible. De plus, ils disent vouloir cette interprétation. Mais ensuite, dans leur propre conduite, ils utilisent leur sens et leurs principes à eux. Ils savent pertinemment que, de part et d'autre, les mots n'ont pas le même sens. Toute leur politique de séduction et de main tendue est basée sur cette connaissance. La Révolution est d'abord une *praxis* ; les mots sont un simple outil. Sa méthode étant la dialectique, elle utilise une proposition mal comprise comme un bélier contre la « vérité-cible ». Ici, en l'occurrence, elle va opposer « le patriotisme » et le Vatican.

d) Les concessions

Une fois les chrétiens attirés dans le guet-apens, commencent les concessions et compromis. Dans un cercle, quelqu'un lance une accusation contre tel évêque, jugé antipatriote. Au début, cela trouble les catholiques ; mais ceux-ci se voient obligés d'emboîter le pas, ayant admis le principe du patriotisme. Ainsi, ils posent des actes contre leur conscience ; et vite ils tombent dans la déchéance morale. Le communisme fait crouler l'Église sous la corruption des consciences, dont on ne se relève pas. C'est pire qu'une apostasie,

⁴⁰¹ Père François DUFAY, *En Chine, l'étoile contre la croix*, Castermann, Paris, 1954. Nous empruntons l'application aux modernistes au n° 135 du *Combat de la foi catholique*, 7 octobre 2001.

c'est une répétition d'actes contre la foi, les idées se brouillent complètement.

Dès lors, la résistance devient impossible. Tous n'ouvrent pas les yeux au même moment ; ainsi le bloc catholique se divise et se désagrège, morceau par morceau.

e) Conclusion : dès le début, refuser le dialogue, et préférer le martyre

Par conséquent, il faut refuser le dialogue, lequel est déloyal, et à armes inégales. Les sourires des marxistes sont infiniment plus dangereux que leurs armes. Chaque fois que les communistes sentent une résistance chez les chrétiens, ils jettent du lest. Cela signifie que pour eux la rupture du dialogue est indésirable ; celui-ci est essentiel à leur but. Que faire ? Peut-on continuer le dialogue ? Non, car par ce manège, les communistes entraînent les catholiques dans leur dialectique matérialiste : c'est donc la foi qui est en jeu. Il faut, pour la sauver, accepter la persécution et le martyre. Mais ainsi, faisant des martyrs, le communisme prépare sa propre défaite. « Ayez courage, j'ai vaincu le monde », dit le Roi des martyrs.

2) Dialogue entre la Rome conciliaire et les traditionalistes

a) Principe général

Si nous appliquons tout cela à notre situation, le premier principe est que ce qui vient des modernistes est à interpréter en un sens moderniste. Nous l'avons vu, entre autres, au sujet de l'expression du « Concile vu à la lumière de la Tradition ». Leur but est d'entraîner tout le monde dans la dynamique révolutionnaire de Vatican II, c'est-à-dire l'évolution des dogmes, et finalement l'œcuménisme, base de la « nouvelle évangélisation⁴⁰² », et à terme, l'unité du genre humain dans la diversité des croyances, chacune étant égale et libre.

⁴⁰² Tout cela est très clairement expliqué par BENOÎT XVI, dans sa lettre du 10 mars 2009. La priorité aujourd'hui, dit-il, est de lutter contre l'extinction de la « foi ». Pour cela, il faut unir les catholiques entre eux (conciliaires et traditionalistes), puis les chrétiens (œcuménisme) et enfin les croyants (dialogue interreligieux). Ces trois phases sont dans la même dynamique. Il ne faut pas entrer dans le jeu, dont les règles ont été posées par les révolutionnaires.

b) Faire glisser les traditionalistes du plan doctrinal au plan disciplinaire

Pour attirer les traditionalistes dans ce mouvement, ils commencent par des accusations : « vous êtes des dissidents, coupés de Rome. » Ou bien, ils font des propositions alléchantes : les possibilités d'un plus grand rayonnement apostolique ; enfin, rien de plus efficace que des cadeaux : le *Motu proprio* de 2007, la levée d'excommunications (2009), la juridiction pour les confessions⁴⁰³.

Il pourrait nous être opposé que le pape Benoît XVI, lorsqu'il a reconnu que la messe traditionnelle n'avait jamais été interdite et a déclaré que les prêtres du monde entier pouvaient la célébrer, n'a tout de même pas fait là une concession de détail. Certes, nous saluons le courage certain qu'il lui a fallu puisque ces paroles ont suscité la mauvaise humeur d'à peu près tout l'épiscopat. Mais la vérité demande de souligner que Benoît XVI, dans l'acte même où il lâche ces fortes concessions, les reprend en même temps en souhaitant la fécondation réciproque des deux messes. Il ouvre en réalité un processus dialectique en vue de parvenir à une réforme de la réforme, consensus où chacun est invité à faire des concessions.

Quant aux autres concessions mentionnées, c'est le Saint-Siège qui est gagnant, car il apparaît comme un bon prince, faisant miséricorde ; notre refus de faire des concessions apparaîtra comme d'autant plus odieux ; ainsi, une pression psychologique est exercée sur nous pour faire cesser le combat. Et ces avancées laissent entendre publiquement que les choses s'arrangent, alors qu'en réalité, le problème de fond, qui est doctrinal, demeure entier.

Les catholiques de la Tradition sont invités à venir « en tant que fidèles de la Tradition » ; on veut embarquer la Tradition « en tant que telle » dans la Révolution ; il faut qu'ils gardent leur « charisme propre ». Par ce jeu, la lumière de la Tradition n'est plus celle qui doit éclairer tout homme ; elle est une opinion parmi tant d'autres.

Ainsi, le processus de ralliement met en premier des questions pratiques, et entre parenthèses le problème doctrinal. C'est à ce ni-

⁴⁰³ Dans la même lettre du 10 mars 2009, BENOÎT XVI reconnaît que par le passé, des faveurs faites à des groupements traditionnels ont changé leur climat interne, et qu'ils ont cessé d'avoir des comportements « unilatéraux » : autrement dit, ils se sont ramollis et ont fait des concessions.

veau que s'opère le glissement. On ne nie certes pas la doctrine, mais on insiste sur la régularisation. Et à force de parler principalement de cela, on finit par penser que nous sommes dans l'irrégularité. Tout est envisagé de ce point de vue. De la même façon que les communistes faisaient de la religion une question politique, ainsi les autorités romaines font de l'adhésion au Concile une question d'obéissance. De cette façon, le motif du martyre — la foi — est supprimé. Toute réclamation contre les erreurs conciliaires ou contre les scandales œcuméniques sera taxée de désobéissance ou de péché contre l'unité. Ainsi, il n'y a plus de martyrs, et peu à peu la résistance disparaît.

c) *La réduction au silence, ou l'oubli du bien commun de l'Église*

On voit par là que, par le fait même de la reconnaissance canonique, *on se réduit au silence*. Mgr Lefebvre le disait d'ailleurs à propos de Dom Gérard : « Ce n'est pas vrai qu'ils n'ont rien lâché ; ils ont lâché la possibilité de contrer Rome. Ils ne peuvent plus rien dire. Ils doivent se taire⁴⁰⁴. »

Ce point est fondamental, car, par là, on voit que, même si l'on n'exige de nous aucune déclaration doctrinale sur Vatican II, déjà on cesse de le critiquer, et, *dans les faits*, on entre dans la machine révolutionnaire : celle-ci, en effet, admet en son sein tout le monde avec ses opinions, mais à condition d'admettre comme défendables celles du voisin. Ainsi, *dans les faits*, en se taisant, on admet l'idéologie conciliaire comme acceptable ; dès lors, c'est une reconnaissance implicite de Vatican II. Puis, on ne tarde pas à relativiser les questions doctrinales, et à admettre explicitement les erreurs modernes.

Ceci nous permet de donner une précision importante : la question du bien commun. Par notre combat doctrinal et notre opposition publique aux erreurs conciliaires, nous défendons le bien commun de l'Église. En nous taisant, nous serions admis dans l'Église officielle avec des avantages certains, mais ce faisant, nous mettrions notre bien particulier au-dessus du bien commun. Tel est le piège des libéraux : faire de l'absolu [la vérité, la Tradition] quelque chose de relatif. En effet, à ce moment, la vérité, la Tradition est considérée comme un bien pour certaines personnes attardées (nous), donc un bien relatif, mais

en aucun cas un bien nécessaire pour tous, un absolu.

Au contraire, notre attitude est une attitude de *membres de l'Église*. Le membre est la partie d'un tout ; la partie est pour le tout. Ce que nous voulons, c'est le bien de l'Église, le bien commun, à savoir, que Rome retrouve sa Tradition. Certes, quelques-uns peuvent penser que par une reconnaissance canonique on pourrait faire davantage retentir la voix de la Tradition ; les intentions sont sincères, mais nous avons vu que c'est une illusion. La petite chèvre de Monsieur Seguin croyait qu'elle vaincrait le loup, mais la terrible réalité s'est imposée à elle. Ce qui compte, c'est la réalité objective. Il faut y réfléchir, car le bien commun, ici, est une question de salut éternel.

d) *Des formules ambiguës*

Quant à la séduction venant des formules ambiguës, prenons par exemple : « Nous accepter tels que nous sommes. » « Quand Rome dit à une communauté : " On vous accepte tels que vous êtes", Rome ne pense pas cela. Rome pense en réalité : " On vous accepte tels que vous serez, tels que vous allez devenir ". Les romains savent par expérience que, lorsqu'il y a un accord, la communauté va évoluer plus ou moins vite. Donc, ils nous acceptent tels que nous *serons* dans un an, cinq ans, dix ans ; pas tels que nous *sommes* aujourd'hui, avec notre opposition à la nouvelle messe et au Concile⁴⁰⁵. » Autre exemple : le simple mot « Église ». « Il n'y a qu'une Église, disait le cardinal Ratzinger à Mgr Lefebvre, il ne faut pas faire d'Église parallèle. » Qui ne souscrirait à cette proposition, en soi parfaitement catholique ? « Quelle est cette Église, pour lui ? rétorquait l'archevêque. L'Église conciliaire, c'est clair, [...] il voulait nous ramener à l'Église conciliaire. »

e) *Les concessions*

Alors commencent les compromis, les reniements du passé. Par exemple, au Barroux, où le discrédit était jeté sur Mgr Lefebvre, où on a accepté que les prêtres de passage y célébrèrent la messe Paul VI etc. Finalement la thèse sur la liberté religieuse. Ces actes à ré-

⁴⁰⁴ *Fideliter* 79, p. 5.

⁴⁰⁵ *Le Sel de la terre* 88, « Chute et dérive du Barroux », par le père BRUNO. Toute la suite de l'article est la parfaite illustration du phénomène dont nous traitons.

pétition font disparaître totalement le sens du combat de la foi. C'est une persécution sans martyrs. La séduction a réussi : si certains sont partis, ç'a été au compte goutte, il n'y a pas eu une opposition en masse.

Il est facile d'appliquer tout cela au protocole d'accord de 1988. Nous en avons déjà relevé les dangers. Ce n'est que sous la pression psychologique toujours plus forte exercée par les autorités romaines que Mgr Lefebvre l'a signé ; on se souvient du malaise terrible qu'il en a éprouvé, et de la rétractation de sa signature la nuit suivante. C'est en effet un texte de compromis qui n'aurait pas manqué de générer son « dynamisme interne ». Ce texte servait d'ailleurs si bien la Révolution que les autorités conciliaires s'en sont servies comme base pour les accords avec les ralliés.

En effet, voyons ce qui s'est passé au Barroux. Dom Gérard écrivait en été 1988 un article dans *Présent* pour justifier sa position. Il affirmait entre autres : « Ce que nous demandions depuis le début (messe de saint Pie V, catéchisme, sacrements, le tout conforme au rite de la Tradition séculaire de l'Église), nous était octroyé *sans contrepartie doctrinale*, sans concession, sans reniement. Le Saint-Père nous offrait *donc* d'être intégrés dans la Confédération bénédictine *tels que nous sommes*. » Il dit plus loin les conditions qu'il avait posées, dont la deuxième : « Que nulle contrepartie doctrinale ou liturgique ne soit exigée de nous et que nul silence ne soit imposé à notre prédication niste⁴⁰⁶. »

Le cardinal Mayer fut interviewé, et interrogé à ce sujet. « L'affirmation de Dom Gérard n'est pas exacte, dit-il. Il suffit de se rappeler que l'accord a été négocié *sur la base du protocole du 5 mai*, qui exigeait l'acceptation de la doctrine contenue dans la Constitution dogmatique *Lumen Gentium* (n° 25) [et le cardinal rappelle les autres alinéas que nous avons énoncés plus haut]. On ne peut accepter uniquement les concessions offertes par le protocole et en oublier les obligations ! De même que dans le *Motu proprio Ecclesia Dei* du 2 juillet dernier on ne peut se limiter à voir l'ouverture à de justes aspirations spirituelles et liturgiques et oublier la critique *implicite* d'un faux concept de Tradition [c'est-à-dire le concept traditionnel de la Tradition]⁴⁰⁷. »

Autrement dit, Dom Gérard n'a fait aucune concession explicite sur tel ou tel point de Vatican II, mais il a implicitement reconnu le nouveau magistère, par l'accord avec Rome sur un texte de compromis, que désormais Rome interprète dans le sens moderniste ; et, toujours d'après le cardinal Mayer, il a implicitement rejeté le concept traditionnel de la Tradition.

Peu à peu, on en demande davantage. Mgr Lefebvre montre comment la profession de foi de 1989 demande plus explicitement ce qui était implicite dans le protocole⁴⁰⁸. « Voyez-vous, disait-il à un ami, je suis un peu dans la position du pape Pie VII, et Jean-Paul II, c'est Napoléon. Si je signe, Jean-Paul II m'imposera plus tard des articles organiques⁴⁰⁹. » Telle est la duplicité de la Révolution.

f) Conclusion : refuser le dialogue dès le début, et préférer le martyre moral.

C'est pourquoi en 1988 Mgr Lefebvre a compris qu'il était impossible de discuter, tant que les autorités romaines étaient imbues de modernisme. Car la duplicité est consubstantielle au modernisme ; non pas une duplicité morale, mais ontologique : ce sont des esprits faussés. « Si un aveugle conduit un aveugle, tous deux tombent dans la fosse⁴¹⁰. » Mgr Lefebvre a préféré le martyre moral pour sauver la foi. « Ne serait-ce pas [...] dans le plan de la Providence, que la Tradition catholique de l'Église ne soit pas réintégrée dans le pluralisme de " l'Église conciliaire ", tant que celle-ci souille l'honneur de l'Église catholique et ofusque tant son unité que sa visibilité ? "Le Christ a souffert en dehors des portes de Jérusalem", nous dit saint Paul, et il ajoute : "Donc, pour aller à lui, sortons hors du camp, en portant son opprobre⁴¹¹". »

~~~~~**F**~~~~~

<sup>406</sup> *Fideliter* 65, p. 18-19.

<sup>407</sup> *Fideliter* 67, p. 17.

<sup>408</sup> *Fideliter* 70, p. 16.

<sup>409</sup> *Le Sel de la terre* 32, p. 178.

<sup>410</sup> Mt 15, 14.

<sup>411</sup> He 13, 12-13. *Fideliter* 65, p. 20. Abbé SCHMIDBERGER.

